

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Louis Sauvecane

1607 - 1661

* * *

Année 1607

3 E 69 / 208

par Thomas Spinosa

Notes :

- Le folio 151 n'est pas manquant, le notaire passe directement du f°150 au f°152
- Le folio 274 n'est pas manquant, le notaire passe directement du f°273 au f°275
- Le folio 595 n'est pas manquant, le notaire passe directement du f°594 au f°596
- Le folio 699 n'est pas manquant, le notaire passe directement du f°698 au f°700

Quittance pour Louis Sauze contre Siméon Benoît – f°1

Le 02/01/1607 a comparu Siméon Benoît cordonnier d'Apt (84), lequel a confessé avoir reçu de Louis Saulze ménager de Grambois (84), présent, la somme de 12 livres en déduction de plus de somme que ce dernier lui doit suivant acte reçu par Me Hupais notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Brémond Chenard et Honoré Chansaud de ce lieu. [Signé : Chenar]

Prix-fait pour Me Elzias Philip contre Antoine Gabriel, Philippe Arnoux et Jean Crespin – f°1

Le 02/01/1607 a comparu Me Elzias Philip fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à prix-fait à Antoine Gabriel, Philippe Arnoux et Jean Crespin, travailleurs de ce lieu, présents, « de rompre et convertir en terre une saumée de joncquier au dextre dudit lieu que ledit Phelip a de plus de quantité acquize de l'heritaige de feu mestre Jean de Saint-Martin » au quartier de La Court de Martion ou Raphineau confrontant le chemin, le fossé au milieu et terre et joncquier restant, comprenant un petit coin qui est du côté de « devers ville et de ça le fossé ». Ils devront arracher les joncs et rompre la terre d'ici le 15 février. Le tout pour le prix de 13 livres 4 sols, dont la moitié a été payé maintenant et l'autre le sera durant le travail. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Guillaume Jaune. [Signé : Darbon]

Le 26/01/1607 ont comparu Antoine Gabriel et Philippe Arnoux de ce lieu, qui confessent avoir reçu de Me Phelip, présent, la somme de 6 livres 1 sol pour l'entier paiement du prix-fait, lequel ils devront parfaire dans le temps imparti. D'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Gaspard Viguiet et Me Jean Valette. [Signé : Viguiet]

Le 24/02/1607 acte barré, les parties se trouvant quittes. Fait en ce lieu.

Sommation pour Guillaume Jaune et Jean Thorame – f°3

Le 02/01/1607 a comparu Guillaume Jaune de La Bastidonne (84), lequel suivant la sentence arbitrale entre lui et Jean Thorame tisseur à toiles de ce lieu de La Tour-d'Aigues reçue chez ce notaire le 21/11/1606 par laquelle, entre autre, les députés ont déclaré que ledit Thorame doit rendre habitable la bastide que ledit Jaune tient à rente dudit Thorame pour les fêtes de Noël passées et qu'à défaut ledit Jaune pourra quitter ledit arrentement sans payer de dommages ou intérêts, auquel « icelluy Thorame n'a daigné satisfere », à cette cause ledit Jaune somme ledit Thorame, présent, de recevoir les clefs de la métairie qu'il quitte présentement « a faute de n'avoir satisfait a ladite santance acquiesée par les parties », lequel Thorame a dit « qu'il a l'occasion du temps n'a sceu ny peu fere rabilher ladite metterie ayant toutesfois bailhé le prisfait et qu'il prehand ledit Jaune luy avoir fait quelque deteriorer aux arbres de ladite metterie », a reçu les clefs de la métairie sans préjudice de ses prétentions. D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Thorame en présence d'Antoine Vespier.

Achat pour Jean Blanchard contre Me Elzias Philip – f°4

Le 02/01/1607 a comparu Me Elzias Phelip fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Blanchard gipier de ce lieu, présent, une vigne acquise de Jean Brigas par échange, quartier de La Garrigue, de deux carterades confrontant vigne à deux côtés de François Pazier, vigne dudit Blanchard, vigne de Claude Mirabeau et de Balthazar Lantelme. Ledit Brigas, présent, a promis de payer le lods à la place desdits Blanchard et Phelip. La vente a été faite pour le prix de 90 livres que ledit Blanchard devra payer dans 15 ans à partir de ce jour. Durant ce temps ledit Blanchard devra payer audit Phelip une pension annuelle sur cette somme au denier seize, soit 5 livres 12 sols et demi, dont la première paie aura lieu à Pâques en un an et ainsi de suite. Ledit Blanchard devra payer aux fermiers seigneuriaux 3 livres 2 sols et demi pour la part du lods concernant ledit Phelip. Il sera permis audit Blanchard de payer audit Phelip durant ledit temps jusqu'à 30 livres d'un coup ou le total, somme que ledit Phelip devra accepter en déduction du principal et réduire au prorata la pension annuelle. Ledit Blanchard hypothèque la vigne. Fait et

publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : Brigas, Billard]

Le 20/11/1610 Me Jean Candolle procureur des fermiers a reçu de Marie Richier veuve dudit feu Blanchard les 3 livres 2 sols et demi pour le droit de lods, d'où quittance. [Signé : Candolle]

Le 24/03/1609 y a acte de relèvement reçu chez ce notaire

Obligation pour Isnard Andrieu contre Guidon Mombriion – f°7

Le 02/01/1607 a comparu Guidon Mombriion cardeur à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Isnard Andrieu travailleur de ce lieu, présent, la somme de 33 livres pour l'achat de 30 coupes de vin que ledit Andrieu a dans un tonneau de la cave de Jean Silve, rentier dudit Andrieu [plutôt tenue à rente par ledit Andrieu], d'où quittance, sur laquelle somme ledit Mombriion devra payer à Me Joseph Emin et Barthélémy Icard, trésoriers modernes, ce que ledit Silve leur doit suivant les quittances qu'il en rapportera dans les quinze jours, ainsi qu'à Antoine Ange exacteur des cosses pour ce qui lui est dû par ledit Andrieu. Et le reste, ledit Mombriion devra les payer audit Silve dans un mois en déduction de la rente que ledit Andrieu peut devoir audit Silve. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Constans et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : G Constans]

Le 10/02/1607 acte barré, Anthorone Meanne femme dudit Silve a confessé avoir reçu dudit Mombriion les 33 livres dudit acte, savoir 16 livres en quatre acquits et les 17 livres restantes à l'instant, d'où quittance audit Mombriion et audit Andrieu absent. Fait et publié en ce lieu en présence de Guillaume Gobin et Gaspard Viguiier.

Quittance pour Philippe Silvestre et ses frères contre Toussaint Sauvecane et son frère – f°8

Le 02/01/1607 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Philippe Silvestre et ses frères, du lieu de Peypin-d'Aigues (84), lui présent, la quantité de quatorze charges de grains, huit de conségal et six de blé annone, mesure courante, pour la rente de la métairie que lesdits Silvestre tiennent desdits Sauvecane, paie échue au 15 août passé suivant acte reçu chez Me Jean Sauvecane notaire. Ledit Silvestre a expédié huit charges de conségal et deux charges de blé annone aux consuls de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) avec quittance reçue chez ce notaire, deux charges quatre panaulx de blé annone à Pierre Martelly de Pertuis (84), une charge six panaulx de blé à Antoine Ange. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jaume Monier et Me Jean Coussin de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, Jehan Coussin]

Cession pour Barthélémy Volonne contre Honoré Thurin – f°10

Le 02/01/1607 ont comparu Barthélémy Volonne et Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte ensemble pour la somme de 38 livres 1 sol de principal que ledit Thurin a été condamné à payer audit Volonne par sentence rendue par le lieutenant de juge de ce lieu le 15/10/1605 ainsi que les intérêts et dépens depuis. Ledit Thurin doit au total 39 livres pour le payer desquelles il a cédé semblable somme à prendre de Bertrand Jourdan de ce lieu sur une plus grande somme que ledit Jourdan a été condamné à lui payer par sentence du juge de ce lieu et par une autre sentence confirmative du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) rendue en décembre 1606. D'où quittance et décharge envers Barthélémy Berard, séquestre. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Georges Constans de ce lieu. [Signé : H Turin, G Constans]

Quittance pour François Roux contre Magdeleine et Catherine Pourret – f°11

Le 02/01/1607 a comparu Grégoire Richaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, procureur de Magdeleine et Catherine Pourret, sœurs, de ce lieu, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de François Roux de ce lieu, présent, 18 livres sur un total de 24 livres pour le prix de deux coins de

terre acquis par ledit Roux desdites Pourret suivant acte reçu par Me Jean Sauvecane le 29/06/1600 et ce, tant en déduction du principal que des intérêts depuis lors. Ledit Roux a présentement payé les 18 livres pour ladite Magdeleine Pourret à Me Vincent [May] exacteur des exhigats de la communauté sur un total de 24 livres qu'elle doit à la communauté suivant acte de rétention d'un pré reçu chez ce notaire le 27/12/1606, somme payée en compensation d'une même somme que la communauté doit audit Roux comme cessionnaire de Baqui Sourd suivant acte reçu par Me Chappuis notaire de Pertuis (84) le 17/10/1606. D'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Benoît Abel. [Signé : M Rodde, V May]

Arrentement pour Pons Verne contre Antoine Fabry – f°12

Le 02/01/1607 a comparu Me Pons Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Antoine Fabry ménager de La Bastidonne (84), présent, une métairie avec son affar de terres, vignes et jardin à La Bastidonne avec une maison audit lieu quartier de La Parrouette, pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine et se finissant au même jour. Ceci, contre une rente annuelle de trois charges deux panaulx et demi moitié blé moitié conségal, mesure courante, payable à chaque Sainte-Marie-Magdeleine à partir de celle de 1609 et ainsi de suite à la même date. En plus, ledit Fabry devra expédier chaque année deux panaulx d'amandes et deux panaulx de noix. Il devra habiter la métairie avec sa famille et y faire consommer les pâtures, fera porter le fumier aux propriétés de la métairie. La dernière année il laissera le tier des labourages vide. Il pourra « poulher le bois tallif par tiers estans d'escabasse ». Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Valentin Clemens et Georges Constans de ce lieu. [Signé : P Verne, G Constans]

Cession pour François Velixandre contre Jean Brigas – f°15

Le 03/01/1607 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 15 livres qu'il doit à François Velixandre, marchand de ce lieu, présent, tant pour reste de principal qu'intérêts et dépens des sommes que ledit Velixandre a payé à Pierre Micheau de Pertuis (84) comme pleige judiciaire dudit Brigas, a cédé audit Velixandre, semblable somme de 15 livres sur un total de 30 livres que Claude Roman de ce lieu doit audit Brigas suivant acte reçu par Me Bernard notaire de ce lieu en 1606 dont la paie échoira au 15 août. Ledit Velixandre décharge le séquestre [non nommé]. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Antoine Andrieu de ce lieu. [Signé : Brigas, N Olivier]

Promesse pour Jean Thorame contre Melchion Rey – f°16

Le 04/01/1607 ont comparu Jean Thorame tisseur à toiles de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Melchion Rey de La Bastidonne (84), lesquels ont fait convention entre eux comme suit : ledit Rey devra faire « deux charbonieres, l'une de bois de chaine et l'autre de pin a la metterie dudit Thorame assize au cartier du Real, lesquelles commancera des lundy prochain et le bois qui sera besoing ledit Thorame fornira de celluy qu'est dans son affar de ladite metterie et pendent le travail tant du couppeant du bois que durant le temps que sera necessere icelluy Thorame sera aussy tenu y tenir ung home travaillant, norry par ledit Roy et sallarié par ledit Thorame et estant lesdites charbonieres achevées, le charbon que proviendra sera esgallement partaigé entre eulx et chascun sera tenu mander, querir leur part dudit charbon pour en fere ce que bon leur samblera et neanlmoins icelles parties promettent agir a jamais mesmes ledit Thorame fere avoir et jouir ledit Rey desdites charbonieres envers tous qu'il appartient et prendre sa garentie et deffance a peine de tous despans et interestz ». Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Valentin Clemens et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Donation pour Louis Ange contre Claude Ange et demoiselle Anne Sauvecane, mariés – f°18

Le 08/01/1607 le capitaine Claude Ange et demoiselle Anne Sauvecane, mariés, de ce lieu de la Tour-d'Aigues, ayant « acquis » en légitime mariage Antoine, Jean et Louis Ange, leurs enfants, lesquels Antoine et Jean le 14/09/1605 ont passé un acte de transaction en suite d'une donation qui leur a été faites par leurs père et mère dans leur contrat de mariage reçu par Me Jean Sauvecane « mon pere » notaire de ce lieu dans lequel accord les parents ont déséparé pour leurs deux fils des propriétés y désignées avec clause indiquant qu'ils devraient payer à demoiselle Marguerite Ange femme de Me Claude Gavaudan, leur sœur, la somme de 400 livres chacun soit 800 livres somme qui lui est due par ses parents sur le total de 1200 livres pour reste et entier paiement de sa dot suivant son contrat de mariage reçu par ledit Me Jean Sauvecane. Lesdits frères Antoine et Jean seront tenus aussi de payer à demoiselle Françoise Ange leur autre sœur semblable somme de 800 livres, soit 400 chacun, lorsqu'elle se mariera ainsi que les deux tiers des robes, coffres et bijoux, ainsi que les deux tiers des autres dettes des parents.

Ont comparu lesdits capitaine Claude Ange et demoiselle Anne Sauvecane, ainsi que Louis Ange leur autre fils étant « en eage compectant pour se pouvoir regir et conduire aux afferes de ce monde et que son travail ne feust en vain » pour cela les parents ont donné audit Louis, présent, par donation pure et simple entre vifs, le tiers de tous leurs biens dont a été remis à l'instant la moitié d'une métairie qu'ils ont en commun, avec son affar de terres, vignes, pré, jardins, chenevier, tant à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) qu'à La Motte-d'Aigues (84) quartier de Buler [P] Estoille confrontant chemin à trois endroits et fossé du moulin de La Motte ainsi que la moitié des autres propriétés qui dépendant de ladite métairie ; en plus, un dessus de maison d'haut en haut en ce lieu rue de l'Amourier qui appartenait à Jean Laurent Ferrier confrontant dessous de maison de Guidon Mombriion, maison à côté restante aux mariés, maison de Guillaume Menard et la rue publique ; ainsi que cinq carterades de vigne avec un coin de terre et verger et joncquier en deux endroits en ce lieu quartier de La Bouisse confrontant vigne de Michel Rodde, de feu François Darbon et terre d'André Plantard ; enfin, une terre d'une saumée quartier de Saint-Christophe confrontant la ferrage du seigneur, terre d'Antoine et Jean Volaire frères et terre dotale d'Elzias Vian, les parents se réservant le blé qui y est actuellement semé. Ils donnent aussi deux tonneaux de chêne d'environ 35 à 40 coupes pièce se trouvant dans la cave de la maison des mariés avec la faculté de les y laisser durant vingt ans sans rien payer. Ces susdites propriétés sont estimées à 1500 livres. Ledit Louis devra fournir à ses parents chaque année une charge de blé annone tant qu'ils vivront au 15 août. Les parents se réservent sur la part dudit Louis 100 livres pour en faire comme bon leur semble. Ledit Louis Ange devra payer à Marguerite et Françoise Ange, ses sœurs, 400 livres chacune à la place des parents, suivant le contrat de mariage de Marguerite et pour celui de Françoise quand elle se mariera ainsi que payer pour cette dernière le tiers des robes et bijoux nuptiaux ; il devra aussi s'acquitter du tiers des dettes des parents. Les parents donnent aussi audit Louis tous les acquêts et conquêts de leur fils. Fait et publié en ce lieu, dans la maison desdits mariés, en présence de Me Pons May chirurgien, capitaine Ferdinand Bon, Laurent Vian, Jean Nicolas, Gaspard Viguier et Antoine Garcin tous de ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane, F Bon, Destienne, P May, A Garcin, G Viguier]

Obligation pour Jean Gaudemar contre Michel Long - f°23

Le 09/01/1607 a comparu Michel Long de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand de Manosque (04), absent, une charge d'avoine, grosse mesure, et une demie charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemençer, l'avoine une terre qu'il a au Pré Neuf d'où quittance, et il promet de rendre le tout aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés au Pré Neuf et au quartier du Plan du Revest. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Icard et Jean Rey couturier de ce lieu. [Signé : B Icard]

Quittance pour Marguerite Sindre contre Paul Agnel, marchand – f°24

Le 09/01/1607 a comparu Paul Agnel marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Marguerite Sindre, de ce lieu, toutes les sommes et tous les grains qu'elle peut lui devoir et généralement tout ce qu'elle peut lui devoir, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Barthélémy Icard et Henry Darbon. [Signé : P Agnel, H Darbon]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Barreu – f°24

Le 09/01/1607 a comparu Antoine Barreu du lieu de Meolhon en Dauphiné (Meollion, hameau de Champoléon dans les Hautes-Alpes) résidant à Venelles (13), lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 138 livres pour reste d'achat et prix de deux mulets poil noir avec leurs bâts, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer, moitié au 15 août et le reste à Noël avec hypothèque des mulets. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ledit Agnel, en présence de François Guillermin de ce lieu et Claude Arbaud de Meyrargues (13). [Signé : P Agnel]

Le 26/01/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Barreu d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Etienne Tamisier. [Signé : P Agnel]

Quittance pour François Blanc contre Barthélémy Berard – f°26

Le 09/01/1607 a comparu Barthélémy Berard, tuteur des hoirs de feu Elzias Franc, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Blanc de ce lieu, présent, la somme de 8 écus 18 sols pour la rente des biens que ledit Blanc tient à ferme desdits hoirs, paie échue à Noël dernier, d'où quittance, comprenant un écu que ledit Blanc a encore pour le distribuer aux anciens fermiers seigneuriaux pour un lods d'une vigne acquise par ledit feu Franc de la communauté. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et de Laurent Vian fils de Jacques, de ce lieu. [Signé : L Vian, Darbon]

Achat pour Pierre Bret contre David Roux et Pierre Perin – f°26

Le 10/01/1607 a comparu Pierre Perin fils et hoir de feu Thomas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Pierre Bret fils de feu François, ménager de Peypin-d'Aigues, présent, un coin de jardin que ledit Perin possède audit lieu quartier de Font Jallouze d'environ deux cosses au dextre confrontant jardin à trois côtés dudit Bret et le chemin. Ce « chenevier » dudit feu Perin avait été acquis de David Roux, de Cabrières-d'Aigues (84), il y a dix ans sans avoir passé d'acte ainsi que ledit Roux l'a confirmé. La vente est faite pour le prix de 8 florins, somme reçue d'où quittance. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, en présence de Mathieu Durand dudit lieu et Antoine Garcin de La Tour-d'Aigues. [Signé : A Garcin, M Durand]

Achat pour Jean Roux fils d'Etienne contre la communauté de Cabrières-d'Aigues – f°28

Le 10/01/1607 a comparu Me Mathieu Durand consul et Jacques Baridon, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84) procureurs au nom de la communauté dudit lieu suivant procuration reçue chez ce notaire en 02/1606, lesquels audit nom ont vendu à Jean Roux fils de feu Etienne dudit lieu, présent, une erre d'environ cinq émines au dextre acquise par la communauté des hoirs de Jean Crespin quartier de Valsede confrontant le chemin, terre restante, terre de Honorade Devoulx et terre dudit acheteur. La vente a été faite pour le prix de 12 livres, somme reçue par ledit Me Durand d'où quittance. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, en présence d'Antoine Garcin et Pierre Sallenc. [Signé : M Durand, Jaques Baridon]

Arrentement pour Honoré Thurin contre Jean Garcin – f°29

Le 10/01/1607 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Jean Garcin marchand habitant de ce lieu, présent, 22 charges de terre que ledit Thurin possède en deux endroits en ce lieu, l'un des endroits au quartier du Plan et l'autre au Collet du Bastard, pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint dernière et se finissant au même jour, pour une rente annuelle de trois charges de blé annone mesure courante payable à chaque Sainte-Marie-

Magdeleine à partir de la prochaine en un an. A la fin du bail, ledit Garcin devra laisser la moitié du labourage vide. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Gaspard Viguiier. [Signé : H Turin, J Garcin, N Olivier]

Le 25/10/1611 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de Sauvair Moret et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : H Turin, J Garcin]

Achat pour Pierre Roland contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°31

Le 11/01/1607 ont comparu Me Pascal Sicard et Guillaume Lantelme deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels audit nom ont vendu à Pierre Roland travailleur de ce lieu, présent, une demie carterade quartier de Raphineau confrontant vigne de Marguerite Mallet, vigne de Claude Ferrier, vigne restante de feu Phelip Moutte. La vente est faite pour le prix de 24 livres sur lequel ledit Roland a payé à l'instant aux consuls 3 livres pour les dépens du procès et collocation, il promet de payer les 21 livres restantes en deux paies égales, la première au 15 août et l'autre à la même date l'année suivante. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Gaspard Viguiier. [Signé : G Lanterme, Sicard, Darbon]

Le 24/09/1607 ledit Sicard consul a confessé avoir reçu dudit Roland, présent, 10 livres et demi pour la première paie échue au 15/08/1607 d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Callier et Barthélémy Eyriès. [Signé : Sicard]

Obligation pour Paul Agnel contre David Bret – f°33

Le 11/01/1607 a comparu David Bret de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, quatre charges un panaul trois sinadiers de blé annone, deux charges trois panaulx deux sinadiers de conségal, cinq panaulx d'orge et trois panaulx d'épeautre, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer aux fêtes de mai prochaines. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiier et Louis ..., de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Le 28/09/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Bret. Fait en ce lieu en présence de Pierre Reynaud et Jean Marcou. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Jean Dorgon sieur de Puimichel contre Elzias Janet et Elzias Bouquet – f°34

Le 12/01/1607 ont comparu Elzias Janet et Elzias Bouquet marchands du lieu de Bonnieux (84), lesquels ont confessé devoir à Jean Dorgon écuyer et sieur de Puimichel, absent, la quantité de douze charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Fut présent Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Melchion Vallette cordonnier de ce lieu. [Signé : Elzeas ... [Elzias Janet], Elzias Bouquet, P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Borrel et Georges Rougier – f°35

Le 13/01/1607 a comparu Claude Borrel boucher de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, absent, la somme de 204 livres pour l'achat de 48 moutons, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer, moitié dans 15 jours, moitié à la mi-février. La somme « provient du pleigement que ledit Agnel a fait pour ledit Borrel enver Jehan Dourgon sieur de Piemicheau de Pertuis » suivant acte chez ce notaire et dont ledit Agnel promet de tenir quitte ledit Borrel enver ledit Dorgon pour ces 204 livres. Fut présent Georges Rougier, de ce lieu, beau-frère dudit Borrel, qui s'est porté pleige. Ledit Borrel hypothèque les moutons. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Claude Gavaudan et de Laurent Vian fils de feu Nicolas, de ce lieu. [Signé : P Agnel, Gavaudan]

Quittance portant cession pour Me Pons May contre Me Claude Gavaudan – f°37

Le 13/01/1607 a comparu Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire du sieur baron des Arcs suivant acte reçu par Me Olivier notaire de Pertuis (84) le 22/10/1599, lequel audit nom a confessé avoir reçu à l'instant de Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, la somme de 7 livres payant ladite somme par Jean Roux fils de feu Elzias de ce lieu, d'où quittance, ainsi que des 10 sols pour certains dépens fait contre ledit Roux suivant les lettres de contrainte du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13). En paiement de la somme de 7 livres et demi ledit May a cédé quatre livres pour l'entier paiement à prendre sur la communauté de ce lieu sur une plus grande somme qu'elle lui doit pour le résultat de son compte de syndicat rendu par les audiciens ordinaires l'an 1606. Fait et publié en ce lieu en présence de Jaume Monier et Pierre Bret. [Signé : P May, Gavaudan]

Habilitation et donation d'acquêts pour Jean Rouet fils contre autre Jean Rouet père – f°38

Le 13/01/1607 a comparu Jean Rouet le vieux, du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel « desirant gratifier » Jean Rouet son fils et de feu Magdeleine Motton dudit lieu, et suivant sentence arbitrale entre eux le 22/11/1606, ledit Jean Rouet père donne à son fils, en donation irrévocable, tous les acquêts et conquêts que ledit Jean fils, présent, a déjà fait et pourra faire à l'avenir, avec pouvoir de contracter et négocier en son nom propre et sans consentement. Le père confesse avoir reçu de son fils 25 livres d'huile, cinq panaulx de blé annone, cinq panaulx de conségal pour la première paie de la sentence, d'où quittance. Ledit fils s'engage à en faire tenir quitte son père envers Antoine Peiron son beau-père du lieu de Roquefure (près d'Apt, 84) pour raison de 12 charges d'orge et 3 livres en argent que ledit Rouet père lui doit en prêt amiable, sans cédule. Le fils peut emménager avec sa femme et famille où il voudra. Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Pierre Felissian fils de feu Jaume, en présence de Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues, Guillaume Morel dudit lieu et Barthélémy Goirand de La Motte-d'Aigues. [Signé : Goirand, Morel, Augier]

Compromis entre la communauté de La Tour-d'Aigues et Me Joseph Emin et Barthélémy Icard – f°40

Le 13/01/1607 étant donné qu'un procès fut intenté devant la cour des comptes de ce pays entre les syndics et communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, demandeurs en requête pour l'observation des clauses et conventions du contrat passé par la communauté avec Me Joseph Emin et Barthélémy Icard, trésoriers et adjudicateurs de la taille et imposition faite par la communauté, et lesdits Emin et Icard défendeurs et également demandeurs pour observations desdites clauses, que le procès est toujours pendant et indéci, ont comparu Pascal Sicard, Guillaume Lantelme et Louis Allard, consuls modernes de ce lieu, et lesdits Me Emin et Icard, lesquels ont trouvé le compromis suivant. Ils font appel à l'arbitrage de messieurs maîtres de Fabrègues et Boulougne, avocats en la cour de parlement de ce pays pour arbitrer leur différend avec pouvoir de prendre un tiers s'ils ne sont pas d'accord. Les parties produiront leurs défenses ce mois-ci et les arbitres émettront leur jugement quinze jours après. Les parties devront accepter l'arbitrage sous peine de 500 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Les consuls ont aussi donné pouvoir aux arbitres de « terminer ung autre proces pendent » par-devant la cour de parlement entre eux et ledit Emin pour « raisons de la prethension de ladite communauté consernant le debte de Blaze Nicollet de Sisteron retrocessionnere du sieur de Montauroux » avec les mêmes peines que ci-dessus. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Jean Orcière de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Sicard, Emin, Loys Allar, B Iccard, G Lanterme, G Viguiier]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Bonnardel – f°43

Le 16/01/1607 a comparu Pierre Bonnardel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 18 livres pour

l'achat d'une ânesse poil noir, reçue d'où quittance, et confesse aussi lui devoir 6 panaulx de blé annone et douze panaulx de conségal en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, et les avoir semé à La Motte-d'Agues, laquelle somme il promet de payer au 15 août et lesquels grains il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Honoré Roux. [Signé : P Agnel, G Viguier]

Le 31/10/1609 acte barré en présence dudit Angel qui fait quittance audit Bonnardel et ce dernier fait quittance de deux sacs [judiciaires, probablement suite à une procédure pour un retard de paiement]. Fait en présence de François Icard et Jean Bret. [Signé : P Agnel]

Quittance pour les hoirs de feu Elzias Franc contre Laurent, Philippe et Jean Gaudemar – f°44

Le 16/01/1607 a comparu Balthazar Billard procureur de Laurent, Philippe et Jean Gaudemar, anciens fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Barthélémy Berard tuteur des hoirs de feu Elzias Franc de ce lieu, présent, 3 livres 14 sols et demi pour un droit de lods d'une vigne acquise par ledit feu Franc comme cessionnaire de la communauté de ce lieu de feu Elzias Roux en date du 30/09/1603 suivant accord fait par ladite communauté avec lesdits Gaudemar, d'où quittance, et a reçu 3 livres des mains de François Blanc. Fait et publié en ce lieu « et presence que dessus ». [Signé : Billard]

Procuracion pour Me Georges Bernard, notaire – f°45

Le 16/01/1607 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a constitué pour procureur Georges Besson de ce lieu, absent, pour en son nom et en qualité de mari de demoiselle Catherine Rasclate, recouvrer de Me Pierre Ferrat notaire royal de Sainte-Tulle (04) la somme de 24 livres qu'il doit pour pension de 160 écus et paie échue le 01/01/1607 suivant acte passé entre eux reçu par Me Etienne Bouchier notaire dudit lieu le 31/12/1602. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Melchion Vallette de ce lieu. [Signé : Bernard]

Note postérieure : « J'ay receu la somme contenue en ladite procuracion exhigée par ledit Besson procureur et l'en descharge, le dix huitiesme janvier an susdit » [Signé : Bernard]

Arrentement pour la division des biens de feu Me Jean de Saint-Martin contre Jean Martin – f°46

Le 18/01/1607 a comparu Me Etienne André procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) et curateur des biens « mis en generale discussion » de feu Me Jean de Saint-Martin, vivant avocat en la cour, lequel audit nom a arrenté à Jean Martin fils de Pierre, ménager de ce lieu, présent, toutes les propriétés désignée au procès-verbal du bail fait par les officiers de ce lieu hier, en qualité de commissaire député par monsieur le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence, et ce pour quatre ans et trois prises de fruits pour une rente annuelle de 18 charges moitié blé, moitié conségal, mesure courante, dont la première paie aura lieu à la Sainte-Magdeleine prochaine en un an. Ledit Jean Martin a obtenu ce bail suite à une enchère au plus offrant, offrant donc 18 charges, avec les clauses du bail à ferme présentées lors de la délibération, le tout enregistré au greffe de ce lieu [probablement que les clauses étaient publiques avant que les enchères commencent]. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Louis Le Long et François Blanc cordonnier de ce lieu. [Signé : Andrez, J Martin, Jehan Louis Le Long]

Arrentement pour Louis Nicolas contre Jacques Bouchard – f°49

Le 17/01/1607 ont comparu Guillaume et Jeanne Nicolas, frère et sœur du lieu de La Motte-d'Aigues (84), ladite Jeanne procuratrice de Louis Nicolas son frère, suivant procuracion reçue par Me Boule notaire d'Aix-en-Provence (13) le 08/08/1606, lesquels ont arrenté à Jacques Bouchard ménager de Cabrières-d'Aigues, présent, toutes les propriétés dudit Louis à La Motte-d'Aigues, consistant en maison, vignes, prés, terres et jardins et généralement tout ce qu'il possède, pour cinq

ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour, sauf la maison à partir de mai, le tout se finissant aux mêmes jours. La rente annuelle est de trois charges moitié blé moitié conségal, mesure courante, dont la première paie aura lieu au 15 août prochain en un an et ainsi de suite au même jour. L'arrentement comprend une terre prise audit Louis par Marguerite Roquemaure, de Cadenet (84) dont ledit Bouchard jouira. Il élaguera les saules et piboules par tiers la dernière année et devra laisser le tiers du labourage vide. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues et Jacques Baridon dudit Cabrières-d'Aigues. [Signé : Jaques Baridon, L Jourdan]

Le 04/10/1625 acte narré avec quittance mutuelle. Fait en présence de Gaspard Reboul et Toussaint Roche. [Signé : Reboul, T Roche]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Arbaud – f°51

Le 17/01/1607 a comparu Pierre Arbaud travailleur de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, rentier dudit lieu, absent, une charge quatre panaulx de blé annone, six panaulx de conségal, cinq panaulx d'avoine, cinq panaulx d'orge, le tout reçu et ensemencé dans ses terres, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses semés. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues et Jacques Baridon dudit Cabrières-d'Aigues. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roux dit Fabre – f°51

Le 17/01/1607 a comparu Jean Roux dit Fabre de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel fermier seigneurial dudit lieu, absent, trois charges de blé annone, deux saumées deux panaulx de conségal, trois panaulx d'épeautre, cinq panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses semés. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues et Jacques Baridon dudit Cabrières-d'Aigues. [Signé : L Jourdan]

Le 28/09/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Roux. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues [« au lieu que dessus »] en présence de Jean Orcel et Mathieu Villard. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Roman – f°52

Le 17/01/1607 a comparu Jacques Roman ménager de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel rentier dudit lieu, présent, cinq saumées deux panaulx de blé annone et trois charges conségal ainsi que douze panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la l'auditoire du greffe, en présence de Mathieu Durand et David Roux de Cabrières-d'Aigues. [Signé : M Durand]

Obligation pour Paul Agnel contre André Eyriès – f°53

Le 17/01/1607 a comparu André Eyrisè maréchal de Cabrières-d'Aigues (84) lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, trois charges de conségal et une grosse charge d'avoine en prêt, le tout reçu et ensemencé, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la l'auditoire du greffe, en présence de Mathieu Durand et David Roux de Cabrières-d'Aigues. [Signé : M Durand]

Le 05/12/1619 acte barré suivant un acte reçu chez ce notaire le même jour

Quittance pour Sauvaire Daumas contre Laurent Matheau et Diane Vial, mariés – f°54

Le 18/01/1607 a comparu Laurent Matheaud du lieu de Peyrolles (13) comme mari de Diane Vial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Sauvaire Daumas de ce lieu, présent, la somme de 18 livres qu'il lui doit comme cessionnaire d'Elzias Philip par acte reçu chez ce notaire

le 28/12/1606, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Rollet Mille écuyer de Saignon (84) et Gaspard Viguier. [Signé : R Mille, G Viguier]

Division et partage entre Etienne et Jean Darbon, frères, de La Tour-d'Aigues – f°55

Le 18/01/1607 ont comparu Etienne et Jean Darbon, frères, ménagers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait la division et le partage des biens obtenus de feu Françoise Darbon femme de feu Claude Rasclat, du lieu de Sainte-Tulle (04) biens au territoire de La Tour-d'Aigues, en commun et indivis entre eux dont ils ont fait deux parts égales avec des amis communs.

La part dudit Etienne Darbon est : une maison en ce lieu quartier des Théolèdes avec deux caves, une étable et un cazal le tout limitrophe, confrontant maison de Claude et Gaspard Rougon, maison de Jacques Monier, maison de Me Gaspard Hupais et la rue publique ; une terre de douze émines au dextre quartier de Saint-Christophe confrontant le grand vallon allant à Grambois, terre de Me Jacques Vian, terre de feu Honoré Sicard et vigne de Georges Meysonnier ; deux saumées deux émines de terre audit quartier à prendre du côté de long en long confrontant grand chemin allant au quartier du Revest, terre de Bertrand Jourdan et la part de terre ci-dessous de Jean Darbon, comprenant une demie saumée de terre tout près confrontant terre dudit Me Vian, dudit Jean Darbon et le chemin ; une vigne au quartier du Pré Neuf d'environ trois hommes confrontant vignes de Louis Allard, d'Etienne Sivlestre et de Marguerite Mombriion ; une terre quartier du Plan qui était autrefois une vigne, d'une émine sept cosses, confrontant vignes du feu sieur conseiller Guiran et de Jean Sicard ; un chenevier quartier du Collombier de six cosses confrontant chenevier de Michel Rodde, le chemin allant à Cabrières, une draye et une autre draye au-dessous ; une terre quartier de Valpetite de trois saumées confrontant le chemin allant à La Font de Marie, terre de Laurent Vian, terre de demoiselle Françoise Fabre et terre de feu Me Antoine Derrivo ; une terre et pré quartier de Badarel, le pré de quatre émines neuf cosses et la terre de cinq émines quatre cosses, confrontant terre à deux côtés de Jean Sauvecane, pré de Guillaume Escoffier, pré de Georges Vian et le fossé allant audit quartier ; une vigne quartier de Bigagnaud de cinq hommes confrontant vigne de Dominique Delamp, vigne dotale de François Bertet et vigne d'Henry Meyran et ses frères.

La seconde part obtenue par Jean Darbon consiste en : une maison quartier de l'Amourier de haut en bas confrontant maison à côté de Laurent Vian, de Jean Honoré Constant et derrière maison de Pierre Le Long, et la rue publique ; une terre quartier du Plan d'une saumée confrontant terre de Georges et Honoré Thurin, terre du prieuré et vigne de Martin Thorame ; une terre quartier du Saffranier d'une saumée et demi confrontant terre de Guillaume Lantelme, terre dotale de Claude Bouzon fils et les deux chemins publics ; une terre quartier de Cailloux de trois saumées confrontant terre de Guillaume et Isnard Lantelme, terre de Jean Coussin et terre de feu Pascal Ollivier ; un coin de vigne audit quartier limitrophe de la susdite terre de trois hommes confrontant vigne dotale de Ferdinand Bon, vigne de Françoise Fabre et vigne de Guillaume Lantelme ; un chenevier quartier du Collombier de six cosses un tiers confrontant chenevier de Philippe Astoin, chemin allant à Cabrières et chenevier de Ferdinand Bon ; un chenevier audit quartier de cinq cosses confrontant chenevier de François Pazier, chenevier de Jean Etienne, chenevier de Georges Constans et le chemin ; un pré et terre quartier de Hourgouze limitrophes, le pré de quatre émines quatre cosses et la terre de trois émines une cosse confrontant pré et terre dudit Georges Vian, terre de François Pazier, vigne de Jean Menard et le fossé ; une terre et pré limitrophes quartier de Cailloux de cinq émines quatre cosses au total confrontant terre dudit Vian de deux côtés, terre de Peironne Darbon et le fossé ; un coin de jardin au Derroc confrontant jardin de Honoré Ginies, jardin d'Isnard Brun, la rivière de l'Eze et le chemin ; une terre quartier de Saint-Christophe de deux saumées deux émines confrontant de long en long terre ci-dessus obtenue par Etienne Darbon, terre dudit Georges Vian, terre de Bertrand Jourdan et le chemin allant au Revest ; et finalement un cazal à la Bourgade confrontant cazal d'Antoine Vassal, cazal de François Chabert et aire de Jaume Pardigon.

Entre les parties il reste en commun une thine et deux tonneaux qui se trouvent dans la cave obtenue par Jean Darbon ; ils pourront l'utiliser pendant trois ans sans aucun frais puis se partageront le tout. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Antoine Vassal et Jean Louis Le Long cordonniers de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal, Jehan Louis Le Long]

Achat pour Louis Jourdan contre Jean Grillard – f°60

Le 19/01/1607 a comparu Jean Grillard habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que comme procureur de Me Pierre Roux avocat en la cour suivant procuration chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu le 05/11/1605, qui devra ratifier l'acte dans les 8 jours, a vendu à Louis Jourdan « fils habilité » de Claude, de ce lieu, présent, une vigne disrupte avec un coin de terre limitrophe en ce lieu quartier de Bon Ruby, la vigne d'une carterade deux hommes et 275 souches et la terre d'une émine sept cosses au dextre confrontant vigne de Bertrand Jourdan, vigne dudit Claude Jourdan, terre du feu sieur Debecariis, la draie. La vente est faite pour le prix de 48 livres, payable 9 livres déjà payées ces jours passés tant en blé qu'en argent, 15 livres dès que l'acte aura été ratifié, 12 livres au 15 août et les 12 livres restantes à Noël. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et François Velixandre de ce lieu. [Signé : J Grillard, L Jourdan, M Rodde]

Le 20/01/1607 rapport a été fait par Me Claude Darbon, Laurent Vian et Bertrand Jourdan, estimateurs modernes, à la requête de l'acheteur en présence du juge et sont allés dans la vigne qui se trouve être entièrement disrupte « pour avoir longtemps demeuré sans aucune culture y manquant la plus part des souches et ne pourra servir qu'elle ne soit arrachés », vigne estimée à 45 livres. [Signé : Darbon]

Achat pour Benoît Abel contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°63

Le 19/01/1607 ont comparu Me Pascal Sicard, Guillaume Lantelme et Louis Allard, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues suivant le pouvoir qui leur a été donné par délibération du conseil du 06/01/1607, ont vendu à Benoît Abel maréchal à forge de ce lieu, présent, une crotte que la communauté a acquise par collocation de Louis Barrabel au faubourg de ce lieu confrontant maison au-dessus de Phelipe Fillol, maison des hoirs de Pierre Maccari et la rue publique. La vente est faite pour le prix de 19 livres 5 sols, prix de la collocation de laquelle ladit Abel en a payé « tant aux estimateurs que a mestre Vincent May exacteur des exhigatz quatre livres pour le proces literatoire et collocation » d'où quittance, et les 15 livres 5 sols restantes, ledit Abel promet de les payer à ladite communauté durant le mois d'août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Barthélémy et Antoine Mallet, de ce lieu. [Signé : Sicard, Lantelme, Loys Allard]

Obligation pour Jacques Gueidan contre Pierre Roman – f°65

Le 19/01/1607 a comparu Pierre Roman baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une saumée de conségal en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Pierre Bret. [Signé : G Viguier]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Guidon Mombriion – f°66

Le 20/01/1607 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Guidon Mombriion de ce lieu, présent, le vin qu'il a dans deux tonneaux de Bernard et Barthélémy Olivier, d'environ 50 coupes, pour le prix de 32 sols la coupe. Ledit Mombriion s'engage à payer ledit Nicolas Olivier d'ici Pâques, « declairant ledit Mombriion avoir goutté ce jourdh'uy ledit vin, treuvé estre bon que il a dict ». Il hypothèque ledit vin. Fait en ce lieu dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Jourdan et Gaspard Viguier. [Signé : N Ollivier, G Viguier]

Le 14/03/1607 acte barré, « sans que ledit Mombriion ayt receu ledit vin » avec quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguiet. [Signé : N Olivier, L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Villard – f°66

Le 20/01/1607 a comparu Mathieu Villard de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, douze panaulx de blé annone, six panaulx de conségal et quatre panaulx d'avoine, mesure courante, le tout reçu et ensemencé d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Louis Jourdan et Me Pierre Bertrand de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Le 28/09/1608 acte barré en présence dudit Agne qui fait quittance audit Villard. Fait en ce lieu en présence de Jacques Roman et Jean Bouchard. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Jean Sicard contre Antoine Voulaire – f°67

Le 20/01/1607 a comparu Antoine Voulaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour Jean son frère, a confessé avoir reçu de Jean Sicard marchand de ce lieu, présent, la somme de 32 livres 1 sol contenue en « deux compulsoires de despans » par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) et le juge de ce lieu du 22/08/1605 et 21/08/1606, papiers retirés par ledit Sicard avec les exploits faits à leur suite. D'où quittance par ledit Voulaire qui met ledit Sicard à sa place pour recouvrer cette somme de Claude Bouzon condamné à le relever de cette somme. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence du capitaine Bernard Roy et de Jacques Monier de ce lieu. [Signé : Jehan Sicard, B Roy]

Quittance pour Claude, Henri et Honoré Queyrel frères contre Me Antoine Queyrel leur frère – f°68

Le 20/01/1607 a comparu Me Antoine Queyrel baile de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu de Claude, Henry et Honoré Queyrel, ses frères, dudit lieu, ledit Claude présent avec Barthélemie Alois mère et tutrice testamentaire desdits Henry et Honoré, dudit Claude 42 écus et demi à trois livres pièce et desdits Honoré et Henry 37 écus et demi de même valeur pour chacun d'entre eux qu'ils devaient audit Antoine suivant l'acte de partage reçu par Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 27/08/1605. Ledit Antoine a reçu la somme des pupilles des mains de ladite Alois tant en grains qu'en argent et celle dudit Claude précédemment, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Garnaud et Bremond Chenard, dudit lieu. [Signé : Queirel, Queyrel, Chenar, Garnaud]

Insolutondation pour Françoise et Andrievie Thorame contre Martin Thorame – f°70

Le 22/01/1607 a comparu Martin Thorame tisseur à toile de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme, d'une part de 84 livres pour la dot reçue et reconnue de feu Anne Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84), et 4 livres tant pour le prix d'une brebis avec son agneau que d'une émine de blé annone reçus de sa dite femme, le tout désigné dans leur contrat de mariage et les reconnaissances reçus chez feu Me Antoine Martini notaire, a cédé par titre d'insolutondation à Françoise et Andrievie Thorame, ses filles, femmes de Barthélémy Moret et Antoine Abras, ladite Françoise présente tant pour elle que pour sa sœur, deux instances de maison que ledit Martin possède aux Faubourgs de ce lieu confrontant maison d'Antoine Vespier, maison de Jean Thorame, les deux rues publiques ; et un petit jardin aux Faubourgs de deux cosses confrontant jardin de Me Claude Darbon, jardin du capitaine Ferdinand Bon, le chemin de Pertuis et terre de Delphine Pourret. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Morel, N Olivier]

Mègerie pour Jean Estienne contre Daniel Panin – f°72

Le 22/01/1607 a comparu Lucrèce Archimbaud femme de Jean Estienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle audit nom a baillé en mègerie à Daniel Panin de La Motte-d'Aigues (84), présent, une truie poil blanc âgée d'environ un an et demi pour deux ans à partir du 1^{er} janvier. Pour chaque portée ledit Estienne devra fournir audit Panin « trois tamis rasset » et chaque partie paiera pour la moitié de l'aglandage. A chaque portée, il sera conservé quatre porcs s'il y en a autant et le surplus sera partagé. A la fin, le tout sera partagé, ledit Panin fera les parts et ledit Estienne choisira la sienne. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Thorame de ce lieu. [Signé : Morel]

Procuration pour Brémond Chenard – f°74

Le 24/01/1607 a comparu Brémond Chenard fils et hoir de feu Pierre, vivant maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a constitué pour procureur Salomon Jourdan de ce lieu, son beau-frère, présent, pour recouvrer tout ce qui peut lui être dû par quiconque, que ce soit par obligation, arrentement ou autre avec pouvoir de lancer des procès en son nom, d'aliéner ses biens, de les louer, céder, emprunter, hypothéquer, compromettre. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Chenar, Darbon, N Olivier]

Obligation pour Michel Solliers contre Jean Darbon – f°76

Le 26/01/1607 a comparu Jean Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Michel Solliers, bourgeois d'Ansouis (84), absent, deux charges d'orge prin, reçues d'où quittance, pour les semer cette saison dans sa métairie en ce lieu quartier de Pied Bernard. Il promet de les rendre à Pâques et hypothèque la récolte. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Allard et de Claude Silve. [Signé : Darbon, Loys Allard]

Le 20/09/1610 le créancier fait quittance. [Signé : M Solliers]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Honoré Ginies – f°77

Le 26/01/1607 a comparu Honoré Ginies lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier 6 coupes et demi de vin en prêt amiable, à rendre ou payer au mois de mai. Fait en ce lieu. [Signé : Honnort Ginies]

Le 21/12/1607 en présence dudit Olivier, acte barré, ce dernier confessant avoir été payé par ledit Ginies, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Morel et Mathieu Villard. [Signé : N Olivier]

Quittance et reconnaissance pour Pierre et Marguerite Constans contre Melchion Candelier – f°77

Le 27/01/1607 a comparu Melchion Candelier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en tant que mari de Marguerite Constans de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Constans son beau-frère, présent, la somme de 6 livres pour sa part et moitié d'une chaîne d'argent promise par ledit Pierre à ladite Marguerite sa sœur dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire en 1606, et 7 livres et demi pour le droit de légitime de ladite Marguerite sur le bien de feu Marguerite Roux sa mère, suivant liquidation du 31/10/1606, ainsi que 3 livres reçues par ledit Candelier de Me Claude Gavaudan au prix de deux panaulx de conségal pour les salaires de sa femme, soit au total 16 livres et demi avec quittance envers son beau-frère et reconnaissance pour sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Darbon et Gaspard Viguier. [Signé : Pierre Constans, Darbon]

Obligation pour Jean Gassin contre David Pierredon – f°78

Le 27/01/1607 a comparu David Pierredon natif de Saint-Etienne de Val Franssesque en Languedoc [Saint-Etienne-Vallée-Française en Lozère, David Pierredon est aussi dit ailleurs de Bagnoulx en Languedoc qui pourrait être l'ancienne commune de Bagnoles-les-Bains en Lozère, la

distance entre les deux communes est grande, voir aussi Saint-Etienne-du-Valdonnez en Lozère comme localisation possible] lequel a confessé devoir à Jean Gassin [Garcin] marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 18 livres en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Just écuyer de Marseille (13) et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

Le 22/12/1607 acte barré en présence d'Antoine Garcin frère et procureur dudit Jean qui confesse avoir été payé par ledit Pierredon d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Orcière et Guillaume Mallet. [Signé : A Garcin]

Quittance pour Antoine Bonnefoy contre les hoirs de Martin Arnaud – f°79

Le 27/01/1607 ont comparu Joseph Queyrel de La Bastidonne (84), tuteur des enfants de de Martin Arnaud, et Esprit Seman de Pertuis (84), lesquels confessent avoir reçu d'Antoine Bonnefoy de La Bastidonne, présent, quinze panaulx de conségal, pour ledit tuteur treize panaulx et demi et pour ledit Seman un panau et demi, pour un pasquier acquis desdits enfants et pour la rente suivant les experts pour la paie de l'arrentement d'une terre desdits enfants, paie échue au 15 août dernier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Malan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Jean Poulle travailleur dudit lieu.

Quittance pour Louis Jourdan contre Jean Grillard – f°80

Le 29/01/1607 a comparu Jean Grillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel suivant la ratification rapportée faite par Me Pierre Roux avocat en la cour le 24/01/1607 devant Me Durand notaire à Aix-en-Provence (13), confesse avoir reçu de Louis Jourdan de ce lieu, présent, la somme de 15 livres sur le prix d'une vigne acquise par ledit Jourdan dudit Grillard suivant acte chez ce notaire de mois-ci, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Melchion Vallete cordonnier et Gaspard Viguiier. [Signé : J Grillard, L Jourdan]

Achat pour Jean Gounache contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°81

Le 29/01/1607 ont comparu Me Pascal Sicard, Guillaume Lantelme et Louis Allard, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels audit nom ont vendu à Jean Gounache travailleur de ce lieu, présent, deux éminades de chenevier de graines en semence représentant quatre cosses et demi de terre au dextre en ce lieu quartier du Collombier, qui appartenait à feu Honoré Sicard, acquis avec plus de terre par collocation, confrontant chenevier de Marguerite Mombriion, chenevier restant à ladite communauté du côté du Paroir, le fossé de l'étang et draie par-dessous. La vente est faite pour le prix de 24 livres, sur lequel prix a été déduit 3 livres et demi audit Gounache pour l'allaitement d'un fils d'Antoine Sarrazin suivant délibération du conseil du 04/03/1604, 9 livres de principal et 2 livres 5 sols d'intérêts suivant ordonnance du commissaire député à la réduction du 24/09/1602, 3 livres payées à l'instant aux consuls, et pour les 6 livres 15 sols restantes ledit Gounache promet de les payer à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Mallet et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Sicard, Loys Allard, Lanterme, Anthoine Mallet]

Le 25/08/1607 ledit Me Pascal Sicard consul a confessé avoir reçu dudit Gounache les 6 livres 15 sols restantes d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Claude Darbon et Pascal Lantelme. [Signé : Sicard]

Procuration pour Joseph, Louis et François Sauvecane – f°83

Le 30/01/1607 ont comparu Joseph, Louis et François Sauvecane, frères, enfants émancipés de Jean, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont nommé pour procureur Toussaint Sauvecane, leur frère, présent, pour « appointer et accorder certain differant qu'ilz ont » avec Louis Martin marchand de Pertuis, et d'emprunter jusqu'à 80 livres ou la quantité de six charges de blé tant

annonce que conségal. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et de Gaspard Viguiet. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, G Viguiet, N Olivier]

Procuration pour Lazarin Cocordan – f°85

Le 30/01/1607 a comparu Lazarin Cocordan [Cougourdan] de la ville de Marseille (13), comme mari d'Andrievie Smige [?], a constitué comme procureur Balthazar Billard cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour recouvrer de la communauté de Beaumont-de-Pertuis (84) 18 livres 15 sols de la pension de 300 livres de prêt en principal due à la dite Smige, somme léguée par Barthélémié Queyrel sa mère dans son testament, paie échue en octobre dernier. Fait et publié en ce lieu. [Signé : L Cougourdan]

Obligation pour sire Georges Vian contre Jean Durant – f°86

Le 31/01/1607 a comparu Jean Durant ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Vian bourgeois de ce lieu, absent, la somme de 30 livres pour l'achat d'une ânesse poil blanc avec son bât et son poulain « retany » de poil noir, vendu ce jour, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèse de l'ânesse et son poulain. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Viguiet de La Bastide-des-Jourdans (84) et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : G Viguiet, Billard]

Le 22/09/1607 acte barré en présence dudit Vian qui confesse avoir été payé par ledit Durant, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de noble Jean Meolhon et François Velixandre. [Signé : Viany]

Obligation pour Paul Agnel contre Amiel Ramasse – f°87

Le 01/02/1607 a comparu Amiel Ramasse ménager de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à sire Paul Agnel marchand résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, quatre charges de blé annone comprenant une charge dudit blé « qu'il a répondu par » Isabeau Siguine veuve de feu Jean Roux de Cabrières-d'Aigues principale débitrice de ladite charges de blé envers ledit Agnel, en prêt amiable, ainsi qu'une charge de conségal, trois panaulx d'épeautre, huit panaulx d'orge prin, le tout mesure courante en prêt amiable, pour ensemercer aux semences dernières dans les terres dudit Ramasse à Cabrières-d'Aigues en plusieurs endroits. Il promet de rendre le tout à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Gaspard Viguiet clerc de La Bastide-des-Jourdans (84) et Melchion Vallette cordonnier de ce lieu. [Signé : P Agnel, G Viguiet]

Mariage entre Pierre Constans et Honorade Barriel – f°88

Le 02/02/1607, contrat de mariage entre Pierre Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Jaumet et Marguerite Roux, de ce lieu ; et Honorade Barriel de ce lieu, fille de Vincent et de Marguerite Bounel de ce lieu aussi. L'épouse est assistée et autorisée par ses parents. Le père de l'épouse assigne en dot à sa fille la somme de 120 livres à payer en paies de 18 livres chacune, la première de ce jour en un an puis à la même date chaque année sauf la dernière année où la paie sera de 12 livres. La mère de l'épouse lui assigne en dot une carterade de vigne mesure de dextre à prendre du côté de long en long du côté de la terre et vigne de Grégoire Velixandre, quartier de Pospeyre en ce lieu, confrontant aussi terre et vigne d'Esprit Pourret et vigne restante à ladite Bounel. En plus, elle donne à sa fille la somme de 7 livres 4 sols que ledit Constans a reçu au prix de certains meubles et ustensiles de maison, d'où quittance et reconnaissance. Il sera fait à l'épouse deux robes de cadis, l'une bleue et l'autre jaune par les parents de l'épouse, qui ont déjà été faites et données à l'épouse, d'où quittance. L'époux devra faire faire une robe et un aubergeon de drap de boutique avec une bague d'or, l'aubergeon et la bague ont déjà été reçus et la robe devra être faite pour dans trois ans. Les vêtements et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait

et publié en ce lieu, dans la maison de Guillaume Garnaud en présence de Me Claude Gavaudan et de François Chabert, de ce lieu. [Signé : Pierre Constans, Gavaudan, François Chabert]

Obligation pour Jacques Monier contre Jean Darbon – f°92

Le 03/02/1607 a comparu Jean Darbon fils de François de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Monier de ce lieu, présent, une saumée de conségal en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Gaspard Viguier. [Signé : G Viguier, Ange]

Le 01/05/1607 acte barré, ledit Monier confessant avoir été payé par ledit Darbon, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Isnard Lantelme. [Signé : J Monier]

Cession pour Nicolas Olivier contre Honoré Ginies – f°93

Le 03/02/1607 a comparu Honoré Ginies de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Nicolas Olivier, de ce lieu, présent, la somme de 55 livres 10 sols à prendre de la communauté de ce lieu pour reste et entier paiement de la somme de 169 livres 19 sols que la communauté lui doit suivant une sentence arbitrale du 26/11/1605 comprenant, dans cette somme 5 livres 10 sols contenues dans un mandat fait audit Ginies par les consuls de ce lieu daté du 08/12/1604. Cette cession a été faite pour une semblable somme de 55 livres 10 sols que ledit Ginies a confessé avoir reçu ces jours passés dudit Olivier d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et de Jean Allemand de ce lieu. [Signé : Honnort Ginies, N Olivier, J Brigas]

Quittance pour Me Elzias Philip contre Jean Blanchard – f°95

Le 03/02/1607 a comparu Jean Blanchard maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment de Me Elzias Philip fontainier de ce lieu, présent, la somme de 27 livres pour un prix-fait de la besogne faite par ledit Blanchard dans un jardin que ledit Philip a au Derroc tant en deux arcades et un conduit passant au chemin public au-dessus dudit jardin recevant les eaux pluviales descendant de la porte de La Font. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Jean Brigas de ce lieu. [Signé : N Olivier, J Brigas]

Prix-fait pour Me Elzias Philip contre Jean Blanchard – f°95

Le 03/02/1607 a comparu Me Elzias Philip fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à prix-fait à Jean Blanchard, maçon de ce lieu, présent, « de construire et bastir ung bastimant dans l'affar des terres acquizes par ledit Phelip de feu mestre Jehan de Saint Martin assizes a la Court de Maltron en la quallité suivante, scavoir que ledit bastimant sera de la longueur et grandeur que bon samblera audit Phelip et aussy de l'espoisseur lequel icelluy Blanchard sera tenu construire de chaux et sable bien et duement auquel y fera deux portes de piarre de tailhe, laquelle tailhe ledit Phelip sera tenu fere apporter sur la place a ses propres coustz et despans et ledit Blanchard sera tenu la fere, travailler et fornir audit bastimant toute la piarre, chaux et sable, laquelle piarre prandra dans une terre et vigne dudit Phelip acquise de la discussion de feu mestre Jehan Trompet tout proche desusdites les terres sans qu'il soict tenu en paiera aulcune chose audit Phelip et lequel bastimant randra fait et parfaict entre icy et la fin du prochain mois d'avril a peine de tous despans et interestz, laquelle piarre de tailhe ledit Blanchard sera tenu fere travailler et mettre en euvre a ses despans, sera aussy tenu ledit Phelip randre sur la place les fustes et quers et thuilles que besoing sera a ses propres despans, fere les piboules que se couperont dans la propriété dudit Phelip, lesquelles icelluy Phelip sera tenu fere couper et escarrit et en apres icelluy Blanchard sera tenu les fere charrier et mettre a leur lieu et place et moienant ce ledit Blanchard sera tenu randre ledit bastimant et couvert en perfection le tout a ses despans sans contredict. Sera tenu ledit Phelip paier audit Blanchard trois livres pour cane carrée dudit bastimant de deux pans d'espoisseur ». Sur le total à venir de la somme, ledit Blanchard a confessé avoir reçu à l'instant 30 livres, d'où quittance. Ledit Philip paiera le reste durant le travail et une fois le travail fait. « En cas que ledit Phelip vueilhe

ferre audit bastimant ung planchier de plastre, en ce cas ledit Blancard sera tenu ce ferre et fournir ledit plastre moiennant quarante deux soulds pour chascune cane de l'espoisseur d'ung cart de pan ensamble des bujectre [?] et cheminée sy bon samble audit Phelip, lequel sera tenu fournir les cabrions et bois que conviendra ferre comme aussy sera tenu ledit Blanchard ferre audit bastimant de fenestres a ses despans aux endroictz ou ledit Phelip advisera sy sont de tailhe ledit Phelip la fornira et randra sur la place sans estre travailler » aux dépens dudit Blanchard. « Apres lequel priffaict achevé sera meusuré tant plain que vuide a la raison de deux pans d'espoisseur pour chascune cane comme dict est, lequel Blanchard prandra l'eau pour le travail cy dessus en teste du semé dudit Phelip ». Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : J Brigas, N Olivier]

Le 20/03/1607 ledit Blanchard a confessé avoir reçu dudit Philip en déduction du prix-fait 31 livres d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jacques Monier et Gaspard Viguiet. [Signé : G Viguiet, J Monier]

Le 02/11/1613 furent présent ledit Philip et Marie Richier veuve dudit Blancard, se faisant quittance réciproque, et satisfaits aussi du rapport d'estimation fait par Philippe Astoin. D'où acte fait et publié en ce lieu en présence de David Sauvan et Melchion Vallette. [Signé : D Sauvan]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Beymond – f°98

Le 03/02/1607 a comparu Pierre Beymond ménager de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, absent, une charge d'orge et une grosse charge d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencher présentement audit lieu, d'où quittance, et promet de rendre les grains aux fêtes de mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Jourdan de ce lieu et de Gaspard Viguiet de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : G Viguiet]

Le 09/10/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Beymond. Fait en ce lieu en présence de Nicolas Olivier et Jean Jourdan. [Signé : P Agnel]

Arrentement pour Guillaume Menard contre Antoine Berard – f°99

Le 05/02/1607 a comparu Guillaume Menard de ce lieu de La Tour-d'Aigues habitant Meyrargues (13), lequel a arrenté à Antoine Berard travailleur de ce lieu, présent, une maison en ce lieu quartier de L'Amourier, ainsi qu'un chenevier au Colombier confrontant chenevier de Honoré Ginies ; une terre et verger à Puiliboux confrontant terre de messire Laurent Vian prêtre, et ce pour six ans et six prises de fruits sauf pour la terre qui sera pour six ans et trois saisons. Le tout à partir, la maison et la terre de la Saint-Michel prochaine et le chenevier à Noël prochain ; pour une rente annuelle pour la terre et verger de trois panaulx six cosses de conségal mesure courante payable à la Sainte-Marie-Magdeleine à partir de la prochaine en un an durant trois ans ; et pour la maison et chenevier la somme de 10 livres et demi ainsi que 6 livres de chenevé par an en deux paies égales, l'une à la Saint-Michel et l'autre à Noël à partir de la Saint-Michel prochaine en un an. En déduction de la rente, ledit Berard devra payer à la Saint-Michel prochaine au trésorier 4 florins et chaque année paiera les tailles et censes. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pascal Sicard et Louis Allard de ce lieu. [Signé : Loys Allard]

Le 03/11/1614 acte barré, les parties se faisant quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence d'Henry Darbon et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Rétention de terre pour Georges Meysonnier contre Marquet Berard – f°101

Le 05/02/1607 qu'il soit notoire que le 8 janvier dernier, Marquet Berard, jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a acquis par achat de Jaume Meysonnier de ce lieu, une terre de trois émines trois cosses au dextre en ce lieu quartier de Pospeyre confrontant vigne de Jean François Rougon, vigne dudit Meysonnier et terre des hoirs de Louis Trouchaud, pour le prix de 22 livres et demi bien que dans le contrat il soit fait mention de 30 livres suivant acte chez Me Bernard notaire de ce lieu.

Georges Meysonnier, cordier de ce lieu, neveu du vendeur, ayant appris cette vente, a requis par sommation ledit Berard « comme de droict luy est permis » en le remboursant au juste prix et aux coûts liés ce que ledit Berard lui a accordé. Ont comparu ledit Berard et Me Claude Gavaudan intervenant pour ledit Georges Meissonnier, lesquels ont liquidé au juste prix la terre, coûts, factures, impôts et semences d'avoine à savoir au prix de 33 livres 11 sols, somme reçue par ledit Berard des mains dudit Me Gavaudan d'où quittance et désamputation de ladite terre. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Maretet et Nicolas Olivier, de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Mairetet, N Olivier]

Déclaration pour Jean François Rougon contre Georges Meysonnier – f°103

Le 05/02/1607 a comparu Georges Meysonnier cordier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Jean François Rougon, maréchal à forge de ce lieu, présent, que bien que l'acte de rétention d'une terre acquise de Marquet Berard de ce lieu, acte reçu chez ce notaire ce jour, ledit Meysonnier ou bien Me Claude Gavaudan de ce lieu intervenant pour lui, « ayent deppozité et rambourcé audit Berard » la somme de 33 livres 11 sols pour le juste prix de ladite terre et loyaux coûts, semences et factures faites pour ladite terre et que ledit Berard lui a désamparé ladite terre, néanmoins ledit Meysonnier déclaré que cet argent a été déboursé par ledit Rougon « et ne luy a fait que prester le nom pour certaines considerations et en tant que de besoing icelluy Meissonnier s'est desmis de ladite terre et semé d'icelle et en a mis ledit Rougon a son lieu et place ». Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Me Pons Verne de ce lieu. [Signé : P Verne, G Viguiier]

Compromis pour Marguerite Granier et Jacques Carbonnier – f°104

Le 05/02/1607 étant donné qu'un procès a été intenté devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Marguerite Granier veuve de Jean Carbonnier vivant du lieu de Vitrolles-en-Luberon (84), à présent femme de Pierre Auzet habitant dudit lieu, demandeur pour le paiement de la somme de 40 écus pour la dot et droit qu'elle présuppose « avoir esté mis au comble de l'heritaige » dudit feu Jean, Laurent et Jacques Carbonnier frères, dudit lieu, ses hoirs contre ces deux dernier qui prétendent ne pas être tenus de payer cette somme.

Ont comparu ledit Pierre Auzet au nom de sa femme et ledit Jacques Carbonnier, pour lui et ses hoirs seulement, désirant mettre fin au procès, ont remis leur différend à l'arbitrage de Me Guillaume Bonnet notaire royal dudit Vitrolles-en-Luberon et Me Claude Gavaudan de La Tour-d'Aigues. Les parties devront remettre leurs titres et parcelles aux arbitres sous huit jours et ces derniers rendront leur sentence que les parties devront accepter sous peine de 50 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Le jugement aura lieux quinze jours après les huit jours. Les arbitres pourront prendre un tiers s'ils ne sont pas d'accord. Les arbitres, présents, ont accepté la charge. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Jean François Rougon de ce lieu. [Signé : Bonnet, Gavaudan, G Viguiier]

Procuration pour Catherine Bajole, veuve – f°107

Le 06/02/1607 a comparu Catherine Bajole veuve de Georges Roux, du lieu de Grambois (84), laquelle a constitué comme procureur Claude Bouzon son beau-fils, présent, pour transiger et accorder un procès et différend qu'elle a pendant devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues où elle est demandeur en requête contre Antoine Astoin couturier de ce lieu défendeur. Acte fait et publié en ce lieu, chez ledit Bouzon, en présence de Georges Constans et de Jean Allemand de ce lieu. [Signé : G Constans]

Quittance pour Jacques Gondon contre Jean François Bouzon – f°108

Le 06/02/1607 a comparu Jean François Bouzon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), présent, la somme de 40

livres, 30 coupes de vin, deux thinades de trempe et ce pour deux années échues en 1606, que ledit Gondon devait lui payer suivant acte de mègerie reçu par Me Bernard notaire de ce lieu en février 1605, d'où quittance ainsi que de tout l'argent que ledit Gondon devait lui bailler pour la moisson des grains de ladite mègerie durant ces années. Ledit Bouzon confesse avoir semé aux semences dernières dans les terres de la mègerie sept saumées de blé annone, dix saumées huit panaulx de conségal, grains fournis par ledit Gondon comme il doit le faire suivant ledit acte. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Georges Constans de ce lieu. [Signé : J Gondon, H Turin]

Obligation pour Jacques Gondon contre Jean François Bouzon – f°109

Le 06/02/1607 a comparu Jean François Bouzon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), présent, cinq charges de conségal, une grosse charge d'avoine et 10 livres, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés qu'il a dans la mègerie dudit Gondon aux terres du prieuré de ce lieu et des autres semés qu'il peut avoir en ce lieu. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Georges Constans de ce lieu. [Signé : J Gondon, H Turin]

Le 26/01/1608 acte barré en présence dudit Gondon qui confesse avoir été par ledit Bouzon, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Balthazar Billard et Antoine Garcin. [Signé : J Gondon]

Quittance pour Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues contre les fermiers seigneuriaux – f°111

Le 07/02/1607 a comparu Me Louis Jourdan procureur des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel suivant procuration reçue par ce notaire en 1606 a confessé avoir reçu de Jean Jourdan et ses frères, enfants et hoirs de feu Guilhen ménager de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 16 livres 8 deniers pour la moitié des lods et trézain qu'il doit aux fermiers pour les acquisitions faites ci-après : de la communauté de Cabrières-d'Aigues par acte reçu chez ce notaire le 08/03/1606 ; une terre de Jean Rouet par collocation, une terre de Jean Pascal par achat du 24/11/1605 ; une terre de Jean Grange par acte du 02/01/1601 ; un coin de terre d'Antoine Arnoux par acte du 10/02/1601 ; une terre de la communauté de La Motte-d'Aigues (84) par acte du 21/04/1601 ; une terre de Pierre Ripert par acte du 22/04/1601 ; une terre de François Sambuc par acte du 27/04/1601 ; une terre de Jean Rouet par acte du 25/05/1601 ; une terre de Jacques Baridon fils de Facy par acte du 06/06/1606 ; ces actes ont été reçu par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues. La moitié de la somme, soit 16 livres 8 deniers reçue, avec grâce du surplus, d'où quittance. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues (84), chez Pierre Reymond, en présence de ce dernier et de Nicolas Olivier de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan]

Vente d'herbage pour Jean Couton berger contre les rentiers seigneuriaux – f°112

Le 07/02/1607 ont comparu Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont permis à Jean Coutton berger de Marignane (13), présent, ainsi qu'à Mathieu Gouirand de Marseille (13) qui devra ratifier l'acte dans un mois, de « pouvoir fere deppaistre a la montaigne de Lebron jusques a la quantité de vingt trenteniers bestail cabrins durant trois mois scavoir juilhet, aoust et septembre prochains » contre la somme de 72 livres à payer moitié au début et moitié à la fin. Les fermiers ne pourront pas vendre « lesdits herbaiges ny donner aulcung relarguier » aux autres étrangers durant ces trois mois sauf le bétail des gens de la vallée. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Georges Queyrel. [Signé : Meoilhon, J Gondon, P Agnel]

Le 19/09/1607 acte barré en présence desdits fermiers qui font quittance auxdits Couton et Gouirand. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Melchion Vallette et Maurice Motte. [Signé : Meoilhon, J Gondon]

Obligation pour Paul Agnel contre Bertrand Arnaud – f°114

Le 10/02/1607 a comparu Bertrand Arnaud de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge d'orge prin en prêt, reçue pour ensemercer au terroir dudit lieu, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés quartier du Forestz. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Balthazar Gueidan notaire et Gaspard Viguier. [Signé : P Agnel]

Le 20/09/1608 acte barré, ledit Agnel faisant quittance audit Arnaud. [Signé : Agnel]

Obligation pour Jean et Antoine Gassin, frères, contre Honoré Roux – f°114

Le 10/02/1607 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean et Antoine Gassin [Garcin] frères, marchands habitant en ce lieu, ledit Antoine présent, deux charges de conségal mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu précédemment d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Melchion Vallete cordonnier et Gaspard Viguier. [Signé : Honorat Roux, A Garcin]

Le 21/11/1609 acte barré en présence dudit Antoine Garcin qui fait quittance audit Roux. [Signé : A Garcin]

Appointement de paiement de droit de légitime pour Marie Arnaud femme de François Lantelme contre les hoirs de Pasquette Arnaud – f°115

Le 10/02/1607 a comparu Joseph Queyrel ménager de La Bastidonne (84), lequel en qualité de tuteur et administrateur de Joseph et Jean Arnaud, petits-fils et hoirs de feu Pasquette Arnaud, dudit lieu, lequel en paiement de la somme de 57 livres 2 sols pour tous droit de légitime due à Marie Arnaud, femme de François Lantelme, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant le rapport de liquidation fait ce jour par Me Jean Coussin de ce lieu et Me Antoine Queyrel baile de La Bastidonne, ledit tuteur pour ladite somme a baillé en insolutondation à ladite Marie Arnaud, absente, son mari présent, les pièces et propriétés suivantes : un coin de vigne d'un demi homme quartier de Venas, à La Bastidonne, confrontant vigne de Jaume Arnaud de deux côtés et le fossé ; plus une terre quartier dit La Bastide des Arnauds à La Bastidonne de trois émines quatre cosses confrontant terre de Jaume Arnaud de côtés, terre dotale d'Etienne Ferrat et les murailles du bâtiment dudit Jaume Arnaud ; une terre quartier de La Pinade de cinq émines cinq cosses au dextre confrontant terre d'Anne Arnaud, des hoirs de Louis Arnaud et le chemin de Pertuis. Le tout a été estimé à 57 livres 2 sols. Il a été adjugé à ladite Marie Arnaud trois panaulx sept cosses de conségal pour la rente desdits biens pour la récolte prochaine qui sera donnée par Hugues Combe fermier desdits biens. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Jurami marchand de Pertuis (84) et Bertrand Jourdan, de ce lieu. [Signé : Jehan Coussin, Queyrel, Juramy]

Quittance réciproque pour Claude Rougon contre Me Elzias Olivier – f°119

Le 10/02/1607 Me Elzias Olivier chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme cessionnaire des droits de cosses dus à Paul Agnel et consorts, jadis fermiers seigneuriaux de ce lieu pour les années 1600 et 1601 a fait gager Georges Thurin de ce lieu, pour sa cote et a fait nommer comme séquestre Claude Rougon, de ce lieu, pour certain bétail suivant les exploits de saisie pour la somme de 24 livres pour reste des cosses « et porsuivy ledit Rougon sur laquelle poursuite ledit Rougon auroit opposé pardevant monsieur le lieutenant general du siege d'Aix prusuppozant n'avoir aucune chose dudit Thurin ».

A comparu ledit Me Ollivier lequel se départ de la saisie et fait quittance audit Rougon dudit séquestre sans préjudice de sa poursuite contre ledit Thurin. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Me Pons Ma chirurgien de ce lieu. [Signé : Olivier, Gavaudan, P May]

Prorogation du compromis pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Me Joseph Emin et Barthélémy Icard – f°120

Le 12/02/1607 ont comparu Me Pascal Sicard, Guillaume Lantelme et Louis Allard consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et Me Joseph Emin et Barthélémy Icard, trésoriers et adjudicateurs de l'imposition fait par la communauté dudit lieu, lesquels ont prorogé l'acte de compromis passé entre eux chez ce notaire du 13/01/1607 portant le pouvoir donné à messieurs de Fabrègues et Boulogne avocats en la cour pour déterminer les différents entre la communauté et les trésoriers et ce pour un mois. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiet et Me Jean Brun de ce lieu. [Signé : Sicard, Emin, Lantelme, Loys Allard, G Viguiet, Brun, B Icard]

Mègerie pour François Chabert contre Raymond Berard – f°121

Le 12/02/1607 a comparu François Chabert comme mari d'Alayette Lachatte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Raymond Berard maçon de ce lieu, présent, trois carterades et demi de vigne qu'il a en ce lieu quartier du Pred Neuf confrontant vigne de Pierre Le Long et ce pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour. Ledit Chabert devra loger le vin dans la cave de ladite Lachatte sans rien faire payer et le partage se fera à « ray de thine » ainsi que la trempe. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiet et Jaume Monier. [Signé : Francois Chabert, G Viguiet]

Quittance pour Bertrand Jourdan et Jean Bouchet contre l'héritage de feu François et Antoine Vian – f°123

Le 12/02/1607 ont comparu Me Elzias Olivier chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « suivant la lettre missive a luy mandé par mestre Esperit Boisson avocat en la cour curateur de l'héritage de feus François et Anthoine Vians ses nepveux datté du sixiesme du presant », d'une part, et Bertrand Jourdan et Jean Bouchet de ce lieu, lesquels ont fait leur compte-final concernant l'arrentement des biens desdits Vian suivant acte passé chez Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 31/12/1602, pour les paiements faits aux fermiers, trésoriers, exacteurs des cosses, paiement des censes et services suivant les quittances. Il se trouve que lesdits Jourdan et Bouchet ont payé tout le prix de l'arrentement, y compris le paiement fait à Guillaume Gobin. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Antoine Mallet. [signé : Olivier, Darbon, Anthoine Mallet]

Arrentement pour Jean Maurin par Catherine Darbon femme de Joseph Danjou – feuillet volant placée entre les f°122 et 123

Le 12/03/1607 a comparu Catherine Darbon femme de Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a arrenté à Jean Morin de Pertuis (84), présent, une métairie appelée Le Collombier avec une vigne de deux carterades limitrophe, le jardin et les terres dépendantes en quantité de trois saumées de terre et seize saumées de terre au Plan du Revest, ainsi qu'une autre terre de deux saumées audit quartier confrontant terre du capitaine Ferdinand Bon, et ce pour quatre années et trois prises de fruits pour une rente annuelle de cinq charges moitié blé moitié conségal mesure courante à payer à chaque Sainte-Marie-Magdeleine à partir de celle prochaine en un an. Ledit Morin fera loger son bétail dans le bâtiment, y consommer les pailles et y emploiera le fumier. Il laissera le tiers des terres vides en quittant l'arrentement. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Gaspard Viguiet.

Obligation pour Jean Gassin contre Honoré Thurin – f°124

Le 14/02/1607 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Garcin habitant de ce lieu, une charge de blé annone mesure courante en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Mairetet et Gaspard Viguiet. [Signé : J Garcin, H Turin, Mairetet]

Obligation pour Jean Meolhon écuyer, Paul Agnel et Jacques Gondon contre Martin et Jean Thorame – f°125

Le 14/02/1607 ont comparu Martin et Jean Thorame, frères, cardeurs à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à noble Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu, ledit Meolhon présent, la somme de 25 livres 3 sols pour un droit de lods et trézain d'une collocation faite par Jean Rastou de Caseneuve (84) habitant Marseille (13) sur les biens de Martin et Jean Thorame, frères, ce jour, « grace faicte du tiers », qu'ils promettent de payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiet et Henry Darbon. [Signé : H Darbon]

Hypothèque pour Jacques, François et Georges Thorame, frères contre Jean Thorame leur père – f°126

Le 15/02/1607 étant donné que Jean Thorame tisseur à toiles de ce lieu de La Tour-d'Aigues par acte passé devant ce notaire le 14/06/1606 pour l'assurance de la dot reçue de feu Honorade Monier sa seconde femme a hypothéqué à Jacques, François et Georges Thorame ses enfants et de ladite Monier plusieurs propriétés et entre autres un jardin à la Bourgardage confrontant jardin de Jean Blanchard et le chemin de Pertuis, lequel jardin ledit Thorame a désesparé sous forme de collocation hier à Jean Rastoul habitant de Marseille (13) créancier dudit Jean Thorame. Pour cela, a comparu ledit Jean Thorame, lequel pour l'assurance de ses enfants ou de Jacques Monier son beau-frère, a hypothéqué à la place du jardin une maison qu'il a aux faubourgs, d'haut en bas, confrontant maison de Martin Thorame, maison d'Antoine Vespier et la rue publique. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Bertrand Jourdan de ce lieu. [Signé : Darbon, J Monier]

Cession pour François Velixandre contre le capitaine Jean Grillard – f°128

Le 15/02/1607 a comparu Jean Grillard habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer 12 livres qu'il doit à François Velixandre, marchand de ce lieu, suivant leur compte, a cédé semblable somme à prendre sur Louis Jourdan de ce lieu sur une plus grande somme qu'il lui doit suivant l'acte d'achat reçu chez ce notaire cette notaire. Fut présent ledit Jourdan qui a accepté ladite cession. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiet et Toussaint Sauvecane. [Signé : J Grillard, L Jourdan]

Le 13/01/1609 ledit Velixandre a confessé avoir été payé par ledit Jourdan des 12 livres d'où quittance. Fait en ce lieu présence de Jean Reynaud et Georges Bon.

Accord pour Sielle Rougon contre Laurent Rougon – f°128

Le 15/02/1607 étant donné que feu messire Georges Rougon prêtre de ce lieu de La Tour-d'Aigues avait fait son testament chez Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu dans lequel il a légué à Sielle Rougon la somme de 48 livres payable au jour de la consommation de son mariage, à payer par Laurent Rougon son héritier, frère de ladite Sielle. Pour ceci, a comparu Laurent Rougon, lequel pour payer les 48 livres a cédé en insolutondation à ladite Sielle Rougon absente, Antoine Martel son mari présent, une instance de maison de plain-pied avec une autre petite (instance) limitrophe en ce lieu rue de l'Amourier confrontant cave au-dessous et instance au-dessus dudit Laurent Rougon, maison à côté de Me Jacques Emin, de l'autre côté maison de Jean Roman fils de Marc et la rue publique. Ces instances furent estimées par Laurent Vian, Michel Long et Isnard Lantelme jadis estimateurs de ce lieu à la somme de 48 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguiet. [Signé : G Viguiet, L Jourdan]

Achat pour Antoine Martel contre Laurent Rougon – f°130

Le 15/02/1607 a comparu Laurent Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Antoine Martel son beau-frère, présent, une petite crotte que ledit Rougon a en ce lieu quartier de

l'Amourier confrontant instance dotale au-dessus dudit Martel, à côté maison et crotte de Me Joseph Emin et Jean Roman fils de Marc. La vente est faite pour le prix de 12 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguiet. [Signé : L Jourdan, G Viguiet]

Sommation pour Raymond Berard et Antoine Canard contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°132

En vertu d'arrêt que les consuls de ce lieu de La Tour-d'Aigues disent avoir obtenu contre les particuliers réfugiés dans le château en 1591 « vous [la communauté] avez fait exploiter et gaiger Reymond Berard et en voye de fere gaiger Anthoine Canard encor qu'ilz ne soient comprins ny condamné par ledit arrest ». A cause de cei, ces derniers déclarent qu'ils ne faisaient pas partie des réfugiés étant enrôlés à l'époque dans la compagnie du capitaine Roux que la comtesse de Sault avait mis dans ledit château pour la conservation de celui-ci. Ils ont porté les armes avant et après comme « jeunes homes qu'ilz estoient l'hors ne faisans autre proffection ». Ils somment les consuls de se désister des exécutions et de rendre la gagerie et annoncent qu'ils iront en justice s'il le faut. Fait le 16/02/1607 en présence desdits Raymond Berard et Antoine Canard. Cette sommation a été lue à Guillaume Lantelme l'un des consuls de ce lieu, lequel a requis copie pour avertir le conseil. Acte fait et publié en ce lieu, à la bourgade, en présence de Claude Bouzon et Jean François Rougon de ce lieu.

Sommation pour Claude Bouzon contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°133

Etant donné qu'en août 1591 feu monseigneur de La Valette, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ce pays de Provence a pris d'assaut ce lieu de La Tour-d'Aigues, quelques-uns de ses habitants se sont réfugiés dans le château seigneurial « lesquels prins a mertcy » par ledit sieur « soubz la composition » de 6000 écus [rançonnés pour 6000 écus] et étant donné que Claude Bouzon se trouvait dans le château à ce moment et a été fait prisonnier par le capitaine David Rougier, un des donataires dudit seigneur qui a fait détenir ledit Bouzon « long temps prisonnier a la ville de Pertuis et en fin luy auroit payé la somme de douze escus sur le tant moingz de son don » suivant quittance concédée par ledit David du 27/12/1592 chez Jean Audier notaire de Pertuis (84), en plus de ceci ledit Bouzon a payé à Antoine Martiny exacteur dudit capitaine David la somme de 4 écus au même moment et désormais, par arrêt de la cour de parlement entre la communauté de ce lieu et les réfugiés du château les réfugiés sont condamnés à payer à la communauté 1200 écus. Les réfugiés se sont cotisés, incluant ledit Bouzon qui souhaite que soit déduit de son paiement les sommes désignées, savoir 12 écus et 4 écus. Il requiert les consuls de déduire ces 16 écus et de lui rendre le surplus sous risque d'aller en justice.

Fait le 16/02/1607, sommation qui a été lue à Guillaume Lantelme l'un des consuls modernes de ce lieu qui a requis copie pour en avertir le conseil. Fait en ce lieu, à la bourgade, en présence de Raymond Berard et Antoine Canard de ce lieu.

Quittance pour Raulet Mille contre Me Hilaire Genesi procureur en parlement et Charles Laugier-Blain – f°135

Le 17/02/1607 a comparu Charles Laugier Blain bourgeois de Manosque (04), lequel suivant la lettre missive qu'il a montré de Me Hilaire Genesi procureur en la cour de parlement de ce pays en date du 13/02/1607 retirée par Jacques Gondon présent, a confessé avoir reçu de Raulet Mille écuyer de Saignon (84), fils et hoir de feu Jacques Mille vivant viguiet pour le roi à Saignon, ledit Raulet absent, ledit Gondon son beau-frère présent, la somme de 150 livres sur une plus grande somme que ledit Mille doit audit Me Genesi, somme reçue à l'instant par ledit Blain des mains et propre argent dudit Gondon, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Paul Agnel de ce lieu. [Signé : J Gondon, C Laugier Blain, Gavaudan, P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Sauvaire Moret – f°136

Le 17/02/1607 a comparu Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel l'un des fermiers seigneuriaux de La Tour-d'Aigues, absent, une demie charge de blé annone, une charge six panaulx de conségal, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemençer aux semences dernières à La Motte-d'Aigues, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Morel et Jaume Monier. [Signé : Morel]

Le 15/12/1607 acte barré en présence dudit Agne qui fait quittance audit Mouret. [Signé : P Agnel]

Obligation et cession pour Jacques Gondon contre Antoine Astoin – f°137

Le 17/02/1607 a comparu Antoine Astoin tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gondon marchand de Saignon (84), présent, la quantité de six charges de blé annone et cinq petites émines de graines de chenevé, en prêt amiable, le tout reçu aux semences dernières d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Sur le prix dudit blé ledit Astoin cède audit Gondon, d'une part une charge de blé et 12 livres en argent à prendre sur Honoré Roux de ce lieu son débiteur suivant acte d'obligation reçu chez ce notaire ; 22 livres et demi à prendre sur Bastien Trouchaud son débiteur suivant acte d'obligation chez Me Bernard en 1606 ; 7 livres 4 sols à prendre sur Jean Crespin pour rente et paie qui échoira à Pâques suivant acte chez ce notaire. Ledit Astoin hypothèque ses semés et fruits de vigne qu'il a en ce lieu. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Garcin et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : J Gondon, J Garcin, N Olivier]

Reconnaissance de dot et quittance pour Françoise Sauvecane et demoiselle Anne Sauvecane contre David Baridon de ce lieu – f°139

Le 17/02/1607 a comparu David Baridon de Cabrières-d'Aigues (84) lequel en qualité de mari de Françoise Sauvecane a confessé avoir reçu de demoiselle Anne Sauvecane du lieu de La Tour-d'Aigues, présente, la somme de 6 livres qu'elle a donné en augment de dot à ladite Françoise dans son contrat de mariage avec ledit Baridon reçu chez Me Jean Sauvecane, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et de Pierre Bret. [Signé : Anne de Sauvecane, P May]

Mariage entre Peiron Isoard de Cucuron et Huguette Arnaud – f°140

Le 18/02/1607 contrat de mariage entre Pierre Isoard [écrit Isouard] travailleur du lieu de Cucuron (84), fils des feus Honoré et Marguerite Martin, en leur vivant dudit Cucuron, et Huguette Arnaud veuve de François Audibert du lieu de Limans (04) fille des feus Etienne et Delphine Blanc, de leur vivant dudit Limans. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. L'époux devra faire faire à l'épouse, pour dans un an, une robe et un aubergeon de drap de maison qui appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Garnaud en présence de François Chabert de ce lieu et Honoré Arnaud, de Manosque (04). [Signé : François Chabert, H Arnaud]

Procuration pour Pierre Thome – f°142

Le 19/02/1607 a comparu Pierre Thomé de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, pour recouvrer de la communauté et particuliers de La Motte-d'Aigues (84) la somme de 30 livres suivant l'acte passé chez Me Delur [incertain] notaire de Viens (84) pour reste d'une plus grande somme. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Lantelme et Benoît Abel de ce lieu. [Signé : Pierre Thome, L Jourdan]

Quittance pour Laurent Plantard contre Jean Felissian – f°143

Le 19/02/1607 a comparu Jean Felissian fils d'Hugues, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Laurent Plantard, de ce lieu, la somme de 12 livres pour les factures, dommages et intérêts que ledit Plantard doit audit Felissian suivant sentence du lieutenant de juge de ce lieu du 16/02/1610 et rapport des estimateurs du 17, d'où quittance et promesse de ne plus faire recherche de la rente de l'arrangement passé chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu, acte barré par cette quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Claude Ferrier, de ce lieu. [Signé : V May]

Obligation pour François Velixandre contre Laurent Plantard – f°144

Le 19/02/1607 a comparu Laurent Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Plantard [sic, Velixandre] marchand de ce lieu la somme de 16 livres et demi en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Claude Ferrier, de ce lieu. [Signé : V May]

Le 22/01/1608 acte barré à la demande dudit Velixandre qui a confessé avoir été payé, d'où quittance. Fait en présence de Henry Darbon et Guillaume Mallet.

Sommation pour la communauté de La Tour-d'Aigues contre Robert de Meiran sieur de Vachères – f°145

Le 20/02/1607 ont comparu Me Guillaume Lantelme consul et Michel Rodde exacteur de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en lesdites qualités ont sommé noble Robert de Meiran, seigneur de Vachères, présent, de prendre et recevoir de la communauté la somme de 22 écus et demi à trois livres pièces pour reste de la somme de 1200 livres comprenant 12 livres déjà reçues des mains dudit Rodde, et ledit sieur de Vachère a dit que la communauté lui doit les intérêts de ladite somme de 1200 livres depuis le jour de l'intimation de sa cession jusqu'aux paiement qu'il en a déjà reçu au denier seize ainsi que certaines dépenses et voyages faits en ce lieu pour l'exécution et poursuite de ladite communauté. Il accepte de recevoir ladite somme sans préjudice pour ses intérêts et dépens. Le consul a dit qu'il « croit ladite communauté avoir satisfait ausditz interestz et proteste de tous depans ». Ladite somme de 22 écus et demi ainsi que 2 écus pour les dépenses faites par le sieur de Vachères tant pour le sergent que pour son voyage a été payée des mains dudit Michel Rodde, d'où quittance sans y comprendre la nouvelle gagerie faite sur les intérêts ce même jour. Acte fait et publié en ce lieu, chez Françoise Barthélémy, en présence de Jaume Monier et Barthélémy Barbier de ce lieu. [Signé : Vachieres, Lantelme, M Rodde]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Michel Rodde contre le capitaine Jean de Vachères – f°147

Le 20/02/1607 a comparu le capitaine Jean de Vachères cessionnaire de Robert de Meiran sieur dudit lieu, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues et des mains de Michel Rodde, exacteur, présent, la somme de 63 livres en déduction d'une plus grande somme contenue dans ladite cession, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez Françoise Barthélémy, en présence de Jaume Monier et Barthélémy Barbier de ce lieu. [Signé : J Vachieres, M Rodde]

Cession pour Paul Agnel contre le sieur de Puimichel – f°147

Le 20/02/1607 a comparu Jean Dorgon écuyer, sieur de Puimichel, lequel a cédé à Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 108 livres à prendre d'Elzias Bouquet et Elzias Janet marchands de Bonnieux (84) qu'ils doivent audit Dorgon suivant acte reçu par Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84) du 14/10/1606. Cette cession est faite contre semblable somme de 108 livres que ledit Dorgon a reçu au prix d'un mulet poil roux avec son bât, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Lantelme et Bertrand Jourdan de ce lieu. [Signé : Dourgon, Lanteume, P Agnel]

Achat pour Jean Roux dit Goujard contre les hoirs de Suzanne Michelon – f°149

Le 21/02/1607 a comparu Eve Michelon veuve de Bastien Gal du lieu de Cabrières-d'Aigues (84) suivant ordonnance faite par le baile dudit lieu et le pouvoir à elle donné a vendu à Jean Roux dit Goujard ménager dudit Cabrières-d'Aigues, présent, deux émines trois cosses de terre qui appartiennent aux hoirs de Suzanne Michelon dudit lieu, audit lieu quartier de Saint-Jean confrontant terres dudit Goujard, terre de ladite Eve Michelon acquise de ladite terre dudit Goujard par collocation des hoirs de ladite Suzanne le 04/04/1606. La vente est faite pour le prix de 5 livres 12 sols suivant estimation par les anciens estimateurs au prorata de ladite collocation, somme reçue dudit Roux d'où quittance. Cette somme servira pour « norrir et allimenter les susdites pupilles ». Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Me Louis Jourdan et Balthazar Billard de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan]

Arrentement pour Guillaume Reynaud contre Jean Martin fils de Pierre – f°152

Le 21/02/1607 a comparu Guillaume Reynaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Jean martin fils de Pierre, ménager de ce lieu, présent, tous les biens et propriétés qu'il a en ce lieu consistant en une maison, trois carterades de vigne, douze éminades de terre avec un coin de pré, ledit Martin sachant où sont ces biens, pour quatre ans et quatre récoltes depuis le premier janvier, sauf la maison que ledit Martin a depuis la Saint-Michel dernière et le tout se finissant à la même date la dernière année pour une rente annuelle de 25 livres et demi à payer, moitié à Noël et moitié à Pâques à partir de Noël. Ledit Martin devra payer les tailles et censes qui seront déduites du prix de l'arrentement. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et Antoine Richier, de ce lieu. [Signé : J Martin]

Achat de vigne pour Marguerite Constans femme de Melchion Candelier contre Me Vincent May – f°154

Le 22/02/1607 a comparu Me Vincent May, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Marguerite Constans femme de Melchion Candelier, de lieu, présent, une vigne qu'il a en ce lieu quartier de Puilibous de 5 hommes confrontant vigne de Pierre Maretet, vigne de Marguerite Mallet, vigne d'Antoine Abel et les deux drayes du quartier. La vente est faite pour le prix de 75 livres pour lequel ledit Candelier pour sa femme cède audit May, présent, semblable somme de 75 livres à prendre de la communauté de ce lieu, somme qu'elle doit à ladite Marguerite comme cessionnaire de Georges, Jean Honoré, Joseph et Richard Constans suivant acte reçus, pour Jean Honoré, Joseph et Ricard chez ce notaire le 29/05/1606, et pour Georges Constans chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84) le 09/02/1607, à savoir 60 livres dudit Georges et 15 livres pour les autres. Fut présent Louis Allard l'un des consuls de ce lieu, lequel a approuvé la cession. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairetet et Gaspard Viguiier, de ce lieu. [Signé : V May, Mairetet, Alard]

Quittance pour Pierre Rambert contre Laurent, Philippe et Jean Gaudemar – f°157

Le 23/02/1607 a comparu Balthazar Billard procureur de Laurent, Philippe et Jean Gaudemar marchands de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Rambert dit Callier du lieu de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 17 livres 6 sols suivant les lettres exécutoires de la sentence rendue par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) le 07/02/1607, d'où quittance. Ledit Rambert a offert audit Billard pour le commandement à lui fait deux sézains avec protestation des dépenses, lesquels ledit Billard a refusé « et en apres retiré suivant ledit reffus par moidit notere pour les luy expedier soubz deue descharge, ce faisant ledit Bilhard s'est absenté et de ce concedé acte audit Rambert ». Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Constans et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : G Constans, N Olivier]

Insolutondation pour Honoré Baille contre Me Antoine Astoin – f°158

Le 24/02/1607 a comparu Me Antoine Astoin tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer 40 livres qu'il doit à Honoré Baille habitant de ce lieu suivant un rapport fait par Me Georges Bernard notaire et Jacques Monier de ce lieu le 13/03/1606, a baillé par titre d'insolutondation audit Baille, présent, une vigne en ce lieu quartier de Raphineau d'une cartierade confrontant vigne d'Isnard Dumas, vigne de Jacques Olivier, vigne de Pierre Vilhot et le chemin. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde de ce lieu et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : M Rodde, G Viguier]

Prix-fait pour Antoine Mallet contre Nicolas Besson – f°160

Le 24/02/1607 a comparu Antoine Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à prix-fait à Nicolas Besson maçon de La Bastide-des-Jourdans (84), présent, « de fere et parfere ung bastimant que ledit Mallet entend fere en ung sien affar de terre qu'il a au cartier de La Rastidoire au lieu où il advisera soubz les paiches suivantz, premierement que ledit Mallet sera tenu fournir sur la place la pierre, chaux et sable pour construire ledit bastimant et tout l'atraict fors et egecepté l'eau que ledit Besson fournira a ses despans et lequel bastimant ledit Besson fera de l'espoiseur de trois a deux pans et demy et autremant de la quallité que sera advizé et y fera ledit Besson une porte, une viziere et une fenestre de tailhe a la charge que ledit Mallet sera tenu fournir la tailhe travalhée, quand a la porte sullemant et pour chascune cane carrée de murailhe ledit Mallet sera tenu paier audit Besson seze soulz, laquelle icelluy Mallet paiera en faisant ledit travail ». Le travail devra être finir d'ici Pâques et commencera dans dix jours. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Favier et Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84). [Signé : Anthoine Mallet, J Gondon]

Quittance pour Me Elzias Philip contre Gauvan Parrot – f°161

Le 24/02/1607 a comparu Gauvan Parrot travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Elzias Philip fontainier de ce lieu, présent, la somme de 13 livres 4 sols pour le prix-fait d'une saumée de jonquier convertie en terre par ledit Parrot, quartier de Raphineau terres acquises par ledit Philip de l'héritage de feu Me Jean de Saint-Martin. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Favier et François Pazier de ce lieu. [Signé : F Pazier]

Cession pour Martin Philip marchand d'Aix-en-Provence contre Louis Ange praticien dudit lieu – f°162

Le 26/02/1607 a comparu Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 24 livres qu'il doit à Martin Philip marchand d'Aix-en-Provence (13), présent, pour prêt amiable, lui a cédé semblable somme à prendre de Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) qu'il doit audit Ange suivant sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence du 19/01/1607. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de David Mure et Gaspard Viguier de ce lieu. [Signé : Ange, G Viguier]

Obligation pour Esprit Ricou boulanger d'Aix-en-Provence contre François Roux et Jean Martin en principaux et François Velixandre en pleige – f°163

Le 27/02/1607 ont comparu François Roux et Jean Martin fils de feu Pierre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Esprit Ricou boulanger d'Aix-en-Provence (13), absent, la somme de 82 livres et demi pour l'achat de 25 quintaulx de reprin, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de payer au 15 août. Fut présent François Velixandre, marchand de ce lieu, qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence du capitaine Ferdinand Bon et de Melchion Valet. [Signé : J Martin, Bon]

Le 24/10/1609 acte barré du consentement dudit Velixandre suivant quittance qu'il a rapportée dudit Ricou, quittance reçue par Me Mathieu Morel notaire d'Aix-en-Provence du 20/04/1609

portant paiement de ladite obligation, lesdits Martin et Roux ayant payé leur part. Fait en ce lieu en présence de Michel Rodde et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : M Rodde, Charles Jourdan]

Obligation pour François Velixandre contre Jean Martin fils de Pierre – f°164

Le 27/02/1607 a comparu Jean Martin fils de Pierre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre marchand de ce lieu, présent, la somme de 18 livres pour l'achat de sept chèvres, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-Michel avec hypothèque dudit bétail. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et du capitaine Ferdinand Bon de ce lieu. [Signé : J Martin, P May]

Le 24/10/1608 acte barré en présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Martin, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Michel Long et Sandin Verd cleric de Saint-Paul-lès-Durance (13). [Signé : Verd]

Accord pour Henry Meyran contre Claude Bouzon et la communauté de La Tour-d'Aigues – f°165

Le 27/02/1607 étant donné que Claude Bouzon fils émancipé d'autre Claude, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a acquis le 01/12/1606 de la communauté de ce lieu un pré quartier de Cailloux d'une demie setérée confrontant pré de Me Pascal Sicard, pré et vigne de Georges Reynaud, pré de ce notaire, pour le prix de 78 livres payables en trois paies égales la première à la Saint-Michel prochaine et ainsi de suite à la même date, suivant acte reçu chez ce notaire ledit 01/12/1606, sur laquelle vente Henry Meyran dudit lieu a formé opposition présumposant avoir droit et cause pour l'avoir acquise de Jean Pendilhon de Marseille (13) et en avoir ainsi la jouissance.

Ont comparu Me Guillaume Lantelme consul de ce lieu au nom de la communauté, et ledit Bouzon, lesquels ont désarmé audit Henry Meyran, présent, ledit pré moyennant la somme de 78 livres que ledit Meyran devra payer à la communauté suivant les clauses de la vente du 01/12/1606. Ledit Bouzon a été déchargé de tout le prix. Ledit Bouzon a reçu à l'instant dudit Meyran pour les loyaux coûts de l'acquisition 3 livres 8 spools d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Jean Sicard et Jean Martin fils de Pierre de ce lieu. [Signé : Lanteume, J Martin, Jehan Sicard]

En marge : il y a quittance du 23/12/1609

Obligation portant quittance pour noble Jean Meolhon et Me Pierre Roux avocat contre Jacques Silvestre – f°168

Le 27/02/1607 ont comparu noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Me Pierre Roux avocat en la cour, d'une part, et Jacques Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont fait leurs comptes pour trois actes d'arrentement de la métairie et affar desdits Melhon et Roux tenue par ledit Silvestre, ce dernier devant encore auxdits Meolhon et Roux 50 charges de blé annone et cinq charges de conségal. Lesdits Meolhon et Roux « pour les petites recoltes, pertes qu'icelluy Silvestre peut avoir faict durant lesdits arrentementz liberallemant et par don gratuit ont quitté audit Silvestre vingt charges bled annone et cinq charges consegal ». Il reste encore trente charges de blé annone que ledit Silvestre devra payer au 15 août, d'où quittance de tout le reste desdits arrentements sans toutefois préjudice des autres obligations et du prix du bétail désigné dans lesdits arrentements. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Jean Sicard de ce lieu. [Signé : Meoilhon, Roux, Darbon, Jacqu Silvestre, Jehan Sicard]

Accord portant déséparation pour Me Jean Ange contre le capitaine Claude Ange et demoiselle Anne Sauvecane – f°170

Le 27/02/1607 étant donné que par acte de transaction devant ce notaire en 1605 entre le capitaine Claude Ange et demoiselle Anne Sauvecane, mariés de ce lieu de La Tour-d'Aigues, avec Antoine et Jean Ange, frères, leurs enfants, par lequel les mariés ont donné à leurs enfants le tiers de tous

leurs biens dont les frères ont pris chacun leur part des biens. Pour ceci, ont comparu lesdits mariés, lesquels ont cédé audit Jean Ange une terre et vigne que les époux ont quartier de Badarrau en ce lieu, limitrophes, la terre de dix émines au dextre et la vigne de deux carterades, confrontant terre et jardin dotaux du capitaine Ferdinand Bon, terre des hoirs de Jean Billard, la rivière de l'Eze, chemin allant à Pertuis. Cette désamputation a été faite sur le tiers concernant ledit Jean Ange des biens donnés par les parents. Si la valeur de cette terre surpasse la partie dudit Jean Ange il devra égaliser avec lesdits Antoine et Louis ses autres frères. En récompense de la jouissance des fruits desdites propriétés Jean Ange a baillé à ses parents la jouissance des fruits de toutes les terres, prés et bâtiment que ledit Jean ainsi qu'Antoine son frère ont quartier de Rourabeau, biens déjà désamputés à leur profit par leurs parents dans l'acte de transaction, pour en jouir leur vie durant, ledit Antoine présent et consentant. Les mariés pourront recevoir comme fruits de ces terres jusqu'à quatre charges de blé annone et une charge de conségal à chaque récolte à partir de la prochaine et ainsi d'an en an et ce des mains des fermiers modernes et autres fermiers desdits Antoine et Jean. Les mariés laisseront le fermier actuel jouir des propriétés de Rourabeau en étant payés comme dessus. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Allard et Georges Constans de ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane, Ange, Ange, G Constans, L Alard]

Achat pour Dominique Delamp contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°174

Le 28/02/1607 ont comparu Me Guillaume Lantelme et Louis Allard deux des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Dominique Delamp de ce lieu, présent, une carterade de vigne que la communauté a acquise dudit Delamp par collocation le 01/06/1606 quartier de Bigagnaud confrontant vigne de Denis Daumas, vigne de Jacques Motte, vigne restante audit Delamp. La vente est faite pour le prix de 36 livres que ledit Delamp promet de payer en quatre paies égales de 9 livres à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine, avec hypothèque de la vigne. Acte fait et publié en ce lieu dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiet et Esprit Bonin de Grambois (84). [Signé : Lantelme, L Alard, G Viguiet]

Achat pour Jaume Monier contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°176

Le 28/02/1607 ont comparu Me Guillaume Lantelme et Louis Allard, consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Jaume Monier, sergent ordinaire de ce lieu, présent, trois éminades de chenevier en semence sur une plus grande quantité que la communauté a acquise des hoirs de feu Honoré Sicard, quartier du Collombier, confrontant chenevier ce jour acquis par Claude Favier de ladite communauté, chenevier restant à la communauté, le fossé du moulin, la draie au-dessous. La vente est faite pour le prix de 36 livres, payables en trois paies égales de douze livres, la première la Saint-Michel prochaine puis au même jour les années suivantes avec hypothèque du chenevier. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Jean Ange et Gaspard Viguiet. [Signé : L Alard, G Lantelme]
Le 22/10/1614 il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire

Achat pour Claude Favier contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°179

Le 28/02/1607 ont comparu Me Guillaume Lantelme et Louis Allard consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Claude Favier de ce lieu, présent, deux éminades de chenevier sur une plus grande quantité que la communauté a acquise par collocation des hoirs de feu Honoré Sicard quartier du Collombier confrontant chenevier de Jean Gounache et de Jaume Monier acquis de la communauté, le fossé de l'étang et la draie au-dessous. La vente a été faite pour le prix de 24 livres sur laquelle ledit Favier a cédé à la communauté 18 livres à prendre de Me Louis Ricard notaire de Grambois (84) qu'il lui doit suivant acte passé devant Me Asse notaire de Grambois en 1606, la somme provenant de la dot de Bernardine Reyne sa femme pour laquelle il affecte et assure le présent achat. Pour les 6 livres restantes il promet de payer 3 livres à la Saint-Michel et 3 livres à celle d'après. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en

présence de Pierre Mairetet et Barthélémy Volonne de ce lieu. [Signé : G Lanteme, L Alard, Mairetet]

Le 22/02/1608 a comparu Me Pascal Sicard l'un des consuls de l'année passée de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu en ladite année de Me Louis Ricard notaire de Grambois, présent, les 18 livres de la cession d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Monier de Grambois et Sandin Vert. [Signé : Sicard, Ricard]

Achat pour Jean et Noël Allais, frères, de Cabrières-d'Aigues contre Jacques et Jean Odoul, Aroucy et Hugues Thome et autres – f°181

Le 28/02/1607 ont comparu Jacques et Jean Odoul, frères, ménagers de Freissinières (05) tant pour eux que pour Aroncy et Hugues Thome, Jacques Pavie comme mari de Jeanne Odoul, Marie Odoul veuve d'Etienne Roux en secondes noces, suivant procuration passée devant Me Pierre Pavi notaire royal delphinal dudit lieu le 15/02/1607, lesquels on vendu à Jean et Noé Allais frères ménagers du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), ledit Jean présent, les propriétés suivantes audit lieu : une terre au Près de Ville d'une émine de terre au dextre confrontant chemin, terre des acheteurs, terre de Pierre Arbaud ; un chenevier audit quartier de quatre cosses un quart confrontant chenevier de Jacques Tallon, jardin de Pierre Arbaud, le fossé et le chemin ; une terre quartier du Clot d'une émine confrontant terre des acheteurs, le fossé, terre de Pasquette Ripert ; une terre d'une émine quartier des Aires confrontant terre de Jacques Perin, terre de Pierre Sallen et le chemin ; une terre quartier de Lamaire de six émines confrontant terre de Jean Pellat, terres des hoirs de Guilhen Jourdan, terre de Mary Roux. La vente est faite pour le prix de 22 livres et demi, somme reçue à l'instant dudit Allais d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84) et Jean Louis Le Long cordonneur de ce lieu. [Signé : Jaques Odoul, Jehan Louis Le Long, G Viguier]

Transaction entre Jaume Pardigon, André Plantard et Lucie Plantard – f°185

Le 28/02/1607 étant donné que feu Douce Millat veuve de Jean Roux vivant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a fait son testament devant feu Me Georges Vian notaire de ce lieu par lequel elle nomme pour héritières universelles Claudette et Jeanne Roux, ses filles, par égales parts, les substituant l'une à l'autre en cas de décès sans enfant et si les deux meurent ainsi elle leur substitua Isabeau et Anne Millat sœurs de la testatrice et à défaut de celles-ci leurs enfants mâles et à défaut des enfants mâles les femelles. Après la mort de la testatrice est morte Jeanne Roux sa fille sans enfant et ladite Claudette a succédé entièrement à l'héritage. Ladite Claudette s'est mariée avec Jaume Pardigon de ce lieu et avant son décès a fait son testament devant Me Bernard notaire de ce lieu par lequel a nommé comme héritier son mari. André Plantard, fils de ladite Isabeau Millat et Lucie Plantard fille de ladite Anne Plantard [sic, Millat], sont allés devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) contre ledit Jaume Pardigon, pour s'opposer au testament de ladite feu Douce Millat. Lesdits André et Lucie Plantard réclament la moitié de la somme de 441 écus à trois livres pièces suivant rapport de liquidation fait en faveur de ladite Douce pour sa part de l'héritage de Barthélémy Millat vivant du lieu de Lourmarin (84). Le procès est en cours.

Ont comparu André Plantard, Jaume Pardigon et ladite Lucie Plantard autorisée par Me Gaspard Reboul tailleur de ce lieu, son mari, lesquels pour mettre fin au procès et ont trouvé l'accord suivant. Le fidéicommiss [la succession par substitution] a été déclaré ouverte pour la moitié audit André Plantard et Lucie Plantard pour 441 écus en faisant déduction de l'alimentation de ladite Douce. Ledit Jaume Pardigon comme héritier testamentaire de ladite feu Claudette Roux sera tenu céder à André et Lucie Plantard la somme de 300 livres chacun à prendre sur l'héritage de ladite Douce sauf sur les biens qu'elle avait à La Tour-d'Aigues que ledit Jaume Pardigon se réserve. Lesdits André et Lucie Plantard devront payer sur ces biens Françoise Millat femme de Claude Chateminois de Peyrolles (13) la somme de 30 livres pour le legs à elle fait par ladite feu Douce Millat en son testament. D'où renonciation à tout procès. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans

l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Monier et Michel Barthélémy de ce lieu. [Signé : André Plantar, Gaspard Reboul, J Monier, Barthelemy]

Déclaration pour Barthélémy Icard contre Etienne Fabry – f°189

Le 28/02/1607 a comparu Etienne Fabry fils et hoir pour moitié de feu François Fabry de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Barthélémy Icard de ce lieu, présent, qu'il reçoive de la communauté la somme de 60 livres pour la part et moitié due audit Etienne des 120 livres cédées audit Icard par Reynaude Olivier mère dudit Etienne suivant deux actes de cession reçus chez Me Antoine Ollivier notaire royal de Pertuis (84) le 05/01/1607 et « ce sur le tant moingz desdits que ladite Olliviere pressupoze et a de prandre tant sur son bien que de François Fabry son frere » tous deux enfants et hoirs dudit feu François d'où quittance dudit Icard avec renonciation au procès. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan et Georges Constans de ce lieu. [Signé : Estyeny Faby, G Constans, Icard, J Gaydan]

Achat pour Magdeleine Cortin et Jean Ferrat contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°190

Le 28/02/1607 ont comparu Guillaume Lantelme et Louis Allard consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en ladite qualité ont vendu à Magdeleine Cortin et Jean Ferrat, mère et fils de ce lieu, ledit Ferrat présent, fils émancipé de Pierre son père, promettant de faire ratifier cet acte à sa mère absente dans quinze jours, savoir un jas, étable, fenièrre, une crotte et une instance haute contre le couvert [toit] avec un petit porcil et la moitié d'un four commun et indivis avec Me Georges Bernard notaire, le tout quartier du Real avec son relarguier, confrontant bâtiment dudit Me Bernard, terres alentours de celui-ci et de ladite Cortin. Dans la crotte il y a une tine de pierre qui est comprise dans cet achat. En plus, ils vendent une terre dite La Guilhaumette audit quartier du Real d'environ deux saumées confrontant terres de Jean Thorame et verger de ladite Cortin. La vente a été faite pour le prix de 70 écus à trois livres pièces que les acheteurs devront payer à la communauté par paies annuelles de 30 livres, la première paie aura lieu à la Saint-Michel prochaine puis chaque année à la même date. Il sera déduit aux acheteurs ce qu'ils auront payé à la communauté ou à Me Vincent May son exacteur. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brun et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : G Lanteme, L Alard, Brun]

Cession pour Jean Roman fils de François contre Georges Roux – f°193

Le 01/03/1607 a comparu Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel pour payer 18 livres qu'il doit à Jean Roman fils de François dudit lieu, présent, pour prêt amiable, lui a cédé semblable somme de 18 livres à prendre sur 24 livres que lui doit Barthélémy Jourdan trésorier dudit lieu suivant un mandat concédé audit Roux par les consuls dudit lieu « procedans d'allimans ». La cession a été intimée audit Jourdan qui a dit que « ledit Georges Roux luy doibt plus de six escus et demy ny moingz, veut recepvoir aulcung mandat que prealablement son compte ne soict remeu[?] ». Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et Gaspard Viguier. [Signé : J Roman, P May]

Quittance pour Jean François Rougon contre Bremond Chenard – f°194

Le 01/03/1607 a comparu Brémond Chenard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean François Rougon maréchal à forge de ce lieu, présent, la somme de 18 livres 12 sols 6 deniers pour les dépens que ledit Rougon, par sentence du lieutenant général aux soumissions au siège d'Aix-en-Provence (13) du 10/01/1607, a été condamné à payer suivant mention aux compulsoires sur ce levés le 17 de ce mois, d'où quittance, ainsi que de 8 sols pour les dépenses exécutives. Ledit Rougon a dit qu'Antoine Richier a fait le paiement susdit de son propre. Le tout sans préjudice audit Chenard de recouvrer son principal qui lui est dû par Balthazar Lantelme. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Roman fils de François de Saint-

Martin-de-la-Brasque (84) et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Chenar, J Roman]

Sommation pour la communauté de Saint-Martin-de-Castillon contre maître Balthazar Gueidan, notaire – f°195

Georges Charpin de Saint-Martin-de-Castillon (84) ayant charge de la communauté dudit lieu, en présence de Me Balthazar Gueidan commis du trésorier de Fontes, requiert ce dernier de lui payer la somme de 141 livres 12 sols suivant une « rescription » signée par ledit trésorier en date du 31/08/1606 « et ce suivant l'aquit que je en ay fait au pied d'icelle de vostre consantement suivant la promesse que me futes me payer ou precontenir a ce que ladicte communauté devoit ». Cette somme devait être payée ou décomptée de ce que la communauté doit audit trésorier, ce que ce dernier a refusé « au grand prejudice, doumage et interestz de ladicte communauté ». Fait le 01/03/1607.

Cette sommation a été intimée audit Gueidan qui a déclaré que « nonobstant la quittance au pied de ladite rescription, la verité est telle que jamais n'a expédié la somme y dessignée audit mestre Charpin ny aultre pour luy et apresant il est hors de charges puis le premier janvier dernier et qu'on se rettire au sieur de Fontes ou au sieur Guilhergui thesorier moderne n'ayant aulcung fondé de sa recepte ainsy qu'il fera apparoir en temps et lieu ».

Ledit Me Charpin a dit « avoir signifié audit mestre Gueidan ladite rescription puis le neufviesme jour de septembre dernier et soubz sa promesse auroit fait faire l'acquit au pied de ladicte rescription signée Sollier notere quy luy auroit promis luy payer ladicte partie ce qu'il n'a ja depuis fait ».

Ledit Me Gueidan dit « qu'il n'a fait aulcune promesse de luy faire ledit payement pour aultant qu'il avoit a payer suivant une rescription faite par le sieur Fontes a la dame contesse de Sau de la somme de trois mil neuf centz quarante trois livres trois souz puis le vingt deux jung dernier laquelle somme dict avoir payée fortz cinq cents livres suivant les acquitz qu'il exhibe des procureurs de ladicte dame ». D'où acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiet et François Darbon.

Appointement pour Thomas Filhat contre Pierre Escoffier – f°197

Le 02/03/1607 étant qu'un procès a été intenté devant le lieutenant général aux soumissions au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Sébastien et Thomas Fillat, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, demandeurs en jouissance de deux métiers de tisserand suivant acte d'achat reçu chez ce notaire le 09/09/1605 d'une part, et Pierre Escoffier tisseur à toile de ce lieu, défendeur. Il n'y a pas eu de jugement et lesdits Fillat n'ont pas payé ledit Escoffier.

Ont comparu ledit Thomas Fillat tant pour lui que pour ledit Sébastien son père, d'une part et ledit Pierre Escoffier, lesquels pour couper court au procès ont décidé, avec l'aide d'amis en commun, que pour tous dépens, dommages et intérêts demandés par lesdits Filhat, ledit Escoffier l'un a cédé un desdits métiers avec ses dépendances « qu'est tout le bois seulement », métier à tisser reçu par ledit Filhat de François Martin tisserand, séquestre, présent, et l'autre métier à tisser acquis par le même moyen a aussi été reçu par ledit Martin, d'où quittance et décharge du séquestre avec barrement de l'obligation et renonciation à tout procès. Acte fait et publié en ce lieu dans l'auditoire du greffe en présence de Jean Thorame et Pierre Mairetet. [Signé : Mairetet, Filhat]

Arrentement pour les hoirs d'André Armeide contre Grégoire Velixandre – f°199

Le 05/03/1607 a comparu Me Antoine Ange curateur de l'héritage de feu André Armeide, vivant peintre du lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Grégoire Velixandre, de ce lieu, présent, tout le bien dudit feu Armeide en ce lieu, consistant en une maison, une thine, deux tonneaux, deux éminades et demi de chenevier au Colombier confrontant chenevier de Laurent Blanchet, deux carterades et demi de vigne quartier du Deveucet en deux endroits et ce pour 4 ans et 4 récoltes à partir de ce jour sauf la maison qui lui reviendra à la Saint-Michel prochaine, le tout se terminant

au même jour à la fin du bail. La rente est de 21 livres par an en deux paies égales, l'une à la Toussaint et l'autre à Pâques, à partir de la Toussaint prochaine et Pâques suivante en 1608. Cet arrentement a été remporté hier, dimanche, à l'encan public où il a été décidé de « rabilher » la maison dont le coût sera déduit de la rente. Faite et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Solliers et Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu. [Signé : Ange]

Le 05/11/1612, acte barré en présence dudit Ange et dudit Velixandre, avec quittance de la rente et des paies faites aux trésoriers des censes. Fait et publié en ce lieu en présence de Claude Darbon ancien procureur et Vincent Motton, de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Ange, Darbon]

Obligation pour Valentin Clemens contre Antoine Richier – f°201

Le 05/03/1607 a comparu Antoine Richier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Valentin Clemens de ce lieu, absent une charge de blé annone mesure courante, en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Antoine Vassal et Melchion Vallete cordonnier de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal]

Le 19/01/1615 acte barré en présence dudit Clemens qui fait quittance audit Richier. Fait en présence de Claude Tamisier et Jean Bouchard. [Signé : C Tamisier]

Quittance pour Balthazar Lantelme contre Brémond Chenard – f°202

Le 05/03/1607 a comparu Brémond Chenard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme héritier de feu Pierre, son père, a confessé avoir reçu à l'instant de Balthazar Lantelme fils de feu Antoine, de ce lieu, présent, la somme de 15 livres en déduction de 30 livres et d'une demie charge de blé que ledit Lantelme doit suivant acte reçu par Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84) le 27/04/1590, d'où quittance et décharge envers Jean François Rougon et Antoine Richier, séquestres des fruits dudit Lantelme, se départant des exécutions déjà faites. Quant aux 15 livres et à la demie charge de blé restantes, ledit Chenard proroge audit Lantelme le paiement jusqu'à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bertrand Jourdan et Gaspard Viguiet. [Signé : Chenard]

Accord de droit de légitime pour Catherine Candelier femme de Claude Roman contre Melchion Candelier – f°203

Le 07/03/1607 qu'il soit notoire que feu François Candelier vivant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a fait son dernier testament le 16/08/1590 reçu chez feu Me Georges Vian notaire de ce lieu, lequel avait légué à Catherine Candelier, sa fille, et de feu Jeanne Barthélémy d'une part une vigne ainsi que la somme de 24 écus à trois livres pièces ainsi qu'une robe de drap de maison avec un aubergeon teint à payer par ses héritiers. Ladite Catherine a joui de ladite vigne dès le jour de son mariage avec Claude Roman célébré en 1599 et a reçu la somme de 20 écus au prix d'une instance de maison, restant encore à payer la somme de 4 écus ainsi que 3 écus 36 sols pour le prix de ladite robe et de l'aubergeon suivant estimation par des amis communs. Il lui est aussi dû le droit de légitime sur la somme de 4 [et non 40] écus reconnue par ledit feu François Candelier à ladite Jeanne Barthélémy « suivant le nombre de cinq qu'elle laissa au temps de son décès » soit au total, il est dû à ladite Catherine 11 écus 36 sols à quoi a été ajouté 1 écu 12 sols pour les fruits dudit légitime et les dépenses pour la liquidation soit au total 12 écus 48 sols.

Ont comparu Melchion Candelier fils et hoir desdits feus François et Jeanne Barthélémy, d'une part, et ladite Catherine Candelier avec l'autorisation et présence dudit Claude Roman son époux se sont accordés comme suit : ledit Melchion paiera ladite somme de 12 écus 48 sols soit 38 livres 8 sols en lui donnant une vigne en ce lieu quartier de Puiliboux d'une carterade confrontant vigne de Jean Estienne, vigne des hoirs d'Esprit Gasquet, vigne de François Viel et la draye. Cette vigne a été estimée par Me Pons May et Michel Rodde à la valeur de 57 livres. Pour les 18 livres 12 sols supplémentaires en valeur, ledit Claude Roman promet de les payer audit Melchion en trois paies égales de 6 livres 4 sols, la première à la Saint-Michel et les autres au même jour les années suivantes.

D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Mallet de ce lieu et Pierre Roland de Cucuron (84). [Signé : P May, M Rodde, Anthoine Mallet]
Mention marginale après l'acte : « Y a quittance de l'entier paiement de [18 livres 12 sols] contenue en l'acte reçu par moïdit notere »

Obligation avec hypothèque pour Pierre Felissian contre Barthélémy Gouirand – f°207

Le 07/03/1607 étant donné que Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84) s'est obligé envers Me Claude Leotier de Saint-Martin-de-Castillon (84) pour 45 livres suivant acte reçu par Me Thomas Mauric notaire dudit lieu et par lequel Pierre Felissian ménager de La Motte-d'Aigues s'est porté pleige, ont comparu lesdits Gouirand et Felissian lesquels se sont accordés comme suit : ledit Felissian devra payer pour ledit Gouirand audit Leotier les 45 livres et ce, en échange de semblable somme de 45 livres que ledit Gouirand promet de payer audit Felissian d'ici le 15 août avec hypothèque d'une terre à La Motte-d'Aigues quartier de Bouigas d'une émine et demi confrontant terre dudit Felissian, le chemin venant de La Tour-d'Aigues, terre de Vinson Moutton ainsi qu'un pré quartier de La Louane de deux éminades confrontant pré de Daniel Panin, pré dudit Felissian, le fossé de l'étang et le chemin, ainsi qu'une terre quartier du Pont tirant vers le chemin de La Tour-d'Aigues d'une émine et demi confrontant le fossé de l'étang, terre de Jean Gouirand, ledit chemin de La Tour-d'Aigues. Si la somme n'est pas payée audit Felissian au 15 août il pourra se faire colloquer sur ces biens. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiet et Guillaume Morel. [Signé : B Goirand, P Falician]

Achat de propriétés pour Magdeleine Ricard veuve contre Marie Arnaud femme de François Lantelme – f°209

Le 10/03/1607 a comparu François Lantelme ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marie Arnaud, a vendu à Magdeleine Ricard veuve de feu Martin Arnaud, de La Bastidonne (84), présente, avec la présence et autorisation de Claude Ricard son père du lieu de Grambois (84), les propriétés suivantes : un coin de vigne d'un demi homme quartier de Venas confrontant vigne de Jaume Arnaud de deux côtés et le fossé ; une terre au quartier de La Bastide des Arnauds de trois émines quatre cosses confrontant terre dudit Jaume Arnaud de deux côtés, terre dotale d'Etienne Ferrat et les murailles du bâtiment dudit Jaume Arnaud ; une terre quartier de la Pinède de cinq émines cinq cosses confrontant terre d'Anne Arnaud, terre des hoirs de Louis Arnaud et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 75 livres dont ledit Lantelme a reçu 15 livres d'où quittance ; pour les 60 livres restantes, ladite Ricard promet de les payer dans quinze jours. Ledit Lantelme s'engage à reconnaître à sa femme la somme de 30 livres lorsqu'il percevra les 60 livres « d'autant que le restant est pour les fruitz de ladite somme de trente livres que despans prins a la licquidation desdictz d'icelle Arnaud et autres fournitures des... au rapport fait par Me Jehan Coussin et Me Anthoine Queirel » du 10/02/1607. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Garnaud de ce lieu et Gaspard Viguiet de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Garnaud, G Viguiet]

« Nota que y a deux quittances de toute ladite somme receu par moy notere le 12 et 29 mars 1607]
Le 29/03/1607 noble Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon fermiers seigneuriaux ont reçu de ladite Ricard 9 livres pour le lodz dudit achat, d'où quittance. [Signé : Meoilhon, P Agnel, J Gondon]

Achat d'un métier pour Pierre Desmichel contre Pierre Escoffier – f°212

Le 10/03/1607 a comparu Pierre Escoffier tisseur à toiles de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a vendu à Pierre Desmichel tisseur habitant audit lieu, présent, un métier de tisseur avec « ses partenances et ses utilz » pour 16 livres, somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Pierre Mairetet de ce lieu. [Signé : Mairetet, Ange]

Insolutondation pour Jean Pierre et Bertrand Coussin contre Me Jean Coussin leur père – f°213

Le 10/03/1607 étant donné que Jean Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues a reçu de feu Jeanne Tempier, vivante du lieu de Ménerbes (84), sa femme, au somme de 360 livres de dot d'une part, et 120 livres que ledit Coussin a donné à ladite feu Tempier en augment pour la conserver à leurs enfants suivant leur acte de mariage et les reconnaissances, devant Me Martini et Fabry notaires royaux de Ménerbes et de Goult (84), a comparu ledit Me Jean Coussin qui, pour payer la somme de 480 livres a baillé à titre d'insolutondation à Jean Pierre et Bertrand Coussin, ses enfants et hoirs de ladite feu Tempier, ledit Jean Pierre émancipé absent, ledit Bertrand présent les propriétés suivantes en ce lieu de La Tour-d'Aigues.

Il a baillé une vigne quartier de Veade de quatre carterades confrontant terre restante audit Me Jean Coussin, terre de François Roux, terre de Barthélémy Icard et la draye ; une vigne au quartier de Cailloux en deux endroits de quatre carterades et demi confrontant terres de Marie Roux, chemin allant à Beaumont, vigne des hoirs de feu Jean Billard, draye entre deux ; et finalement un jardin « que souloit estre aultin » quartier de La Chivarie entouré de murailles d'une émine et demi au dextre de terre confrontant jardin de Claude Bouzon, chemin allant à Mirabeau de deux côtés et le fossé du quartier. Il se réserve les fruits et usufruits de ces terres sa vie durant. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence frère de Jean Antoine Lantelme prêtre et sacristain en l'église de ce lieu et Gaspard Figuière marchand de Forcalquier (04). [Signé : Jehan Coussin, Coussin, Lantelme, Gaspard Figiere]

Obligation pour Georges Rougier contre Pierre Gaillard – f°216

Le 12/03/1607 a comparu Pierre Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a confessé devoir à Georges Rougier travailleur de ce lieu, présent, sept panaulx deux cosses de conségal mesure courante, en prêt amiable, reçus d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Fait en ce lieu en présence de Nicolas Olivier et Michel Rodde [Signé : N Olivier]

Le 04/09/1607 en présence de demoiselle Anne Sauvecane et Me Claude Gavaudan, créanciers de Georges Rougier et suivant l'ordonnance de ce jour du lieutenant de juge, acte barré, les parties ayant reçu de Catherine Roman, veuve dudit Gaillard, le prix pour le conségal de cet acte, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence Pierre Bonnardel et Jacques Serre. [Signé : Gavaudan, Anne de Sauvecane]

Quittance pour Antoine Pourret contre François Lantelme – f°217

Le 12/03/1607 a comparu François Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a reçu de Magdeleine Ricard veuve de Martin Arnaud, de La Bastidonne (84) présente, la somme de 43 livres 12 sols sur les 60 livres au prix de certaines propriétés acquises par ladite Ricard dudit Lantelme en qualité de mari de Marie Arnaud suivant acte reçu chez ce notaire du 10/03/1607 et cette somme a été donnée des mains et du propre argent d'Antoine Pourret de La Bastidonne payant pour ladite Ricard sur une plus grande somme qu'il lui doit suivant acte d'accord reçue chez Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84) de mars 1606. D'où quittance dudit Lantelme audit Pourret. Puis ladite Ricard a fait quittance ainsi que pour 28 sols qui font l'entier paiement de 45 livres pour la dernière paie désignée dans l'accord. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Roman Queyrel de La Bastidonne et Antoine Ange de La Tour-d'Aigues. [Signé : Ange, R Queyrel]

Obligation pour la communauté de Cabrières-d'Aigues contre Guillaume Morel – f°218

Le 12/03/1607 a comparu Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) lequel a confessé devoir à la communauté dudit lieu deux panaulx de conségal pour prêt amiable qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de Gaspard Viguier et Jaume Monier. [Signé : Morel, G Viguier]

Arrentement pour Catherine Darbon contre Jean Morin – f°219

Le 12/03/1607 a comparu Catherine Darbon femme de Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a arrenté à Jean Morin de la ville de Pertuis (84), présent, une métairie appelée Le Collombier avec une vigne de deux carterades limitrophe, le jardin et terres dépendantes en quantité de trois saumées plus seize saumées de terre au Plan du Revest et une autre terre de deux saumées audit quartier confrontant terre du capitaine Ferdinand Bon et ce pour quatre années et trois prises de fruits à partir de ce jour pour une rente annuelle de cinq charges moitié blé moitié conségal, mesure courante, à payer à chaque Sainte-Marie-Magdeleine dont la première paie aura lieu audit jour prochain en un an. Ledit Morin devra faire loger le bétail dans le bâtiment, consommer les pailles et employé le fumier et laissera le tiers des terres vides la dernière année. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Gaspard Viguiet. [Signé : Jehan Maurin, Brigas]

Quittance générale pour Barthélémy Fournier contre Jean Brigas – f°220

Le 12/03/1607 ont comparu Jean Brigas et Barthélémy Fournier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont arrêté leur compte pour les raisons de deux actes de mègerie l'un reçu chez ce notaire et l'autre chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu, bien que les termes ne soient pas totalement échus, ils se sont fait quittance mutuelle de l'ensemble et ledit fermier quitte ce jour les mègeries ainsi que le semé de l'avoine qui est dans la terre de Cailloux à charge pour ledit Brigas de désemprer ledit semé à Claude Fournier, frère dudit Barthélémy, « d'aultant qu'il avoit forny la semance et factures ». Ledit Barthélémy Fournier fait quittance des « mouches à miel » [abeilles] qui sont dans le jardin de ladite mègerie. Les deux actes de mègerie sont considérés barrés. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : J Brigas, M Rodde]

Convention entre le sieur de Mombrun et Paul Agnel l'un des fermiers de La Tour-d'Aigues – f°222

Le 13/03/1607 ont comparu Paul Agnel l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, et Sauvaire Granon « esguisier » intervenant au nom de « illustre seigneur messire » Jean du Puy seigneur de Mombrun qui devra ratifier l'acte dans quinze jours, lesquels ont fait convention ensemble. Chacun d'eux devra fournir à la récolte prochaine quatre « roues » de juments pour fouler les blés tant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, sa vallée que « trois desdites roues en la ville de Pertuis ». Chacun devra « tenir ung culhateur et une beste pour reduire le droict de follures et les grains remettront a ung grenier soubz la clef dudit Aignel et controrrolé desdits culheteurs et a la fin de la recolte faicte les grains esgallement partaigés a proportion du bestail qu'ilz auront. A esté dict que toutes lesdites jumentz seront tenus fouller les grains de l'hiere segnoriale dudit La Tour que celle de la Baude par comung sans que aulcung puisse prendre aulcung droict de follure ». Les parties devront nourrir les gardiens du bétail et ledit Agnel pourra donner les journées pour fouler à qui il voudra tant en ce lieu que dans la vallée et à Pertuis. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Charpin et Barthélémy Morel de Montbrun (26). [Signé : P Agnel, F Charpin]

Déclaration pour la communauté de Cabrières-d'Aigues contre François Sambuc – f°223

Le 14/03/1607 a comparu François Sambuc de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a déclaré à la communauté dudit lieu, présent Me Mathieu Durand l'un des consuls, que « ses années passées il auroit retenu à l'inquant public de ladite communauté certaines propriétés qui souloient estre de Michel Pellat designés au proces liberatoire et collocation sur ce faicte par ladite communauté le seziesme janvier six cens trois pour le pris de trente cinq florins sans que jamais ledit Sambuc aye païé ledit pris attendu sa notoire pouvretté et des a presant ledit Sambuc » a cédé lesdites propriétés à la communauté sans préjudice à cette dernière de récupérer les intérêts auprès dudit Sambuc pour les trois années au denier seize. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en

présence de Louis Jourdan de ce lieu et de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues. [Signé : M Durand, L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Gaucher et Jean Verdillon – f°224

Le 14/03/1607 ont comparu Gaucher et Jean Verdillon, frères du lieu de Beaumont-de-Pertuis (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 72 livres pour l'achat de deux bœufs, l'un poil rouge et l'autre bouchard, reçus d'où quittance. Ledit Agnel a déclaré avoir reçu les bœufs ce jour en paiement de Georges Royere dudit Beaumont-de-Pertuis. Lesdits Verdillon promettent de payer audit Agnel les 72 livres au 15 août avec hypothèque des bœufs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de maître Joseph Boyer notaire de Beaumont-de-Pertuis et Gaspard Viguiet. [Signé : G Verdillon, P Agnel, Boyer]

Appointement pour Paul Agnel contre Georges Royere de Beaumont-de-Pertuis – f°225

Le 14/03/1607 ont comparu Paul Agnel marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues au nom de Jérôme Ayasse de Manosque (04), et Georges Royere de Beaumont-de-Pertuis (84), lesquels se sont accordés pour les dépens du procès intenté par ledit Ayasse contre ledit Royere devant le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) où il est pendant et indéci, dépendant d'un acte d'obligation reçu chez ce notaire, et se sont donc accordés entre eux pour la somme de 6 livres que ledit Royere promet de payer d'ici le 15 août. Les parties renoncent au procès. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de maître Joseph Boyer notaire de Beaumont-de-Pertuis et Gaspard Viguiet. [Signé : P Agnel, Georgi Roiere, Boyer]

Le 17/08/1610 acte barré suivant acte reçu ce jour chez ce notaire.

Obligation pour Paul Agnel contre Elzias Bouquet – f°226

Le 15/03/1607 a comparu Elzias Bouquet du lieu de Bonnieux (84) lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de conségal en prêt amiable, reçue, qu'il promet de rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Escoffier et de Gaspard Viguiet. [Signé : Elzias Bouquet, P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Ripert – f°227

Le 15/03/1607 a comparu Pierre Ripert fils de feu Jean, laboureur de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, présent, deux charges de blé annone, deux charges de conségal et quatre panaulx d'orge, mesure courante, le tout reçu et ensemencé aux semences dernières audit Cabrières-d'Aigues, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et Gaspard Viguiet. [Signé : P Agnel, Ange]

Le 28/09/1608 acte barré ledit Agnel confessant avoir été payé par ledit Ripert d'où quittance. Fait en ce lieu.

Cession pour Jacques Bayol marchand d'Aix-en-Provence contre Me Louis Ange – f°228

Le 15/03/1607 a comparu Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour s'acquitter de la somme de 51 livres pour marchandises qu'il doit à Jacques Bayol marchand d'Aix-en-Provence (13), absent, il lui cède semblable somme à recouvrer de Toussaint Sauvecane et ses frères qu'ils ont été condamnés à lui payer tant en principal qu'intérêts et dépens suivant les exécutoires du lieutenant général. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Brémond Chenard de ce lieu. [Signé : Ange, L Jourdan]

Arrentement de montagne pour Pantellin Sordon contre Paul Agnel et consorts – f°229

Le 16/03/1607 a comparu Pantellin Sordon marchand de Malemort (84) et fermier seigneurial du lieu de Barret-de-Lioure (26), lequel a sous-arrenté et baillé à ferme à Paul Agnel et Jacques Gondon, bourgeois et fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, tant pour eux que pour Jean Meolhon écuyer, autre fermier absent, la faculté de l'herbage à la montagne appelée Le Barret ainsi que de pouvoir faire « deppaictre » tout le bétail desdits Agnel, Gondon et autres et ce pour trois mois complets, savoir juin, juillet et août prochains pour le prix de 96 livres à payer au 1^{er} juillet. Ils pourront y mettre jusqu'à 80 trentaines de bêtes à laine ou cabrin et ledit Sordon de sous-arrenté la montagne à d'autre personne ni donner la permission d'y mettre du bétail sauf celui des habitants du Barret. Il pourra faire coucher durant douze soirs tout ledit bétail dans des terres de la seigneurie du Barret, proche de la montagne. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguier. [Signé : Soxdon, P Agnel, J Gondon, L Jourdan]

Le 17/07/1607 acte barré, ledit Sourdon confessant avoir été payé par lesdits Agnel et Gondon, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Pons Verne. [Signé : Soxdon, J Gondon, P Agnel]

Sommation pour Barthélémy Icard trésorier contre Michel Roman commis – f°231

Le 17/03/1607 a comparu Me Barthélémy Icard trésorier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sommé Michel Roman, ayant charge de Me Jean Antoine Breugne commis à la viguerie de Forcalquier (04) par état du 16/03/1607, de recevoir la somme de 25 livres 10 sols pour le dernier tiers des restes des années 1594 et 1595 due au sieur de Guesnay, ainsi que 5 livres pour ses dépenses, « laquelle somme principale offre recevoir en estant païé des despans tant de luy que de l'officier pour deux jours, protestant de ses jours et retardements desdits deniers et poursuivre ledit communauté et au contraire ledit Icard dit que n'est deub audit commis que quatre livres pour le voiage suivant la delliberation des estatz et cinq sols pour le commandement[?] fait ce neanlmoings luy a offert comme offre quinze souls de plus qu'est cinq livres pour ledit voiage et despans et en cas contraire a protesté de tous despans, dommages et interets de s'en provoir ainsi comme et pardevant qu'il appartient et a son reffus a deppozité tant ledit principal que despans riere moy notere et greffier come deppozitere de justice ». D'où acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Jean Roman fils de François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : B Icard, J Roman]

« Et voulant fere signer ledit Michel Roman a reffuzé jusques qu'il aye la coppie de la presante, laquelle je luy offre » [Signé : J Roman]

Ledit jour ledit Michel Roman commis a reçu du notaire ladite somme ainsi que 20 sols de plus pour les dépens d'où quittance envers ledit Icard, présent, auquel a fait une autre quittance privée de sa main et consent à libérer Guillaume Lantelme consul et prisonnier. Acte fait et publié en ce lieu en présence d'Henry Darbon et Guillaume Morel. [Signé : B Icard]

Obligation avec compte-final pour Me Claude Darbon procureur contre Jean Darbon son père – f°233

Le 17/03/1607 a comparu Jean Darbon bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) son fils émancipé, présent, la somme de 2850 livres qu'il a reçu tant en grains qu'il a recueillis pendant quatre ans à la bastide de Piedbernard que ledit Me Darbon a pris en arrentement de son dit père ces années passées, qu'en bétail, ustensiles servant au labourage qu'en réparations faites par ledit Me Darbon à ladite bastide suivant le compte qu'ils ont fait ensemble. Le bétail dudit Me Darbon a été remis ce jour à son père sans y comprendre un cheval de poil bay que ledit Me Darbon fils a, lequel lui appartiendra, 18 grosses bêtes à laine, 12 agneaux « que sont en estat avec l'aneraige que ledit Darbon pere a achepté de Anthoine Juramy de Pertuis » le prix duquel ledit père devra payer audit Juramy malgré la ratification de l'obligation faite par ledit Me Darbon en faveur dudit Juramy. Ledit Jean Darbon devra payer tous les grains qu'il peut avoir emprunté au nom de son fils suivant une

procuration qui avait été faite. Les grains ont été semé aux dernières semences dans la bastide qui appartiendront de plein droit audit Jean Darbon. Concernant la somme de 2850 livres, ledit Jean Darbon promet de la payer à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine « avec pache que ledit mestre Darbon filz ne pourra demander ladite some durant la vie de son dit pere sans prejudice des interestz d'icelle ainsy accordé ». Ledit Darbon père a hypothéqué tout le bétail tant gros que menus, le guéret, les ustensiles de ménage et de labourage ainsi qu'une tine pleine de cinq pleiches et douze tonneaux qui son dans la cave de sa maison. Fait et publié en ce lieu, dans la maison d'habitation dudit Jean Darbon à cause de sa maladie, en présence de Nicolas Olivier et Brémond Chenard, de ce lieu. [Signé : Darbon, Darbon, N Olivier, Chenar]

Obligation pour Jean Dourgon contre Pierre Roman – f°235

Le 17/03/1607 a comparu Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jean Dourgon écuyer et sieur de Puimichel, absent, la somme de 158 livres 13 sols pour l'achat de treize charges deux panaulx de conségal, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer le 15 août. Furent présents noble Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon bourgeois, habitants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels se sont portés pleiges. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Roux et Pierre Callier. [Signé : Meoilhon, P Agnel, J Gondon]

Le 07/01/1608 acte barré en présence dudit sieur de Puimichel qui a confessé avoir été payé par ledit Pierre Roman de 3 livres 4 sols et le restant des mains de Jacques Gondon, présent. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Honoré Roux et Rollet Mille. [Signé : Dourgon]

Obligation pour Jean Dourgon contre Honoré Roux – f°236

Le 17/03/1607 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Dourgon sieur de Puimichel, absent, la somme de 52 livres 16 sols pour l'achat de quatre charges quatre panaulx de conségal, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août. Fut présent Paul Agnel bourgeois de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Roux et Pierre Callier. [Signé : Honorat Rous, P Agnel]

Le 07/01/1608 acte barré en présence dudit Dourgon qui confesse avoir été payé par ledit Roux, présent, d'où quittance y comprenant une autre quittance faite au bas du billet de l'acte. Fait et publié en ce lieu en ce lieu. [Signé : Dourgon]

Achat pour Noël Meynier contre Jean Richard – f°237

Le 17/03/1607 a comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) lequel a vendu à Noël Meynier dudit Peypin-d'Aigues, présent, un cazal au quartier de Font Jallouze avec une muraille, confrontant terre dudit Meynier, étable et fenièrre de Pierre Bret de deux côtés et la rue. La vente est faite pour le prix de 5 livres 14 sols que ledit Meynier promet de payer moitié dans quinze jours et l'autre moitié au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Jaume Monier de ce lieu.

Quittance pour Vincent May contre Louis Allard – f°239

Le 22/03/1607 a comparu Louis Allard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Vincent May, de ce lieu, présent, la somme de 30 livres pour reste et entier paiement de 180 livres suivant l'acte d'accord reçu chez Me Martin notaire de Pertuis (84) comprenant 18 livres payées par ledit May pour ledit Allard à Barthélémy Icard trésorier dont ce dernier en a concédé une quittance privée. D'où quittance dudit Allard audit May. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bertrand Jourdan et Pierre Constans, de ce lieu. [Signé : L Alard, V May, Pierre Constans]

Déclaration pour Jean Louis Roy contre Jean Darbon – f°240

Le 22/03/1607 ont comparu Jean Darbon et Marguerite Bandolle, mariés de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré à noble Jean Louis Roy, leur beau-fils, présent, que « combien il soit chargé par santonce de monsieur le lieutenant general aux submissions du siege d'Aix d'entre ledit Darbon et les hoirs de feu Henry Devoulx et Francois Rollet de Pertuis, que ledit Roy aye receu les fruitz de certains semés designés a ladite santonce, ce neanlmoinz ledit Roy n'a jamais receu aucune chose ains ledit Darbon du mesme iceulx mariés declairent aussy que ledit Roy n'a jamais joui des fruitz du vergier assiz a Pied Bernard auquel icelluy Roy comme mary de Francoise Darbonne a esté collocqué lesquelz ledit Jehan Darbon dict avoir dès ladite collocation joui et perceu lesdits fruitz sans qu'icelluy Roy aye esté recompancé en aucune fasson que soit et lesquelz fruitz sont deubz audit Roy audit nom ainsy l'ont declairé ». D'où acte fait et publié en ce lieu, dans la chambre de la maison dudit Darbon « où il est gissant » en présence de Me Jean Coussin et Me Pons May chirurgien de ce lieu, « ledit Darbon n'a sceu signer causant sa malladie ». [Signé : J.L. Roy, Jehan Coussin, P May]

Cession pour Jaume Roux contre Pierre Roland – f°241

Le 22/03/1607 a comparu Pierre Roland de Cucuron (84), lequel pour payer 21 livres 15 sols qu'il doit à Jacques Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues suivant acte d'obligation reçu chez Me Bernard en 1605, ledit Roland cède semblable somme à prendre de Jean Gassin de ce lieu sur la rente qu'il doit audit Roland, paie qui échoira en août suivant acte reçu par ce notaire. Moyennant cela, ledit Roux se départ de la gagerie faite entre les mains de Laurent Vian fils de Jacques. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Michel Thurin de ce lieu. [Signé : M Rodde]

A l'instant ladite cession a été lue à Laurent Vian, présent, d'où acte fait et publié en ce lieu avec les mêmes témoins. [Signé : M Rodde]

Reconnaissance de dot avec quittance pour Espérite Gouirand femme de François Vaussan d'Aix-en-Provence contre ledit Vaussan – f°243

Le 24/03/1607 a comparu François Vaussan muletier d'Aix-en-Provence (13) comme mari d'Espérite Gouirand du lieu de Cucuron (84), lequel a confessé avoir reçu de sa dite femme, présente, la somme de 21 livres pour sa dot qu'elle a constitué dans leur contrat de mariage reçu chez Me Br...er notaire d'Aix-en-Provence pour reste et entier paiement d'une dette due à ladite Gouirand par Jaumet Gouirand son frère de La Tour-d'Aigues suivant acte d'obligation reçu chez Me Hupais notaire de La Tour-d'Aigues. Ledit Vaussan reconnaît la somme et en fait quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Gavaudan et Michel Rodde, dudit lieu. [Signé : Gavaudan, M Rodde]

Accord avec insolutondation pour Catherine Bajolle veuve contre Antoine Astoin – f°244

Le 26/03/1607 étant donné qu'Antoine Astoin maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, par sentence arbitrale rendue devant maîtres Antoine et Raymond Olivier notaires de Pertuis (84) le 15/03/1607 entre Catherine Bajolle de Grambois (84) veuve de Georges Roux et ledit Astoin, condamnant ledit Astoin à payer à ladite Bajolle 192 livres avec dépens et droits de lods, ladite Bajolle se fera colloquer sur les propriétés désignées dans la sentence.

A comparu ledit Astoin qui pour payer 192 livres a cédé par insolutondation à ladite Bajolle, absente, Claude Bouzon son beau-fils de ce lieu, présent, en qualité de procureur suivant procuration chez ce notaire le 06/02/1607, les propriétés suivantes : une vigne quartier de Puiliboux en ce lieu de deux carterades trois hommes 172 souches confrontant vigne de Garcine de La Tour, terre de François Pazier, terre de Claire Reynaud et le chemin public, estimée à 49 écus à livres pièces par maître Claude Darbon, Laurent Vian fils de Jacques et Bertrand Jourdan estimateurs modernes de ce lieu, Me Pascal Sicard de ce lieu député par les parties ; ainsi que trois hommes de vigne quartier de La Garrigue en tête confrontant vigne et ribas par-dessous restant audit Astoin, vigne au-dessus de François Lantelme, estimée à 50 livres, y ayant planté deux t...

avec leurs bornes et limites, l'un joignant le chemin et l'autre le ribas « regardans a droicte ligne l'ung de l'autre » et les amandiers dudit ribas appartiendront audit Astoin. Ledit Astoin devra payer le droit de lods d'ici le 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien de ce lieu et François Magnan de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Sicard, P May, L Vian, Darbon]

Il y a quittance du lods le 06/10/1608 par insolutondation

Quittance pour les hoirs de Michel Beymond contre Louis Jourdan – f°248

Le 26/03/1607 a comparu Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu des hoirs de Michel Beymond de La Motte-d'Aigues (84), présent Pierre Beymond fils et co-héritier dudit feu Michel, comme tuteur des hoirs, la somme de 7 livres 7 sols pour le prix d'une demie charge de blé annone que ledit feu Beymond comme pleige de Jean Martin dit Guichon de ce lieu s'était obligé envers ledit Jourdan par acte reçu chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) le 16/11/1605, d'où quittance ainsi que des 7 sols pour les dépenses de la gagerie, déchargeant Antoine Auman le séquestre de ladite gagerie. Ledit Jourdan cède tout droit pour se retourner contre ledit Martin. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Morel et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Sommation avec dépôt pour Pierre Callier de La Bastidonne contre Balthazar Lantelme tuteur des hoirs de Catherine Ricard – f°249

Le 27/03/1607 a comparu Pierre Callier ménager de La Bastidonne (84), cessionnaire de dame Chrétienne d'Aguerre comtesse de Sault, baronne de Vienne et de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, suivant acte de cession devant Me Hupais notaire royal de ce lieu du 17/03/1607 portant cession de rétention « prealation » [par prélation] due à ladite dame pour les pièces désignées en remboursant le juste prix et les loyaux coûts aux hoirs de Catherine Ricard veuve de Louis Arnaud de La Bastidonne. Ledit Callier a sommé Balthazar Lantelme, fils de feu Pierre de La Tour-d'Aigues, comme tuteur et administrateur testamentaire d'Antoine et Catherine Roux, frère et sœurs, héritiers de ladite feu Ricard, présent, de recevoir dudit Callier la somme de 132 livres 5 sols 7 deniers à prendre sur la communauté de La Tour-d'Aigues suivant acte de cession fait audit Callier par Me Antoine Queyrel et ses frères de La Bastidonne reçu par ledit Me Hupais le 17/03/1607 et d'accepter la cession.

Ledit Callier a déposé devant Me Pascal Sicard consul de ce lieu la somme de 73 livres 11 sols pour reste et entier remboursement de la somme de 68 écus 36 sols pour le juste prix des propriétés acquises par ladite feu Ricard de l'héritage dudit feu Louis Arnaud suivant acte reçu par Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 17/05/1603. Fut présent ledit Me Ricard qui a reçu la somme pour l'expédier auxdits hoirs lorsqu'ils auront atteint l'âge compétent avec des intérêts au denier seize. Ledit Lantelme tuteur a requis copie pour y répondre. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairetet de ce lieu et Pierre Sallenc de Cabrières-d'Aigues (84) ainsi que Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : Sicard, L Mairetet, Pierre Sallen]

Accord passé entre Isabeau et Marie Appy de Lacoste femmes de Jean Jehan d'Aurel et Mathieu Orcière de Cabrières-d'Aigues – f°252

Le 27/03/1607 étant donné qu'Isabeau et Marie Appy du lieu de Lacoste (84), femmes de Jean Jehan du lieu d'Oreau [Aurel, 84] et Mathieu Orcière du lieu de Cabrières-d'Aigues (84) ont avec le consentement de leurs maris fait division et partage de tous leurs biens et héritages à Goult (84) et à Lacoste, suivant acte passé chez Me Pierre Garcin notaire royal de Lacoste en 1607 et que, depuis, les parties ont décidé de ne pas séparer l'héritage « afin qu'il ne vienne en deccadance et se desipper », les parties comparaissent.

Ont comparu Jean Orcière comme père et légitime administrateur dudit Mathieu Orcière époux de ladite Marie Appy, et Jean Jehan époux de ladite Isabeau Appy, se sont accordés ainsi, savoir que ledit Jean Jehan jouira entièrement de tout le bien déjà partagé durant six années à partir de ce jour

et devra payer pour la part de ladite Marie une rente annuelle de trois charges et demi, moitié blé annone, moitié conségal mesure vieille de la ville d'Apt (84), à chaque 15 août à partir du prochain et ainsi de suite. Les parties déclarent que la cédula d'arrentement faite entre elles pour la première paie est nulle et sans valeur. Ledit Jean Jehan devra payer les tailles annuelles dudit héritage et la moitié sera déduite de la rente. Si à la fin de l'arrentement les parties souhaitent procéder à la division, elles le pourront en faisant appel à des experts. En plus de la rente, ledit Jehan devra expédier audit Orcière chaque année « un ras et demy » de noix lors de la saison et il devra laisser la moitié des pailles de l'héritage audit Orcière et laissera la dernière année de l'arrentement un tiers des terres vides. S'il arrive une guerre pendant l'arrentement, le partage aura lieu dès que ledit Jehan le demandera. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier de ce lieu et Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Jehan Jehan, G Viguier, Jehan Louis Le Long]

Achat pour Barthélémy Volonne contre Hugues David – f°255

Le 28/03/1607 a comparu Hugues David comme mari de Melchionne Ferrier de la ville de Pertuis (84), lequel en ladite qualité a vendu à Barthélémy Volonne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un pré de ladite Ferrier, en ce lieu quartier de Restantier avec un ribas limitrophe, de la contenance totale de quatre émines et demi de terre au dextre confrontant pré dudit Volonne, pré de Bertrand Jourdan, pré de Claudette Ferrier et terre de Joseph Emin. La vente est faite pour le prix 63 livres suivant l'estimation des estimateurs de l'an dernier, à payer en deux paies égales, l'une à Noël et l'autre à Pâques 1608. Ledit David devra reconnaître cette somme et l'assurer pour sa femme. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : Gavaudan, P May]

Le 17/06/1608 il y a acte de ratification et quittance de la somme de 63 livres reçue par ladite Ferrier des mains de Barthélémy Volonne suivant acte chez ce notaire.

Quittance pour Daniel Magnan contre Honoré Pellas – f°258

Le 28/03/1607 a comparu Honoré Pellas de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Daniel Magnan de Cabrières-d'Aigues (84), absent, 10 livres pour les dépenses que ledit Magnan a été condamné à lui verser par sentence du lieutenant de juge dudit lieu ce mois-ci, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan, Barthélémy Volonne et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : M Rodde]

Achat pour André Silvestre contre Georges Royere – f°258

Le 29/03/1607 a comparu Georges Royere de Beaumont-de-Pertuis (84), lequel a vendu à André Silvestre ménager de Grambois (84) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un pré et un coin de terre limitrophe en ce lieu quartier des Mollières, le pré de cinq émines une cosse et la terre de quatre émines dix cosses, confrontant pré de Me Guillaume Sauvecane, le chemin et pré de Louise Michel. La vente est faite pour le prix de 84 livres sur lequel ledit Royere a confessé avoir reçu 54 livres tant au prix d'un âne poil noir qu'au prix de deux charges de conségal d'où quittance. Pour les 30 livres restantes, ledit Silvestre promet de les payer à Noël. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de messire Jean Antoine Lantelme prêtre et sacristain et Claude Ricard de Grambois. [Signé : Georgi Roiere, J Lantelme]

Le 21/06/1608 ledit Royere a confessé avoir reçu les 30 livres pour reste et entier paiement du pré et de la terre, dudit Silvestre, absent, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Sandin Vert et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : Georgi Roiere, A Garcin]

Quittance et reconnaissance de dot pour Magdeleine Ricard et Marie Arnaud contre François Lantelme – f°261

Le 29/03/1607 a comparu François Lantelme ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marie Arnaud, a confessé avoir reçu de Magdeleine Ricard veuve de Martin Arnaud de La Bastidonne (84), présente, la somme de 16 livres 8 sols pour reste et entier paiement de 75 livres au prix des propriétés acquises par ladite Ricard dudit Lantelme suivant acte reçu chez ce notaire le 10/03/1607. Il a reçu 15 livres des mains d'Antoine Pourret de La Bastidonne, présent, payant pour ladite Ricard sur une plus grande somme qu'il a en dépôt au greffe des submissions d'Aix-en-Provence (13) pour elle, d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Magnan de Cabrières-d'Aigues, Jean Louis Le Long cordonnier et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : M Rodde, Jehan Louis Le Long]

Quittance pour Magdeleine Ricard et Antoine Pourret contre Jaume Marsal – f°262

Le 29/03/1607 a comparu Jaume Marsal de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Magdeleine Ricard veuve de Martin Arnaud, de La Bastidonne (84), présente, la somme de 13 livres et demi pour « retour et plus vaille d'un acte d'échange entre eulx » reçu chez Me Bernard notaire de Pertuis le 12/01/1607 somme reçue des mains d'Antoine Pourret, de La Bastidonne, payant pour ladite Ricard sur une plus grande somme qu'il a en dépôt au greffe des submissions d'Aix-en-Provence (13) pour elle, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Rodde et Guillaume Escouffier, de ce lieu. [Signé : M Rodde, Guillaume Escouffier]

Insolutondation pour Magdeleine Ricard veuve de Martin Arnaud contre les hoirs dudit Arnaud – f°263

Le 29/03/1607 étant que par acte d'accord passé entre Magdeleine Ricard veuve de Martin Arnaud de La Bastidonne (84) et Joseph Queyrel tuteur et administrateur des biens des hoirs dudit feu Arnaud reçu par Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84) le 03/03/1606 par lequel les hoirs se trouvent débiteurs envers ladite Ricard de 90 livres pour laquelle ladite Ricard s'est faite colloquer sur les biens desdits hoirs par les estimateurs modernes de La Bastidonne ainsi que pour le droit de lods et trézain, les parties comparaissent.

Ont comparu lesdits Joseph Queyrel et Magdeleine Ricard, lesquels pour observer l'acte d'accord ont requis Grégoire Queyrel et Honoré Turcan, estimateurs modernes de La Bastidonne (84) de procéder à la collocation. Ils sont allés d'abord dans une terre audit lieu quartier de La Pinade confrontant terre de Jaume Arnaud, le chemin allant à Pertuis, terre de Pierre Callier et terre de Jacques Queyrel, arpentée par Me Guillaume Escouffier et qui se trouve être de dix émines une cosse un quart de terre au dextre, estimée à 53 livres 2 sols. Puis ils sont allés dans une vigne à La Bastidonne quartier de Raphineau confrontant vigne de feu Catherine Ricard, d'Antoine Bonaffoy, de Claude Bouzon et le chemin, arpentée et contenant deux hommes et demi mesure dudit lieu, estimée à 28 livres 2 sols. Les deux propriétés valent donc 81 livres 4 sols et ils ont colloqué dessus ladite Ricard, savoir pour 68 livres en déduction de 90 livres de principal, 3 livres et demi de dépenses tant pour les estimateurs que l'expert et ce notaire qui est le greffier, 9 livres 14 sols pour le droit de lods et trézain et ainsi il reste dû à ladite Magdeleine Ricard la somme de 22 livres pour le principal. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguiier de La Bastide-des-Jourdans et Antoine Pourret de La Bastidonne.

Et immédiatement après, les estimateurs avec Vincent Blanc maçon sont allés dans un cazal de l'héritage dudit feu Martin Arnaud à La Bastidonne confrontant à côté maison dudit tuteur, cazal de Jacques Queyrel, cazal d'Anne Arnaud et la rue, y trouvant neuf cannes de muraille, bâtie de chaux et sable, estimée à 36 livres sur laquelle ont colloqué ladite Ricard pour les 22 livres restant de principal et 3 livres 13 sols pour le droit de lods et 3 sols pour le maçon. Ainsi les biens dépassent de 9 livres 19 sols ce qui est dû à ladite Ricard laquelle le déduire des aliments et vêtements qu'elle a fourni aux enfants du débiteurs. [Marque : Queyrel, Turcan, Blanc] [Signé : Escouffier, G Viguiier]

Le 21/01/1608 Jacques Gondon l'un des fermiers seigneuriaux a confessé avoir reçu de ladite Ricard 6 livres 6 sols pour le lods de ladite acquisition. [Signé : J Gondon]

Quittance générale pour Antoine Pourret contre Magdeleine Ricard – f°267

Le 29/03/1607 a comparu Magdeleine Ricard veuve de Martin Arnaud de La Bastidonne (84), laquelle a confessé avoir reçu d'Antoine Pourret ménager de La Bastidonne, présent, la somme de 13 livres 12 sols pour reste et entier paiement de la somme de 90 livres que ledit Pourret lui doit suivant acte d'accord reçu par Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84) du 03/03/1606, de laquelle somme ladite Ricard en a payé 9 livres aux fermiers seigneuriaux dudit lieu pour la collocation ou insolutondation et achat des pièces acquises par ladite Ricard tant de l'héritage dudit feu Arnaud que de François Lantelme, suivant actes reçus chez ce notaire cette année, d'où quittance envers ledit Pourret et des paiements faits audit Lantelme et à Jaume Marsal. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan de ce lieu et Honoré Pellas de Pertuis (84). [Signé : J Gaydan]

Division et partage entre Etienne Roux et les hoirs d'Antoine Roux de La Motte-d'Aigues – f°268

Le 30/03/1607 un rapport a été fait par Me Pascal Estienne et Pierre Felissian du lieu de La Motte-d'Aigues (84), députés par le lieutenant de juge dudit lieu suivant ordonnance du 17/08/1606 pour procéder à la division et au partage des biens et propriétés des hoirs d'Antoine Roux et Etienne Roux, frères, de La Motte-d'Aigues. En présence dudit Etienne Roux et de Daniel Jourdan curateur des hoirs de feu Antoine. Les experts ont fait deux parts égales.

La première part consiste en : une maison et crotte au-dessous à La Motte-d'Aigues du côté de la minuit de bas en haut confrontant la rue au-devant, chambre sur le côté de Marie Fabresse, cazal de Me Charles Augier et maison d'Antoine Mallan ; la moitié d'une terre quartier de La Burlière d'une émine huit cosses et demi confrontant terre de Pierre Estalliat et le chemin, ainsi que l'autre moitié ; une terre quartier de Curnier de cinq émines confrontant terre de Barthélémy et Jean Gouirand, terre des hoirs de Jaume Nicolas et le chemin de Curnier ; une terre quartier de Cantebonne de six émines cinq cosses confrontant terre des hoirs de Louis Gouirand, terre des hoirs de Benoît Mallan et la draye du Pas de l'Houille ; une terre à Cantabonne d'une saumée une émine six cosses confrontant terre de Daniel Roux et terre d'Etienne Jourdan ; une vigne quartier de La Genestière d'un homme et demi et 90 souches confrontant vigne de Guillerin Pellegrin, vigne de Pierre Roman et la partie de Saint-Martin-de-la-Brasque ; la moitié d'une terre quartier de Riere Aubert de cinq émines huit cosses confrontant la draye, terre de Jean Gouirand et l'autre moitié ; la moitié d'une terre quartier de La Justice de six émines quatre cosses confrontant le chemin, terre de Jean Anthoard fils de Louis et vigne de Pierre Nicolas ; la moitié d'un pré et jardin quartier des Espiers de deux émines deux cosses confrontant terre de la communauté, pré de Marie Fabresse et le chemin en tête ; une terre quartier de Mirail de cinq émines incluant cinq émines « d'armas » confrontant terre de Marguerite Gouirand, terre d'Antoine Arnoux et le fossé ; la moitié d'un chenevier quartier de La Gaffe confrontant le fossé de Molin, chenevier de Catherine Artaud et le chemin, faisant le chenevier deux cosses un quart ; une terre au Plan de Belle Estoille sive aux Noyers d'une saumée cinq cosses confrontant terre de Mathieu Rambaud, terre des hoirs de François Armant et le chemin ; la moitié d'une terre à La Roque de l'Estang de sept émines confrontant terre des hoirs de Fouquet Brun, terre de Daniel Nicolas et l'autre part ; la moitié d'une vigne quartier de La Justice de deux hommes trente cinq souches confrontant vigne de Jean Jourdan, la garrigue au-dessus, l'autre moitié ; l'autre moitié d'une terre quartier du Plan de Belle Estoille de cinq émines deux cosses et demie confrontant terre d'Etienne Gouirand et l'autre part. La seconde part contient : une crotte « feniere et riere chambre au dernier » en ce lieu confrontant maison de Jacques Franchesquin, maison d'Etienne Gouirand et la rue ; la moitié d'une terre quartier de La Burlière d'une émine huit cosses et demi confrontant terre de Jean et Isaac Bouchard, l'autre moitié et le chemin public ; une terre quartier de Curnier de deux émines sept cosses

confrontant terre des hoirs d'Antoine et Jaume Nicolas et la partie de Cabrières-d'Aigues ; une terre au quartier de Cantebonne de cinq émines sept cosses confrontant terre de Jeanne Roux à deux parts et terre de Pierre Estelliard ; une vigne quartier de La Genestière acquise de la communauté d'un homme et demi confrontant vigne des hoirs de Benoît Mallan, vigne de Pierre Felissian ; la moitié d'une terre quartier de Riereaubert de cinq émines huit cosses confrontant terre de Pierre Pain, la draye et l'autre part ; la moitié d'une terre quartier de La Justice de six émines quatre cosses confrontant terre de Barthélémy Gouirand, le chemin et l'autre moitié ; la moitié d'un pré et jardin quartier des Espiers de deux émines deux cosses confrontant pré de Pierre Felissian, pré de Jean Felissian et le chemin par tête ; une terre au quartier de Mirail de deux émines six cosses confrontant terre de Barthélémy et Jean Gouirand, le fossé, terre gaste ; la moitié d'un chenevier à La Gaffe de deux cosses un quart confrontant chenevier d'Anne Brunet, le chemin et le fossé ; un pré quartier de la Draye, d'une émine deux cosses confrontant pré de Barthélémy et Jean Gouirand, pré des hoirs d'Antoine Nicolas ; une terre quartier de Belle Estoille sive vergier d'une saumée cinq émines cinq cosses confrontant terre de la ville, terre de Guillaume Nicolas et le chemin ; la moitié d'une terre à la Roque de l'Etang de sept émines confrontant terre de Catherine Arnoulx, terre de Daniel Nicolas et l'autre moitié ; la moitié d'une vigne quartier de La Justice de deux hommes trente cinq souches confrontant vigne et terre de Barthélémy Gouirand, la garrigue au-dessus et l'autre moitié ; la moitié d'une terre au Plan de Belle Estoille de cinq émines deux cosses et demi confrontant terre des hoirs de Daniel et Honoré Roux, terre de la ville et l'autre moitié.

Me Antoine Auman baile de La Motte-d'Aigues, présent, a fait lecture du partage aux parties lesquelles ont acquiescé. Le baile est allé quérir Pierre Gouirand fils d'Etienne dudit lieu « jeusne garçon d'âge d'environ sept ans et fait fere deux lotz escriptz et remis dans son chapeau, iceux meslés et fait donner le premier lot audit curateur pour les hoirs dudit Anthoine Roux et luy est obvenu la seconde part, et l'autre lot obvenu audit Estienne Roux qu'est la premiere part ».

Concernant les biens qui étaient à feu Antoine et à Etienne Roux et qui ont été délaissés pour le paiement des droits de légitime dus aux hoirs de feu Anne Roux, Gabrielle et Antoinette Roux sœurs desdits Antoine et Etienne Roux, sur le bien et héritage de feu Jean Roux leur père suivant la liquidation qui a été faite par les mêmes députés. Fait et publié en ce lieu de La Motte-d'Aigues (84), chez Guillaume Nicolas, en présence de Louis Jourdan et Brémond Chenard de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan, Chenar, P Felician, Pascal Estienne]

Mariage entre Jean Rochel et Magdeleine Jacquesme – f°275

Le 01/04/1607 contrat de mariage entre Jean Rochel laboureur du lieu de Grambois (84) fils des feus Guillaume et Alayonne Amoureux du lieu de Pierrevert (04), d'une part ; et, d'autre part, Magdeleine Jacquesme fille de Laurent Jacque de Pertuis (84) et de Jeanne Valenne « du pais de Flandres », veuve de feu Monet Barralier du Puy-Sainte-Réparade (13). L'épouse est assistée par sa mère. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique dans un an à communs dépens entre les parties. Il sera fait à l'épouse une chaîne avec ses pendants d'argent par l'époux quand il recevra les premiers deniers de l'épouse. Les robes et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. L'époux devra nourrir, changer et vêtir Honoré Barralier jeune garçon fils de l'épouse et de son premier mari à l'égal de sa famille en jouissant des fruits, rentes et revenus dudit Honoré jusqu'à ce qu'il ait atteint un âge « competant pour se pouvoir regir ». Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Acte fait et publié dans le château seigneurial de La Tour-d'Aigues et dans la chambre de sommellerie en présence de Me Louis Jourdan et Nicolas Olivier dudit lieu. [Signé : N Olivier, L Jourdan]

Quittance pour Pierre Beymond portant reconnaissance pour Marguerite Madon contre Pierre Thome – f°278

Le 01/04/1607 a comparu Pierre Thome cardeur à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel, en qualité de mari de Marguerite Madon, suivant l'acte de cession fait audit Thome par le capitaine

André Madon du lieu de Viens (84) reçu chez ce lieu, a confessé avoir reçu des hoirs de feu Michel Beymond de La Motte-d'Aigues (84), présent Pierre Beymond son fils tant pour lui que pour ses frères, la somme de 120 livres pour le paiement de semblable somme suivant ladite quittance que ledit feu Beymond devait pour la communauté du lieu de La Motte-d'Aigues audit Thome suivant acte reçu par Me Charles Augier notaire de La Motte-d'Aigues, d'où quittance et reconnaissance. Ledit Thome décharge Pierre Long, séquestre député. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et de Louis Jourdan, de ce lieu. [Signé : Pierre Thome, N Olivier, L Jourdan]

Appointement pour Barthélémy Volonne contre Jeanne Blanchet – f°279

Le 02/04/1607 étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Jeanne Blanchet veuve de feu Bérengier Gaide de ce lieu, demandeuse pour le paiement d'un tonneau, robe et « autres choses y désignées », contre Barthélémy Volonne en qualité de père et administrateur de ses enfants, hoirs de feu Laurence Blanchet, défendeur, avec sentence du 29/03/1607 par laquelle la demandeuse a été déboutée de sa requête, les parties comparaissent. Ont comparu ledit Volonne et François Turrier beau-fils de ladite Jeanne Blanchet, lesquels ont acquiescé à ladite sentence et se font quittance mutuelle, ledit Volonne payant la moitié des épices de la sentence. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Jean Brigas de ce lieu. [Signé : J Brigas, L Jourdan]

Obligation pour François Velixandre contre Claude Roman – f°281

Le 02/04/1607 a comparu Claude Roman de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre marchand de ce lieu, présent, la somme de 30 livres en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Gaspard Viguier. [Signé : G Viguier, L Jourdan]

Le 20/08/1607 a comparu ledit Velixandre qui a requis que l'acte soit barré, ayant été payé d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Bertrand Jourdan [?] et Melchion Valette.

Obligation pour Vincent May contre Mathieu Roman – f°281

Le 02/04/1607 a comparu Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Vincent May de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une saumée de conségal meure courante, en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Guillaume Morel. [Signé : V May, L Jourdan]

Le 20/10/1607 acte barré à la demande dudit May qui a confessé avoir été payé dudit Roman, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pascal Estienne et Claude Honnorat. [Signé : V May]

Quittance et reconnaissance pour messire Laurent Vian et Marguerite Germain contre Jean Baret de la ville d'Aix-en-Provence – f°282

Le 03/04/1607 a comparu Jean Baret, en tant que mari de Marguerite Germain, de la ville d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu de messire Laurent Vian prêtre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 18 livres, à savoir 6 livres promises à l'épouse dans son contrat de mariage avec ledit Baret reçu chez Me Angle notaire d'Aix-en-Provence le 20/04/1597 ladite somme dépendant du légat fait à ladite Germain par feu Balthazar Vian son grand-père dans son testament reçu par Me Gasquet notaire d'Ansouis (84), 7 livres et demi pour le prix d'une robe promise par ledit messire Vian à l'épouse dans son contrat de mariage et 4 livres et demi pour les dépens et intérêts du procès litéatoire, d'où quittance et reconnaissance. L'époux décharge Guide Mombrion, séquestre, de sa gagerie des biens dudit messire Vian. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Balthazar Billard, de ce lieu. [Signé : L Vian, Gavaudan, Billard]

Liquidation de légitime avec insolutondation pour Gabrielle Roux contre Etienne et Antoine Roux – f°283

Le 05/04/1607 a comparu Etienne Roux du lieu de La Motte-d'Aigues, tant pour lui que comme tuteur et administrateur des enfants de feu Antoine Roux son frère et en paiement du droit de légitime, fruit et supplément dû à Gabrielle Roux femme de Daniel Jourdan, dudit lieu, sur l'héritage de feu Jean Roux dit Lhoste leur père à raison du « dizain suivant le nombre de cinq » savoir deux mâles et trois femelles, en présence dudit Daniel Jourdan, a donné pour payer ceci les biens suivant selon les estimations et la liquidation faite par Me Pascal Estienne et Pierre Felissian de La Motte-d'Aigues suivant demande du bail du 19/08/1606, présents : une terre quartier de Piedbernard de deux saumées deux émines quatre cosses confrontant le chemin allant de La Motte-d'Aigues 0 Pertuis, le chaux seigneurial ; une terre quartier de Ville Vieille de trois émines six cosses confrontant terre de Jean Jourdan, terre des hoirs de Brunet Roux et le chemin ; une terre au quartier du Dixain de quatre émines six cosses confrontant terre de Barthélémy et Jean Gouirand et le chemin ; une terre et verger quartier de La Genestière de trois émines trois cosses confrontant terre de Guillerin Pellegrin, terre de Jean Jourdan et la partie de Saint-Martin-de-la-Brasque ; une vigne audit quartier de quatre hommes cinquante souches confrontant vigne de Vinson Michellan, la draye et la partie de Saint-Martin-de-la-Brasque ; un pré quartier de Las Barrée de quatre cosses et demi confrontant pré des hoirs de Benoît Mallan, pré des hoirs de Louis Gouirand et le fossé du quartier ; une terre sous l'étang de quatre émines confrontant terre de la ville, la partie d'Ansouis ; une terre quartier de Cantebonne de trois émines trois cosses confrontant terre de Jean Rouet, terre de Jacques Cavallier et la draye. L'ensemble se monte au prix de 249 florins 9 sols. Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Nicolas en présence de Louis Jourdan et Brémond Chenard de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan, Chenard, P Felician, Pascal Estienne]

Liquidation de légitime avec insolutondation pour Antoinette Roux contre Etienne et les hoirs d'Antoine Roux – f°286

Le 05/04/1607 a comparu Etienne Roux du lieu de La Motte-d'Aigues tant en son nom que comme tuteur et administrateur des enfants et hoirs de feu Antoine Roux son frère, lequel a cédé par titre d'insolutondation à Antoinette Roux sa sœur, présente, pour le droit de légitime, fruits et suppléments qui lui est dû sur le bien de feu Jean Roux dit Lhoste leur père. L'héritage a été liquidé par Me Pascal Etienne et Pierre Felissian de La Motte-d'Aigues députés par le baile dudit lieu le 19/08/1606 pour les cinq enfants, deux garçons et trois filles. Les biens cédés sont : une partie de terre quartier de Piedbernard de deux saumées deux émines quatre cosses confrontant le grand chemin de Pertuis, le claux seigneurial ; une terre quartier de Cantebonne de cinq émines confrontant terre des hoirs de Pierre Jourdan, terre de Jeanne Roux, terre d'Antoine Mallan ; une terre quartier de Fretallier d'une saumée deux émines confrontant terre d'Anne et Magdeleine Brunet, terre de Jaume Pellegrin, terre gaste ; une terre quartier de Mirail de six émines confrontant terre de marguerite Gouirand, terre de Pierre Felissian ; une terre et verger quartier de Puisfrasteau de deux cosses et demi confrontant verger de Guillerin Pellegrin, aire d'Antoine Arnoux, terre de Guillaume Nicolas, terre de Barthélémy et Jean Gouirand ; un pré quartier de Bernard d'une émine sept cosses confrontant pré de Jean Pallan, le fossé du Moulin. Ces biens ont été estimés à 265 florins. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Nicolas en présence de Louis Jourdan et Bremond Chenard de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan, Chenar, P Felician, Pascal Estienne]

Liquidation de légitime avec insolutondation pour les hoirs d'Anne Roux contre Etienne Roux et les hoirs d'Antoine Roux – f°289

Le 05/04/1607 a comparu Etienne Roux de La Motte-d'Aigues (84) tant pour lui que comme tuteur des hoirs de feu Antoine Roux son frère, lequel a cédé à titre d'insolutondation aux hoirs d'Anne Roux sa sœur, Jean Bouchard leur tuteur et administrateur présent, sur les biens et héritage de feu Antoine Roux leur aïeul [sic, probablement Jean Roux], représentant lesdits hoirs leur dite

mère pour son droit de dixain suivant le nombre d'enfants du défunt, deux garçons et trois filles. La liquidation et estimation a été faite par Me Pascal Estienne et Pierre Felissian de La Motte-d'Aigues, députés par le baile le 19/08/1606. Les propriétés cédées sont : le tiers d'une terre quartier de Piedbernard de deux saumées deux émines quatre cosses confrontant le claux seigneurial et le chemin allant à Pertuis ; une terre quartier du Moullas de cinq cosses confrontant terre de Michel Beymond, terre de Pierre Bouchard ; une vigne quartier de La Genestière d'un homme 275 souches confrontant vigne de la ville à deux parts, terre de Guillherin Pellegrin ; une vigne audit quartier de quatre hommes cent souches confrontant vigne de Guillerin Pellegrin, vigne de Pierre Ripert, vigne de Jean Rouet ; un cazal au-devant de la maison de feu Martin Pallan confrontant maison des hoirs de feu Antoine Roux, cazal des hoirs d'André Poussart et la rue publique ; un coin de cazal au-devant de la maison d'Anne Brunet confrontant ladite Brunet au-dessous et maison de Marie Fabre ; une terre quartier de Cantebonne de trois émines confrontant terres des hoirs d'Isnard et Guillaume Jourdan, terre de Pierre Roux dit gerbier et la draie. Ces biens ont été évalués à une valeur de 245 florins 9 sols. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Nicolas en présence de Louis Jourdan et Brémond Chenard de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan, Chenard, P Felician, Pascal Estienne]

Obligation et hypothèque pour Louis Allard contre François Devoulx – f°291

Le 06/04/1607 a comparu François Devoulx ménager de Cucuron (84) lequel a confessé devoir à Louis Allard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de conségal, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque d'une vache poil noir que ledit Devoulx possède. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Bertrand Jourdan de ce lieu. [Signé : L Alard, Francoys Devoulx, V May]

Le 26/01/1615 acte barré en présence dudit Allard qui confessé avoir été payé par ledit Devoulx, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jacques Darbon et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : L Alard]

Obligation pour Jaume Monier contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°292 [vacat]

Le 07/04/1607 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jaume Monier de ce lieu, présent, une saumée de conségal en prêt amiable, reçue [l'acte s'arrête, vacat]

Prorogation pour Jacques Gras contre Jacques David – f°293

Le 09/04/1607 comme Jacques Gras de Peypin-d'Aigues (84), en tant que cessionnaire de Pierre Barthélémy mari de Catherine Roman fille et héritière de feu François Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), suivant cession Me Ricard notaire de Grambois du 13/11/1606, a fait une réclamation contre Jacques David fils et hoir de feu Georges dudit Peypin-d'Aigues pour deux charges de blé annone estimées à 24 livres la charge, soit 48 livres au total, avec demande de saisie des biens et opposition dudit David « pressuppozant fere reduire ledit pris attendu le desboursement des monoyes », ont comparu lesdits Gras et David qui veulent couper court à tout procès. Ils ont réduit à l'amiable le prix à 39 livres 11 sols comprenant les dépens, que ledit David promet de payer au 15 août ; si le prix n'est pas payé à ladite date, ledit Gras pourra prendre les biens en gagerie. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Darbon et du capitaine Jean Antoine Plunier de Saint-Martin-de-Castillon (84). [Signé : Darbon, Plunier]

Le 05/11/1607 acte barré, ledit Gras confessant avoir été payé par ledit David. Fait et publié en ce lieu, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et de Honoré Roux. [Signé : Plunier, Honorat Rous]

Cession pour sire Antoine Juramy marchand de Pertuis – f°295

Le 09/04/1607 a comparu le capitaine Jean Antoine Plunier de Saint-Martin-de-Castillon (84), procureur de demoiselle Catherine Alazard veuve et héritière de feu Charles Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), suivant procuration chez Me Martin Durand à Aix-en-Provence le 12/05/1606 et en présence de Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence fils de ladite Alazard, et Me Claude Darbon praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Me Pierre Roux avocat en la cour, fils et héritier de feu Balthazar, lesquels ont cédé à sire Antoine Juramy marchand de Pertuis (84), présent, la somme de 270 livres due par les consuls de Cabrières-d'Aigues (84) suivant acte d'accord passé par ledit Jean Meolhon au nom de ladite Alazard sa mère et ledit Darbon avec Mathieu Durand, Jean Orcel et Jacques Baridon dudit Cabrières-d'Aigues au nom de la communauté devant Me Gaspard Hupais notaire de ce lieu le 12/02/1607. La cession a été faite contre semblable somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Meolhon, en présence de Louis Jourdan et Esprit Seman de Pertuis. [Signé : Meoilhon, Darbon, Plunier, Juramy, L Jourdan]

Le 05/05/1607 ladite cession a été lue à Mathieu Durand consul de Cabrières-d'Aigues (84) qui l'a acceptée. Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Laurent Vian. [Signé : M Durand, L Vian]

Obligation avec prorogation pour Louis Jourdan contre Esprit Pourret – f°297

Le 09/04/1607 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Jourdan de ce lieu, présent, la somme de 7 livres 10 sols et demi pour reste de leur compte-final tant en principal que dépens suite à la poursuite faite contre ledit Pourret avec séquestre de gagerie prise à Marguerite Icard à la requête de Balthazar Devoulx de Pertuis (84). Ledit Pourret promet de payer au 15 août avec cession d'action dudit Jourdan audit Pourret concernant ladite Icard. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Allemand et Antoine Vassal. [Signé : L Jourdan, Anthoine Vassal]

Le 11/09/1607 ledit Jourdan a confessé avoir reçu dudit Pourret, absent, et des mains de François Icard, la somme de 7 livres 10 sols et demi en principal et 48 sols en dépens, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Claude Darbon et Honoré Thurin. [Signé : L Jourdan]

Achat pour Jean Volaire contre noble Jean Meolhon – f°298

Le 09/04/1607 a comparu Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Jean Volaire travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une crotte qu'il a en ce lieu quartier de la Placette confrontant maison au-dessus de l'acheteur, maison de Marguerite Laidet, cazal du capitaine Bernard Roy et la rue. La vente a été faite pour le prix de 60 livres et d'un demi quintal de chenevé femelle que ledit Volaire promet de payer par paies annuelles de 15 livres, la première à la Saint-Michel prochaine et ainsi de suite d'an en an et le chenevé sera payé au 15 août prochain. L'acheteur hypothèque ladite crotte. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Meoilhon, L Jourdan, Ange]

Le 30/01/1610 il y a un acte chez ce notaire

Quittance pour Pierre Masseboeuf marchand d'Arles contre Dominique Guerin archer – f°300

Le 10/04/1607 a comparu Dominique Guerin archer du prévôt des maréchaux de ce pays de Provence, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Masseboeuf marchand d'Arles (13), présent, la somme de 30 livres pour retour « descharge » d'un cheval blanc de pays, marqué à une cuisse droite, que ledit Masseboeuf a baillé audit Guerin en échange d'un cheval barbe « foulé d'une jambe poil rouge ». D'où quittance réciproque. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et Paul Agnel. [Signé : P Masseboeuf, P Agnel, Ange]

Accord et transaction passé entre Jean Gouirand mari d'Isabeau Perin et Pierre Perin fils et hoirs de feu Thomas – f°301

Le 11/04/1607 étant donné que feu Thomas Perin, ménager de Sivergues (84) habitant Peypin-d'Aigues (84) a constitué en dot à Isabeau Perin sa fille dans son contrat de mariage avec Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues (84) la somme de 400 florins et, outre cette somme, a promis d'expédier aux mariés quand ils se sépareront de lui quatre charges moitié blé moitié conségal, une paire de vaches, suivant leur contrat de mariage passé chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues le 11/02/1596. Etant donné que ledit feu Perin a reçu quelques « menues » dettes dudit Gouirand, le tout inscrit dans la parcelle dudit Gouirand, que ledit Gouirand a « actionné » Pierre Perin fils et hoir testamentaire dudit feu Thomas devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, les parties ont considéré ces poursuites causeraient de grands frais, ont décidé de demander à des amis communs de liquider ce différend, à savoir Jean Richard et Daniel Furet dudit Peypin-d'Aigues, présents. Ces arbitres ont déclaré avoir liquidé le différend à la somme de 772 florins soit 463 livres 14 sols.

Ont comparu ledit Jean Gouirand en qualité de père et administrateur de ses enfants, hoirs de ladite Isabeau Perin, et ledit Pierre Perin qui ont transigé. Ledit Perin a baillé par titre d'insoludation audit Jean Gouirand, audit nom, des propriétés à Peypin-d'Aigues : une terre quartier de l'Estagnon de Font Jallouze de trois saumées au dextre confrontant terre de Jean Richard, terre de Constance Meynier, ledit estagnol et le chemin public ; une terre au quartier du Grés de huit charges et demi au dextre confrontant terre de Sauvaire Moret, le grand fossé conduisant l'eau au moulin venant des Harmittans, le chemin allant au bois qui est au mitan de ladite terre, la draie à côté de Font Jallouze ; et deux émines six cosses d'un pré, au dextre, sur une plus grande contenance, au quartier dit Au Colleton, à prendre du côté de la tramontane confrontant pré restant audit Perin au-dessous, pré des hoirs de Jaumet Bret, chenevier de Pierre Bret. Ces propriétés ont été estimées par lesdits Richard, Furet et par Me Pascal Estienne arpenteur, à ladite somme de 463 livres 4 sols. Ledit Gouirand quitte ledit Perin de deux pièces prises par procès litéatoire à la requête des hoirs de Guillaume Jourdan de Cabrières-d'Aigues, pour le prix desquelles ledit Perin a été condamné par sentence du baile de La Motte-d'Aigues en date du 13/09/1606 moyennant le paiement fait par ledit Perin à Jean Cavallier et Jean Goullin de Lourmarin (84) créanciers dudit Gouirand par quittances tant publiques que privées se montant au total à la somme de 54 livres. Les parties renoncent au procès. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan praticien et Antoine Vassal cordonnier de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Anthoine Vassal, Jan Goiran, J Richard]

Quittance pour Barthélémy Icard contre Me Gaspard Hupais notaire – f°306

Le 14/04/1607 a comparu Barthélémy Icard trésorier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Gaspard Hupais notaire et lieutenant de juge de ce lieu, présent, la somme de 118 livres 15 sols suivant l'état fait par les anciens consuls pour l'année dernière, somme reçue par ledit Icard en compensation de semblable somme due par ledit Hupais audit Icard sur une plus grande somme qui est l'imposition de la taille dudit Hupais de 12 écus par livre, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan de ce lieu et Jean Silve de Céreste (04). [Signé : B Icard, Hupais]

Obligation pour Louis Jourdan contre Salomon Jourdan son frère – f°307

Le 14/04/1607 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Jourdan, son frère, présent, huit panaulx de blé annone et 6 livres 12 sols en argent, en prêt, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre fin mai. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et de Jean Archimbaud, de ce lieu. [Signé : L Jourdan, P May]

Le 10/01/1608 acte barré en présence dudit Louis Jourdan confessant avoir été payé par ledit Salomon d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pascal Lantelme. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Antoine Laurens – f°308

Le 18/04/1607 a comparu Antoine Laurens boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu, présent, la somme de 90 livres 12 sols pour achat de blé, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer moitié au 15 mai et moitié fin mai. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Gueidan, Gavaudan]

Le 11/10/1607 acte barré en présence dudit Gueidan qui a confessé avoir été payé par ledit Laurens d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Barthélémy Eyriès et Jean Honorat. [Signé : Gueidan]

Sommation pour Me Elzias Philip contre François Roux – f°308

Etant donné que le 03/12/1605 Me Elzias Phelip, fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a baillé en mègerie à François Roux de ce lieu deux trentaines et vingt et une [81] bêtes à laine pour cinq ans et que le bétail ôté du troupeau sera vendu pour l'accroissement de la mègerie, que depuis ledit Roux a vendu « quantité de mottons et quelques brebis sans avoir sastiffaict audit paiche ains fait son propre du pris dudit bestail vandu puis la Saint Michel dernier au grand prejudice, domaige et intherestz dudict Phelip », pour tout ceci ledit Philip somme ledit Roux d'acheter le bétail à hauteur de l'argent reçu et de le mettre au troupeau.

« Acte du vingt troisieme jour du mois de janvier mil six cens sept », ladite sommation a été lue audit François Roux, présent, lequel a dit qu'il est en chemin pour acheter le bétail. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, devant le logis de Saint-Jacques, en présence d'Antoine Pourchier et Jaume Monier.

[problème avec la date, l'acte se trouvant avec ceux du mois d'avril 1607]

Accord entre Me Jacques Silvestre et Delphine Fillade – f°310

Le 20/04/1607, étant donné qu'un procès fut intenté devant le lieutenant général aux soumissions du siège d'Aix-en-Provence (13) entre Delphine Fillade fille et héritière de Claudette Rolland du lieu de Grambois (84), demandeuse en « requeste et manutention et jouissance d'une terre et vergier » à Peypin-d'Aigues (84), la terre de trois émines quartier dit de Font Caude confrontant terre de Jacques Nicolas, terre des hoirs de Charles Meolhon, terre de Jacques Silvestre ; et le verger audit quartier, d'environ six éminades confrontant verger de Mathieu Rambaud, la draie allant aux Harmittans, verger de Jacques Nicolas, propriétés qui appartenaient à feu Etienne Filhat et sur lesquelles ladite Fillade s'est faite colloquer pour la dot de sa feuè mère, en décembre dernier, d'une part, et ledit Me Jacques Silvestre tenancier desdites propriétés, principal défendeur, et les consuls de Peypin-d'Aigues ses garants. Il n'y a pour l'instant pas de jugement et les parties veulent couper court au procès et trouver un accord avec des amis communs.

Ont comparu ladite Delphine Fillade et ledit Jacques Silvestre, lesquels ont convenu que ladite Fillade cède audit Silvestre lesdites propriétés et en échange ledit Silvestre devra lui payer la somme de 90 livres, moitié à la Sainte-Marie-Magdeleine, moitié à la même date un an après, avec possibilité pour ledit Silvestre de poursuivre ses garants. Il a été dit que ladite Fillade, ou bien Benoît Roland de Grambois, jouiront du semé d'avoine de ladite terre. Ledit Silvestre hypothèque lesdites propriétés. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Louis Jourdan et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : Jacque Silvestre, M Rodde, L Jourdan]

Le 19/12/1609 ladite Fillade a confessé avoir reçu dudit Jacques Silvestre, présent, la somme de 90 livres suivant quittances publiques chez Me Ricard et Me Antoine Olivier, notaires, d'où quittance générale. Fait et publié en ce lieu en présence de Charles Jourdan et Jean Bues de ce lieu. [Signé : Jaque Silvestr, Charles Jourdan]

Cession d'actions pour Marguerite, Lucrèce et Claude Morin frère et sœurs de Cucuron contre Fouquet Morin – f°313

Le 21/04/1607 étant donné que Fouquet Morin, natif de Cucuron (84), habitant à Draguignan (83), a au contrat de son mariage avec feuè Louise Roux de Cucuron reçu d'elle la somme de 40

écus à trois livres pièce, somme reconnue notamment sur un bâtiment, jardin, cauquière limitrophe aux faubourgs de Cucuron quartier de Saint-Vincent confrontant chenevier des hoirs de Balthazar Figuière, le chemin public, jardin de Louis Guiriner[?]. Comme ledit Fouquet a donné à sa femme 10 écus d'augment, le tout suivant leur mariage et reconnaissances reçus par Me Magnan notaire de Cucuron.

Pour ceci a comparu ledit Fouquet Morin, lequel d'autant qu'il habite à Draguignan et ne peut conserver les biens reconnus à sa femme, pour donner moyen à Marguerite, Lucrece et Claude Monier, frère et sœurs, ses enfants et hoirs de ladite feu Roux leur mère, de pouvoir vivre a cédé à ses enfants absents le principal et les fruits de ladite somme de 50 écus pour la dot et l'augment avec pouvoir de se faire colloquer sur lesdites propriétés si besoin est. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand, Louis Jourdan et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : P Bertrandi, L Jourdan, Coussin]

Quittance réciproque pour Balthazar Billard contre Guillaume Nicolas – f°315

Le 21/04/1607 ont comparu Guillaume Nicolas de La Motte-d'Aigues (84) et Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels se sont fait quittance mutuelle du procès qu'ils avaient en cours devant les officiers de ce lieu, ledit Nicolas demandeur « en requete de mescompte » contre ledit Billard, défendeur, avec arrêt des poursuites. Ledit Nicolas confesse avoir reçu son sac et pièces. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Jean Archimbaud de ce lieu. [Signé : Billard, L Jourdan]

Accord pour Jean Roche de Manosque contre Balthazar Mathieu d'Oppède – f°316

Le 21/04/1607 a comparu Jean Roche ménager de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu de Balthazar Mathieu d'Oppède (84) actuellement boucher à Pertuis (84), présent, la somme de 6 livres en déduction de plus de somme que François Borel de Pertuis doit audit Roche et à Jean Chaudon de Manosque suivant acte reçu par Me Passaire notaire de Manosque, d'où quittance, ledit Mathieu payant de son propre « pour ledit Borrel son serviteur » et 9 livres que ledit Mathieu promet de payer audit Roche de son propre à la Magdeleine prochaine. Moyennant ce, ledit Roche consent à faire libérer de prison ledit Borrel. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : J Roche, N Olivier]

Sommation pour Guillaume Mallet contre Jaumet Gouirand – f°318

Etant donné que le 21/05/1592 feu Balthazar Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues a vendu à Jaumet Gouirand de ce lieu, deux carterades de vigne quartier de La Garrigue pour le prix de 40 écus, prix payé le jour du contrat et que par arrêt de la cour a depuis été réduit à 22 écus 22 sols 4 deniers, manquant 13 écus 37 sols 8 deniers, somme que Guillaume Mallet fils et héritier dudit feu Balthazar veut recouvrer avec intérêts.

A comparu ledit Guillaume Mallet, lequel a sommé Jaumet Gouirand de lui payer les 13 écus 37 sols 8 deniers pour le supplément.

Le 21/04/1607 ladite sommation en présence dudit Mallet a été intimée audit Jaumet Gouirand lequel a dit « que l'hors qu'il achepta ladite vigne elle estoit en fort pouvre estat et qu'elle ne valloit pas le prix contenu audit acte, teoutesfois pour obvier procès offre desamparer ladicte vigne en estant remboursé des deniers et en mesmes espesse mentionnés audit acte ». Ledit Mallet a dit « que ladite vigne estoit en bon estat et ne demande que le supplement du juste pris ». D'où acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et Guillaume Escoffier de ce lieu.

Arrentement pour Me Jean Silvy contre Melchion Volaire – f°319

Le 23/04/1607 a comparu Me Jean Silve sergent royal de Pertuis (84), lequel a arrenté à Melchion Volaire travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une maison, cave, tine et trois tonneaux, en ce lieu ainsi que toutes les vignes, terres, chenevier et une boutique qu'il a en ce lieu dans divers

quartiers pour quatre ans et quatre prises de fruits, les terres à partir de la Saint-Michel dernière et se finissant au même jour sauf le chenevier qui durera jusqu'à Noël de la dernière année, et ce pour une rente annuelle de 43 livres et demi payable en deux paies égales, l'une à la Saint-André à partir de la prochaine et l'autre à Pâques. Ledit Volaire devra mettre le vin dans les tonneaux. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : J Silve, L Jourdan, Coussin]

Le 14/04/1611 acte barré en présence des parties qui se font quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84) et Melchion Valette. [Signé : J Silve]

Obligation avec cession pour Paul Agnel et consorts contre Jaumet Barthélémy – f°321

Le 23/04/1607 a comparu Jaumet Barthélémy laboureur du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, Jacques Gondon et noble Jean Meolhon, fermiers seigneuriaux de La Tour-d'Aigues, lesdits Agnel et Gondon présents, la somme de 60 livres en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, en déduction de laquelle ledit Jaumet leur cède 45 livres à prendre de Pierre Barthélémy qu'il lui doit suivant acte reçu par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) du 12/01/1606. Pour les 15 livres restantes, il promet de les payer au 15 août. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : J Gondon, P Agnel, Gavaudan]

Cession pour Paul Agnel contre Jean Gouirand – f°322

Le 23/04/1607 ont comparu Paul Agnel fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final pour quatre charges de blé annone, quatre charges de conségal, six panaulx d'orge et l'avoine que ledit Gouirand doit suivant acte par ce notaire en 1605. Au final, ledit Gouirand doit 63 livres 9 sols, en paiement de laquelle somme il cède audit Agnel la rente que Pierre Sallenc de Cabrières-d'Aigues (84) doit payer audit Gouirand soit cinq charges moitié blé moitié conségal jusqu'au remboursement de ladite somme, durant quatre ans à venir, première paie aux fêtes de la Magdeleine prochaine et ainsi de suite d'an en an audit jour, suivant acte reçu par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues. Les grains se « debiteront d'an par an au premier jour du marché de nostre dame de lamy aoust ». Ledit Agnel devra payer les tailles et censes durant ces quatre années en déduction de la rente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : P Agnel, Jean Goird, P May, L Jourdan]

Cession pour Paul Agnel contre Barthélémy Gouirand – f°324

Le 23/04/1607 ont comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Barthélémy Gouirand laboureur de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final de tout le passé jusqu'à ce jour sauf l'acte de prêt de semences fournies par ledit Agnel audit Gondon duquel feu Michel Beymond est pleige, acte reçu chez ce notaire en 1606. Au total, donc, ledit Gouirand doit la somme de 64 livres 12 sols et demi audit Agnel en paiement de laquelle il cède toute la rente que Pierre Felissian son beau-frère lui doit pour les biens dotaux au terroir de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et La Motte-d'Aigues qui est de cinq charges moitié blé moitié conségal par an et ce pour cinq ans dont la première paie aura lieu au 15 août prochain, suivant le prix des grains au premier marché de Pertuis (84) après ladite fête selon les rapports des marchands et ce, jusqu'à ce que ledit Agnel soit remboursé. Ledit Agnel paiera les tailles et censes des propriétés dudit arrentement en déduction desdits grains. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Daniel Bouchard de La Motte-d'Aigues et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : B Goirand, P Agnel, H Darbon]

Il y a quittance le 31/01/1609 chez ce notaire

Cession pour François Velixandre contre Jean Thorame – f°326

Le 24/04/1607 ont comparu François Velixandre marchand et Jean Thorame cardeur à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte pour deux charges et demi de conségal et une grosse charge d'avoine que ledit Thorame et Martin son frère doivent audit Velixandre suivant acte reçu chez Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 28/09/1605, ainsi qu'une demie charge de conségal suivant une cédule faite par ledit Jean audit Velixandre le 09/05/1606. L'ensemble est estimé, suivant rapport des marchands de Pertuis (84), à la somme de 45 livres en paiement de laquelle ledit Jean Thorame cède sept charges moitié blé moitié conségal à prendre de Guilhen Jaulne pour la rente qu'il lui doit, paie échue à la récolte prochaine suivant acte d'arrentement reçu par Me Jean Gilly notaire de Pertuis. Ledit Velixandre devra laisser payer le trésorier et exacteur des cosses pour cette année en déduction de la rente et il se paiera sur le reste au prix des grains au premier marché après le 15 août. S'il est empêché d'être payé, ledit Velixandre pourra poursuivre ses exécutions sauf sur le vin pris en gagerie et séquestré par Jean François Bouzon, déchargé de sa mission de séquestre pour ledit vin et la récolte passée seulement. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : J Gaydan, P May]

Quittance pour les hoirs de Michel Beymond contre Gaspard de La Roquette – f°329

Le 24/04/1607 a comparu Gaspard de La Roquette de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu avant cet acte de feu Michel Beymond de Lourmarin (84), présent Pierre l'un de ses hoirs, pour raison de deux actes d'arrentement des biens tenus par ledit feu Beymond appartenant audit de La Roquette suivant actes l'un chez Me Jean Gilly notaire de Pertuis et l'autre chez feu Me Jean Monnestier notaire de Lourmarin, tout leur contenu d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et de Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : G Rouquette, Gavaudan]

Testament de Jacques Silvy tisseur – f°329

Le 24/04/1607 testament de Jacques Silvy maître tisseur à toiles natif de Reillanne (04) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues fils de feu Jacques, malade dans son lit. Il veut être inhumé au cimetière de l'église de ce lieu accompagné de la croix et des prêtres et que ses funérailles soient faites selon sa condition et à la discrétion de Michelle Parandier sa femme.

Il lègue à Melchionne, Marguerite et Sibille Silvy ses filles et de ladite Parandier 50 livres chacune à payer par son fils et héritier lors de la consommation de leur mariage par paies annuelles de 15 livres sauf la dernière qui sera de 5 livres, la première sera au jour du mariage et les autres à la même date aux années suivantes.

Le testateur reconnaissant « la bonne amitié et cappasité de ladite Parandiere sadite femme qu'elle a a l'endroit de ses enfant et filhes respectivement » la nomme tutrice et administratrice de leurs enfants sans qu'elle ait à faire d'inventaire ou à rendre de compte ni de reliquat. Elle entretiendra son fils jusqu'à ce qu'il ait 25 ans. Il déclare avoir reçu de Laurent Vian fils de Jacques la somme de 12 écus laquelle François Vieil a confessé l'avoir retiré avec quittance chez Me Bernard et le testateur reconnaît qu'il l'a eu et en relève ledit Vieil et fait quittance audit Vian.

Il nomme pour héritier universel Martin Silvy son fils et de ladite Parandier. S'il meurt sans enfant, il lui substitue ses filles survivantes ou leurs enfants à parts égales entre elles. Il nomme pour gadiateur Jaumet Gouirand son bon ami dudit lieu. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit testateur à la rue de l'Amourier en présence de Claude Fournier couturier, Georges Constans, Michel Rodde, Melchion Valette cordonnier, Me Antoine Vassal, Laurent Vian fils de feu Nicolas et Jean Louis Le Long, de ce lieu. [Signé : G Constans, L Vianny, Anthoine Vassal, M Rodde, Jehan Louis Le Long]

Quittance pour Michel Grimaud contre Balthazar Billard – f°333

Le 25/04/1607 a comparu Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Michel Grimaud de ce lieu, présent, la somme de 18 livres pour la rente d'un jardin et paie

échue à Pâques dernière suivant acte chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : Billard, L Jourdan]

Quittance pour Me Elzias Philip contre Jean Blanchard – f°334

Le 25/04/1607 a comparu Jean Blanchard maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Elzias Philip maître fontainier, présent, la somme de 30 livres en déduction du prix-fait passé par ledit Philip suivant acte reçu par ce notaire cette année, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Henry Darbon et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Joseph Emin contre Jean Louis Roy – f°335

Le 26/04/1607 a comparu Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains et propre argent de Me Joseph Emin adjudicateur de l'imposition de ce lieu, présent, la somme de 37 livres suivant son état dressé par les anciens consuls en 1606, et ce en compensation du reste de sa taille et de l'imposition de 1605 comprenant 22 livres reçues par Barthélémy Icard associé dudit Emin, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon et Louis Jourdan. [Signé : Emin, JL Roy]

Achat pour Paul Agnel bourgeois contre Jean Roux fils de feu Elzias – f°335

Le 27/04/1607 a comparu Jean Roux fils de feu Elzias de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Palu Agnel bourgeois de ce lieu, présent, un chenevier en ce lieu quartier du Pas de Hourgouze d'environ deux éminades, en semence de chenevé, confrontant chenevier de Melchion Candelier, pré et pasquier dudit acheteur, le fossé conduisant l'eau au grand pré, chenevier au-dessous du fossé d'Antoine Astoin et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 24 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Jehan Roux, P Agnel, N Olivier]

Quittance pour Jean Roman contre Mathieu Decorio – f°337

Le 28/04/1607 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme procureur substitué de François Combe de Reillanne (04) procureur de noble Mathieu Decorio de Manosque (04) jadis fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Jean Roman fils de Marc, fils et hoir de feu Constance Meynier de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 11 livres 10 sols pour un droit de lods d'une collocation faite par Antoinette Melly le 30/05/1582 que ladite feu Meynier était chargée de payer, d'où quittance. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Honoré Chansaud. [Signé : J Roman, L Jourdan, Gavaudan]

Quittance pour Claude Bouzon fils contre Claude Bouzon père – f°338

Le 28/04/1607 a comparu Claude Bouzon père, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Bouzon son fils émancipé, présent, une charge de blé annone, 9 livres en argent et ce pour la pension courante due par son dit fils et pour la part concernant ce dernier, paie échue à la Magdeleine dernière et à la Saint-Michel, suivant acte reçu par Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84) le 07/11/1596, d'où quittance et décharge de Me Claude Gavaudan séquestre député à la gagerie prise à son fils. Pour les sept coupes et demi de vin pour sa part de la pension, paie déjà échue, les parties ont estimé ceci à la valeur de 7 livres et demi que le fils promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan et Guillaume Andrieu de ce lieu. [Signé : J Gaydan]

Quittance pour la communauté de Beaumont-de-Pertuis contre Henry Darbon – f°339

Le 28/04/1607 a comparu Henry Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils et héritier testamentaire de feu Barthélemie Queyrel, ladite Queyrel cessionnaire des hoirs de feu Antoine Alloix vivant boulanger de Pertuis (84) suivant acte reçu par Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 18/04/1605, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de la communauté de Beaumont-de-Pertuis (84), présent André Royere consul moderne dudit lieu, la somme de 13 livres 2 sols et demi pour reste et entier paiement de la somme de 108 écus 53 sols sans y comprendre la somme de 100 écus que ladite communauté doit à Andrievie Suige femme de Lazarin Cocordan de Marseille (13) léguée par ladite feu Queyrel dans son testament. La somme reçue par ledit Darbon contient 22 sols et demi pour les intérêts de 12 livres pour 18 mois, d'où quittance sans préjudice pour ledit Darbon de la clame d'un écu. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Bonnardel de La Motte-d'Aigues (84) et Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : H Darbon, Royere]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Me Joseph Emin trésorier contre Jean Sicard – f°341

Le 28/04/1607 a comparu Jean Sicard marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel au nom de Michel Mayenc marchand de Manosque (04) son beau-fils a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et de Me Joseph Emin trésorier, présent, la somme de 33 livres suivant son état pour l'année dernière 1606, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : Jehan Sicard, Emin, Gavaudan]

Sommation pour la communauté de La Bastidonne contre le prieuré dudit lieu – f°342

Etant donné que les prieurs du prieuré de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dépendant de l'abbaye Saint-Ruf-lès-Valence et que les prieurs de La Bastidonne (84) « subjectz a orner d'habillemantz et ornementz necesseres servantz a l'esglise dudit La Bastidonne ensamble de fere et tenir de bonnes portes en ladite esglise pour l'assurance d'icelle et pour le jourdhuy ladite esglise se treuve desproveue de la croix qu'elle est toute rompue, une cappe avec une chappelle d'ambée[?] nappée et autres vestemantz fort necesseres ensamble de vittres une caisse pour tenir lesdits habillemans, la grande porte de l'esglise toute rompue a leur grand prejudice, doumaiges et interestz ». Pour ceci les consuls de La Bastidonne somment frère Jean Antoine Lantelme, prêtre, sacristain et principal en l'église de La Tour-d'Aigues, de l'ordre de Saint-Ruf, ainsi que messire Etienne Court vicaire en l'église de La Bastidonne, Jacques Gondon fermier dudit prieuré, de « fere les choses sus mentionnées ensamble leur expedier anuellement de bled pour secourir les pouvres dudit lieu suivant et conformemant les edictz de Sa Magesté, arrestz et reglements tant de la cour qu de monseigneur l'archevesque d'Aix et ce dans huict jours prohains ».

Fait le 30/04/1607 où cette sommation a été intimée à frère Jean Antoine Lantelme, présent, lequel a requis copie pour avertir le monastère. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la chambre dudit sacristain. Et peu après ladite sommation a été intimée à Jacques Gondon, lequel a dit « qu'on se retire au prieur » ne voulant aucune copie. Acte fait à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jaume Monier et Toussaint Meit de ce lieu.

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Arbaud et Jean Bouchard son pleige – f°343

Le 30/04/1607 a comparu Pierre Arbaud de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, absent, sept panaulx de conségal en prêt amiable, qu'il promet de rendre fin mai. Fut présent Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pascal Estienne et François Velixandre. [Signé : Pascal Estienne]

Accord avec insolutondation pour Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues contre Jaumet Barthélémy – f°344

Le 30/04/1607 étant donné qu'un procès fut intenté tant devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée que dans la ville d'Apt (84), entre, Jean Bouchard ménager de Cabrières-d'Aigues (84) demandeur en requête et paiement du prix d'une charge et demi de blé annone suivant promesse par Monet Barthélémy de Sivergues (84) père de Jaumet Barthélémy habitant de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), défendeur, contre ledit Monet Barthélémy avec sentence du 09/04/1607 qui a fait casser la cédule et démis ledit Bouchard de sa requête. Après la sentence ledit Bouchard a poursuivi son procès principal contre ledit Jaumet Barthélémy.

Pour cela, ont comparu lesdits Bouchard et Jaumet Barthélémy, lesquels pour mettre fin au procès se sont accordés. Ledit Barthélémy devra payer audit Bouchard d'une part la somme de 48 livres et une charge et demi de blé annone mesure courante en paiement de laquelle somme, il a baillé en insolutondation audit Bouchard une terre à La Motte-d'Aigues (84) quartier de Belle Estoille d'environ deux saumées au dextre sans y comprendre le semé qui y est actuellement, confrontant terre dudit Bouchard du couchant terre de Mathieu Rambaud, terre de Jacques Cavallier et le chemin public allant à Mirail. Pour la charge et demi de blé annone, ledit Barthélémy promet de l'expédier audit Bouchard au 15 août. Si ledit Barthélémy rembourse ledit Bouchard de ladite somme de 48 livres d'ici le 15 août, il récupèrera la terre. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May de ce lieu et Jean Rey fils de François de Lourmarin (84). [Signé : Jehan Rey, V May]

Achat pour Jacques Monier contre Etienne, François et Jean Darbon père et fils – f°347

Le 01/05/1607 ont comparu Etienne, François et Jean Darbon, père et fils, ménagers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesdits François et Jean enfants émancipés dudit Etienne, lesquels ont vendu à Jacques Monier marchand de ce lieu, présent, un cazal, étable, fenièrre et crotte au-dessous qu'ils ont d'haut en bas dans ce lieu quartier de l'Amourier avec quatre pans de passage au-devant de long en long de la maison dudit Monier confrontant maison dudit Monier, maison de Me Gaspard Hupais notaire, maison dotale de Honoré et Antoine Chansaud frères, maison desdits vendeurs. La vente est faite pour le prix de 216 livres soit 72 écus, sur laquelle somme les vendeurs ont reçu 96 livres tant au prix d'une paire de bœufs poil rouge que 17 écus en espèces d'où quittance. Pour les 120 livres restantes, il a été convenu que ledit Monier « n'en pourra vuidier ses mains jusques a la descision de proces d'entre lesdits Darbons et les hoirs de Eclessian Degodin de Forcalquier pendent lequel temps pour l'attente de ladite somme de cent vingt livres icelluy Monier sera tenu paier annuellement ausdits Darbons pere et fils les interestz d'icelle au denier vingt » avec la première paie de ce jour en un an puis au prorata du capital restant à payer, les intérêts étant à 6 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Paul Agnel et Louis Jourdan d ce lieu. [Signé : J Monier, L Jourdan, P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Vespier – f°351

Le 02/05/1607 a comparu Antoine Vespier de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand, fermier seigneurial dudit lieu, présent, cinq panaulx de blé annone, quatre saumées huit panaulx de conségal, une saumée d'épeautre, une saumée d'ordias [orge d'hiver], douze panaulx d'orge et dix panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt, le tout reçu pour ensemençer aux semences dernières à La Motte-d'Aigues, qu'il promet de rendre dans quinze jours avec hypothèque de ses semés. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Guillaume Morel, Jean Pallen et Jean Sicard de ce lieu. [Signé : P Agnel, Jehan Sicard]

Mariage entre Jourdan Collomp de Pertuis et Anne Grégoire de Viens – f°352

Le 03/05/1607 contrat de mariage entre Jourdan Collomp laboureur de Pertuis (84), fils des feus Etienne et Isabeau Gargas, et Anne Grégoire native de Viens (84) fille de feu Maurice et de Marguerite Laugier. L'épouse est assistée et autorisée par sa mère. L'épouse se constitue en dot

tous ses biens et droits. La mère de l'épouse a donné à sa fille la somme de 15 livres qu'elle promet de payer par paies annuelles de 3 livres à chaque 15 août à partir de cette année ainsi qu'un linceul de toile de maison que l'époux a déjà reçu, d'où quittance. Fut présent Toussaint Grégoire frère de l'épouse, lequel a donné à sa sœur la somme de 18 livres payables en trois paies égales de 6 livres à chaque 15 août à partir de cette année. Furent présents Jean Laugier et Philippe Silvestre, oncle et cousin de l'épouse, lesquels ont donné la somme de 6 livres chacun à payer au 15 août de cette année ; de plus ledit Laugier lui a donné un linceul déjà reçu ce jour d'où quittance. Fut présent Joseph Laugier cousin de l'épouse, lequel a donné 3 livres payable au 15 août. Fut présente Louise Laugier avec ledit Philippe Silvestre au nom d'Anne Laugier lesquels ont donné à l'épouse, ladite Louise un linceul déjà donné et ledit Silvestre une canne de toile de maison payable à la récolte prochaine. Il sera fait à l'épouse une robe de cadis de couleur et un aubergeon pour le jour du mariage, la robe aux dépens de l'époux et l'aubergeon aux dépens de la mère de l'épouse ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Jean Laugier en présence d'Honoré Thurin et Guillaume Lantelme, de ce lieu. [Signé : H Turin, G Lantelme]

Mention marginale : « Y a quittance en faveur de Joseph Laugier » reçu chez ce notaire le 18/10/1609

Procuration avec convention pour Denis Daulmas de La Tour-d'Aigues contre Me Louis Jourdan – f°355

Le 03/05/1607 a comparu Denis Daulmas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que comme fils et hoir de feu Raymond, vivant berger, lequel a constitué comme procureur spécial et général Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, pour recouvrer des hoirs d'Antoinette Meynier trois charges une émine de blé annone, des hoirs de Martin Esmenc [?] deux charges trois émines de blé et un écu, des hoirs de Mathieu Roux deux écus et finalement de Cannat Honnorat le prix d'une arquebuse à feu suivant cédules. En paiement dudit Jourdan, quand il aura tout récupéré, il sera payé de la moitié de toutes les sommes prises en principal, les dépens appartiendront audit Jourdan ; s'il y a des collocations, ils prendront chacun la moitié. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et Melchion Candelier. [Signé : L Jourdan, L Vian]

Compromis passé entre Jean Bouchet et Bertrand Jourdan – f°357

Le 03/05/1607 étant donné qu'un procès fut intenté devant le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) ainsi que devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Jean Bouchet de ce lieu, comme père de Françoise Bouchet fille et héritière de feu Honorade Jourdan, pour une obligation de la somme de 300 livres de principal, et demandeur en division et partage suivant sa convention ; et Bertrand Jourdan de ce lieu son beau-père défenseur ayant fait appel de la sentence devant la cour de parlement.

Pour ceci ont comparu lesdits Jourdan et Bouchet, lesquels pour couper court au procès avec l'arbitrage de Jacques Gueidan et Jacques Monier de ce lieu, se sont accordés pour fournir à ces derniers, arbitres, tous les documents nécessaires dans cinq jours et les arbitres rendront leur décision dix jours après sous peine de 150 livres d'amende en cas de refus de leur décision, moitié au Roi, moitié à l'autre partie. Si les arbitres ne sont pas d'accord ils pourront prendre pour tierce personne Me Guillaume Sauvecane. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : J Bouchet, L Vian, L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre François Magnan – f°359

Le 05/05/1607 a comparu Me François Magnan baile de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, rentier seigneurial dudit lieu, une saumée de blé conségal, en prêt amiable, qu'il

promet de rendre dans 15 jours. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Bernardin Breugne de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 15/09/1607 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Magnan d'où quittance. Fait et publié à La tour-d'Aigues en présence de Jean Jourdan et Guillaume Morel. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Jean Richard de Peypin-d'Aigues contre messieurs les rentiers seigneuriaux – f°360

Le 05/05/1607 ont comparu Jean Meolhon écuyer, Paul Agnel et Jacques Gondon fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lesquels ont confessé avoir reçu de Jean Richard de Peypin-d'Aigues, trois charges de blé annone et une saumée de conségal qu'il devait suivant acte reçu par Me Hupais notaire de ce lieu le 24/09/1604, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et de Claude Gavaudan. [Signé : Meoilhon, P Agnel, J Gondon]

Prorogation de compromis pour Barthélémy et François Icard frères de La Tour-d'Aigues – f°361

Le 07/05/1607 comme suivant expédiant passé au greffe des soumissions au siège d'Aix-en-Provence (13) le 10/01/1607 entre Barthélémy et François Icard, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, portant pouvoir à Me Georges Bernard notaire de ce lieu nommé par Barthélémy et Claude Barbier de Pertuis (84), nommés par lesdits frères pour arbitrer leurs différents, ont comparu lesdits frère Icard lesquels souhaitant sortir du procès ont subrogé audit Barbier le capitaine Eyriès Roy de Pertuis, lequel avec ledit Bernard arbitrera et pour ceci ils prorogent pour un mois leur décision que lesdits frères promettent de respecter sous peine de 30 livres. Si les arbitres ne sont pas d'accord, ils pourront engager une tierce personne. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : B Iccard, Icard, Coussin, L Jourdan]

Prorogation pour Jean Sicard contre Etienne Olivier – f°362

Le 07/05/1607 a comparu Jean Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a prorogé à Etienne Olivier laboureur de Peypin-d'Aigues (84), présent, le paiement de la somme de 13 livres 4 sols séquestrée audit Olivier comme débiteur de Georges Thurin suivant sentence arbitrale du 21/10/1606, ledit Thurin débiteur dudit Sicard pour dépens auxquels il a été condamné par sentence du juge de ce lieu suivant les compulsoires du 08/03/1605, lesdits dépens étant de 10 livres 2 sols et 3 livres 2 sols pour les dépens exécutoires. La prorogation est faite jusqu'au 15 août, ledit Olivier promettant de payer. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Jean Thurin de ce lieu. [Signé : Jehan Sicard, L Jourdan]

Le 15/09/1607 ledit Jean Sicard a confessé avoir reçu dudit Olivier présent les 13 livres 4 sols, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Elzéar Vian et Barthélémy Berard. [Signé : Jehan Sicard]

Accord avec prorogation pour Me Louis Ange contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°363

Le 07/05/1607 étant donné que Me Louis Ange praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a obtenu indicat de l'autorité du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) de la somme de 48 livres 5 sols 6 deniers contre Toussaint et Joseph Sauvecane, frères de ce lieu, défenseurs, en date du 04/04/1607 pour laquelle somme il a fait gager lesdits Sauvecane pour certains semés suivant les exploits. Lesdits Sauvecane s'y sont opposés « presuppозant fere reduire aldite some dudit indicat ». Pour cela ont comparu lesdits Ange et Sauvecane, lesquels se sont accordés, à savoir que la somme de 48 livres 5 sols 6 deniers est réduite à 36 livres que lesdits Sauvecane promettent de payer d'ici le 15 août avec hypothèque d'un semé qu'ils ont à présent en une terre quartier de La Chivarie

confrontant pré de Guillaume Escoffier et le fossé, ainsi que sur une autre terre quartier du Petit Cailloux confrontant les ferrages seigneuriales et jardin de Me Hupais. Les parties renoncent au procès et ledit Ange décharge Antoine Astoin, Philippe Silvestre, et Antoine et Jean Voulaire, séquestres envers Jacques Bayol son cessionnaire. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Lion Jausseran de La Bastidonne (84) et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, Ange]

Le 15/10/1607 acte barré en présence dudit Ange qui confesse avoir été payé par lesdits Sauvecane d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Nicolas Olivier. [Signé : Ange, L Jourdan]

Accord de droit de légitime et sub-cession pour Suzanne et Isabeau David femmes de Michel Pellat et Jean Meynier de Peypin-d'Aigues contre Jacques David leur frère – f°365

Le 08/05/1607 étant donné que feu Georges David, du lieu de Peypin-d'Aigues, est mort ab intestat en 1590, ayant laissé Jean, Pierre, Jacques, Suzanne, Magdeleine et Isabeau David comme enfants légitimes. Quelques temps après lesdits Jean et Pierre sont aussi morts ab intestat ce qui fait qu'aujourd'hui ledit Jacques se trouve héritier universel de son père et lesdites trois filles ont droit à leur part de légitime à raison du douzain et qu'elles ont droit avec ledit Jacques, tous quatre, à l'héritage à parts égales desdits feus Jean et Pierre leurs frères suivant l'ordonnance du Roi. Les filles ont demandé à leur frère de faire la division et liquidation de l'héritage, ce qu'il a accepté. Les parties ont fait appel à l'arbitrage de Claude Moret et Jacques Gras ménagers de Peypin-d'Aigues. Ont comparu Michel Pellat et Jean Meynier de Peypin-d'Aigues, comme époux desdites Suzanne et Isabeau, d'une part, et Jacques David héritier, avec la présence desdits Claude Moret et Jacques Gras, ont liquidé les parts suivantes.

Pour ladite Isabeau femme dudit Jean Meynier, son droit de légitime s'établit, après déduction faite de 21 écus 24 sols que ledit feu Georges David devait à feu François Roman et Claude Ricard de Grambois (84) suivant actes chez Me Louis Ricard notaire de Grambois, ledit droit de légitime se montant donc à 50 florins 8 sols 4 deniers en paiement de laquelle somme, elle a reçu une terre dudit héritage quartier de La Grand Terre, terroir de Peypin-d'Aigues, d'une saumée deux émines huit cosses mesure dudit lieu confrontant terre des hoirs de Monet Mouret, terre des hoirs de David Rey, le chemin venant à La Tour.

Concernant Suzanne et Magdeleine David, il ne leur fut adjugé aucun droit de légitime « d'autant qu'elles furent mariées et doctées par ledit feu Georges David et paier au vivant d'icelluy tant en argent que propriétés ce montant beaucoup plus lesdits doctz que ledit droit de légitime ».

Les députés ont procédé au partage des biens desdits feu Jean et Pierre David morts ab intestat et ont fait quatre parts égales.

Ladit Isabeau, femme dudit Meynier, reçoit les biens suivants à Peypin-d'Aigues : une terre quartier de La Pallun de neuf émines confrontant terre des hoirs de David Rey, la partie de Grambois et le fossé ; un pré quartier de l'Estagnol d'une soucheirade confrontant pré de Jeanne Dupuy, pré des hoirs de David Rey et pré de Magdeleine Furet ; et finalement un petit plassage [passage] de maison disrupte aux bastides de l'Estagnon confrontant terre restante audit Jacques, le chemin allant à Grambois et draie allant à l'Estagnol.

La part de ladite Suzanne est la suivante : une étable et fenièrre au-dessus avec son passage et relarguier alentour audit Estagnon, bâti de terre, couvert, confrontant maison dudit Jacques David, terre dudit Michel Pellat ; et finalement un pré audit quartier d'une émine deux cosses et demi de terre confrontant terre de Magdeleine Furet, pré de Jacques Gras et pré des hoirs dudit David Rey. Pour la part de ladite Magdeleine David femme de Jean Furet de ce lieu, les experts n'ont pas encore procédé à l'établissement de ladite part « attendu la maladie d'iceulx ».

Comme ledit Jacques David a payé aux créanciers de son père la somme de 21 écus 24 sols les députés lui ont baillé les pièces suivantes : une terre audit quartier de l'Estagnon d'une saumée une émine six cosses confrontant terre de Jacques Gras à deux parts, terre de Georges Marie, ledit estagnon ; une terre audit quartier de deux émines dix cosses confrontant terre des hoirs de David

Rey, le chemin allant à Grambois et le pré dudit Jacques ; et finalement un coin de chenevier de trois cosses de grains en semences audit quartier confrontant chenevier des hoirs dudit David Rey, terre et pré de Jeanne Dupuy.

Pour tous les autres biens de l'héritage, ledit Jacques fera la part qu'il reste pour ladite Magdeleine. Si des dettes de l'héritage apparaissent, chacun paiera au prorata. Inversement, si quelque chose est dû à l'héritage, les héritiers se le partageront au prorata. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Claude Mouret, L Jourdan, N Olivier]

En marge : « Nota que y a liquidation de Magdeleine David du 16 septembre 1610 »

Obligation pour Paul Agnel contre Simon Benoit – f°371

Le 09/05/1607 a comparu Siméon Benoît habitant de Vitrolles-en-Lubéron (84) lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, cinq panaulx de conségal en prêt amiable, le tout reçu, qu'il promet de rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan. [Signé : Gavaudan]

Le 14/02/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Benoît. Fait en ce lieu en présence de Honoré Ginies et Jean Bressier. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Antoine Canard contre Michel Rodde – f°371

Le 10/05/1607 a comparu Michel Rodde exacteur de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Canard de ce lieu, présent, la somme de 4 livres sur la cotisation le concernant d'où quittance ainsi que des dépens de la gagerie faite contre ledit Canard sans préjudice à ce dernier du procès pendant devant la cour contre ledit Rodde et la communauté. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bertrand Coussin et Isnard Molinet de ce lieu. [Signé : M Rodde, Coussin]

Quittance avec compte pour Louis Jourdan contre François Charpin – f°372

Le 11/05/1607 a comparu François Charpin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, toute la rente du bien que ce dernier tient à ferme dudit Charpin suivant acte reçu chez ce notaire, paies échues de tout le passé, et ledit Jourdan s'est trouvé débiteur d'encore 12 livres qu'il promet de payer au 15 août prochain. Ledit Jourdan promet de rapporter la quittance d'Antoine Ange de 48 sols pour le droit de cosses de trois années échues. Ledit Charpin devra « faire soubzlever l'arrestement » fait par Barthélémy Icard sauf si ledit Jourdan veut le payer, en déduction de ladite somme de 12 livres. D'où quittance réciproque de tout le reste lié à l'arrestement, ledit Jourdan rendant les propriétés le 20 de ce mois « sauf audit Jourdan pouvoir reduire deux coings de semé estans en deux terres dudit Charpin sans paier aucune rante ». Fait et publié en ce lieu en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Michel Rodde de ce lieu. [Signé : F Charpin, L Jourdan, L Vian]

L 07/02/1609 ledit Charpin confesse avoir reçu dudit Jourdan, présent, les 12 livres dudit actes comprenant une quittance de Barthélémy Icard de 4 livres et une quittance de 48 sols d'Antoine Ange. D'où acte fait et publié en ce lieu en présence de Jaumet Goirand et Bertrand Coussin. [Signé : F Charpin, L Jourdan]

Arrentement pour Catherine Auphant femme de François Charpin contre Jaumet Gouirand – f°373

Le 11/05/1607 a comparu François Charpin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Catherine Auphant, a arrenté à Jaumet Goirand de ce lieu, présent, une maison avec une tine, un tonneau au-dessous, en ce lieu avec une vigne au Plan d'environ trois carterades, une autre vigne et terre limitrophes quartier du Revout, chenevier à La Font du Saulze, un jardin au Derroc, une terre près de La Royère, une autre terre à La Buisse, un pré à La Théolière avec une sueille aux Aires, le tout pour cinq ans et cinq prises de fruits à partir du 20 de ce mois pour une rente annuelle

de 37 livres et demi à payer en deux paies égales, l'une à Noël et l'autre à Pâques à partir des fêtes prochaines. Ledit Goirand, en déduction de la rente, devra payer chaque année les tailles et censes dont il rapportera quittance. La dernière année il devra laisser le chenevier semé de chenevé comme il l'est actuellement. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : F Charpin, J Goiran, J Richard]

Le 21/02/1614 acte barré en présence des parties, les quittances récupérées par ledit Charpin ainsi que 6 livres en argent suivant leur compte. Fait en ce lieu en présence de François Velixandre et Jean Daumas. [Signé : F Charpin, J Goiran]

Cession pour Jean François Bouzon contre Claude Bouzon son père – f°375

Le 16/05/1607 a comparu Claude Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer en partie de qu'il doit à Jean François Bouzon son fils émancipé pour les fournitures faites lors de la poursuite des procès qu'il a pendant contre Jean Sicard et d'autres garants, il cède à son fils une charge de blé annone, sept coupes et demi de vin et 9 livres en argent à recouvrer de Claude Bouzon son autre fils émancipé pour la pension qu'il lui doit de l'année 1605 suivant acte de donation reçu par Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84). Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : N Olivier]

Le 20/08/1607 ladite cession a été lue audit Claude Bouzon fils, lequel « a dict qu'il ne doit rien du contenu en ladite cession » et a requis acte fait et publié en ce lieu en présence de Me Claude Gavaudan et Jaume Monier.

Accord pour Nicolas Olivier contre Honoré Ginies – f°376

Le 18/05/1607 comme Honoré Ginies de ce lieu de La Tour-d'Aigues a cédé le 03/02/1607 à Nicolas Olivier de ce lieu la somme de 55 livres 10 sols à prendre sur la communauté de ce lieu comme débitrice dudit Ginies suivant sentence arbitrale, ledit Olivier a fait assigner la communauté devant la cour des comptes et « adjourner ledit Ginies » pour assister au procès. Ont comparu lesdits Ginies et Olivier, lesquels pour couper court au procès se sont accordés ainsi : ledit Ginies a promis de payer audit Ollivier la somme de 50 livres, moitié au 15 août et moitié audit jour dans un an avec les intérêts de la somme de 25 livres pour la moitié à raison du denier seize. En échange, ledit Olivier lui rétrocède les 50 livres à prendre de la communauté et ils renoncent au procès. Il a été convenu que si dans les deux mois, ledit Ginies est capable de céder audit Ollivier 50 livres sur la communauté, ledit Ollivier devra accepter la cession. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Jean Louis Le Long, de ce lieu. [Signé : Honnort Ginies, N Olivier, Jehan Louis Le Long, L Jourdan]

Le 21/12/1607 ledit Olivier a confessé avoir reçu dudit Ginies 25 livres en déduction des 50 livres dudit acte, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Morel et Mathieu Villard de Cabrières-d'Aigues (84).

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Pierre Roman fils de Bernard et Mathieu Bret – f°378

Le 18/05/1607 ont comparu Pierre Roman fils de Bernard et Mathieu Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), absent, 18 livres pour l'achat d'une charge et demi de conségal, reçue d'où quittance, ledit Roman en ayant reçu pour 12 livres et ledit Bret pour 6 livres, qu'ils promettent de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence d'Henry Darbon et Henry Meyran de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Le 24/09/1607 a comparu ledit Meolhon qui a confessé avoir été payé par lesdits débiteurs d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Benoît Abel et Claude Jourdan. [Signé : Meoilhon]

Procuration pour Marguerite Lantelme de La Tour-d'Aigues – f°379

Le 19/05/1607 a comparu Antoine Richard de Manosque (04) lequel comme mari de Marguerite Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a nommé comme procureur Jacques Silve tisseur à toile de ce lieu, présent, pour recouvrer de Pierre Mairetet de ce lieu tout ce qu'il doit à ladite Marguerite Lantelme et à Louis Lantelme sa sœur suivant une collocation faite par ledit Mairetet sur une maison desdites Lantelme et employer cette somme pour le procès litéatoire et la collocation à faire sur le bien de Catherine Jullian pour la somme contenue dans les exécutoires obtenus par autorité du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13). Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Pierre Escoffier de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Promesse pour Jaume Monier contre Michel Pellegrin – f°380

Le 19/05/1607 étant donné que Balthazar Billard procureur de Laurent, Philippe et Jean Gaudemar, de Manosque (04), pour l'adjudication des sommes obtenues suivant décision du juge contre les hoirs de François Figuière, Alexis Morin et autres, du lieu de Cucuron (84) a continué ses exécutions « jusques a prinse de corps » contre Michel Pellegrin séquestre député des biens des débiteurs desdits Gaudemar « adenné dans les prisons seignorialles entre les mains de Jaume Monier geollier ».

A comparu Jaumet Gouirand de La Tour-d'Aigues, lequel « aux prieres » dudit Pellegrin s'est porté pleige pour lui « de le represanter quand sera dict et mesmes dans huit jours prochains » pour payer le juge et ledit Pellegrin promet de le relever de tout cela ensuite. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de François Velixandre de ce lieu. [Signé : J Goiran, L Vian]

Quittance portant cession pour Antoine Vespier contre Barthélémy Icard trésorier – f°381

Le 21/05/1607 étant donné que par arrêt de la cour des comptes, aides et finances de ce pays, Antoine Vespier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme séquestre député des fruits de Toussaint, Joseph Sauvecane et leurs frères, de ce lieu, à la requête de Barthélémy Icard trésorier de ce lieu, ledit arrêt daté du 31/01/1607 disant que ledit Vespier « vuidra ses mains » de 30 quintaulx de foin mayenc, 24 quintaulx de foin revuire, 55 coupes de vin, deux charges de blé annone, un quintal d'huile, 15 livres de chenevé, dépens évalués à 21 livres. Puis ledit Icard a poursuivi ledit Vespier et l'a fait emprisonner.

Ont comparu lesdits Vespier et Icard lesquels se sont accordés comme suit. D'autant que ledit Vespier n'est pas entièrement saisie dudit séquestre, il devra payer audit Icard d'une part 21 livres des dépens dudit arrêt, 12 livres 8 sols pour les dépens exécutifs comprenant le prix des exécutoires, voyage dudit Icard et emprisonnement dudit Vespier, et 86 livres 3 sols en déduction du principal dû audit Icard par lesdits Sauvecane pour les tailles, soit au total 119 livres 11 sols, somme reçue dudit Vespier d'où quittance et décharge du séquestre et il cède toute possibilité audit Vespier pour poursuivre lesdits Sauvecane suivant l'acte de promesse de ces derniers audit Vespier reçu par Me Gilles notaire d'Aix-en-Provence (13) le 01/02/1607. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et Isnard Lantelme de ce lieu. [Signé : B Iccard, J Lantelme, Ange]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Armant, Antoine Arnoux, Pierre Nicolas, Daniel Pavin et Pierre Perin en principaux et François Rey en pleige – f°383

Le 21/05/1607 ont comparu Jean Armant, Antoine Arnoux, Pierre Nicolas, Daniel Pavin de La Motte-d'Aigues (84) et Pierre Perin de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 24 livres pour achat de deux charges de conségal, reçues d'où quittance, qu'ils promettent de payer au 15 août. Fut présent François Rey de Lourmarin (84) qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : B Iccard, Ange]

Le 05/05/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé dudit Rey, pleige, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jacques Gueidan et Georges Roux. [Signé : P Agnel]

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Pierre Grange, Amiel Ramasse et Daniel Bertrand – f°384

Le 21/05/1607 ont comparu Pierre Grange, Amiel Ramasse et Daniel Bertrand, laboureurs de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), absent, la somme de 21 livres 12 sols pour l'achat de 18 panaulx de conségal, reçus d'où quittance, qu'ils promettent de payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Balthazar Lantelme et Raullet Mille. [Signé : R Mille]

Le 12/11/1607 acte barré en présence dudit Meolhon qui confesse avoir été payé desdits débiteurs, absents, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Barthélémy Eyriès et Louis Jourdan. [Signé : Meoilhon]

Mariage entre Elzias Martin et Catherine Mallet – f°385

Le 21/05/1607 contrat de mariage entre Elzias Martin fils de feu Pierre et de vivante Baptronne [Batrone] Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Catherine Mallet fille de feu Jean et de vivante Clémence Bernard, de ce lieu. L'époux est assisté et autorisé par sa mère, par Jean et Marquet Martin ses frères ; et l'épouse est assistée et autorisée par sa mère, et par Antoine et Honoré Mallet ses oncles. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique de la couleur qu'elle choisira pour le jour du mariage aux dépens de l'époux, ainsi qu'une chaîne d'argent avec ses attaches pour un prix de 18 livres qui sera donnée dans un an aux dépens de l'époux ; les vêtements et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 90 livres ; d'elle à lui 45 livres. La mère de l'épouse, remariée à présent avec Me Clément Onde de Cadenet (84), présent et consentant, a donné à sa fille l'augment de dot donné à ladite mère par ledit feu Jean Mallet soit la somme de 300 livres dans leur contrat de mariage reçu par feu Me Grégoire Vian notaire royal de ce lieu ainsi que les intérêts ou fruits dudit augment. La mère de l'époux a promis à auxdits Elzias, Jean et Marquet Martin ses enfants, de les faire héritiers chacun à parts égales de tous ses biens à son décès. Elle promet aussi audit Elzias et à ladite Catherine Mallet de les entretenir et habiller dans sa maison à son égal « en travaillant toutesfois en ladite maison et hobeissance a ses commandes et prenant par elle les fruitz et usufruitz desdits mariés et ce durant dix années advenir et ne pouvant iceulx mariés demeurer ensemble avec ladite Rousse mere leur sera permis se sepparer, reprendre et jouir de leurs biens et facultés sans contredict ». Fait et publié en ce lieu, dans la maison d'Antoine Richier aux faubourgs en présence de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : J Martin, J Gondon, Anthoine Mallet, Darbon]

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Jean Pascal – f°390

Le 22/05/1607 a comparu Jean Pascal de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), absent, 12 livres pour l'achat d'une charge de conségal, d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Me Pons May chirurgien et de Jean Louis Le Long. [Signé : P May, Jehan Louis Le Long]

Le 12/11/1607 acte barré en présence dudit Meolhon qui confesse avoir reçu dudit Pascal la somme due d'où quittance. Fait en ce lieu. [Signé : Meoilhon]

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Louis Roux – f°391

Le 22/05/1607 a comparu Louis Roux ménager de Cabrières-d'Aigues (84) lequel a confessé devoir à noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), absent, capitaine Jean Antoine Plunier son beau-frère présent pour lui, la somme de 24 livres pour l'achat de deux charges de conségal, reçues

d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de Me François Magnan et Jean Pascal de Cabrières-d'Aigues. [Signé : Plunier]

Le 12/11/1607 acte barré en présence dudit Meolhon qui confesse avoir été payé par ledit Roux d'où quittance. Fait à La Tour-d'Aigues. [Signé : Meoilhon]

Obligation pour Me Charles Chanut procureur en la cour contre Jaume Blanc hôte – f°392

Le 22/05/1607 a comparu Jaume Blanc hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Charles Chanut procureur en la cour, absent, deux charges de blé annone mesure courante en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre durant ce mois de mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Pourchier et Claude Jourdan.

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Jacques Perin – f°393

Le 23/05/1607 a comparu Jacques Perin de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), absent, 9 livres pour reste de l'achat d'une charge de conségal vendue à 12 livres, charge reçue d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et Jaume Blanc. [Signé : P May]

Le 12/11/1607 acte barré en présence dudit Meolhon qui confesse avoir été payé par ledit Perin d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Claude Darbon. [Signé : Meoilhon]

Achat pour Guillaume Morel contre Pierre et Daniel Nicolas – f°393

Le 23/05/1607 ont comparu Pierre et Daniel Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84) lesquels ont vendu à Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84), présent, un cazal à Cabrières-d'Aigues confrontant maison de Jean Roux dit Gay, cazal de Pierre Arnoulx et les deux rues. La vente est faite pour le prix de 3 livres 12 sols, somme reçue d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Gouirand de La Motte-d'Aigues et Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Morel]

Obligation pour Louis Villamus de Montfuron contre Jacques Carbonnel – f°395

Le 25/05/1607 a comparu Jacques Carbonnel habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Louis Villamus de Montfuron (04), présent, la somme de 60 livres pour l'achat d'une mule poil roux, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer 21 livres sous la forme de 12 livres pour une charge de mescle blé et orge et 9 livres en argent, ce jour, et pour les 13 écus restants, il promet de les payer au 15 août avec hypothèque de la mule. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de messire Balthazar Emin prêtre et Jean François Rougon de ce lieu. [Signé : B Emin]

Le 26/05/1607 ledit Villamus a déclaré avoir reçu 21 livres. Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et François Velixandre. [Signé : L Jourdan]

Le 16/08/1607 ledit Villamus a confessé avoir reçu dudit Carbonnel présent le reste de l'argent dû, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Pons May et Jean Roman. [Signé : J Roman]

Mègerie pour Paul Agnel contre Mathurin Gellus – f°396

Le 26/05/1607 a comparu Paul Agnel marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Mathurin Gellus ménager de Grambois (84), présent, 31 bêtes caprines et 10 chevreaux pour cinq ans à partir du 15/04/1607. Ledit Gellus devra faire garder le bétail et pour chaque bête « de laict » il devra expédier audit Agnel 3 livres de fromage « essuict » par an, « les trois aboutees pour deux » payable moitié à la Saint-Jean, moitié à la Saint-Michel à partir des prochaines fêtes. Si du bétail meurt, ils se partageront la chaire et les peaux. Ledit Gellus engagera un gardien avec un chien et à la fin du bail, le bétail et son croît se partageront à parts égales, partage effectué par ledit

Gellus et part choisie par ledit Agnel. Si du bétail mâle atteint trois ans, il sera ôté du troupeau et partagé. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan et Pierre Escoffier de ce lieu. [Signé : P Agnel, J Gaydan]

Obligation pour Paul Agnel contre Mathurin Gellus – f°398

Le 26/05/1607 a comparu Mathurin Gellus de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel rentier de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée de conségal en prêt amiable, reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre dans quinze jours. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Louis Jourdan et François Velixandre de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Insolutondation pour Paul Agnel contre Pierre Escoffier – f°398

Le 26/05/1607 a comparu Pierre Escoffier, tisserand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer 66 livres qu'il doit à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, suivant acte d'obligation reçu par feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu en 1605 a baillé en insolutondation audit Agnel une instance de maison acquise par collocation de Georges Sallon de ce lieu le 02/05/1607, en ce lieu quartier du Château Vieux confrontant instance au-dessus de feu François Vian, maison à côté de Laurent Reymond, passage de Jean Canard et la rue publique. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, Gavaudan, L Jourdan]

Echange passé entre Barthélémy Icard et Dominique Delamp – f°401

Le 29/05/1607 ont comparu Barthélémy Icard bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Dominique Delamp travailleur de ce lieu, lesquels ont procédé à l'échange suivant. Ledit Delamp cède audit Icard une maison en ce lieu quartier du Château Vieux, avec son relarguier derrière, confrontant maison d'Antoinette Meyran, la rue, et le barry de ville. Ledit Icard lui baille en échange une terre quartier de Raphineau de deux émines huit cosses confrontant terre d'Esprit Pourret, vigne d'Antoine Fabry et terre de Bastien Bar, ledit Icard se réservant le blé semé en payant la taille et les cosse de cette année ; ainsi qu'une petite maison acquise de Jacques Tacque au Château Vieux confrontant maison de ladite Meyran, dudit Delamp et la rue publique. La maison dudit Delamp a été estimée à 60 livres et les propriétés dudit Icard à 36 livres. Chaque partie paiera la moitié du lods. Comme la maison dudit Delamp vaut 24 de plus que les biens dudit Icard, ce dernier devra payer cette différence, savoir 6 livres à l'instant et 18 livres à payer à Me Claude Gavaudan de ce lieu, créancier dudit Delamp sur plus de somme qu'il doit comme pleige de Lucrèce Peyrol et ce à la Saint-Michel prochaine en un an. Fut présent ledit Me Gavaudan qui a accepté la cession. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : B Icard, Gavaudan, L Jourdan]

Compromis passé entre Barthélémy et François Icard, frères – f°404

Le 29/05/1607 étant donné qu'un procès fut intenté devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre François Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, demandeur « en lettres royaulx de rescision de partaige » contre Barthélémy Icard son frère, défendeur, les parties ont fait appel à l'arbitrage de Me Georges Bernard notaire et Claude Barbier de Pertuis (84) « sans toutesfois qu'iceulx depputtés ayent sceu ny peu procédé a ladite voidange attendu l'absence dudit Barbier s'estans icelle parties resoleus nomer des expertz ».

Ont comparu lesdits frères Icard, lesquels souhaitant vivre en paix ont nommé Me Jean Coussin et Jean Martin fils de Pierre de ce lieu pour arbitrer ce différent. Les parties remettront leurs parcelles dans huit jours et la sentence des arbitres aura lieu huit jours après. Les parties devront respecter la sentence sous peine d'une amende de 30 livres, moitié au Roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Isnard Molinet et Christophe Escoffier de ce lieu. [Signé : B Icard, Icard]

Arrentement pour Toussaint Sauvecane et ses frères contre Pierre Roman – f°406

Le 30/05/1607 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels tant pour eux que pour leurs frères, ont arrenté à Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, une métairie avec son affar de terre, prés et vergers audit Saint-Martin-de-la-Brasque quartier de Mal Conseil, comprenant les propriétés que feu Pierre Fouque y possédait ainsi que la communauté dudit lieu. Cet arrentement durera cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine en un an et pour une rente annuelle de 27 charges, 14 de blé annone et 13 de conségal, mesure courante, à payer à chaque fête de Sainte-Marie-Magdeleine dont la première paie aura lieu en 1610 audit jour. Ledit Roman devra habiter avec sa famille et son bétail dans la métairie et y faire consommer les pâtures. Le fumier y sera employé et ledit Roman devra prendre soin des arbres dont des oliviers. Il devra durant quatre ans faire 120 croix pour planter des oliviers là où lesdits Sauvecane l'indiqueront et ces derniers les planteront et fourniront les arbres à leurs dépens. Ils devront « rabilher » (refaire la toiture) la métairie et la rendre habitable. La dernière année, ledit Roman devra laisser autant de paille qu'il en trouvera à son entrée. Ledit Roman devra accepter toute cession de la rente par lesdits Sauvecane à qui que ce soit et payer les cessionnaires. La dernière année il devra laisser le tiers des terres de labourage vide. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Isnard Molinet de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, Darbon]

Convention pour Barthélémy Icard contre Louis Jourdan – f°409

Le 31/05/1607 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme cessionnaire de Laurent et Jean Gaudemar, anciens fermiers seigneuriaux de ce lieu et de sa vallée des années 1600 à 1604, soit cinq années échues à Noël 1604, lequel a trouvé un accord avec Louis Jourdan de ce lieu, présent, pour recouvrer de tous les manants et propriétaires tant de ce lieu que de la vallée, débiteurs envers ledit Icard des censes et services dues au seigneur et donc à ses fermiers. Ledit Jourdan ne recouvrera les sommes d'aucun habitants de ce lieu, mais de ceux de la vallée suivant le cahier qui lui a été donné. Ledit Jourdan devra récupérer les sommes ou quittance d'ici Noël 1608 et rendra des comptes chaque mois. Ledit Jourdan sera payé un quart de tout ce qu'il recouvrera. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Ginies et Claude Favier. [Signé : B Icard, L Jourdan, Honnort Ginies]

Quittance pour Philippe Astoin contre Michel Rodde – f°411

Le 04/06/1607 a comparu Michel Rodde exacteur de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Philippe Astoin de ce lieu, présent, la somme de 4 livres pour la cote le concernant suivant délibération du conseil de ce lieu conformément à l'arrêt intervenu entre la communauté et les réfugiés du château du 21/06/1606, d'où quittance. Ledit Astoin se réserve le droit de se retourner contre qui de droit « declairant qu'il n'estoit point au chasteau audit temps » « paiant ladite somme comme compulce et pour esviter plus grands despans ayant expedit encores audit Rodde six soulds pour les despans ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Maireret et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : M Rodde, Maireret]

Mariage entre Antoine Pourpe et Louise Allibert – f°412

Le 04/06/1607 contrat de mariage entre Antoine Pourpe natif du Revest-des-Brousses (04), travailleur, fils de Michel et de feu Béatrix Hugues, et Louise Allibert du lieu de Mellan [Le Castellard-Melan, 04] fille des feus Mathieu et Marie Peyron. L'épouse est assistée de Me Jacques Silvestre baile de Peypin-d'Aigues (84) son oncle. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison dans un an aux dépens de l'époux ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Ledit Jacques Silvestre a donné à l'épouse une chèvre de lait qu'il lui baillera à la Toussaint. Fut présente Catherine Peyron tante de l'épouse laquelle a donné une chèvre de lait et un linceul payable à la Toussaint. Fait et publié en

ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la métairie du notaire au quartier de Rourabeau, tenue à rente par ledit Jacques Silvestre, en présence de Guillaume Gouirand de Peypin-d'Aigues et Barthélémy Richier travailleur d'Esparron (04). [Signé : Jacque Silvestre]

Achat pour Toussaint Meit contre Catherine Panisset femme de Pierre Rayne – f°414

Le 07/06/1607 a comparu Catherine Panisset femme de Pierre Rayne tisseur à toile de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle avec la présence et le consentement de son mari, a vendu à Toussaint Meit, présent, une terre en ce lieu quartier de Bon Ruby d'une saumée une émine huit cosses au dextre confrontant terre de Jean Etienne, vigne de Pons May, vigne de Guillaume Bœuf et le chemin sive draye. La vente est faite pour le prix de 60 livres sur laquelle ledit Meit devra payer aux fermiers seigneuriaux de ce lieu la somme de 33 livres 10 sols pour reste du droit de lodz et trézaine d'une collocation faite par ladite Panisset sur les biens de feu Denis Richier son premier mari y compris trois livres de dépens pour laquelle somme les fermiers se sont faits colloquer sur ladite terre vendue ; ledit Meit fera le paiement dans 15 jours et devra en rapporter une quittance et s'ils refusent le paiement ledit Meit devra « deppoziter et fere signiffier ledit depost ausdits fermiers au nom de ladite Panissette et elle en apres porsuivre la desamparation de ladite terre sans contredict ». Pour le 26 livres 10 sols restantes devra les employer dans un fonds sûr pour ladite Panisset dans un an ou alors mettre la somme dans les réparations d'une maison de ladite Panisset qui a été brûlée, aux Théolèdes, à présent « inhabitable suivant le priffaict qu'icelle Panissette fera ». Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et de Jean Garcin de ce lieu. [Signé : Thoussans Met, J Garcin, Darbon]

[en marge en fin d'acte] : Quittance de 11 livres 10 sols le 25/06/1607

Quittance du total le 18/08/1607

Sentence arbitrale pour Barthélémy et François Icard, frères, de La Tour-d'Aigues – f°417

En la cause opposant François Icard ménager de La Tour-d'Aigues demandeur en révision de contrat et défendeur pour une obligation et clame, à Barthélémy Icard son frère défendeur du premier cas et demandeur du second ; vu l'acte de compromis passé entre les parties chez ce notaire le 29/05/1607 donnant pouvoir aux arbitres, l'acte de partage des biens et héritage, meubles, bétail, fruits, délaissés par feu Raymond leur père reçu par feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 13/01/1603, les lettres royaux de rescision dudit partage et autres pièces, les arbitres rendent leur décision.

Jean Coussin et Jean Martin fils de Pierre, arbitres décident que ledit François Icard devra payer audit Barthélémy son frère la somme de 83 livres 8 sols 6 deniers pour tout ce que ledit Barthélémy demande des sommes dudit partage. Que des sommes payées par ledit Barthélémy au capitaine René Dourgon de Pertuis (84) pour la part concernant ledit François suivant la quittance reçue par Me Antoine Olivier notaire de Pertuis le 16/02/1603, ledit François sera désormais tenu quitte envers son dit frère. Ledit François devra payer le 83 livres 8 sols 6 deniers d'ici la fin du mois d'août et le partage demeurera tel qu'il a été fait. Ledit Barthélémy devra donner à son frère quatre pibouilles de celles qui sont au jardin de la métairie dudit Barthélémy.

Le 07/06/1607 ladite sentence a été lue auxdits frères Barthélémy qui ont acquiescé. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et Joseph Emin bourgeois. [Signé : B Iccard, Icard, Emin, P May]

Obligation pour Thomas Clappier contre Henry Meyran et Jérôme Ricard – f°420

Le 08/06/1607 ont comparu Jérôme Ricard et Henry Meyran, travailleurs de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Thomas Clappier de La Bastide-des-Jourdans (84), présent, la somme de 24 écus à 3 livres pièce pour l'achat de deux ânes l'un poil roux et l'autre poil noir avec leurs bâts, reçus d'où quittance, qu'ils promettent de payer moitié le 15 août et moitié à la même date l'année suivante. Ils hypothèquent les ânes. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du

greffe, en présence de Jean François Rougon maréchal et Jean Louis Long, de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Le 28/08/1608 ledit Clappier a confessé avoir été payé dudit Henry Meyran de 12 écus pour sa part, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Richard et François Velixandre. [Signé : J Richard]

Le 25/11/1608 acte barré, ledit Clappier faisant quittance audit Ricard pour sa part. Fait en ce lieu en présence de Pierre Roland et Me Louis Jourdan

Déclaration pour les hoirs de feu Elzias Franc contre Garcine de La Tour – f°421

Le 09/06/1607 a comparu Garcine de La Tour femme, à présent, de Pierre Roland de Cucuron (84), laquelle déclare aux hoirs de feu Elzias Franc de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absents, Catherine Chabert veuve de ce dernier, présente, qu'en 1603 ladite de La Tour a semé en mègerie avec Jean Bicais alors fermier des terres des hoirs de feu sieur le conseiller Guiran en ce lieu et qu'à la cueillette des grains elle reçut pour sa part de ladite mègerie la quantité de quatre charges et demi moitié blé moitié conségal des amins dudit feu Franc alors séquestre député des grains dudit feu conseiller à la requête des trésoriers de ce lieu et que la réception des grains fut faite dans la maison dudit feu Franc. D'où acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Mathieu Roman. [Signé : Gavaudan]

Quittance pour Jaume Drac boucher de La Tour-d'Aigues contre Jacques de Faulcon du lieu de Viens – f°422

Le 11/06/1607 a comparu Jacques de Faulcon, marchand de Viens (84), lequel a confessé avoir reçu de Jaume Drac boucher de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 27 livres pour reste du prix d'une paire de bœufs, somme due suivant obligation reçue par Me Martin notaire de Pertuis (84) cette année, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Michel Thurin de ce lieu. [Signé : De Faulcon, L Jourdan]

Obligation pour François Vieil contre Pierre Roland – f°423

Le 11/06/1607 a comparu Pierre Roland travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Vielh, présent, la somme de 12 livres et dix petites émines de conségal et dix petites eymines de blé annone, mesure vieille, pour prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Archimbaud et Christophe Escoffier.

Obligation pour Valentin Clément contre Jean Martin fils de Pierre – f°424

Le 11/06/1607 a comparu Jean Martin fils de Pierre, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Valentin Clemens de ce lieu, la somme de 27 livres pour l'achat d'une vache poil noir, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer moitié au 15 août, moitié à Noël. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Pourchier et François Blanc de ce lieu. [Signé : J Martin]

Le 10/03/1609 acte barré en présence dudit Clément qui fait quittance audit Martin. Fait et publié en ce lieu en présence de Honoré Brunel et Antoine Ange de ce lieu. [Signé : Ange]

Compromis passé entre Me François Magnan et Daniel Magnan son fils – f°425

Le 12/06/1607 étant donné qu'un procès fut intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée « tant civils que criminels » entre Me François Magnan baile de Cabrières-d'Aigues (84) demandeur en requête et paiement de la somme de 72 livres 12 sols suivant sentence rendue hier, « et encores querellant en voie de fait d'arrachement de tenues » d'une part contre Daniel Magnan son fils habilité et séparé de lui, défendeur en ladite sentence et faisant appel. Lesdites parties ont décidé de passer par des amis communs pour trouver un compromis.

Ont comparu lesdits Me François Magnan et Daniel, son fils, lesquels font appel à l'arbitrage de Paul Agnel bourgeois et Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues à qui ils remettront tous les papiers dans trois jours et ces derniers prendront leur décision dans cinq jours. Ces arbitres s'occuperont aussi du différent lancé par Pierre Sallenc et autres tenanciers des propriétés qui appartenaient à feu François Anthoard. Les parties devront approuver le jugement sous peine de 100 livres d'amendes moitié à l'autre partie et moitié au procureur. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Morel, Coussin]

Promesse pour Me Jean Emin trésorier contre Jean François Bouzon – f°427

Le 16/06/1607 étant donné que Me Joseph Emin trésorier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pour la somme de 42 livres 11 sols 2 deniers pour arrérages de taille de deux années passées, soit 1605 et 1606, somme due par Françoise Fabresse de Rians (83), il a fait gager tous les fruits de son bien et héritage en ce lieu et a député séquestre Roman Lourd de ce lieu, ce qui, lorsque Jean François Bouzon de ce lieu l'a appris, étant fermier dudit bien, a requis ledit Me Emin de se séparer de la gagerie, offrant de payer ladite somme en deux paies.

Ont comparu lesdits Emin et Bouzon lesquels se sont accordés. Ledit Bouzon devra payer audit Emin au 15 août 30 livres et paiera les 12 livres 11 sols 2 deniers restantes au 15 août de l'année suivante avec les intérêts au denier seize. En échange, ledit Emin a abandonné la gagerie concernant ladite somme et a déchargé ledit Roman Lourd. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Jean Canard de ce lieu. [Signé : Emin, H Turin]

Donation pour Marguerite et Françoise Roux et Pierre Turrier contre Piere Tempier leur mère – f°429

Le 16/06/1607 Piere Tempier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, veuve de Barthélémy Roux ménager de ce lieu et à présent femme d'Antoine Turrier dit Gilles natif des Arcs (83) habitant ce lieu, a eu en légitime mariage dudit feu Roux, Marguerite et Françoise Roux, et dudit Turrier Pierre Turrier, « sans que pour l'advenir elle extime et croit pouvoir acquerir autres enfantz veu son eage » et avec l'avis dudit Turrier souhaite faire don des 3/4 de son bien et héritage afin « de donner occasion que lesdites deux filles puissent parvenir en estat de mariage ». Elle a donc comparu, avec la présence de son mari, et devant Me Balthazar Gueidan notaire royal et lieutenant de juge subrogé de ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pascal Sicard et de Louis Allard deux des consuls modernes et ladite Tempier a prêté le serment requis entre les mains dudit lieutenant de juge « ayant esté interroguée sy elle fait la presante donation de son propre mouvement, laquelle a declairé que veritablement n'a esté aulcunement seduite, induitte ny surbournée de personne et qu'elle fait ladite donation de sa propre vollonté ». Elle donne à Marguerite Roux, Françoise Roux et Pierre Turrier, ses enfants, absents, un quart de ses biens à chacun d'eux, à son décès. Elle se réserve le dernier quart ainsi que les fruits et usufruits de tout son bien sa vie durant. Si une de ses filles meurt sans enfants, elle lui substitue l'autre et si les deux meurent elle leur substitue ledit Pierre Turrier ou ses enfants. Si ledit Pierre meurt sans enfant, elle lui substitue ses filles ou l'une d'elle si l'autre meurt. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe en présence de Bertrand Coussin, Vincent May et Jean Menard de ce lieu. [Signé : Gueidan, Sicard consul, V May, L Alard consul, Jehan Menard]

Accord avec obligation pour Bertrand Jourdan contre Benoît Abel – f°433

Le 16/06/1607 qu'il soit notoire qu'un procès a été intenté devant le lieutenant général des submissions au siège d'Aix-en-Provence (13) par Bertrand Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, demandeur, contre les hoirs de François Barrabel dudit lieu ses débiteurs et Benoît Abel maréchal dudit lieu « opposant aux executions dudit Jourdan », car il a un procès pendant pour la somme de 15 livres pour reste de 30 livres que ledit feu Barrabel lui devait suivant acte reçu par feu Me Antoine Derrivo notaire de ce lieu avec les intérêts pour 16 ans. Ont comparu lesdits Jourdan et Abel,

lesquels ont trouvé l'accord suivant : ledit Jourdan cède audit Abel la somme de 15 livres en principal et 15 livres d'intérêts au denier seize, 4 livres pour les dépens, soit au total 34 livres et pour cela fait une collocation sur une instance basse de maison dudit feu Barrabel à la bourgade confrontant maison de feu Benoît Meit, maison de Claire Reynaud et la rue. Moyennant cela, ledit Abel devra payer audit Jourdan 34 livres, c'est-à-dire 9 livres au 15 août, 12 livres et demi au même jour l'année suivante et le reste à la Toussaint qui suivra. Les parties renoncent au procès. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Louis Jourdan et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : L. Jourdan, M Rodde]

[en marge à la fin de l'acte] Quittance de 11 livres le 26/11/1607

Quittance de l'entier paiement le 17/08/1711 reçu chez Me Bernard notaire

Mariage entre Laurent Plantard et Catherine Rougon – f°435

Le 17/06/1607 contrat de mariage entre Laurent Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Michel et Honorade Beccarud, de leur vivant de ce lieu, et Catherine Rougon fille de Claude et de Jeanne Tiran, vivants, de ce lieu. L'épouse est assistée par ses parents. Le père de l'épouse lui assigne en dot 240 livres sur laquelle l'époux a reçu 60 livres à l'instant d'où quittance et le reste en paies annuelles de 30 livres à partir du 15 août 1608 puis au même jour chaque année. En plus, le père de l'épouse donne à sa fille deux chèvres de lait, un pourceau d'un an, quatre linceuls, une bassaque, une tenaille, deux plats, deux assiettes d'étain, le tout reçu par l'époux d'où quittance et reconnaissance. Le père de l'épouse promet de bailler à sa fille pour le jour du mariage une caisse de sap ferrée et fermée à clef. Il sera fait à l'épouse deux robes et deux aubergeons de drap de boutique de la couleur qu'elle voudra, une robe et un aubergeon aux dépens de l'époux, une robe de drap de maison et un aubergeon de drap de boutique aux dépens du père de l'épouse, le tout pour le jour du mariage. Il sera aussi fait à l'épouse une chaîne d'argent au prix de 12 livres à communs dépens entre les parties pour le mariage. Les robes et bijoux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 90 livres ; d'elle à lui 45 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la métairie de dame Jeanne de Bourdon à Saint-Hilaire tenue à rente par ledit Rougon en présence d'Antoine Ange et Jean Menard menuisier de ce lieu. [Signé : Ange, Jehan Menard]

[En marge :] Reconnaissance de dot le 07/09/1612

Le 27/01/16158 reconnaissance de 40 livres

Le 09/10/1618 reconnaissance de 30 livres

Mariage entre Antoine Isnard et Catherine Felissian – f°438

Le 17/06/1607 contrat de mariage entre Antoine Isnard natif du lieu de Rians (83) fils des feus Brancais et Antoinette Tardiefve [Tardieu] de leur vivant dudit lieu, et Catherine Felissian fille de Pierre et de feu Allezine Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'épouse est assistée par son père, part Michel et Jean Felissian ses frères enfants émancipés dudit Pierre. Lesdits frères de l'épouse ont assigné en dot à leur sœur la somme de 120 livres qu'ils promettent de payer en quatre paies égales de 30 livres à chaque Saint-Michel. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique pour le jour du mariage aux communs dépens des frères de l'épouse et de l'époux ; de plus les frères feront faire une autre robe de drap de maison d'ici Noël. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Lesdits frères s'engagent à expédier d'ici le 15 août une caisse de sap avec sa serrure et clef pour leur sœur. Fut présente Jeanne Felissian sœur de l'épouse qui lui a donné six livres de chenevé. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Furent présents Jean et Mathieu Felissian cousins de l'épouse qui lui ont donné trois livres payables d'ici la Toussaint. Acte fait et publié en ce lieu dans la métairie de Laurent Gaudemar au quartier de La Billadoire en présence d'Antoine Ange et Jean Menard, de ce lieu. [Signé : Jehan Menard, Ange]

Mariage entre Jean Rochel et Honorade Troughet – f°442

Le 17/06/1607 contrat de mariage entre Jean Rochel ménager de Grambois (84) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Guilhen et Allayonne Amoureuse, et Honorade Trouchet habitante de ce lieu fille de Vincent maréchal et de Claude Rougon. L'épouse est assistée par ses parents. Le père de l'épouse ainsi que Laurent Trouchet son fils, et frère de l'épouse, autorisé par son père, ont constitué à l'épouse en dot la somme de 108 livres dont 90 du père et 18 du frère. Le frère a payé à l'instant 6 livres d'où quittance et s'engage à payer les 12 livres restantes durant le mois d'août. Pour le père, ce dernier a payé à l'instant 12 livres d'où quittance, s'engage à payer 18 livres au mois d'août et pour les 60 livres restantes, il les paiera par paies annuelles de 12 livres à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine en un an. Fut présent Jean François Rougon maréchal à forge de ce lieu, oncle de l'épouse, lequel lui a donné 6 livres à l'instant d'où quittance et reconnaissance. Il sera fait à l'épouse une robe de cadis et un aubergeon d'estamet de la couleur qu'elle voudra à commons dépens entre les parties pour le jour du mariage. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Acte fait et publié en ce lieu aux faubourgs dans la maison d'habitation dudit Jean François Rougon, en présence de Me Claude Gavaudan et de Jaumet Gouirand de ce lieu. [Signé : Gavaudan, J Goiran]

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Pierre Ripert et Pierre Arnoulx – f°445

Le 18/06/1607 ont comparu Pierre Ripert et Pierre Arnoulx de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à noble Jean Meolhon, absent, la somme de 12 livres 13 sols pour un achat de conségal, reçu d'où quittance, qu'ils promettent de payer au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Velixandre et Laurent Plantard de ce lieu.

Le 12/11/1607 acte barré en présence dudit Meolhon qui fait quittance auxdits Ripert et Arnoulx. Fait et publié en ce lieu. [Signé : Meoilhon]

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Antoine Richier – f°446

Le 18/06/1607 a comparu Antoine Richier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Jean Meolhon, écuyer d'Aix-en-Provence (13), absent, la somme de 9 livres 4 sols pour l'achat de huit panaux de conségal, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Jourdan et Melchion Valette.

Le 20/08/1607 acte barré en présence dudit Meolhon qui fait quittance audit Richier, ayant été payé. Fait et publié en ce lieu en présence d'Elzias Philip et Mathieu Turrier. [Signé : Meoilhon]

Quittance pour Jean Etienne contre Laurent Plantard – f°447

Le 18/06/1607 a comparu Laurent Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Estienne son beau-père, présent, les meubles, ustensiles de maison, robes et aubergeons désignés dans le rapport de liquidation fait par le capitaine Ferdinand Bon et Laurent Vian fils de Jacques, députés pour cela le 23/05/1607, ainsi qu'une bague d'or et une pièce de deux anneaux d'argent, d'où quittance de tout ceci ainsi que de l'huile. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Allard et Pons Verne, de ce lieu. [Signé : P Verne, L Alard]

Appointement avec insolutondation pour Laurent Plantard contre Jean Estienne – f°448

Le 18/06/1607 qu'il soit notoire qu'un procès a été intenté devant le lieutenant général aux submissions au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Laurent Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues en tant que père et administrateur de Françoise Plantard fille et héritière testamentaire de feu Catherine Estienne dudit lieu, exigeant la somme de 300 livres de principal pour la dot qui a été constituée par ledit Jean Estienne à ladite feu Catherine dans son contrat de mariage reçu par feu Me Jean Sauvecane le 25/05/1598, avec les intérêts de la dot, ledit Jean Estienne s'opposant à des

saisies sur ses biens. Ils ont remis leur différent à des amis communs, le capitaine Ferdinand Bon et Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu, lesquels dans leur apport du 23/05/1607 ils ont annoncé que ledit Estienne est débiteur envers ledit Plantard de 113 écus 12 sols soit 339 livres 12 sols.

Ont comparu lesdits Jean Estienne et Laurent Plantard, lesquels pour mettre fin au procès ont procédé à l'accord suivant : ledit Plantard promet de prendre en paiement des biens dudit Estienne suivant estimation qui sera faite par Me Gavaudan et par Jean Martin fils de Pierre, commis et députés par les parties dans un acte de sommation reçu chez ledit Me Jean Sauvecane le 26/02/1605. Les députés, présents, ont fait les estimations et ledit Estienne baille à titre d'insolubilité audit Plantard les propriétés suivantes : une terre en ce lieu quartier de Bon Ruby de dix émines au dextre confrontant draye allant au Plan, fossé dudit quartier, terre de Jean Archimbaud, terre de François Pazier et vigne de Claude Jourdan ; une vigne quartier de Puilibous d'environ une carterade confrontant la draye, vigne de Balthazar Ferrier et vigne dotale de Claude Roman ; une vigne audit quartier d'environ cinq hommes confrontant vigne de François Pazier, vigne dotale de Jaumet Germain et la draye de deux côtés ; la moitié d'une maison en ce lieu quartier de l'Amourier consistant en une boutique, une autre instance derrière celle-ci et le plus haut jusqu'au toit « de la grandeur desdites deux instances à laquelle y a un coing de planchier de post au dessus de ladite boutique » confrontant au-dessous et sur le côté cave et maison de Lucrece Archimbaud femme dudit Estienne par elle acquise en collocation pour sa dot de son mari, maison à côté de Jacques Silve, maison par derrière du seigneur et la rue publique, avec faculté pour ledit Plantard de faire une cave sous la boutique, les parties devront faire « un barget de plâtre à comung despans des parties dans deux mois prezemant ». Ces propriétés ont été appréciées à la somme de 318 livres. Pour les 21 livres 12 sols restantes, ledit Estienne a baillé audit Plantard « une boutique tenant environ neuf coupes et encores la part touchant audit Estienne de deux megeries de quatre chievres à lait avec deux chievres de croisement et une trueye et accroisemant d'icelle tenu ledit bestail par Daniel Panin de La Motte d'Aigues par deux actes receus par moind notere les an et jour y contenus et pour le temps y designé ». D'où quittance et renonciation à tout procès. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons Verne et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : Gavaudan, J Martin, P Verne, J Garcin]

Cession pour Pierre Roman contre Nicolas Olivier – f°453

Le 19/06/1607 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 27 livres 7 sols à recouvrer de Pierre Thome dudit lieu son débiteur suivant acte d'obligation reçu chez ce notaire le 13/10/1606 pour lequel il y a procès littéraire jusqu'à entrée en possession sur un jardin sive chenevier audit Saint-Martin-de-la-Brasque quartier du Fourt confrontant le chemin, jardin de Georges Roux et pré de François Roman ainsi que sur une terre aux Foussés. Cette cession est faite pour la même somme de 27 livres 7 sols que ledit Roman promet de payer audit Olivier en deux paies égales, la première au 15 août et l'autre à la Saint-André qui suit. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : N Olivier, J Gaydan, A Garcin]

Le 26/01/1608 ledit Olivier a confessé avoir reçu dudit Roman, présent, la somme de 27 livres 7 sols de la présente cession d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Garcin et Jacques Arnoulx. [Signé : N Olivier, A Garcin]

Cession pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues contre Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues – f°454

Le 19/06/1607 a comparu Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 36 livres 15 sols pour l'achat d'une vache poil rouge, reçue, pour laquelle il cède audit Bret la somme de 27 livres 15 sols à lui due pour sa part par les hoirs de David Roy de Peypin-d'Aigues suivant sentence rendue le 14/08/1604. Pour les 9 livres restantes, ledit Gouirand promet de les payer à la Saint-Barthélemy prochaine avec

hypothèque de la vache. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me François Magnan baile de Cabrières-d'Aigues (84) et Antoine Rambert de Peypin-d'Aigues. [Signé : Anthoni Ranbert, Jean Gorre]

Le 27/09/1607 acte barré, ledit Bret ayant été payé des 9 livres par ledit Gouirand moyennant un acte de cession reçu chez ce notaire.

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Roman Guion – f°456

Le 21/06/1607 a comparu Roman Guion laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu, présent, cinq charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu ces mois passés pour sa nourriture et celle de sa famille, qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine avec hypothèque de sa part de la mègerie et des semés pendants qu'il a dans la métairie dudit Me Gueidan en ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Martin fils de Pierre et de Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : J Martin, Coussin]

Obligation pour Jean Meolhon écuyer contre Bastien Reynier – f°457

Le 21/06/1607 a comparu Bastien Reynier laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), absent, cinq panaulx de conségal et trois panaulx de blé annone mesure courante en prêt amiable, le blé est estimé à 25 florins la charge et le conségal à 19 florins 4 sols, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août. Fait en ce lieu, en présence de Bertrand Coussin et Claude Jourdan de ce lieu. [Signé : Coussin]

Le 10/11/1609 ledit Meolhon fait quittance audit Reynier. [Signé : Meoilhon]

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Isnard Jourdan – f°458

Le [21/06/1607] a comparu Isnard Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Jean Meolhon, écuyer d'Aix-en-Provence (13), absent, 11 livres et demi pour l'achat d'une charge de conségal, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-Laurent prochaine. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de Me Antoine Olivier notaire et Claude Jourdan. [Signé : Olivier]

Le 06/09/1607 acte barré, ledit Meolhon confessant avoir été payé par ledit Jourdan, présent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Charles Augier notaire et Pierre Baridon fils d'Esprit. [Signé : Meoilhon]

Mariage entre Gaspard Laidet et Anne Maximin de Pierrevert – f°458

Le 24/06/1607 contrat de mariage entre Gaspard Laidet natif de Rians (83) fils de feu Barthélémy et de vivante Jeanne Pascal, et Anne Maximin du lieu de Pierrevert (04) fille des feus Bernard et Antoinette Aguillon de leur vivant dudit lieu de Pierrevert. L'époux est assisté de sa mère et de Jean de Poulhe son parâtre ; l'épouse est assistée de François Maximin son frère. Ledit François Maximin tant pour lui que pour Jehannon Maximin son frère, a constitué en dot à sa sœur la somme de 90 livres dont 60 de sa part et 30 de la part de son frère pour tout droits paternels et maternels. Ledit François paiera les 60 livres au 15 août ; ledit Jehannon paiera 18 livres au 15 août et les 12 livres restantes au même jour l'année suivante. L'épouse s'assigne en dot 12 livres que la communauté de Pierrevert lui doit suivant délibération du conseil de ladite communauté de ce mois de juin 1607, ainsi que 21 livres que lui doit pour salaire la demoiselle Lucrèce Sallette de Forcalquier (04) veuve de feu Elzias de Godin. Fut présente Anne Sauvecane laquelle a donné une charge de blé mesure courante, la moitié au 15 août et l'autre moitié à la même date l'année suivante. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique de la couleur qu'elle choisira dans un an aux dépens des futurs époux ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Acte fait et publié en ce

lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de Me Claude Gavaudan en présence de celui-ci, de Pierre Mairetet et d'Antoine Pourchier, de ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane, Gavaudan, Mairetet]

Quittance de rétention pour Toussaint Meit contre Salomon Jourdan – f°461

Le 25/06/1607 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel ayant droit et cause des fermiers seigneuriaux de ce lieu par acte reçu chez ce notaire le 10/10/1606, a confessé avoir reçu à l'instant de Toussaint Meit de ce lieu, présent, la somme de 33 livres 10 sols que ledit Meit doit payer pour Catherine Panisset de ce lieu suivant acte d'achat chez ce notaire le 07/06/1607, d'où quittance sans préjudice audit Jourdan de recouvrer desdits fermiers 6 livres 1 sol de plus que ce qui est porté audit acte pour le lodz de la collocation par eux faite sur la terre de ladite Panisset attendu le rachat de celle-ci dans le temps de ... et sans préjudice aussi audit Jourdan de pouvoir réduire et percevoir le blé qui se trouve dans ladite terre dont il est question. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Reboul couturier et de Valentin Clemens, de ce lieu. [Signé : Thoussan Met, Gaspard Reboul]

Quittance pour Jean Antoine Lantelme sacristain contre messire Melchion Boisson – f°463

Le 27/06/1607 a comparu Claude Imbert marchand de Pertuis (84), procureur de messire Melchion Boisson prieur du prieuré rural Saint-Pierre-lès-Ansouis, suivant procuration reçue par Me Angles notaire à Aix-en-Provence (13) le 16/06/1607, lequel a confessé avoir reçu de frère Jean Antoine Lantelme prêtre et sacristain en l'église de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et des mains de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), présent ainsi que ledit Lantelme, la somme de 58 livres suivant l'arrêt de la cour de parlement du 08/06/1607 ainsi que 4 livres 8 sols de dépens exécutoires soit au total 62 livres 8 sols provenant de la vente des grains « designés a la dellivrance sur ce faicte » et en plus 30 sols de dépens pour ladite délivrance au sergent, d'où quittance, ledit frère Lantelme se réservant le droit de poursuivre la teneur dudit arrêt par les voies ordinaires. François Lantelme, séquestre, est déchargé de sa fonction. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Melchion Valette cordonnier et Raulet Mille de Saignon (84). [Signé : Lantelme, J Gondon, C Imbert]

Obligation pour André Royere contre Jaume Dracq – f°464

Le 29/06/1607 a comparu Jaume Dracq boucher de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à André Royere de Beaumont-de-Pertuis (84), présent, la somme de 30 livres pour reste de l'achat de moutons, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer dans un mois. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Thurin et Sandin Vert. [Signé : A Royere, G Thurin]

Quittance réciproque pour Paul Agnel et les hoirs de noble Antoine Dourgon – f°465

Le 30/06/1607 ont comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et demoiselle Gabrielle Motte veuve de noble Antoine Dourgon coseigneur de Puimichel, mère et administratrice testamentaire de ses enfants et hoirs, lesquels ont déclaré que suite à deux actes d'obligation et de cession, reçus l'un par Me Hupais notaire de ce lieu en 1593 et l'autre par Me Claude Codonneau notaire de Pertuis (84) la même année, actes passés entre lesdits Dourgon et Agnel pour la vente de juments et prêt de sommes y désignées, ils déclarent demander à les barrer, se faisant quittance réciproque de tout leur contenu ainsi que de toutes les affaires faites entre lesdits Dourgon et Agnel jusqu'à la mort de ce premier. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Agnel, en présence d'Antoine Mallan de La Motte-d'Aigues (84) et Honoré Touchier [Trouchier ?] de Mirabeau (84). [Signé : P Agnel]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Poliot et Jean Richard – f°467

Le 30/06/1607 ont comparu Pierre Poluot et Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres

en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'ils promettent de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Silvestre de Peypin-d'Aigues. [Signé : J Richard, Jacqu Silvestr, Peiron Poliot]

Le 22/09/1607 acte barré en présence dudit Jourdan qui confesse avoir été payé par lesdits Poliot et Richard d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de François Pourchier et Pierre Bret. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Vincent Mille contre Pierre Roman en principal et Jacques Gueidan en pleige – f°468

Le 06/07/1607 a comparu Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) lequel a confessé devoir à Vincent Mille boulanger de Pertuis (84) absent, la somme de 60 livres en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre au 15 août. Furent présents Jacques Gueidan l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et noble Jean Meolhan écuyer d'Aix-en-Provence (13), lesquels se sont portés pleiges. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me François Pazier et Melchion Valette. [Signé : Meoilhon, J Gondon]

Le 27/10/1607 ledit Vincent Mille a confessé avoir été payé par ledit Roman d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pons May et Antoine Laurens. [Signé : Vincens Mille]

Quittance de lods pour Me Elzias Phelip contre les fermiers seigneuriaux – f°469

Le 07/07/1607 a comparu Jacques Gondon l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Elzias Philip fontainier de ce lieu, présent, la somme de 7 livres 8 sols pour le droit de lods des pièces acquises par ledit Philip des hoirs de Me Jean de Saint-Martin par collocation du 06/04/1607, de Jean Estienne par achat reçu par Me Bernard du 20/04/1607, d'un échange avec Claude Favier du 02/05/1607 suivant acte reçu chez Me Bernard, avec grâce faite du surplus. D'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et François Velixandre de ce lieu. [Signé : J Gondon, L Jourdan]

Obligation pour Antoine Juramy contre Jean Louis Roy – f°469

Le 07/07/1607 a comparu Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Juramy marchand de Pertuis (84), absent, 21 livres en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre au mois d'août. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et François Velixandre de ce lieu.

Le 11/10/1607 acte barré en présence dudit Juramy qui confesse avoir été payé par ledit Roy d'où quittance. [Signé : Juramy]

Rétention pour Marie Chenard femme de Salomon Jourdan contre Louis Jourdan – f°470

Le 09/07/1607 comme Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues a acquis par achat de Pierre Le Long et de la communauté de ce lieu une saumée de terre au dextre en ce lieu quartier de La Theollière qui appartenait à Brémond Chenard confrontant terre de feu Brancais David, terre de Jean Sauvecane fils de François, terre de Jaume Blanc et le chemin public suivant les actes reçus chez ce notaire en 1606, ceci est venu à la connaissance de Marie Chenard femme de Salomon Jourdan de ce lieu, sœur dudit Brémond, qui a déclaré audit Louis Jourdan qu'elle veut retenir cette saumée de terre par droit lignager comme le droit le lui permet en offrant de rembourser les sommes payées et autres « loyaulx coustz ». Ont donc comparu ledit Louis Jourdan qui a cédé à ladite Marie Chenard, absente, Salomon Jourdan son mari la représentant, ladite saumée de terre. En remboursement de laquelle terre, il a été décidé de payer 60 livres, payées sous la forme d'une cession de la même somme à recouvrer d'Antoine Berard dudit lieu débiteur de ladite Chenard suivant acte reçu chez ce notaire le 09/02/1606. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Maireret et Jean Sicard, de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Jean Sicard, Maireret]

Département de querelle avec obligation pour Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues contre Jean Pellat – f°472

Le 13/07/1607 étant donné qu'un procès criminel a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée entre Grégoire Meilleuret de Cabrières-d'Aigues (84) querellant en crime de « batterie et voye de faict commise en sa personne » contre Jean Pellat dudit Cabrières-d'Aigues, défendeur, les parties souhaitent mettre fin au procès et se sont accordés par l'intermédiaire d'amis communs.

Ont comparu lesdits Meilleuret et Pellat, lesquels se sont accordés ainsi : ledit Pellat devra payer audit Meilleuret pour ses dommages, intérêts et injures la somme de 15 livres d'ici la Saint-Laurent et en échange ce dernier abandonne le procès. Ledit Pellat devra payer tous les dépens du procès. Fut présent Isnard Jourdan, beau-frère dudit Pellat qui s'est porté pleige pour ce dernier. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Louis Le Long et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Le 06/09/1607 ledit Meilleuret a confessé avoir été payé par ledit Pellat, absent, des 15 livres, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de Me Charles Augier notaire et Me Claude Darbon. [Signé : C Augier]

Sommation pour Jacques Gondon contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°474

Le 17/07/1607 a comparu Jacques Gondon rentier du prieuré régulier de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour messieurs les religieux du monastère Saint-Ruf-lès-Valence, lequel en présence de Me Pascal Sicard l'un des consuls de ce lieu, lequel lui a dit être « venu a sa notice que en vertu d'une santance donnée par le sieur vicaire general et official de monsieur l'archevesque de la ville d'Aix ils ont fait saisir la troisieme partie des fruitz du dixme et fruitz dudit prieuré au lieu de fere saisir seulement la troisieme partie de la rante que le suppléant faict audit monestaire pour ce que lesdits fruitz saizis apartiennent audit Gondon en ladite qualitté de rantier comme appert de l'acte d'arrantement prins et receu par mestre Claude de La Bouisse notere royal de la ville de Vallance du segond septambre mil six cens trois quy luy a exhibé tout presentement, le soumant et requerant ensamble toute ladite communauté de ce despartir de la saizie desdits fruitz sauf de fere arrester sy bon leur samble la troisieme partie de ladite rante portée par son contract de laquelle troisieme partie ledit Gondon offre s'en randre sequestre au proffict de qui apartiendra et pour plus ample assurance bailhera caution sy besoing est ».

Ledit Me Sicard, présent a dit que dès « demain matin feront assamblés le conseil pour y fere responce ». D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Sicard, en présence de François Velixandre et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : J Gondon, L Jourdan]

Quittance générale pour François Lantelme contre messire Jean Antoine Lantelme prêtre – f°476

Le 18/07/1607 a comparu frère Jean Antoine Lantelme prêtre et sacristain en l'église de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Lantelme, son frère, de ce lieu, absent, la quantité de 8 charges moitié blé moitié conségal pour la rente des biens que ledit François tient à ferme dudit frère Jean Antoine « verbalement », paie échue pour cette année, d'où quittance de la rente actuelle et de tout ce qui aurait pu être dû jusqu'à ce jour de quelque façon que ce soit. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Pourchier et Valentin Clemens, de ce lieu. [Signé : Lantelme]

Quittance pour Jacques Olivier contre Michel Rodde – f°477

Le 19/07/1607 a comparu Michel Rodde de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en qualité d'exacteur de la communauté de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu de Jacques Olivier couturier de ce lieu, présent, payant pour Claude Chauvet de Pertuis (84), son beau-frère, séquestre député à la gagerie à lui prise, savoir 4 livres en déduction de la cotte dudit Chauvet, somme reçue du propre argent dudit Olivier, ainsi que 24 sols pour les dépens exécuteurs, d'où quittance sur l'imposition faite sur

les gens nommés au rôle des réfugiés du château, avec décharge du séquestre. Fait et publié en ce lieu, en présence de Vincent May et Georges Meysonnier. [Signé : M Rodde, V May]

Sous-arrentement pour Jacques Gondon contre Balthazar Billard – f°478

Le 21/07/1607 a comparu Jacques Gondon fermier du prieuré de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à Balthazar Billard de ce lieu, présent, le droit de dîme des chenevés, légumes, oignons et « haultx » que le prieuré de ce lieu a coutume de prendre des habitants de ce lieu et autres propriétaires et ce pour deux ans et deux prises de fruits à partir du 1^{er} mai dernier. Le tout pour une rente de 120 livres par an ainsi qu'un demi quintal de chenevé femelle payable chaque année en deux paies égales, l'une au 15 octobre et l'autre à la Saint-André à partir de ces prochaines dates et le chenevé est à donner au 15 août. Ledit Gondon se réserve la dîme sur le chenevé de François Pazier. Si ledit Billard est troublé dans ce sous-arrentement par les consuls de ce lieu « ayant d'eulx charge pour raison de la troiziesme partie dudit disme » et que ledit Billard ne puisse pas en jouir, alors ledit Gondon devra déduire audit Billard le tiers du prix de l'arrentement. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier de ce lieu et Jacques Gillet de Saint-Martin-de-Castillon (84). [Signé : J Gondon, Billard, Gillet, N Olivier]

Le 14/04/1608 acte barré suivant un acte reçu ce jour chez ce notaire.

Accord avec cession pour Me Honoré Pascallis procureur au parlement contre Paul Danjou – f°480

Le 25/07/1607 étant donné que Marguerite Rebequa veuve de la ville de Fréjus (83) a cédé à Me Honoré Pascallis procureur en la cour de parlement de ce pays la somme de 80 « et tant d'escus » à prendre à Paul Danjou de la ville de Pertuis (84) débiteur de ladite Rebequa suivant les actes de cession et obligations reçus chez Me Baudoin notaire d'Aix-en-Provence (13) et Me André Jehan notaire de Pertuis, et lequel Me Pascallis pour avoir paiement de ladite somme a fait saisir audit Danjou un verger quartier du Rougas à Pertuis de cinq hommes confrontant verger des hoirs de Guillaume Tissandier, vigne de [blanc dans l'acte] Bernard et ledit Rougas ; ainsi qu'une vigne quartier de Rouiere Clare [Royère Claire] audit Pertuis de trois hommes et demi confrontant vigne de Jean Aujoin et la draie. Ledit Pascallis est allé jusqu'à se faire colloquer dessus et voulant passer outre la collocation, ledit Danjou a requis ledit Pascallis de lui permettre de vendre lesdites propriétés à feu Jérôme de La Muze tailleur de feu monsieur de La Vallete, ce que ledit Pascallis accorda et ce que ledit Danjou fit pour la somme de 79 écus en paiement de laquelle ledit de La Muze céda audit Danjou semblable somme à prendre sur les consuls et communauté de Pertuis suivant acte reçu par Me Jehan notaire, et le même jour ledit Danjou céda audit Me Pascallis ladite somme à prendre sur la communauté. Suite à cela le sieur conseiller Seguiran, commissaire député à la réduction des contrats et révision des comptes de Pertuis « sans ouyr » ledit Me Pascallis a cassé ledit contrat pour la somme de 79 écus. Et pour être payé ledit Pascallis s'est retourné contre lesdits Danjou et de La Muze devant le juge de Pertuis pour la garantie de son paiement avec procès pendant.

Ont comparu lesdits Me Pascallis et Danjou, lesquels souhaitant mettre fin au procès ont décidé que ledit Danjou cède tous ses droits et actions sur les hoirs dudit de La Muze et les tenanciers des propriétés qui lui avait été vendues et ce pour le recouvrement de la somme de 79 écus avec les intérêts et dépens. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence du capitaine André Athenoux de Pertuis et Jean Archimbaud de ce lieu. [Signé : Paul Danjou, Pascallis, H Athenoux]

Mariage entre Jean Reymond et Jeanne Purpan – f°483

Le 25/07/1607 contrat de mariage entre Jean Reymond natif de Volx (04) fils d'Etienne et de feue Espérite Montagnier, et Jeanne Purpan fille des feus Ambroise Purpan et Jeanne [blanc à la place du nom dans l'acte] de ce lieu de La Tour-d'Aigues. L'époux est assisté par son père. L'épouse

s'assigne en dot tous ses biens et droits. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison aux dépens des époux pour le jour du mariage ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de Georges Rougier à la bourgade en présence de Me Louis Jourdan et d'Antoine Richier, de ce lieu. [Signé : L Jourdan]
[en marge à la fin de l'acte] : Il y a reconnaissance du 15/10/1607 chez ce notaire

Achat pour Honoré Roux contre Jaume Pardigon – f°486

Le 25/07/1607 a comparu Jaume Pardigon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Honoré Roux ménager de ce lieu, présent, une terre d'environ quatre saumées trois émines en ce lieu quartier des Mollières confrontant terre dudit Roux, chemin allant à Cucuron, terres de Me Antoine Olivier notaire, chemin en tête allant à Pertuis depuis la vallée. La vente est faite pour le prix de 180 livres sur le total de laquelle ledit Roux devra payer à feu Jean Motte vivant de Pertuis (84) ou ses hoirs ou au capitaine François Roux pleige « et ayant rapporté cession desdits hoirs » la somme qui se trouvera due auxdits hoirs dudit Motte ou audit Roux suivant acte reçu par Me Baffier notaire de Pertuis suivant la liquidation qui en sera faite et ce, d'ici le 15 août. Il devra aussi payer 30 livres que ledit Pardigon doit à Pierre Sartoux pâtissier de Pertuis qu'il lui doit suivant acte reçu par Me Bernard notaire de Pertuis d'ici le 20 août. Pour le reste, ledit Honoré Roux promet de le payer audit Pardigon en deux paies égales la première au 15 août et l'autre un an après avec intérêt au denier vingt avec hypothèque de ladite terre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Louis Allard de ce lieu. [Signé : Honorat Rous, Darbon, Alard]

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Germain – f°489

Le 26/07/1607 a comparu Guillaume Germain de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 43 livres 11 sols pour l'achat de deux charges de blé, trois émines de « scel » [sel], une reilhe, un barbous et un fréchier, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer dans quinze jours, avec barrement d'un acte d'obligation fait en faveur dudit Agnel par ledit débiteur reçu chez ce notaire. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Mathieu de Manosque (04) et Claude Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Achat pour Jacques Silve contre Marguerite Lantelme – f°490

Le 30/07/1607 a comparu Marguerite Lantelme veuve d'Antoine Richard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a vendu à Jacques Silve tisseur à toile de ce lieu, présent, une vigne de deux hommes 300 souches qu'elle avait acquise en collocation du 12/06/1607 des hoirs de Catherine Jullien, en ce lieu quartier de Puilibous confrontant vigne de Henry Meyran, vigne d'Antoine Silve, vigne de Georges Constans, vigne de Pons Verne. La vente est faite pour le prix de 39 livres 15 sols et demi, au prix de ladite collocation, payable en deux paies égales la première au premier jour de Carême et l'autre à la même date l'année suivante. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Jean Louis Long cordonnier de ce lieu. [Signé : Vian, Jehan Louis Le Long]

Il y a quittance et reconnaissance du paiement total de ladite vigne chez ce notaire le 13/03/1609

Quittance pour Antoine Estienne contre demoiselle Anne Sauvecane – f°493

Le 31/07/1607 a comparu demoiselle Anne Sauvecane femme du capitaine Claude Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu d'Antoine Estienne ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), absent, sept charges de blé annone et six charges de conségal, mesure courante, pour la rente de la métairie que ledit Estienne lui doit, paie échue à la Sainte-Magdeleine passée suivant leur acte reçu chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du

greffe, en présence de Jean Gueidan et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane, J Gaydan]

Quittance pour Isnard Brun contre Brémond Chenard – f°494

Le 03/08/1607 a comparu Brémond Chenard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Isnard Brun de ce lieu, présent, deux charges de conségal que ce dernier lui devait pour rente de terres suivant acte reçu par Me Gueidan notaire de ce lieu, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Imbert et de Jean Menard, de ce lieu. [Signé : Chenar, Jehan Menard]

Quittance pour Georges Rougier contre Paul Agnel – f°494

Le 04/08/1607 a comparu Paul Agnel, fermier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Georges Rougier de ce lieu, présent, la somme de 19 livres et demi en déduction de 40 livres 15 sols pour reste des sommes que ledit Rougier lui doit comme pleige de Claude Barret suivant acte reçu chez ce notaire en janvier 1607, d'où quittance et cession des droits pour se retourner contre ledit Barret pour récupérer ladite somme suivant l'acte d'obligation ainsi qu'un autre acte reçu chez Me André Jehan notaire de Pertuis (84) cette année pour la dernière paie citée dans ce dernier acte. Pour les 21 livres 15 sols restantes à payer, ledit Agnel a prorogé le paiement audit Rougier de ce jour en un an et ledit Agnel abandonne ses exactions contre ledit Rougier et décharge Henry Darbon et André Héritier séquestres. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Vian bourgeois et Mathieu Rochel de ce lieu. [Signé : P Agnel, Vian]

Le 09/05/1609 ledit Agnel a confessé avoir reçu dudit Rougier, présent, les 21 livres 15 sols restantes, somme payée en grains des mains de Georges Vian, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de François Velixandre et Barthélémy Lantelme. [Signé : P Agnel]

Quittance pour André Bernard contre Me Georges Bernard notaire – f°496

Le 06/08/1607 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'André Bernard, de La Bastidonne (84), présent, la somme de 36 livres à bon compte d'une plus grande somme que feus Hugues et Georges Bernard, père et frère dudit André, devaient à feu Antoine Bernard père dudit Me Georges et héritier de celui-ci, suivant acte de compte-final reçu par feu Me Antoine Martini notaire de ce lieu le 23/01/1581, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Chabert de ce lieu. [Signé : Bernard, Francois Chabert]

Quittance pour François Velixandre contre Catherine Astier – f°497

Le 07/08/1607 a comparu Catherine Astier femme et procuratrice de Jean Bertrand, d'Avignon (84), suivant procuration reçue par Me Georges Bernard notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues cette année, laquelle a confessé avoir reçu de François Velixandre, présent, la somme de 8 livres pour intérêts de la somme de 48 écus pour un an et sept mois, à échoir au 16 août, suivant la sentence rendue par le lieutenant général aux soumission d'Aix-en-Provence (13) le 12/07/1607, compensant 6 livres 10 sols pour la moitié des épices de ladite sentence, payées par ledit Velixandre, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Louis Le Long cordonnier et Claude Ange, de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Convention entre Antoine Rougier et Guillaume Andrieu – f°498

Le 08/08/1607 étant donné qu'Antoine Rougier et Guillaume Andrieu, travailleurs de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ont passé un acte de convention avec la communauté de ce lieu pour garder le terroir de ce lieu suivant le terme et les conditions dudit acte reçu par Me Bernard notaire de ce lieu cette année, ont comparu lesdits Rougier et Andrieu. Ils ont convenu qu'à l'avenir ils garderont

le terroir ainsi, ledit Rougier tout le quartier d'en-deçà la rivière de l'Eze et ledit Andrieu de ladite rivière et chacun sera tenu de répondre des dommages et intérêts qui pourraient arriver en leurs quartiers et chacun jouira de plein droit des dénonciations qu'ils feront dans leurs quartiers respectifs. Pour les dénonciations antérieures, ils se partageront l'argent perçu et paieront ensemble les dommages jusqu'à ce jour. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Bertrand Jourdan de ce lieu. [Signé : Darbon]

Quittance pour François Blanc contre Barthélémy Berard – f°500

Le 08/08/1607 a comparu Barthélémy Berard tuteur des hoirs de feu Elzias Franc, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de François Blanc, de ce lieu, présent, la somme de 8 écus 9 sols pour la paie de la rente des biens desdits hoirs, paie échue à Pâques suivant acte reçu chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Louis Le Long et Claude Jourdan, de ce lieu. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Testament de Me Jacques Silvestre, baile de Peypin-d'Aigues – f°500

Le 14/08/1607 testament de Me Jacques Silvestre baile de Peypin-d'Aigues (84) fils des feus Jean et Jeanne Fillade, vivants dudit lieu, « gissant dans son lict de maledie corporelle ». Il souhaite être inhumé en l'église dudit Peypin-d'Aigues dans la sépulture de ses prédécesseurs accompagné de la sainte croix et des prêtres dudit lieu, que ses obsèques soient faites aux frais de ses héritiers à la discrétion d'Antoinette Peiron sa femme.

Il lègue à sa dite femme pour « les bons services » qu'elle lui « a fait depuis la consommation de leur mariage et la cappacité qu'il recognoit a elle, desirant la recompancer et luy donner moien de pouvoir s'entretenir durant le temps qu'elle vivra » les fruits et usufruits de tous ses biens pour en jouir sa vie durant tant qu'elle gardera l'état de viduité sans rendre de compte ni de reliquat ; elle entretiendra ses héritiers qui devront travailler aux biens dudit héritage et assister sa dite femme jusqu'à sa mort. Après sa mort, les fruits reviendront à l'héritage et seront partagés à parts égales entre les héritiers.

Il nomme comme héritiers universels François, Jean Laurent, Joseph et Michel Silvestre, frères, ses enfants légitimes et de ladite Antoinette Peiron, « tous quatre par esgalles partz et portions ». Si l'un d'eux meurt sans enfant légitime, il lui substitue les autres. Il nomme pour gadiateurs Claude Mouret et Elzias Silvestre dudit Peypin-d'Aigues. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), dans la métairie du notaire en présence de Guillaume Escoffier chirurgien de La Tour-d'Aigues, Michel Camisot de Peypin-d'Aigues, Honoré Maurel, Jaume Rome de Sainte-Tulle (04), Pascal Sauze, Daniel Nicolas de La Motte-d'Aigues (84) et Antoine Rambert. [Signé : Guilleme Escouffier]

Testament de Me Jean Coussin de La Tour-d'Aigues – f°504

Le 15/08/1607 testament de Me Jean Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues fils des feus Pierre et Laurence Barthélémy, de leur vivant de ce lieu, dans son lit malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs et que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de ce lieu ainsi que des frères observantins du Tourret, que ses obsèques soient faites catholiquement suivant sa qualité sur son héritage et à la discrétion de son héritier.

Il fonde une messe « pour la depprecation de sadite ame » que les prêtres de ce lieu devront célébrer annuellement et perpétuellement à chaque mardi « de la sepmaine au saint sepulcre au tiltre in nominem domini avec ung requiem a l'issue d'icelle et a sa sepulture » et lègue donc aux prêtres en une fois seulement la somme de 60 livres à payer par son héritier et s'il ne le fait pas ce sera sous forme d'une pension au denier seize.

Considérant « les bons et agreables services qu'il a heu et espere recepvoir » d'Anne Therique sa femme il lui confirme les donations faites dans leur contrat de mariage reçu par Me Ricard notaire de Grambois (84) en 1598. De plus, il lui lègue une pension annuelle, sa vie durant tant qu'elle gardera l'état de viduité, d'une charge et demi de blé annone ainsi que quatre linceuls de toile de maison une seule fois.

Le testateur ayant deux enfants mâles, Jean Pierre et Bertrand Coussin, frères, lequel Jean Pierre ayant plus de 20 ans et étant « sepparé de luy », vivant désormais à Marseille (13) avec sa famille auquel ledit testateur « dict luy avoir forny jusques a la somme de douze centz livres par moien de laquelle s'est esvertué et avancé aux biens de ce monde, l'ayant emancippé et donné ses acquestz et conquestz, estant ladite somme plus bastante que sa part et moitié qu'il pourroit demander sur son bien et heritaige » il lui lègue ladite somme de 1200 livres avec sesdits acquêts et conquêts et ce pour tous les biens paternels et maternels.

Il lègue à Laurence Coussin, sa fille, femme de Laurent Lantelme de ce lieu, la somme de 6 livres en plus de sa dot et droits déjà reçus, à payer dans l'an de son décès.

Le testateur déclaré « qu'il n'entend soict faicte aulcune recherche » à Jeanne Mellian pour raison de la nourriture et entretien qu'elle a fait dans sa maison. Elle-même ne pourra rien demander sur son bien.

Il nomme pour héritier universel ledit Bertrand Coussin son fils légitime de feu Jeanne Tempier. S'il meurt sans enfants, il lui substitue les enfants de Jean Pierre et Laurence Coussin pour le quart seulement [probablement $\frac{1}{4}$ pour ceux de Laurence Coussin et les $\frac{3}{4}$ pour ceux de Jean Pierre Coussin]. Il nomme pour gadiateurs Me Claude Darbon et Barthélémy Icard. Fait et publié en ce lieu, dans la maison du testateur, en présence de Guillaume Lantelme, Isnard Brun, Pierre Barthélémy, Laurent Vian fils de Nicolas, Antoine Martin, Pierre Vian, Guillaume Bœuf, tous de ce lieu. [Signé : Jehan Coussin, Lantelme, Vianny, Pierre Vian, A Martini]

Quittance pour Michel Massel contre Jean Blanc de Saint-Martin-de-Castillon – f°509

Le 16/08/1607 a comparu Jean Blanc de Saint-Martin-de-Castillon (84), lequel a confessé avoir reçu de Michel Massel travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 16 écus suivant deux actes d'obligations reçus par Me Lazare notaire d'Apt (84) et Me Claric notaire de Viens (84), d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Laugier de ce lieu et Michel Trotin de Reillanne (04). [Signé : Michel Trotin]

Quittance pour Jean Bouchet contre Nicolas Olivier – f°510

Le 16/08/1607 a comparu Nicolas Olivier cessionnaire de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, par acte reçu chez ce notaire le 20/09/1606, lequel confesse avoir reçu de Jean Bouchet de ce lieu, présent, la somme de 40 livres que ledit Bouchet devait à ladite communauté suivant acte de cession reçu par ce notaire le 24/12/1604, d'où quittance ; Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Claude Jourdan et Jean Reynaud, de ce lieu. [Signé : N Olivier, J Bouchet]

Obligation pour Valentin Clemens contre Jean Magnan de Mérindol – f°511

Le 16/08/1607 a comparu Jean Magnan de Mérindol (84), lequel a confessé devoir à Valentin Clemens, habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres pour le reste du prix de deux vaches poil noir « ou fousques » achetées, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine avec hypothèque desdites vaches. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Antoine Berard et Jean Roy couturier de ce lieu.

Le 20/10/1611 acte barré en présence dudit Clemens qui fait quittance audit Magnan. Fait et publié en ce lieu en présence de Honoré Thurin et Melchion Volaire. [Signé : H Thurin]

Quittance pour Mathieu et François Turrier contre Me Pons May – f°512

Le 16/08/1607 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé précédemment par Mathieu et François Turrier, frères, de ce lieu, présents, de la quantité de deux saumées et demi de conségal et une demie charge de blé, qu'ils devaient suivant acte d'obligation reçu chez Me Bernard notaire de ce lieu en 1605, d'où quittance. Acte fait

et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Antoine Berard et Jean Roy couturier de ce lieu. [Signé : P May]

Quittance pour Pierre Roman contre Jean Allemand – f°513

Le 17/08/1607 a comparu Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Roman, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 10 livres et demi en déduction d'une plus grande somme qu'il lui doit suivant acte d'obligation reçu chez ce notaire le 19/09/1606, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Brémond Chenard et Barthélémy Icard, de ce lieu. [Signé : Chenar]

Quittance pour Brancais Vian contre Toussaint Sicard – f°513

Le 17/08/1607 a comparu Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « ayant charge » de Toussaint Sicard, lequel a confessé audit nom avoir reçu de Brancais Vian de ce lieu, présent, la quantité de deux charges de conségal, mesure courante, en déduction des paies de l'arrentement qu'il tient dudit Sicard, paie échue, suivant acte reçu chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Melchion Valette cordonnier et Antoine Vassal. [Signé : N Olivier, Anthoine Vassal]

Achat pour François Velixandre contre Marguerite et Catherine Velixandre – f°514

Le 17/08/1607 ont comparu Catherine et Marguerite Velixandre, sœurs, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ladite Catherine veuve d'Etienne Clot et ladite Marguerite femme d'Antoine Icard, assistée ladite Catherine de Nicolas Clot son fils et ladite Marguerite de son mari, lesquelles ont vendu à François Velixandre de ce lieu, une cave d'un bas de maison qu'elles ont en ce lieu quartier de La Placette, de la longueur d'une cane et de la largueur de deux canes deux pans, confrontant instance dudit acheteur, maison de feu Jean Coussin, la rue, dessus maison de Catherine Velixandre. La vente est faite pour le prix de 19 livres 4 sols sur le total de laquelle somme ledit acheteur a payé à la communauté ou à François Pazier ancien trésorier 3 livres. Pour les 16 livres 4 sols restantes, elles ont été payées à l'instant aux vendeuses, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Jean Brigas, de ce lieu. [Signé : N Olivier, J Brigas]

Obligation pour Nicolas Olivier contre le capitaine Bernard Roy – f°516

Le 17/08/1607 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier, de ce lieu, présent, la quantité de 9 charges et demi de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu et expédié à Mathieu Jacquet de Pertuis (84), d'où quittance, qu'il promet de rendre durant ce mois d'août. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Jaume Monier et Mathieu Rochel. [Signé : N Olivier, B Roy]

Le 16/09/1608, acte barré à la demande et présence dudit Olivier ayant été payé par ledit capitaine Roy d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Denis Colomp et Sandin Verd. [Signé : N Olivier]

Quittance pour Georges Auman et André Besson contre madame Jeanne de Bourdon – f°517

Le 17/08/1607 a comparu madame Jeanne de Bourdon dame de Saint-Hilaire, laquelle a confessé avoir reçu de Georges Auman et André Besson, de Pertuis (84), présents, deux charges de blé et deux charges de conségal, mesure courante, pour la rente qu'ils lui doivent, paie de la présente récolte, suivant acte reçu chez ce notaire en 1603, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez ladite dame, en présence de Toussaint Sauvecane et Louis Ange de ce lieu. [Signé : Janne de Bourdon, Ange]

Quittance et reconnaissance de dot pour Claude et Jeanne Ginies contre Pierre Barthélémy – f°518

Le 17/08/1607 a comparu Pierre Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en tant que mari de Jeanne Ginies, a confessé avoir reçu de Claude Ginies son beau-père, absent, François son fils présent pour lui, la somme de 18 livres 18 sols en déduction de la dot constituée par ledit Claude à sa dite fille dans son contrat de mariage reçu chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 22/02/1604. D'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Jean Villamus. [Signé : N Olivier, Villamus]

Achat pour Honoré Turcan contre Hugues Queyrel – f°519

Le 18/08/1607 a comparu Hugues Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a vendu à Honoré Turcan, dudit lieu, une terre audit lieu quartier du Collet des Aires allant à Saint-Julien, de cinq émines au dextre, confrontant terre de Claude Ginies, terre d'Antoine Queyrel, terre de Roman Queyrel, la draie au milieu de ladite terre. La vente est faite pour le prix de 21 livres, somme payée par ledit Turcan au prix d'une ânesse poil noir, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84) et Toussaint Meit de ce lieu. [Signé : J Gondon, Thoussan Met]

Le 18/01/1608 Jacques Gondon, l'un des fermiers seigneuriaux a concédé quittance audit Turcan de 47 sols pour le lods de ladite acquisition. [Signé : J Gondon]

Quittance de lodz pour Toussaint Meit contre les fermiers seigneuriaux – f°520

Le 18/08/1607 a comparu Jacques Gondon l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Toussaint Meit, de ce lieu, présent, la somme de 5 livres pour un lodz d'une terre acquise de Catherine Panisset par acte reçu chez ce notaire le 07/06/1607, d'où quittance avec grâce du surplus. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Felissian et Sauvaire Mouret, de ce lieu. [Signé : J Gondon]

Accord passé entre Jacques Blanc de Pertuis et Pons Verne de La Tour-d'Aigues – f°521

Le 18/08/1607 étant donné qu'un procès est sur le point d'advenir entre Jacques Blanc bourgeois de Pertuis (84), demandeur pour l'obligation de la somme de 31 écus 8 sols, à 3 livres l'écu, due par feu François Pourret vivant de La Bastidonne (84) suivant acte reçu par feu Me François Lievre notaire de Pertuis le 04/09/1584 ; et Pons Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tiers possesseurs des biens dudit Pourret à La Bastidonne.

Pour ceci, ont comparu lesdits Jacques Blanc et Pons Verne, lesquels pour couper court à tout procès ont transigé ainsi, ledit Verne devra payer audit Blanc toute la somme susdites, principale, intérêts et dépens soit 100 livres par paies annuelles de 20 livres, la première à la fin de ce mois d'août et les autres au même jour les années, d'où quittance et cession de droit et d'actions contre l'héritage dudit feu François Pourret. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pascal Sicard et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : P Verne, J Blanc, Sicard, H Darbon]

Promesse pour Me Elzias Phelip contre Esprit Pourret – f°523

Le 18/08/1607 a comparu Esprit Pourret laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est loué à Me Elzias Phelip fontainier de ce lieu, présent, comme « grangier et travailler a tout ce que par ledit Phelip sera employé et ce pour ung an complet et revolleu a compter au premier jour de novembre prochain, tel jour finissant ». Durant ce temps, ledit Pourret « sera tenu habiter en une metterie que ledit Phelip a au cartier de La Court de MARtron et labourer aux terres dudit Phelip avec deux beufs ou autre bestail que ledit Phelip luy balhera lequel bestail sera tenu ledit Porret bien et duement entretenir et leur fere consumer les pastures qu'icelluy Phelip luy expediera durant lequel temps icelluy Phelip sera tenu bailher audit Porret pour son travail et entretenement la somme de cent dix sept livres payable par cartiers de trois en trois mois aultant l'une paie que l'autre sera icelluy Porret tenu prandre en paiement dudit Phelip de consegail pour sa norriture au pris que se debitera au temps de l'expédition, le bois tallif que se couppera durant ladite année ledit Porret

y participera pour un tiers pour le brusler a ladite metterie et sans abus sera permis audit Porret fere une eyminade de jardrin, hortollailhe provenante chascun y participera par moitié sans que ledit Porre n'en puisse debiter a personne que se soit ains pour son usance tant sellement, lequel Porret durant ladite année tenir le bois d'ung haraire garny bien et duemant fors les fers et cordaiges qu'icelluy Phelip fornira et le fumier que se fera durant ladite anné ledit Porret l'emploiera au lieu ou ledit Phelip advisera sans contredict. » Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Mallet de ce lieu et Claude Charlot de Lambesc (13). [Signé : Anthoine Mallet]

Ledit Pourret a reçu deux saumées de conségal et une demie saumée de blé annone en déduction, le 06/12/1607

Le 03/01/1608 ledit Pourret a reçu dudit Philip cinq panaux de conségal d'où quittance

Le 11/02/1608 ledit Pourret a reçu dudit Philip une saumée de conségal et 3 livres 17 sols, en déduction de son salaire, d'où quittance

Le 27/12/1608 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Acte fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Ange et Me Claude Darbon. [Signé : Ange, Darbon]

Cession réciproque pour Claude Charlot mari d'Anne Sarret contre Alayette Lachatte femme de François Chabert – f°525

Le 18/08/1607 ont comparu Claude Charlot du lieu de Lambesc (13) époux d'Anne Sarret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Alayette Lachatte femme de François Chabert de ce lieu, cette dernière autorisée avec la présence de son mari, lesquels ont fait permutations des dettes suivantes. Ladite Lachatte a cédé audit Charlot la somme de 45 livres à prendre de Bernardin Chappuis bourgeois de Lambesc suivant acte devant Me Marc Abel notaire dudit lieu du 28/08/1602 provenant de la vente d'un cazal. En échange ledit Charlot lui cède semblable somme de 45 livres à recouvrer d'Esprit Pourret de ce lieu, débiteur envers ladite Sarret, suivant acte d'accord reçu par feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 03/11/1603. Ladite Lachatte et son mari confessent avoir reçu dudit Pourret, en déduction de cette somme, la somme de 7 livres 4 sols, d'où quittance et pour le reste, soit 37 livres 16 sols, ledit Pourret devra payer cette somme aux fermiers seigneuriaux de ce lieu pour un droit de lods d'une collocation faite par ladite Lachatte sur les biens de feu Pierre Sarret son premier mari le 26/11/1605, ladite Lachatte se réserve les intérêts de ladite somme depuis Noël dernier jusqu'à ce jour. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pierre Roux avocat en la cour et Me Jean Ange de ce lieu. [Signé : Francois Chabert, Roux, Anges]

En marge : Il y a quittance de 37 livres 10 sols payées par Pourret à Paul Agnel au bas de l'acte du 13/11/1603

Sentence arbitrale entre Jean Bouchet et Bertrand Jourdan – f°527

Pour le conflit, opposant Jean Bouchet père et légitime administrateur de Françoise, fille et héritière de feu Honorade Jourdan, demandeur en exécution de sentence donnée par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence, et défendeur en demande reconventionnée, contre Bertrand Jourdan de ce lieu, son beau-père, défendeur et demandeur auxdites qualités.

Vu l'acte passé entre les parties devant ce notaire le 03/05/1607, extrait d'acte de mariage passé entre ledit Bouchet et ladite Honorade Jourdan fille dudit Bertrand, le 27/01/1595 reçu par Me Georges Bernard notaire de ce lieu, les lettres de clame exposées par ledit Bouchet contre ledit Jourdan pour la somme de 100 écus pour la dot constituée à ladite feu Honorade le 20/08/1603 avec les exploits, l'acte d'achat d'une cave en faveur dudit Bouchet du 04/01/1600, acte d'association passé entre lesdits Jourdan et Bouchet reçu par Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84) le 29/01/1600, autre acte d'accord passé entre les parties le 04/08/1606, extrait de sentence donnée par le lieutenant général aux soumissions du 17/03/1607, lettres exécutoires sur ce levées avec les exploits de gagerie du 04 et 06/04/1607, lettres d'appel relevées par ledit Jourdan et exploits par-devant la cour de parlement de ladite sentence, et autres pièces de procédure fournies par les parties

qui ont été entendues séparément, ainsi que les voisins et autres personnes concernant ce différent, les arbitres ont pris leur décision.

Les arbitres, Jacques Gueidan et Jacques Monier avec Me Jean Guillaume Sauvecane pris comme tierce personne suivant pouvoir donné par les parties dans l'acte de compromis, ont décidé que ledit Bertrand Jourdan est condamné à payer audit Bouchet la somme de 50 écus pour tout reste de dot constituée à ladite Jourdan sa fille, en laquelle Françoise Bouchet, fille de cette dernière a succédé. Ledit Jourdan est aussi condamné à payer audit Bouchet la somme de 25 écus pour les dépens et intérêts de la dot ainsi que la moitié d'une robe, aubergeon et chaîne d'argent mentionnés dans ledit contrat de mariage estimés à 5 écus, soit au total 80 écus qu'il devra payer audit Bouchet en ladite qualité : dans cinq mois les 30 écus d'intérêts et dépens, et les 50 écus restant dans un an après ces cinq mois avec des intérêts au denier seize à partir desdits cinq mois. Ledit Bouchet est condamné à passé acte de quittance et reconnaissance audit Jourdan en faveur de ladite Françoise Bouchet pour 50 écus reçus dudit Bertrand Jourdan lors de l'achat de la cave dans l'acte du 04/01/1600 et moyennant ce, ladite cave appartiendra pleinement audit Bouchet ; quant aux meubles, grains et huile, le tout a été partagé par les arbitres et chacun en retire sa part, pour le vin dans un tonneau il restera en commun jusqu'à la Saint-Michel prochaine, quant aux deux vaches, deux veaux, un bœuf et trois ânesses, ils appartiendront entièrement audit Jean Bouchet avec leurs bâts, cordages et garniments d'araire en payant audit Bertrand Jourdan la somme de 28 écus dont on en déduira 18 écus audit Bouchet pour ses factures de la moitié des guérets qui sont toujours en commun entre les parties tant dans leurs terres que dans celles de l'arrentement de cinq raies qui seront à faire d'ici les semences prochaines. Les 10 écus restant pour le bétail, ledit Jourdan devra les déduire des 30 écus ; quant aux guérets ils se partageront aux semences à parts égales. Les autres factures seront communes jusqu'au grain net, de même pour la rente, les tailles et censes. Pour les dettes de l'association, chaque partie paiera la moitié. Ils participeront aux dettes « de l'emprisonnement » dudit Bertrand Jourdan en qualité de séquestre député aux fruits de feu Jean Darbon à la requête de Barthélémy Icard, trésorier, « debtenue long temps a la ville d'Aix d'où icelluy Jourdan se seroit obligé en son propre pour sortir desdites prisons que ledit Darbon a esté condamné le relever et paier les dommaiges et interestz ensamble icelluy Bouchet participera aux arreraiges d'interestz deubz audit Jourdan par la communauté de Vitrolle de Lebron durant leurdite assosiation jusques a ce jourd'huy participerra aussy ledit Bouchet au debte que Jehan Brigas leur doit ». Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues le 18/05/1607 [sic, 18/08/1607]. [Signé : J Monier, Jaques Gaydan]

Le 18/08/1607, dans l'auditoire du greffe, ladite sentence a été entendue par lesdits Bertrand Jourdan et Jean Bouchet, lesquels ont acquiescé. Fait et publié en ce lieu en présence de Melchion Valette cordonnier et Jaume Roux de ce lieu. [Signé : J Bouchet]

Quittance pour Antoine Icard et Antoine Voulaire contre Me Jean Ange cessionnaire de la communauté – f°534

Le 20/08/1607 a comparu Me Jean Ange cessionnaire de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues suivant acte reçu chez ce notaire le 28/12/1606, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Icard et Antoine Voulaire son associé, la somme de 33 livres pour le prix d'une terre acquise de ladite communauté par acte reçu chez ce notaire, paie échue au 15 août, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Velixandre et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : A Garcin, Ange]

Obligation pour Jean Maurin contre Louis Jausseran – f°534

Le 20/08/1607 a comparu Lion Jausseran de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Jean Maurin marchand de Pertuis (84), la somme de 13 livres et demi pour prêt amiable, qu'il promet de rendre de ce jourd'hui en un an. Ledit Maurin consent en échange, pour sa part et moitié, de faire barrer l'acte fait en faveur de feu Jean Maurin son père reçu par Me Codonneau notaire de

Pertuis. Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence d'Antoine Garcin et Elzias Philip de ce lieu. [Signé : Jehan Maurin, A Garcin, L Jauceran]

Obligation pour François Maurin contre Louis Jausseran – f°535

Le 20/08/1607 a comparu Lion Jausseran de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à François Maurin marchand de Pertuis (84), présent, la somme de 13 livres et demi en prêt, qu'il promet de rendre de ce jourd'hui en un an. En échange ledit Maurin consent à faire barrer un acte d'obligation fait en faveur de feu Jean Maurin son père reçu par Me Codonneau notaire de Pertuis. Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence d'Antoine Garcin et Elzias Philip de ce lieu. [Signé : F Maurin, A Garcin, L Jauceran]

Le 05/02/1611 acte barré suivant une quittance du 03/04/1609 reçue par Me Codonneau notaire de Pertuis (84)

Arrentement pour Elzias Philip maître fontainier contre Mathieu Turrier – f°536

Le 20/08/1607 a comparu Me Elzias Philip fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Mathieu Turrier travailleur de ce lieu, présent, deux saumées et demi de terre au dextre en ce lieu quartier de La Court de Maltron qui était un joncquier à prendre du côté du pré de Jacques Monier, confrontant le chemin de deux côtés, terre de François Lantelme et « depuis le fossé conduisant l'eau au pred dudit Monier a droite ligne contre la terre de damoiselle Diane de Bompar » et ce pour quatre ans à partir de ce jour. Durant les deux premières années, ledit Turrier ne paiera aucune rente et devra jardiner ladite terre et y planter à ses dépens tous les arbres que ledit Philip fournira sur la place et les planter au lieu qu'il indiquera ; ledit Turrier devra faire une haie d'arbres « puis et greffier vifve tout le long du chemin ce qu'il parachevera dans les deux premières années et remettra ledit jardrin a bon estat et qu'il se puisse arrouser de l'eau de la fontaine que ledit Phelip a fait ». Pour les deux dernières années, ledit Turrier paiera annuellement une rente de 30 livres en deux paies, l'une à la Saint-Michel et l'autre au 1^{er} janvier. Ledit Philip se réserve le guéret qui est à présent à ladite terre depuis le fossé vieux jusqu'au chemin pour le semer cette année seulement qui représente environ deux émines. Ledit Turrier devra apporter audit jardin 30 charges de fumier par année. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Louis Allard de ce lieu. [Signé : L Alard, Darbon]

Le 29/10/1611 acte barré, les parties se faisant quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de Laurent Solliers et Jaumet Gouirand de ce lieu. [Signé : J Goiran]

Quittance pour la communauté de Grambois contre Me Joseph Emin – f°538

Le 20/08/1607 a comparu Me Joseph Emin cessionnaire de Jérôme Ricard de ce lieu de La Tour-d'Aigues suivant acte reçu chez ce notaire le 31/10/1601, lequel en ladite qualité, a confessé avoir reçu de la communauté de Grambois (84) et des mains et propre argent de Me Charles Chanut procureur en la cour de parlement, absent, Jean Meynier présent, la somme de 20 livres 3 sols sur une plus grande somme de ladite cession, ainsi que 7 livres 10 sols d'intérêts sur ces 20 livres 3 sols de principal jusqu'en août de l'année dernière, soit au total 27 livres 13 sols, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Louis Allard et Louis Ange de ce lieu. [Signé : Emin, L Alard]

Quittance pour Balthazar Billard contre Catherine Astier – f°539

Le 23/08/1607 a comparu Catherine Astier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Balthazar Billard de ce lieu, présent, la somme de 23 livres 14 sols 3 deniers pour les intérêts et dépens taxés par le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) du 30/07/1607, d'où quittance et décharge d'Antoine Vassal, séquestre député à la gagerie prise audit Billard. Ladite Astier proroge audit Billard le paiement de 20 livres 8 sols de principal de ce jour en un an. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : Billard]

Quittance pour Bastien Bar contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°541

Le 24/08/1607 a comparu Louis Allard l'un des consuls modernes de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Bastien Bar de ce lieu, présent, la somme de 7 livres et demi pour la seconde paie contenue dans la cession reçue par feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu en décembre 1605, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Martini et Pierre Mairtet de ce lieu. [Signé : L Alard, A Martiny]

Achat de vigne pour Noël Meyran contre Jeanne Pascal – f°541

Le 24/08/1607 étant donné que Jeanne Pascal veuve de Jacques Felissian de La Motte-d'Aigues (84) a vendu en décembre 1603 à Noël Meyran travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues une vigne qu'elle avait acquise par collocation de Georges Thurin de ce lieu, suivant arrêt de la cour du parlement le 21/10/1603 en ce lieu quartier de Cailloux de deux carterades et demi, fort disruptive, confrontant vigne de Jehannon Durand, vigne de Jean Sauvecane, vigne de Jacques Gueidan, vigne de Jean Felissian, et ce pour le prix de 36 écus à 3 livres pièces payables en quatre paies égales à chaque Saint-Michel, sur le prix de laquelle elle en a reçu 8 écus, que ledit Meyran a joui depuis de ladite vigne.

Pour ceci, ont comparu ladite Pascal laquelle a vendu ladite vigne audit Meyran pour le prix de 36 écus dont elle a reçu 8 écus comme indiqué ci-dessus d'où quittance, et pour les 28 écus restants, ledit Meyran promet de les payer dans un an avec les intérêts au denier seize. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Antoine Martini de ce lieu. [Signé : Gavaudan, A Martini]

[Note : il n'y avait probablement pas eu d'acte écrit de la vente de 1603 qui est ainsi officialisée]

Hypothèque pour Guillaume Lantelme contre Pascal Lantelme – f°544

Le 25/08/1607 a comparu Pascal Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a hypothéqué à Guillaume Lantelme de ce lieu, présent, pour son assurance de la somme de 9 écus et demi dont ce dernier s'est porté pleige pour lui ce jour envers Jean Martin, chez ce notaire, une vigne que ledit Pascal Lantelme a en ce lieu quartier de Puilibous de quatre hommes confrontant vigne de Michel Rodde et vigne de Hugues Lantelme. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Antoine Cornaille lieutenant de juge de Saint-Michel (04) et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : G Lanterme, L Jourdan, Cornaille]

Achat pour Jacques Gras contre Georges Roux – f°545

Le 25/08/1607 a comparu Georges Roux ménager du lieu de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jacques Gras ménager dudit lieu, présent, les pièces et propriétés suivantes audit lieu : une terre quartier de La Théolière d'environ deux saumées confrontant terre de Noël Meynier, chemin venant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, terre des hoirs de David Rey et le fossé de la Théolière ; une terre quartier dit des Rousses d'environ une éminade confrontant terre dudit acheteur à deux parts et le fossé des Harmittans ; un pré audit quartier de deux émines confrontant pré et terre dudit acheteur à trois endroits et la draie des bastides des Rousses ; un coin de vigne audit quartier d'un homme et demi confrontant vigne dudit acheteur à deux parts et vigne de Catherine Meynier ; et une terre quartier des Cheneviers d'une émine confrontant terre dudit acheteur à deux parts, pré restant audit Georges Roux et terre de Pierre Bret. Ledit Roux se réserve les fruits pendants de la vigne. La vente est faite pour le prix de 127 livres 10 sols que ledit Gras promet de payer pour ledit Roux à Me Louis Ricard notaire et Benoît Roland du lieu de Grambois (84), qu'il doit sur une plus grande somme pour le prix de grains tant en principal qu'intérêts et dépens suivant les actes reçus par Me Gabriel Asse notaire de Grambois et Me Mathieu Bernard notaire de Pertuis (84) « tant au nom desdits mestre Ricard et Roland que en quallité de pleige compellée de Gilles Martelly dudit Pertuis suivant les paiements que ledit mestre Ricard a dict avoir fait pour ledit Roux ». Fut présent ledit Me Ricard qui a confessé avoir reçu ladite somme de 127 livres et demi des mains dudit Gras

avec promesse de l'en tenir quitte auprès dudit Roland. Il a été convenu que si dans les trois ans prochains à partir de ce jour ledit Roux rembourse ledit Gras de ladite somme de 127 livres et demi avec les loyaux coûts, et ce d'une seule paie, ledit Gras devra accepter le paiement et rendre les terres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Jean Ange et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Ricard, Ange, L Jourdan]

Obligation pour noble Jean Meolhon et consorts contre Jacques Gras – f°549

Le 25/08/1607 a comparu Jacques Gras, ménager du lieu de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Gondon présent, la somme de 127 livres et demi en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-André prochaine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Jean Ange et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Ange, L Jourdan]

Le 20/12/1607 acte barré en présence desdits créanciers qui confessent avoir été payés par ledit Gras, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Orcière et Guillaume Mallet. [Signé : Meolhon, P Agnel, J Gondon]

Cession pour Me Antoine Cornaille, baile de Saint-Michel contre Pascal Lantelme – f°550

Le 25/08/1607 a comparu Pascal Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en paiement de la somme de 28 livres et demi qu'il doit à Me Antoine Cornaille baile de Saint-Michel (04), présent, tant par acte d'obligation reçu par Me Olivier Lazare notaire de Saint-Michel que par cédule privée, il a cédé audit Cornaille semblable somme de 28 livres et demi à prendre de Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu, suivant acte d'accord reçu par Me Georges Bernard notaire de ce lieu le 03/12/1603 avec les intérêts et dépens jusqu'à ce jour. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Jean Ange et François Pazier de ce lieu. [Signé : Cornaille, Ange, F Pazier]

Quittance pour Toussaint Sauvecane contre Guillaume de Glandevès – f°551

Le 25/08/1607 a comparu Vincent Dourgon de Céreste (04), procureur de Guillaume de Glandevès seigneur de Monblanc, suivant procuration passée devant Me Raspaud notaire dudit lieu le 23/08/1607, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Toussaint Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 11 livres 7 sols pour reste et entier paiement de 21 livres qu'il devait suivant acte chez Me D... notaire de Céreste du 19/08/1605, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Jean Ange et Claude Roman de ce lieu. [Signé : Vincens Dorgon, T Sauvecane]

Quittance pour Noël Rougier contre les prieurs Corpus Domini – f°552

Le 27/08/1607 a comparu François Velixandre prieur de la confrérie Corpus Domini en l'église de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a confessé avoir reçu de Noël Rougier, de ce lieu, la somme de 18 florins pour deux paies échues de l'arrentement d'une vigne suivant acte reçu chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Honoré Thurin et Mathieu Durand de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : H Turin]

Ratification pour Jacques Silve contre Me Pierre Roux avocat en la cour – f°553

Le 28/08/1607 a comparu Me Pierre Roux avocat en la cour, lequel informé de la vente faite par Jean Grillard, son procureur, à Jacques Silve tisseur à toile de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, d'un coin de vigne de deux hommes quartier de Cailloux pour le prix de 15 livres, fort disruptive, suivant acte reçu par Me Bernard notaire de ce lieu en mai 1606, a ratifié et approuvé ladite vente. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Claude Darbon et de Jacques Gondon. [Signé : Roux, Dabron, J Gondon]

Quittance pour Daniel Jouvent contre Louis Jourdan cessionnaire d'Antoine Arnoux – f°554

Le 29/08/1607 a comparu Me Louis Jourdan, cessionnaire d'Antoine Arnoux de La Motte-d'Aigues (84), suivant cession au pied d'un indicat rendu par le baile de La Motte-d'Aigues le 15/11/1606, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Daniel Jouvent de Cabrières-d'Aigues (84), absent, la somme de 9 florins 7 sols suivant ledit indicat d'où quittance. Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Nicolas, en présence dudit Nicolas et d'Antoine Auman dudit lieu. [Signé : L Jourdan]

Achat pour David Baridon de Cabrières-d'Aigues contre François Baridon, son frère – f°554

Le 29/08/1607 a comparu François Baridon du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a vendu à David Baridon dudit lieu, son frère, présent, un canton de terre à Saint-Jean de trois émines confrontant terre de Grégoire Meilleuret et terre de l'acheteur ; un homme de vigne au Clot confrontant vigne de Pierre Ripert et de Mathieu Bret ; un coin de terre à Combaniers de trois émines confrontant terre de l'acheteur, terre de Louis Roy et le fossé ; un coin de terre de quatre émines « en coste » confrontant le chemin, terre de l'acheteur, terre de Jean Allaisse et terre de Pierre Franchesquin ; une terre quartier du Patellier de quatre émines confrontant terre de l'acheteur, terre de Louis Ripert et terre de Jean Bouchard ; et un coin d'aire confrontant aire de Louis Ripert et aire de Jacques Baridon fils de Facy. La vente est faite pour le prix de 3 livres 12 sols, somme reçue à l'instant dudit acheteur d'où quittance. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, « au pont », en présence de Jean Orcière ménager dudit lieu et Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan]

Quittance pour Grégoire Meilleuret contre Michelle Manuel – f°556

Le 29/08/1607 a comparu Michelle Manuel veuve de la ville de Pertuis (84), laquelle a confessé avoir reçu de Grégoire Meilleuret son fils habitant de Cabrières-d'Aigues (84), présent, une charge de conségal mesure courante pour la pension annuelle qu'il a été condamné à payer par sentence arbitrale, paie échue cette année, d'où quittance. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond en présence de Jean Orcière et Pierre Arbaud dudit lieu.

Quittance pour Pierre et Jean Rey contre Pierre Bret cessionnaire de Jean Gouirand – f°557

Le 29/08/1607 a comparu Pierre Bret fils de feu François, du lieu de Peypin-d'Aigues, cessionnaire de Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), suivant acte de cession reçu par ce notaire cette année, lequel a confessé avoir reçu de Pierre et Jean Roy, frères, de Peypin-d'Aigues, absents, la somme de 9 écus 15 sols, à 3 livres l'écu, suivant la cession pour rembourser un indicat rendu par les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, somme reçue du propre argent dudit Pierre, d'où quittance. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), devant la maison de Pierre Roman, en présence de ce dernier et de Jean Mallan dudit lieu.

Quittance réciproque pour Me Jean Ange et demoiselle Anne Sauvecane – f°558

Le 30/08/1607 a comparu demoiselle Anne Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a déclaré être contente et satisfaite de Me Jean Ange, son fils, présent, pour quatre charges de blé annone et une charge de conségal pour la pension qui lui a été promise par son dit fils suivant acte d'accord reçu chez ce notaire en février 1607 moyennant les fruits et rente de la pièce de Badabreau de cette année tenue par Antoine Marron de ce lieu, lesquels fruits et rente ledit Ange a cédé à sa mère pour cette année. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Laurent Vian. [Signé : Ange, Anne de Sauvecane]

Quittance portant cession pour maître Jean Baptiste Berard contre Laurent Vian curateur de Maurice Roustan – f°559

Le 30/08/1607 ont comparu Me Jean Baptiste Berard écrivain au collège royal de Saint-Maximin (83), et Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu de La Tour-d'Aigues, curateur de la personne et des biens de Maurice Roustan de Reillanne (04), lesquels ont fait leur compte pour les habits et fournitures faites par ledit Me Berard pour ledit Roustan demeurant audit collège. Ledit Roustan lui doit la somme de 14 écus 5 sols ainsi que 4 écus et demi pour les dépenses faites par ledit Berard contre ledit Vian pour prendre sa garantie et défense devant les officiers de Brignoles (83) et de ce lieu, soit au total 18 écus 35 sols en paiement de laquelle somme ledit Vian audit nom a cédé audit Berard la somme de 60 livres de principal et 35 sols de dépens exécutifs de la clame et voyage à prendre sur les biens d'Antoine Vial du lieu de Montjustin (04) débiteur dudit Roustan suivant acte d'obligation reçu par feu Me Fabry notaire de Reillanne le 22/08/1585. Comme la cession excède de 6 livres le montant dû, ledit Berard les paiera audit Vian dans un mois. Ledit Vian a retiré le rôle desdites fournitures et ledit Berard a abandonné ses exécutions contre le curateur et a déchargé Barthélémi François hôtesse et séquestre. D'où quittance réciproque. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : JB Berard, L Vian, L Jourdan]

Ledit jour ledit Laurent Vian a confessé avoir reçu dudit Berard les 6 livres mentionnées dans ledit acte bien que le terme ne soit pas atteint, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu. [Signé : L Vian]

Cession et obligation pour Maurice Roustan contre Jacques Roustan – f°561

Le 30/08/1607 a comparu Laurent Vian fils de feu Jacques de ce lieu de La Tour-d'Aigues, parâtre et curateur et administrateur de la personne et des biens de Maurice Roustan de Reillanne (04), lequel en ladite qualité a cédé à Jacques Roustan de Reillanne, oncle paternel dudit Maurice, présent, la somme de 36 livres à prendre de la communauté dudit lieu sur la pension courante de cette année due audit Maurice. Cette cession est faite contre semblable somme de 36 livres que ledit Jacques promet de payer audit Vian dans un mois. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et de Me Jean Ange de ce lieu. [Signé : Jacques Roustaing, L Vian, L Jourdan]

Accord et cession pour Me Jean Baptiste Berard contre Jacques Roustan – f°562

Le 30/08/1607 étant donné qu'un procès est en cours devant les officiers du lieu de Reillanne (04), entre Me Jean Baptiste Berard écrivain du collège royal de Saint-Maximin (83) en qualité de cessionnaire de Laurent Vian fils de Jacques, curateur de Maurice Roustan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pour le paiement de la somme de 30 livres en principal suivant une cédula privée contre Jacques Roustan oncle dudit Maurice, d'où sentence par laquelle ledit Jacques a été condamné à payer ladite somme et les dépens, sentence dont ledit Jacques a fait appel devant le lieutenant général au siège de Forcalquier (04) et par sentence il a été renvoyé avec dépens.

Pour ceci, ont comparu lesdits Me Berard et Jacques Roustan, lesquels pour mettre fin au procès ont trouvé un accord. Ledit Roustan devra payer audit Berard 66 livres pour le principal dudit procès, dépens et intérêts dont ledit Berard en a reçu 30 livres à l'instant d'où quittance. Pour les 36 livres restantes, ledit Roustan comme cessionnaire de Laurent Vian fils de Jacques curateur et administrateur dudit Maurice Roustan suivant acte de cession reçu chez ce notaire ce jour, il a rétrocédé cette somme audit Berard à recouvrer sur la communauté de Reillanne sur la pension courante de cette année due audit Maurice. De plus, ledit Jacques Roustan devra payer les épices de la sentence du lieutenant général et devra récupérer la somme auprès de la communauté de Reillanne dans les douze jours prochains et pour ceci, ledit Berard l'a nommé pour procureur. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : JB Berard, Jacques Roustaing, L Jourdan, A Garcin]

Arrentement pour Pascal Lantelme contre Antoine Reynaud – f°565

Le 01/09/1607 a comparu Pascal Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Antoine Reynaud de ce lieu, présent, un coin de pré, chenevier et vigne limitrophes en ce lieu

quartier du Revest ainsi qu'un coin de pré à Restantier et ce pour trois ans et trois prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine et pour le pré à partir de Notre-Dame de février prochain. La rente annuelle est de 9 livres à payer à la Saint-Michel à partir de la prochaine en un an. Il devra mettre quinze charges de bon fumier dans le pré chaque année ou dans la vigne et chenevier en avertissant ledit Lantelme. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bertrand Coussin et Claude Roman de ce lieu. [Signé : Coussin]

Le 25/11/1608 acte barré par les parties bien que le terme ne soit pas atteint, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Poncet Arnaud du Revest-des-Brousses (04). [Signé : Ponset Ar]

Quittance pour Mathieu Durand contre Paul Agnel – f°566

Le 01/09/1607 a comparu Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir reçu de Mathieu Durand du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la quantité de deux charges de blé annone pour la rente et paie échue à la Saint-Laurent passée pour le four de Cabrières-d'Aigues suivant acte reçu par Me Hupais notaire de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, H Turin]

Département de querelle pour Mathieu Rambaud contre Jaumet Barthélémy – f°567

Le 03/09/1607 étant donné que ces jours passés Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) a « formé querelle » devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée contre Jaumet Barthélémy son beau-frère « querellé et prisonnier detenu aux prisons dudit La Tour pour larcin [larcin] joint a luy le procureur juridictionnel et d'autant que ledit Barthelemy se treuve de deux coustés son beau frere et a la requisition de ses amis et proches parentz des parties, desire se despartir de ladite querelle ».

A comparu ledit Rambaud qui par cet acte se départ de la querelle et de tout ce qui s'en est suivi et renonce au procès. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Antoine Mallet de ce lieu. [Signé : N Olivier, Anthoine Mallet]

Cession pour Poncet Sarnet contre Me Joseph Emin, trésorier – f°569

Le 03/09/1607 a comparu Me Joseph Emin en qualité de trésorier de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Poncet Sarnet travailleur habitant en ce lieu, présent, la somme de 10 livres 1 sol et demi à prendre de Jean Antoine Escoffier de ce lieu, débiteur dudit Emin pour arrérages de taille des années 1605 et 1606 ainsi que 1607 se montant à 8 livres 11 sols et demi pour laquelle somme ledit Emin a fait procès litéatoire par autorité de la cour des comptes sur une terre dudit Escoffier quartier du Plan confrontant vigne dudit Sarnet acquise par achat de la communauté qui était avant audit Escoffier, ledit procès jusqu'à la prise de la terre pour une collocation de la somme de 10 livres 1 sol 6 deniers comprenant 30 sols de dépens dudit procès présentement remis audit Sarnet. Cette cession a été faite contre semblable somme que ledit Sarnet promet de payer, 30 sols à l'instant venant des dépens du procès, et le reste en deux paies égales, l'une à la Saint-Michel et l'autre à Noël. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bertrand Jourdan et Guillaume Morel. [Signé : Emin, Morel]

Le 20/10/1612 ledit Emin a confessé avoir été entièrement payé par le débiteur, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de François Velixandre et Pierre Bret fils de Michel de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Emin]

Compte-final pour Me Balthazar Gueidan notaire royal contre Roman Guion – f°570

Le 03/09/1607 ont comparu Me Balthazar Gueidan notaire et Roman Guion laboureur, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte-final pour les grains et sommes reçus par ledit Guion dudit Gueidan de tout le passé jusqu'à ce jour. Après déductions, ledit Guion doit encore audit Gueidan la quantité de dix charges de conségal, une charge et demi de blé annone, trois

charges d'orge et la somme de 23 écus 24 sols. Ledit Guion promet de rendre le tout à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine. Ce compte-final n'inclut pas la part et moitié du bétail qu'ils ont en mègerie sauf pour une vache poil blanc, dont le prix est compris. D'où quittance envers ledit Guion de tout le reste, notamment les semences fournies sauf quatre grosses charges d'avoine que ledit Guion a emprunté pour les semer aux présentes semences. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairtet de ce lieu et Jean Dupuy praticien d'Aix-en-Provence (13). [Signé : Gueidan, Mairtet, Dupuy]

Quittance pour Antoine et Jean Ange contre Me Claude Gavaudan – f°572

Le 03/09/1607 a comparu Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de demoiselle Anne Sauvecane, Me Antoine et Jean Ange frères de ce lieu, ledit Antoine présent, la somme de 60 livres pour la pension et paie échue au 15 août passé suivant l'acte d'accord chez ce notaire, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Honoré Thurin et Jean Laugier de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Ange]

Quittance pour demoiselle Anne Sauvecane contre Me Claude Gavaudan – f°573

Le 03/09/1607 a comparu Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de demoiselle Anne Sauvecane, sa belle-mère, de ce lieu, absente, la quantité de dix charges de blé annone, dix charges de conségal, une charge d'orge prin et une charge d'avoine, qu'elle lui doit suivant acte reçu chez Me Bernard notaire le 14/10/1604, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Honoré Thurin et Jean Laugier de ce lieu. [Signé : Gavaudan, H Thurin]

Convention et procuration pour Jean Richard et Pierre Fayet contre Esprit Aubert – f°573

Le 04/09/1607 ont comparu Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) fils et hoir de feu Bernardine Luque, d'Oppedette (04), et Pierre Fayet en qualité de mari de Marie Luque dudit Oppedette, lesdites Bernardine et Marie filles de feu Pierre Luc, lesquels ont constitué pour procureur Esprit Aubert du lieu de Viens (84), présent, pour recouvrer de l'héritage dudit feu Pierre Luc le droit de légitime et supplément du auxdits Richard et Marie Luc à raison du dizain suivant le nombre de cinq enfants délaissés par ledit feu Pierre à son décès, savoir un mâle et quatre filles. S'il y a des opposants sur des propriétés, le procureur devra prendre avis auprès des parties. Les parties paieront les deux tiers des dépens et le procureur un tiers. Le procureur prendra le tiers de tout le droit de légitime récupéré comme paiement. Le procureur devra fournir entièrement les dépens récupérés lors de la poursuite de la liquidation de l'héritage « sauf que ladite liquidation faite icelluy procureur se ramplacera et paiera des deux tiers desdits despans concernantz ausdits constituantz sur ledit bien licquidé sy mieulx ne luy ayment donner d'argent clair et licquide suivant la taxe qu'en sera faite par amis comungz ». Ledit Aubert a reçu des parties l'extrait de l'inventaire des biens dudit feu Pierre Luc ainsi que son testament et un acte de mègerie de bétail pour l'utiliser pour les poursuites. La liquidation devra être faite d'ici Noël pour les biens disponibles et pour les biens aliénés un an après ou plus tôt s'il le peut. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Antoine Garcin et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : J Richard, L Jourdan, A Garcin]

Quittance et reconnaissance de dot pour Marie Baridon femme de Georges Roux – f°577

Le 06/09/1607 a comparu Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), en tant qu'époux de Marie Baridon dudit lieu, a confessé avoir reçu des droits de sa dite femme tant en fruits, prix de bétail gros et menu que ledit Roux amena depuis Freissière jusqu'en la vallée d'Aigues qu'il vendit à Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84) et autres jusqu'à la somme de 71 écus à trois livres pièce en diverses fois dont deux reconnaissances ont été faites à sa femme, absente, l'une chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues et l'autre chez un notaire delphinal du lieu de Château-Roux au diocèse d'Embrun pour la somme de 21 écus au total. Pour le reste, il n'en a pas fait de

reconnaissance à sa femme et le fait dès maintenant. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas de ce lieu et de François Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : J Brigas, Roman]

Quittance pour Jacques Gueidan contre Laurent Vian – f°579

Le 10/09/1607 a comparu Laurent Vian fils de Jacques, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme cessionnaire de Sauvaire Perroux de Meyrargues (13) par acte reçu chez Me Bernard [ou Berneud] notaire de Pertuis (84) en 1606, a confessé avoir reçu de Jacques Gueidan, de ce lieu, présent, la somme de 21 livres suivant cédula faite par ledit Gueidan audit Perroux, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et François Velixandre, de ce lieu. [Signé : L Vian, L Jourdan]

Quittance pour Jean et Antoine Garcin contre Honoré Thurin – f°579

Le 10/09/1607 a comparu Honoré Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean et Antoine Garcin, frères, de ce lieu, ledit Antoine présent, la quantité de trois charges de blé annone pour la rente de terres, paie échue au 15 août dernier, suivant acte reçu chez ce notaire, lesquelles trois charges ont été expédiées à Antoine Ange exacteur des cosses, soit deux saumées sept panaulx deux cosses un quart de blé à Louis Jourdan et deux panaulx suivant deux quittances concédées auxdits Garcin, quittances retirées par ledit Thurin dont celle dudit Ange portant décharge du séquestre. Et pour les sept cosses trois quarts restantes, ledit Thurin les a reçues, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairtet et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : H Turin, Mairtet]

Mègerie pour Jean Brigas contre Jaumet Gouirand – f°580

Le 11/09/1607 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jaumet Gouirand de ce lieu, présent, deux saumées de terre qui étaient un pré, quartier de Cailloux, confrontant terre à côté dudit Brigas, pré qu'il a rompu au milieu, terre d'Antoine Vassal. Et ce pour deux ans et deux prises de fruits à partir de ce jour. Ledit Brigas offre la terre libre de taille et fournira la moitié des semences. Aux présentes semences ledit Gouirand sèmera des fèves et fera toutes les factures à ses dépens. Puis à la fin, tout se partagera. L'année suivante ledit Gouirand y sèmera du blé annone et chacun fournira la moitié de la semence, la paille se partagera à parts égales aussi. Ledit Gouirand remplira le fossé qui est en tête de ladite terre et y sèmera ce qu'il voudra. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Brancais Vian de ce lieu. [Signé : J Brigas, J Goiran]

Quittance pour Antoine Ange contre Balthazar Ferrier – f°582

Le 11/09/1607 a comparu Balthazar Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Ange, présent, la somme de 15 livres pour la rente d'une vigne que ledit Ange tient dudit Ferrier, paie échue au Carême « prenant » passé suivant acte reçu chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Daniel Furet. [Signé : Ange, L Jourdan]

Achat de fruits pour David Roux contre Sarre Royère femme de Jean Anthoard – f°583

Le 12/09/1607 a comparu Sarre Royère femme de Jean Anthoard fils de feu François, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), ladite Sarre autorisée par son mari, présent, lesquels ont vendu à David Roux dudit lieu, présent, les fruits et usufruits d'un coin de pré et terre limitrophes d'une émine au dextre à la Grand Combe confrontant pré et terre de Paul Bertrand, pré et terre de Jean Allaisse et ce pour cinq ans et cinq prises de fruits à partir de ce jour pour le prix de 6 florins 2 sols, somme reçue d'où quittance y comprenant le prix de deux panaulx de conségal que ledit Roux a payé pour eux à la communauté ou à Jacques Gondon. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, devant la maison

de Pierre Reymond en présence de Nicolas Olivier de La Tour-d'Aigues et Jean Jourdan fils de Guillaume dudit Cabrières-d'Aigues.

En marge : Ledit Roux a joui entièrement desdits fruits.

Habilitation avec donation et convention passée entre Michel et Pierre Nicolas frères de Peypin-d'Aigues et Jacques Nicolas leur père – f°584

Le 13/09/1607 Jacques Nicolas ménager de Peypin-d'Aigues (84) a acquis en légitime mariage avec feu Marie Moret dudit lieu deux enfants Michel et Pierre Nicolas lesquels « se sont esvertués aux biens et negoces de ce monde » ayant atteints tous deux l'âge « compectant » pour se régir et gouverner seuls et comme ledit Jacques est remarié depuis quinze ans avec Isabeau Pierre de laquelle il « en a quelques enfentz », de sorte que les enfants du premier lit et du second n'aient pas de querelles entre eux, ledit Jacques à la demande de ses deux fils les habilite pour qu'ils négocient en leur nom propre « soubz toutesfois l'hobeissance paternelle a laquelle se soubzmaissent » et il leur propose de quitter les propriétés qui appartenaient à sa première femme dont les deux fils sont co-héritiers à parts égales en se réservant toutefois une pension annuelle sa vie durant pour se nourrir.

Ont donc comparu ledit Jacques Nicolas lesdits Michel et Pierre Nicolas ses enfants, acceptants de se régir et conduire aux négoces de ce monde dont ledit Jacques leur donne l'autorisation ainsi que tous les acquêts et conquêts qu'ils feront. De plus, il leur cède les biens de ladite feu Marie Moret audit lieu de Peypin-d'Aigues consistant en maisons, vignes, terres, prés et jardin, tous ces biens « amplement designés en la cote du cadastre dudit lieu » ainsi qu'une thine et trois tonneaux à vin. Les enfants paieront une pension annuelle à leur père de trois charges de blé annone, cinq coupes de vin, le blé au 15 août et le vin à la Saint-Michel, à partir du 15 août et la Saint-Michel prochains, sa vie durant. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Vassal, Henry Darbon, Jean Louis Le Long cordonnier, Laurent Plantard et Jean Bues de ce lieu, lesdits Jacques Nicolas, Vassal, Darbon et Le long ont signé, les autres ont déclaré ne le savoir. [Signé : J Nicollas, Anthoine Vassal, Jehan Louis Le Long, Darbon]

Quittance pour Pierre Bret contre Antoine Pourchier – f°588

Le 13/09/1607 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme cessionnaire de Bremond Chenard, ledit Chenard cessionnaire de ce notaire lui-même cessionnaire de Me Georges Constans, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 37 livres et demi sur plus de somme que ledit Bret et Jean Richard doivent par acte reçu par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) le 23/09/1604, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Thurin de ce lieu et Pierre Perin de Peypin-d'Aigues. [Signé : Thuriny]

Achat pour Paul Agnel contre Claude Michel de Pertuis – f°589

Le 15/09/1607 a comparu Claude Michel dit Martelly bourgeois de Pertuis (84), lequel a vendu à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois instances de maison comprenant la cave, d'haut en haut, avec son passage de ladite cave, à Cabrières-d'Aigues (84), quartier de La Font de Lagaye confrontant maison dotale d'Isnard Jourdan et les trois rues publiques. La vente est faite pour le prix de 75 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Elzias Philip de ce lieu. [Signé : C Michel, P Agnel, J Brigas]

Quittance pour Jacques Serre contre Me Pons May – f°591

Le 15/09/1607 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jacques Serre de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 9 livres pour reste et entier paiement du prix de trois charges de conségal que Georges Roux et Pierre Roman lui doivent suivant acte reçu par Me Bernard notaire de ce lieu le 04/02/1605 dont ledit

Serre a été député séquestre à la gagerie prise audit Roux ; ainsi que de 7 livres 4 sols pour reste des intérêts et dépens soit au total 16 livres 4 sols, somme retirée par Louis Jourdan, présent, d'où quittance et cession d'action pour ledit Serre contre lesdits Roux et Roman. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Bret et Paul Agnel de ce lieu. [Signé : P May, L Jourdan, P Agnel]

Cession pour M. Me Jacques Vian ancien visiteur des greniers à sel contre Jacques Gueidan – f°593

Le 15/09/1607 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à monsieur maître Jacques Vian ancien visiteur des greniers à sel de ce lieu, présent, la quantité de 10 charges de conségal à prendre de François Roman, Pierre Roman et Jean Roman fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) qu'ils lui doivent suivant acte reçu chez ce notaire le 12/12/1605, ainsi que 10 charges de conségal à prendre de Laurent Vian fils de Jacques de ce lieu qu'il lui doit suivant acte reçu par Me Bernard notaire. Cette cession est faite contre la même quantité de grains que ledit Gueidan a reçu dudit Vian, présent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez ledit Gueidan, en présence de Pierre Bret et Pierre Lambert de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Jacques Gaydan, Vian]

Obligation pour Antoine Reynaud contre Jean Falician fils de feu Etienne – f°594

Le 17/09/1607 a comparu Jean Felissian fils de feu Etienne, laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Reynaud de ce lieu, présent, la somme de 15 livres pour l'achat d'un âne poil bouchard avec son bât, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer moitié à la Toussaint et moitié au 15 août suivant avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Elzias Vian et Antoine Garcin travailleur de ce lieu.

Achat pour Jean Voulaire contre Jeanne Anselme veuve – f°596

Le 17/09/1607 a comparu Jeanne Anselme veuve de Mathieu Molinet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a vendu à Jean Voulaire fils de feu Elzias, travailleur de ce lieu, présent, les pièces suivantes en ce lieu : une vigne et terre quartier du Petit Cailloux d'environ trois hommes cent souches et deux émines de terre confrontant terre de Me Guillaume Sauvecane, vigne de Jean Verne, terre de Jean Brun et la ferrage du seigneur ; une vigne quartier Dessus L'Aultin confrontant vigne de Jean Verne, vigne de Bertrand Jourdan, le chemin public allant à La Motte et la draie d'environ cinq hommes et demi : et une vigne audit quartier d'environ deux carterades et demi confrontant vigne dudit Jehanon Verne, vigne de Me Claude Gavaudan, vigne de Jaumet Gouirand et vigne de Jaume Long avec les fruits pendants dans les terres et vignes. La vente est faite pour le prix de 240 livres payables en quatre paies égales de 60 livres, la première à la Sainte-Marie-Magdeleine et ainsi de suite d'an en an. Ledit Voulaire devra payer les tailles courantes pour cette année en échange des fruits pendants. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence du capitaine Constant de Faulcon de Viens (84) et Brémond Chenard de ce lieu. [Signé : de Faucon, Chenar]

Le 20/10/1611 il y a quittance de l'entier paiement concédé à Melchion Volaire reçu chez ce notaire.

Quittance pour Claude Rougon avec cession contre le capitaine Philippe de Faulcon – f°599

Le 18/09/1607 a comparu le capitaine Philippe de Faulcon, fils et hoir de feu Constant du lieu de Viens (84), lequel a cédé à Claude Rougon fils de feu Claude de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 39 livres 12 sols en principal à prendre sur les biens dudit feu Claude Rougon qui était débiteur dudit feu de Faulcon pour un achat de bétail suivant acte reçu chez Me Louis Eymar notaire de Viens le 31/12/1571. Et ce pour semblable somme de 39 livres 12 sols que ledit Faulcon confesse avoir reçu précédemment dudit Rougon, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu,

dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et de Jaume Monier de ce lieu. [Signé : P de Faucon, Ange]

Procuracion pour demoiselle Marguerite Bandolle veuve de Jean Darbon – f°601

Le 20/09/1607 a comparu demoiselle Marguerite Bandolle veuve de Jean Darbon, de son vivant bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a nommé pour procureur Me Claude Darbon procureur au siège général d'Aix-en-Provence (13), son fils, présent, pour aller à Valensole (04) ou ailleurs au besoin prendre sur ses biens jusqu'à 314 écus, somme que ledit feu Jean Darbon devait aux hoirs du feu capitaine Jean de Sarrazin et de payer ladite somme et les intérêts qui pourraient être dus. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Darbon, en présence de Me Pascal Sicard et de Melchion Valette. [Signé : Darbon, Sicard]

Cession pour Jean Miollan contre Gaspard Reboul – f°602

Le 20/09/1607 a comparu Gaspard Reboul tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 18 écus à 3 livres pièce qu'il doit à Jean Miollan marchand de Pertuis (84), présent, tant pour les causes contenues dans l'acte reçu par Me Raymond Olivier notaire de Pertuis que pour des marchandises dont ils ont fait leur compte, a cédé audit Miollan semblable somme de 18 écus à prendre de Sauvaire Bertet de ce lieu, présent et acceptant la cession, qu'il doit audit Reboul suivant acte reçu par Me Bernard notaire de ce lieu cette année. Ledit Miollan a reçu à l'instant 6 livres dudit Bertet en déduction et les 48 livres restantes seront payées selon les clauses dudit acte d'obligation passée chez ledit Me Bernard. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Morin de Pertuis et Me Daniel Lamy praticien d'Aix-en-Provence (13). [Signé : Gaspard Reboul, J Maurin, Lamy]

Le 12/09/1609 ledit Miollan a confessé avoir été entièrement payé par ledit Bertet de ladite somme de 18 écus, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Sicard et Roman Ricard. [Signé : Sicard]

Quittance pour François Velixandre contre Louis Archimbaud – f°603

Le 22/09/1607 ont comparu Louis Archimbaud habitant Marseille (13) et François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte pour l'administration faite par ledit Velixandre des grains « par lui employés » de la somme de 900 livres suivant acte chez feu Me Jean Sauvecane en 1604 et pour les profits de ladite somme et grains, dont ledit Archimbaud confesse les avoir reçus dudit Velixandre, d'où quittance. Il reste entre les mains dudit Velixandre 46 charges et 6 panaulx de blé annone, 25 charges et 1 panau de conségal, mesure courante, qu'il promet de conserver pour ledit Archimbaud « lhors qu'il en sra deschargé de ladite somme de neuf centz livres ». Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Me Claude Darbon. [Signé : Loys Archimbaud, Darbon, L Jourdan]

Quittance pour Jean Canard contre Barthélémy Icard – f°605

Le 22/09/1607 a comparu Barthélémy Icard, trésorier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel décharge Jean Canard, de ce lieu, présent, de toute la gagerie que ledit Icard a fait prendre à Toussaint Sauvecane et ses frères, d'où quittance et pour les vacations faites par ledit Canard, il promet de lui payer 9 livres dans quinze jours que ledit Sauvecane, présent, promet de payer audit Icard dans ledit temps. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Miollan et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : B Icard, T Sauvecane]

Obligation pour François Pourchier contre Pierre Bret fils de François – f°606

Le 22/09/1607 a comparu Pierre Bret fils de feu François, ménager de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 12 livres pour reste de l'achat d'une ânesse poil gris avec son poulain, les deux reçus d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque de l'ânesse. Acte fait et publié en ce lieu de La

Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Benoît Abel maréchal et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 09/09/1608 acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Bret. Fait en ce lieu en présence de Valentin Clemens et Antoine Garcin.

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Richard – f°606

Le 22/09/1607 a comparu Jean Richard ménager de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges et demi de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Pourchier et Pierre Bret. [Signé : J Richard, L Jourdan]

Le 06/09/1608 acte barré en présence dudit Jourdan qui confesse avoir été payé par ledit Bret, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Bertrand Cousin et Me Claude Darbon. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Me Jean Candolle contre André Bernard, Pons Escariot et Jean Rabanin – f°607

Le 24/09/1607 ont comparu André Bernard, Pons Escariot et Jean Rabanin, travailleurs de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13), absent, Joseph Just écuyer de Marseille (13) présent, la quantité de quatre charges et demi de conségal et une demie charge de blé annone, mesure courante, le tout reçu savoir ledit Bernard une charge de conségal et une demie charge de blé annone, ledit Escariot deux charges de conségal et ledit Rabanin une charge et demi de conségal, pour ensemencher aux présentes semences au Real, d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque de leurs semés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Velixandre et Jaume Bertrand. [Signé : Joseph Just]

Le 20/10/1608 acte barré en présence dudit Me Candolle qui fait quittance aux débiteurs. Fait en ce lieu en présence de Nicolas Olivier et Rolet Mille écuyer de Saignon (84). [Signé : Candolle]

Obligation pour Me Jean Candolle contre Honoré Turcan et Jaume Bertrand – f°609

Le 24/09/1607 ont comparu Honoré Turcan et Jaume Bertrand du lieu de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13) absent, Joseph Just écuyer de Marseille (13) présent, cinq charges de conségal, mesure courante, le tout reçu chacun par moitié d'où quittance, pour ensemencher aux présentes semences au Réal, et qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque de leurs semés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Brigas et Pons Escariot. [Signé : Joseph Just]

Le 20/10/1608 acte barré en présence dudit Me Candolle qui fait quittance aux débiteurs. Fait et publié en ce lieu en présence de Rolet Mille écuyer de Saignon (84) et Nicolas Olivier. [Signé : Candolle, R Mille]

Arrentement pour Jean Ferland contre Toussaint Meit – f°610

Le 24/09/1607 a comparu Antoine Aguillon d'Ansouis (84) oncle de Jean Ferland fils et hoir de feu Jacques de ce lieu de La Tour-d'Aigues, majeur de 14 ans et mineur de 25 ans, lequel Aguillon avec la permission du lieutenant de juge de ce lieu, a arrenté à Toussaint Meit de ce lieu, présent, une maison d'haut en bas avec une crotte et une boutte au-dedans, en ce lieu quartier des Quatre Coins ainsi qu'un coin de vigne et terre limitrophes tous deux quartier du Revest, le tout pour trois ans et trois récoltes à partir de la Saint-Michel prochaine et se terminant au même jour pour une rente annuelle de 18 livres 6 sols payable à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine en un an. Hier, par-devant Me Gaspard Hupais notaire et lieutenant de juge a obtenu cet arrentement aux enchères et a payé en avance 21 sols. Ledit Meit devra faire « rabilher » ladite maison dont le coût sera déduit de la rente suivant estimation qui en sera faite par un maçon. Ledit Meit paiera chaque

année les tailles et censes qui seront déduites de la rente. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Billard, Thoussan Met]

Le 01/03/1612 acte barré à la demande des parties, ledit Aguillon confessé avoir été payé par ledit Meit tant de la rente que par le paiement des tailles et censes, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu en présence de Me Antoine Courenc et Vincent Mouton de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Aguillon, Thoussan Met, Courenc]

Arrentement pour Jean Brigas contre Jean Bouchet – f°612

Le 24/09/1607 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Jean Bouchet de ce lieu, présent, trois terres qu'il a quartier de Cailloux sans y comprendre le pré rompu, et ce pour un an, à guéret, et une desdites terres à Restantier qui est celle qui confronte demoiselle Jeanne de Bourdon, à partir de la Toussaint pour une rente de cinq panaulx deux cosses moitié blé moitié conségal par saumée de terre au dextre et du grain qui se cueillera dans ces dites terres, à payer à la Sainte-Magdeleine prochaine en un an ; et, pour le restouble, six panaulx d'avoine par charge à payer l'année après avoir payé la rente. Le « fruitaige » dans ces terres sera en mègerie pendant deux années et ledit Bouchet devra payer à la récolte prochaine la rente d'une terre qu'il sèmera aux présentes semences. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et Guillaume Bœuf. [Signé : J Bouchet, J Brigas, Ange]

Le 05/08/1610 acte barré à la demande des parties qui se font quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu. [Signé : J Bouchet, J Brigas]

Obligation pour Me Pierre Roux avocat contre Claude Roman – f°613

Le 24/09/1607 a comparu Claude Roman de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pierre Roux avocat en la cour, présent, la somme de 48 livres pour l'achat d'une jument poil noir avec son bât et cordage, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié à Pâques qui suit. Il hypothèque la jument. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Jean Bouchet de ce lieu. [Signé : Roux, H Turin, J Bouchet]

Le 22/04/1609 en présence de Me Claude Darbon procureur de Me Pierre Roux, acte barré, ledit Roux ayant été payé de 8 écus par ledit Roman pour entier paiement, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : Darbon, Charles Jourdan]

Obligation pour Claude Roman contre Benoît Abel – f°614

Le 24/09/1607 a comparu Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Claude Roman de ce lieu, présent, la somme de 39 livres pour l'achat d'un cheval poil noir avec son bât, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, 21 livres au 15 août et le reste à la Toussaint suivante. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Nicolas et Elzias Sivlestre de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Nicollas, Elzias Silvestre]

Le 07/03/1609 acte barré à la demande et présence dudit Roman qui a confessé avoir été payé par ledit Abel, présent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jacques Grillard et Jean Martin. [Signé : J Grilhard]

Achat pour Jacques Bouchard contre Jean Orcel – f°615

Le 26/09/1607 a comparu Jean Orcel ménager de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jacques Bouchard dudit lieu, présent, un coin de terre que ledit Orcel a acquis des hoirs d'Antoine Jourdan, à présent réduite en vigne au quartier du Grés de 182 souches confrontant vigne dudit acheteur, le chemin et le verger des hoirs de Louison Roux. La vente est faite pour le prix de 6 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Me Claude Darbon de La Tour-d'Aigues et François Magnan baile de Cabrières-d'Aigues. [Signé : J Orcel, Darbon]

Cession pour Antoine Estienne contre le capitaine Philippe de Faucon – f°617

Le 26/09/1607 étant donné qu'Antoine Estienne ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) a acquis le 12/09/1603 par achat du capitaine Philippe de Faulcon du lieu de Viens (84) une vigne pour le prix de 63 livres suivant acte reçu par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) que ladite vigne a été « evincée » audit Estienne par sentence du juge de La Tour-d'Aigues au profit de Marquet Moutton dudit Saint-Martin-de-la-Brasque le 02/08/1605, a comparu ledit de Faulcon qui, pour rembourser ladite somme de 63 livres ainsi que 7 livres pour les deux tiers du lods et trézain de ladite acquisition, a cédé audit Estienne, la somme de 87 livres et demi à recouvrer dudit Marquet Moutton débiteur dudit de Faulcon suivant ladite sentence et lettres de collocation levées le 18 de ce mois et le met à sa place pour faire la collocation sur les biens dudit Moutton. Comme la somme de la cession excède de 17 livres 10 sols la dette, ledit Estienne promet de payer cette différence à la Saint-Suffren prochaine. Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez Mathieu Roman, en présence de Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues et Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : de Faucon, L Jourdan]

Le 13/12/1607, ledit de Faucon a confessé avoir reçu d'Antoine Estienne, présent, les 17 livres 10 sols dudit acte, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : de Faucon, H Thurin, Gavaudan]

Habilitation et donation pour Marquet Roux contre Georges Roux son père – f°619

Le 26/09/1607 Georges Roux ménager de ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) a eu en légitime mariage de feu Marguerite Bret, dudit lieu, Marquet Roux, lequel s'est marié avec Jeanne Polluot et demeure avec son père. Comme ledit Georges Roux s'est remarié il y a 12 ou 14 ans avec Marie Baridon de laquelle il a eu des enfants, ledit Marquet Roux a demandé à son père qu'il se sépare de lui et de se retirer avec sa femme en lui remettant la jouissance des biens de sa feuè mère afin qu'il puisse entretenir sa famille et il lui offre de lui faire une pension annuelle d'une charge et demi de blé annone, ce que ledit Georges a trouvé « juste et equitable ».

Ont comparu ledit Georges Roux, avec la présence de Me Pierre Roman baile de ce lieu et Mathieu Roman consul moderne pour solenniser ce contrat, lequel déclare qu'il habilite son fils, présent, et lui fait donation. Il l'habilite comme capable de se régir et gouverner et lui donne tous les acquêts et conquêts qu'il fera. De même il cède tous les biens de la feuè Bret tant à Peypin-d'Aigues (84) qu'en ce lieu en plusieurs et divers quartiers. Ledit Marquet devra payer chaque année une pension à son père d'une charge et demi de blé annone au 15 août à partir du 15 août prochain et ce, sa vie durant. Fait et publié audit Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la maison dudit baile, en présence de Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues, Antoine Estienne, Jean Roman fils de Marc de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : J Roman, L Jourdan]

Obligation pour Benoît Abel contre Pierre Jourdan – f°622

Le 27/09/1607 a comparu Pierre Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Benoît Abel maréchal de ce lieu, présent, la somme de 25 livres et demi pour l'achat d'un âne poil blanc avec son bât, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-Michel prochaine en un an. Il hypothèque l'âne. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Jean Laugier. [Signé : L Jourdan]

Cession pour Pierre Bret contre Jean Gouirand – f°623

Le 27/09/1607 a comparu Pierre Bret fils de feu François de Peypin-d'Aigues (84), lequel a cédé à Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 15 livres à prendre de Pierre Goullin de Lourmarin (84) qu'il doit audit Bret suivant acte reçu par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) cette année. La présente cession est faite contre semblable somme que ledit Bret a reçu au prix d'une vache poil rouge, bien reçue d'où quittance. Les parties ont fait leur

compte pour 9 livres de principal que ledit Gouirand doit audit Bret par acte reçu chez ce notaire le 19/06/1607, avec dépens, trouvant que ledit Gouirand doit encore 6 livres qu'il promet de payer dans un an et pour cela hypothèque une émine de pré sur un pré plus grand qu'il a à Peypin-d'Aigues quartier de Font Jallouze à prendre du côté du Colletin confrontant pré dudit Bret et pré de Pierre Perin. D'ici le remboursement, ledit Bret fouira des fruits de ladite éminade de pré et moyennant ce l'acte du 19/06/1607 sera barré. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan de ce lieu et Louis Aujouin de Pertuis (84). [Signé : Aujoin, L. Jourdan]

Le 17/01/1609 ledit Bret a confessé avoir reçu dudit Gouirand les 6 livres d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Perin et Jean Reynaud.

Arrentement pour Toussaint Sauvecane et ses frères contre Nicolas Berard – f°625

Le 28/09/1607 a comparu Toussaint Sauvecane, tant en son nom que pour ses frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Nicolas Berard travailleur habitant de ce lieu, présent, la faculté de pouvoir rompre terre en campas dans la partie de Grambois (84), y ayant déjà rompu deux émines de terre et ce pour cinq ans et cinq prises de fruits à partir de ce jour et ce, pour une rente de quatre panaulx de blé annone par saumée de terre au prorata de ce qu'il rompra à la récolte prochaine et sur ce qu'il aura semé sur ladite terre et « ce qu'il rompra apres les semances paiera du grain que y reculhira, jouira ledit Berard cinq années entieres de la terre qu'il rompra ». Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Richard et Laurent Vian fils de Nicolas. [Signé : T Sauvecane, J Richard]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre François Roman – f°626

Le 28/09/1607 a comparu François Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge deux panaulx de blé annone et 5 livres 6 sols, le tout reçu ce jour et payé à Filholi sergent royal au nom de Jehan maître géôlier de Pertuis (84) « qui vouloit fere vendre deux bumatz poil rouge et noir avec une vaiche d'un an poil noir comme il a dict », d'où quittance, qu'il promet de payer dans quinze jours pour l'argent et le blé au 15 août avec hypothèque dudit bétail. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Allard et François Velixandre. [Signé : J Roman, Gueidan, L Alard]

Mègerie pour Jean François Rougon contre Jean Felissian – f°627

Le 29/09/1607 a comparu Jean François Rougon maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean Felissian habitant de ce lieu, présent, 30 bêtes à laine, reçues, pour cinq ans à partir de ce jour. Pour chaque bête à lait ledit Felissian devra donner audit Rougon une livre de fromage, « les trois aboutes pour deux », payable moitié à la Saint-Jean-Baptiste moitié au 15 août à partir des prochaines fêtes. Si du bétail meurt, ledit Felissian devra avertir ledit Rougon dans les trois jours et lui apporter les enseignes et chacun aura la moitié de la chaire et de la peau ; sauf si ledit Felissian est en faut et dans ce cas il sera tenu responsable. Ledit Rougon paiera le tondeur, ledit Felissian le nourrrira et la laine se partagera à parts égales puis à la fin du terme tout le bétail se partagera à parts égales ; ledit Felissian fera le partage et ledit Rougon choisira sa part. Ledit Felissian confesse devoir audit Rougon deux panaulx quatre cosse de blé annone en prêt qu'il promet de payer à la récolte prochaine. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Paul Agnel bourgeois et Honoré Roux de ce lieu. [Signé : P Agnel, Honorat Rous]

Obligation avec cession pour Me Claude Gavaudan contre Barthélémy Fournier – f°629

Le 29/09/1607 a comparu Barthélémy Fournier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu, absent, Antoine Ange son beau-frère présent pour lui, la somme de 6 livres, reçue précédemment, en paiement de laquelle il lui cède un « guare » [guéret] d'environ six émines qu'il a quartier des Sallettes sur la terre appartenant à Françoise Fabre, tenue

à rente par Jean François Bouzon à charge pour ledit Gavaudan de payer la rente dudit guéret audit Bouzon. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Constans et David Mure de ce lieu. [Signé : Ange, G Constans]

Obligation pour Me Pons May contre Ambroise Habelli et Philippe Arnoulx – f°630

Le 01/10/1607 ont comparu Ambroise Habelli et Philippe Arnoulx, travailleurs de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, la quantité d'une charge de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, reçues pour ensemençer dans les terres quartier du Revest appartenant à Me Joseph Emin, qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de leurs semés. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Barthélémy Eyriès de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Le 18/08/1609 acte barré en présence dudit May qui confesse avoir été payé par les débiteurs d'où quittance. Fait et publié en ce lieu. [Signé : P May]

Ratification pour Jean Silvestre contre Jehannon et Pons Verne – f°631

Le 01/10/1607 a comparu Jehannon Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a approuvé l'acte de vente passé par Pons Verne son fils à Jean Silvestre habitant de La Bastidonne (84) d'un cazal pour le prix de 15 livres, acte chez ce notaire le 22/12/1606 et ledit Jehannon Verne a confessé avoir reçu dudit Silvestre, présent, trois livres pour l'entier paiement, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Esprit Roux de La Bastidonne (84) et Balthazar Lantelme de ce lieu. [Signé : Jena Verne, Esperit Roux]

Obligation pour Jacques Gondon contre Louis Ange – f°632

Le 01/10/1607 a comparu Louis Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gondon, bourgeois de Saignon (84), présent, six charges de blé annone mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour l'employer à l'apprentissage de son art avec Me Charles Chanut procureur en la cour d'où quittance, et qu'il promet de rendre avec Pâques avec hypothèque de sept charges de blé qu'Antoine Estienne lui doit pour rente à la récolte prochaine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé : Ange, J Gondon, Gavaudan, N Olivier]

Le 04/08/1609 fut présent ledit Agnel [sic, Gondon] qui a confessé avoir été payé par ledit Ange d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Paul Agnel et Jean Daulmas. [Signé : J Gondon]

Quittance de lodz pour Honoré Baille contre les fermiers seigneuriaux – f°633

Le 01/10/1607 a comparu Jacques Gondon l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Honoré Baille de ce lieu, tant pour lui que pour Pasquette Aubion sa femme, présent, la somme de 10 livres pour deux droits de lods et trézain, grâce faite du surplus, pour deux actes d'insolutondation et d'achat de vigne acquise d'Antoine Astoin et Brémond Chenard par actes chez ce notaire le 17/11/1606 et 24/02/1607, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Claude Gavaudan de ce lieu. [Signé : J Gondon]

Accord et obligation pour demoiselle Catherine Allezard et Me Claude Darbon contre la communauté de Peypin-d'Aigues – f°633

Le 02/10/1607 étant donné que feus Charles Meolhon et Balthazar Roux, vivants écuyers d'Aix-en-Provence (13), fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée des années 1582 à 1587, soit six ans complets, sur lesquelles est dû aux hoirs desdits Meolhon et Roux plusieurs sommes en argent, grains et volailles par les habitants de Peypin-d'Aigues (84), les hoirs étant « en voie de contraindre et compulser lesdits debtors au paiement des censes et services » ce qui, venu à l'oreille des consuls et communauté dudit lieu considérant « ladite receipt estre grandement

prejudiciable » ont requis demoiselle Catherine Allezard veuve et héritière de feu Charles Meolhon et Me Claude Darbon de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Me Pierre Roux avocat en la cour, fils et hoirs dudit feu Balthazar Roux, de prendre « quelque somme » que la communauté paiera pour ces dettes avec cession d'actions pour que la communauté se rembourse ensuite.

Ont comparu le capitaine Jean Antoine Plunier beau-fils et procureur général de ladite demoiselle Allezard suivant procuration reçue chez Me Martin Durand notaire d'Aix-en-Provence (13) du 12/05/1606, qui devra ratifier l'acte dans un moi, et ledit Me Claude Darbon cessionnaire dudit Roux suivant acte reçu chez Me Morel notaire d'Aix-en-Provence en octobre 1606, d'une part et Jacques Nicolas et Elzias Silvestre, consuls modernes de Peypin-d'Aigues, Jacques Gras et Pierre Bret fils de feu François dudit lieu procureurs de ladite communauté suivant procuration du conseil du 30/09/1607, se sont accordés.

Les procureurs de la communauté promettent d'expédier à ladite Allezard et audit Darbon, chacun par moitié, pour les arrérages de tous les droits la somme de 180 livres, 60 livres à la Toussaint et le reste au 15 août suivant. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairetet et Jaume Meyssonier de ce lieu. [Signé : J Nicollas, Elzias Silvestre, Plunier, Darbon, Mairetet]

Mègerie pour Pierre Mairetet contre Jean Arnaud de Vitrolles-en-Luberon en principal et Thomas Auroux en pleige – f°637

Le 02/10/1607 a comparu Pierre Mairetet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean Arnaud de Vitrolles-en-Luberon (84), présent, deux grosses truies poil blanc avec « une petite marsenque » [un bébé truie, probablement] ainsi que deux vaches avec deux veaux femelles poil l'une blanc l'autre rouge et les veaux l'un rouge et l'autre poil noir. Le bétail a été reçu. Les pourceaux sont baillés pour trois ans et les vaches pour quatre ans, à partir de ce lieu. Le bétail sera gardé et entretenu aux frais du méger et chaque année il devra donner audit Mairetet une charge de blé annone mesure courante le 15 août à partir du prochain. Pour chaque portée de porcs, ledit Mairetet devra fournir douze cosses d'orge, ledit Arnaud nourrira jusqu'à quatre pourceaux par portée et les autres seront partagés. Si du bétail meurt, le méger devra en avertir ledit Mairetet dans les trois jours et lui apporter les enseignes, chacun subira les pertes à moitié et ils se partageront la chair et la peau des bêtes mortes. A la fin, le tout se partagera, les parts seront faites par ledit Arnaud et ledit Mairetet choisira sa part. Ledit Arnaud hypothèque sa part. Fut présent Thomas Auroux habitant dudit Vitrolles-en-Luberon qui s'est porté pleige pour lui. En cas de différend entre les parties, ils feront appel à des ménagers pour les départager. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Ginies et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Mairetet, N Olivier, Honnort Ginies]

Obligation pour Louis Jourdan contre Noël Meynier – f°639

Le 02/10/1607 a comparu Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 27 livres pour l'achat d'une ânesse et un poulain, poil noir, avec son bât, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-Michel avec hypothèque dudit bétail. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Benoît Abel de ce lieu. [Signé : L Jourdan, H Turin]

Promesse pour Jacques Olivier contre Jaume Meyssonier – f°640

Le 02/10/1607 a comparu Jaume Meyssonier tisserand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Jacques Olivier de ce lieu, présent, qu'il avait répondu avoir en son pouvoir les meubles et fruits désignés à la gagerie faite à la requête de Michel Rodde, ledit Meyssonier dit les avoir et promet d'en relever ledit Olivier. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Benoît Abel et Jaumet Germain de ce lieu.

Obligation pour demoiselle Anne Sauvecane contre Louis Ange – f°641

Le 02/10/1607 ont comparu demoiselle Anne Sauvecane et Louis Ange son fils habilité, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte final pour les sommes que ledit Ange doit payer pour sa part de l'acte d'accord reçu chez ce notaire cette année et ces sommes ont été payées par sa mère tant à la dame marquise d'Oraison, Me Claude Gavaudan, aux hoirs de Jeanne Mambert [?], Mathieu Decorio que pour les tailles courantes en ce lieu et à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), à Laurent Gaudemar, Michel Pezet, Jean Lantelme et sur lesquelles sommes a été déduit le prix du vin de cette année pour la mègerie de ses vignes avec Antoine Marron ainsi que sept charges moitié blé moitié conségal de la rente qu'Antoine Estienne lui devait à la récolte dernière. Ledit Louis Ange doit à sa mère d'une part treize charges de blé moitié annone, moitié conségal, ainsi que la somme de 44 écus à 3 livres pièces, et il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Jean Louis Le Long, de ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane, Darbon, Ange, Jehan Louis Le Long]

Le 21/04/1609 acte barré avec quittance réciproque avec compensation des fruits perçus de la métairie de Saint-Martin-de-la-Brasque, des vignes en ce lieu de La Tour-d'Aigues avec quittance pour la pension de Me Claude Gavaudan de tout le passé jusqu'à la dernière récolte passées. Fait en ce lieu. [Signé : Anne de Sauvecane, Ange]

Achat pour Louis Ripert contre Jean Marcou – f°643

Le 03/10/1607 a comparu Jean Marcou de ce lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a vendu à Louis Ripert ménager de ce lieu, présent, une terre audit lieu quartier de La Vergière de quatre émines au dextre confrontant terre de Bernard Guerin, terre des hoirs d'Isabeau Jourdan, terre dudit acheteur et terre des hoirs de François Roche. La vente est faite pour le prix de 18 livres, somme reçue par ledit Marcou d'où quittance. Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Raymond en présence de Jean Orcière et Michel Panin dudit lieu. [Signé : Lois Rpert]

Testament pour Louise Pousson femme de Me Charles Augier, notaire – f°644

Le 03/10/1607 testament d'honnête femme Louise Pousson native de Simiane (04) fille des feus Antoine Pousson et Honorade Helion, dudit lieu de leur vivant, femme de Me Charles Augier notaire royal du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), gisant dans son lit malade. Elle laisse à son mari le choix de sa sépulture sous la forme catholique aux dépens de son héritage.

Elle lègue à son mari « considerant ladite testatrice les bons et agreable services qu'elle a heu dudit mestre Augier son mary puis la consommation dudit mariage que espere encore recepvoir a l'advenir » la somme de 300 livres à prendre sur son bien comprenant l'augment de dot par elle donné à son mari lors de leur contrat de mariage reçu par Me Charles Le Mestre notaire de Simiane, somme à payer dans l'an de son décès.

Elle lègue à Paul et Alexandre Pousson ses neveux, la somme de 3 livres chacun à payer dans l'an de son décès.

Elle nomme pour héritiers universels Cérès, Louis, Dominique et Noël Pousson ses frères et chacun à parts égales. Si l'un d'eux meurt sans enfant légitime, elle lui substitue les autres. Elle nomme pour gadiateur Me André Eyriès maréchal dudit Cabrières-d'Aigues. Fait et publié en ce lieu de Cabrières-d'Aigues dans la maison de Marguerite Anthoard tenue à rente par ledit Me Augier en présence dudit André Eyriès, Me Mathieu Durand, Bernard Guerin, Jean Orcel, capitaine Jean Antoine Plunier, Pierre Reynoird [nom incertain] et Jean Orcière dudit Cabrières-d'Aigues et Jacques Bouchard. [Signé : Plunier, M Durand, J Orcel]

Compte-final pour Jean Orcière contre Sauvaire Moret – f°648

Le 03/10/1607 ont comparu Jean Orcière ménager de Cabrières-d'Aigues (84) et Sauvaire Moret de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final pour un acte de mègerie de vache et une obligation de douze écus suivant actes reçus par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues, et ledit Moret doit audit Orcière d'une part 39 livres et d'autre part trois charges de blé annone, qu'il promet de payer d'ici Pâques sans y comprendre une vache encore indivise entre eux.

En échange, lesdits actes sont barrés. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Mathieu Durand dudit lieu et Antoine Barban d'Apt (84). [Signé : Barban, M Durand]

Arrentement pour Sauvaire Moret contre Jean Marcou – f°649

Le 03/10/1607 a comparu Sauvaire Moret de Peypin-d'Aigues (84), lequel a arrenté à Jean Marcou de Cabrières-d'Aigues (84), présent, toutes les propriétés qu'il a de Marguerite Panin sa femme, à Cabrières-d'Aigues, sauf une vigne disruple Dernier Casteau confrontant le fossé Saint-Laurent, et ce pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de ce lieu, pour une rente annuelle d'une charge et demi de blé annone mesure courante, à payer le 15 août à partir du prochain. Ledit Marcou devra payer la rente à Jean Orcière dudit lieu, créancier dudit Moret, en déduction de ce que ledit Moret lui doit suivant acte reçu ce jour chez ce notaire. Ledit Marcou devra payer les tailles en déduction de la rente, il devra mettre aussi deux charges de fumier par olivier. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Mathieu Durand dudit lieu et Antoine Barban d'Apt (84). [Signé : Barban, M Durand]

Obligation pour Jacques Gondon contre Antoine Bonnefoy – f°650

Le 04/10/1607 a comparu Antoine Bonnefoy de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84), présent, la somme de 66 livres pour l'achat de douze bêtes porcines, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-André. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Pascal et Michel Grimaud de ce lieu. [Signé : J Gondon]

Le 17/12/1607 acte barré en présence dudit Gondon qui confesse avoir été payé par ledit Bonnefoy, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Jean François Bouzon et Henry Darbon. [Signé : J Gondon, H Darbon]

Insolutondation pour Pierre Felissian de La Motte-d'Aigues contre les hoirs d'Antoine Roux – f°651

Le 04/10/1607 a comparu Etienne Roux laboureur de La Motte-d'Aigues (84), comme tuteur et administrateur des enfants de feu Antoine Roux, lequel en ladite qualité et pour payer 8 livres 8 sols que feu Antoine Roux doit à Pierre Felissian ménager dudit lieu, présent, suivant obligation chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84) du 14/01/1606 y comprenant 2 livres 8 sols pour les dépens de la clame faite contre lesdits hoirs, ledit tuteur a baillé en insolutondation audit Felissian, un petit chenevier quartier des Bernards de quatre cosses de terre au dextre confrontant chenevier d'Etienne Gouirand, chenevier de Catherine Artaud, le chemin du couchant et le fossé, estimé par ledit Etienne Gouirand et par Antoine Arnoulx, estimateurs modernes dudit lieu présents, à 6 livres ; ainsi que dix cosses de terre sur une plus grande que les hoirs ont quartier de La Cour de Mallaure confrontant terre de Guillaume Nicolas du midi, le chemin et terre restante, plantée de deux bornes par les estimateurs et estimée à 3 livres 16 sols, soit 1 livre 8 sols de plus que ce qui est dû, somme que ledit Felissian devra payer pour le lods et trézain. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Guillaume Nicolas, en présence de ce dernier et de Me Claude Darbon de La Tour-d'Aigues. [Signé : Darbon]

Quittance pour Elzias Vian contre Charles Roman de Beaumont-de-Pertuis – f°654

Le 05/10/1607 a comparu Charles Roman du lieu de Beaumont-de-Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu d'Elzias Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 18 livres pour reste et entier paiement de plus de somme qu'Esprit Pardigon de Mirabeau (84) lui doit pour le prix d'un mulet suivant acte devant Me Carle notaire de Beaumont-de-Pertuis, ledit mulet ayant été acheté par ledit Vian audit Pardigon suivant acte chez Me Bernard notaire de Pertuis (84), d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Auban Rebouillon et Salomon Jourdan de ce lieu.

Obligation pour Me Pons May contre François Turrier – f°654

Le 05/10/1607 a comparu François Turrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, la quantité d'une charge et demi de conségal, mesure courante, pour ensemercer au Vallon de Rouge aux terres de Jeanne Blanchet de ce lieu, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés. Fait et publié en ce lieu, en présence de Laurent Vian fils de Jacques et de Jaume Monier de ce lieu. [Signé : L Vian]
Le 03/11/1608 acte barré suivant une quittance reçue par Me Bernard ce jour

Quittance pour Me Vincent May et Michel Rodde contre Me Claude Darbon procureur de Me Mary Bonnaud – f°655

Le 05/10/1607 a comparu Me Claude Darbon procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), procureur de Me Mary Bonnaud praticien de ladite ville suivant procuration reçue par Me Angles notaire d'Aix-en-Provence le 26/09/1607, lequel confesse avoir reçu de Me Vincent May et de Michel Rodde, de ce lieu, ledit May présent, en qualité d'exacteurs députés par la cour pour le recouvrement de la somme de 1200 livres due audit Me Darbon, à savoir 252 livres en déduction de ladite somme adjugée tant en principal que dépens d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Laurent Vian fils de feu Nicolas et de Salomon Jourdan. [Signé : Darbon, V May, L Vianny]

Mègerie pour Me Pons May contre demoiselle Honorade Mallet – f°656 [vacat]

Le 05/10/1607 ont comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, Honorade Mallet femme de Jacques Grillart, et Bastien Reynier son fermier, lesquels ont fait ensemble une mègerie. Ledit May fournira aux présentes semences jusqu'à dix saumées et trois charges et demi de blé annone, six charges et demi de conségal [l'acte s'arrête, vacat]

Obligation pour Pierre Mairetet contre François Solliers – f°656

Le 05/10/1607 a comparu François Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, présent, cinq panaulx de touzelle « fort belle », reçus d'où quittance, pour ensemercer une terre au Collombier durant ces semences ; il promet de rendre le tout aux fêtes de mai et hypothèque la récolte. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Thurin et Sa... Vert. [Signé : Mairetet, Thurin]
Le 24/08/1613 acte barré, ledit Mairetet confessant avoir été payé d'où quittance. [Signé : Mairetet]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Me Joseph Emin contre Jean François Rougon – f°657

Le 05/10/1607 a comparu Jean François Rougon maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains et propre argent de Me Joseph Emin adjudicateur de la taille et des impositions de la communauté, présent, la somme de 36 livres qui a été compensée, 23 livres 18 sols 1 denier [sur les tailles et impôts que doit ledit Rougon] et le reste en espèces, d'où quittance, ainsi que de 30 livres suivant l'état du trésorier pour l'année 1606 dont ledit Rougon avait fait « acquit volant » [quittance sur feuille volante]. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Louis Jourdan et de Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Emin, L Jourdan]

Déclaration en faveur de Pierre Arnaud écuyer de Pertuis contre Jean Matti bourgeois – f°658

Le 06/10/1607 a comparu Jean Matti bourgeois de Pertuis (84), lequel comme cessionnaire de messire Théophile Arnaud prêtre aumônier de Saint-André-lès-Avignon, tuteur et administrateur de Pierre Arnaud écuyer de Pertuis fils et hoir de feu Jean, suivant cession reçue par Me Antoine Olivier notaire de Pertuis, ledit Matti déclaré par ces présentes audit Pierre Arnaud, présent, hors de pupillarité, qu'il prenne et recouvre de la communauté et des particuliers qui lui sont obligés de

ce lieu de La Tour-d'Aigues ou autre de faire ledit paiement jusqu'à la somme de 150 livres sur les arrérages de pension dus audit Matti suivant ladite cession, lui donnant pouvoir de faire les quittances. Ledit Matti promet de s'y conformer. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Toussaint Sauvecane et Sandin Vert. [Signé : Matty, Pierre Arnaud]

Obligation pour Guillaume Garnaud contre François Blanc – f°660

Le 06/10/1607 a comparu François Blanc de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Guillaume Garnaud habitant de Pertuis (84), absent, deux charges d'avoine, grosse mesure, pour prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à la Toussaint. Fait et publié en ce lieu, en présence de François Combe de Reillanne (04) et Barthélémy Eyriès de ce lieu. [Signé : F Combe]

Le 03/12/1610 acte barré, ledit Garnaud confessant avoir été payé par ledit Blanc d'où quittance.

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Barthélémy Icard trésorier contre Pierre Arnaud et Jean Matti – f°660

Le 06/10/1607 ont comparu Pierre Arnaud et Jean Matty bourgeois de Pertuis (84), lesquels ont confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues et de Barthélémy Icard l'un des trésoriers de ce lieu, en présence de Me Pascal Sicard et Louis Allard deux des consuls modernes, la somme de 150 livres en déduction des arrérages de pensions dus audit Arnaud par ladite communauté suivant les déclarations faites par le sieur de Jansson, Jacques Martin de La Bastide-des-Jourdans (84) acte reçu chez Me Raymond Olivier notaire de Pertuis cette année. La somme a été reçue, 100 livres des mains dudit Icard payant pour la communauté suivant son état de l'année en cours et 50 livres des mains des consuls, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Richard et Noël Meynier. [Signé : Matty, Pierre Arnaud, B Icard, Sicard]

Obligation pour Antoine Motte marchand de Pertuis contre Me Pascal Sicard et Louis Allard – f°662

Le 06/10/1607 ont comparu Me Pascal Sicard et Louis Allard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé à Jean [Antoine dans le titre de l'acte...] Motte marchand de Pertuis (84), absent, la somme de 50 livres pour marchandises fournies à Pierre Arnaud de Pertuis, dont ledit Arnaud en a fait quittance à la communauté suivant acte chez ce notaire ce jourd'hui. Ils promettent de rembourser ledit Motte au 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Richard et Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : L Alard, Sicard]

Quittance avec prorogation pour Pierre Arnaud de Pertuis contre Catherine Gente – f°662bis

Le 06/10/1607 a comparu Me Louis Aujoin fils et procureur de Catherine Gente de Pertuis (84), suivant procuration reçue par Me Raymond Olivier notaire le 05/10/1607, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Arnaud écuyer de Pertuis (84), présent, la somme de 37 livres et demi en déduction de plus de somme suivant sentence rendue par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) le 17/05/1607 y comprenant les dépens exécutoires d'où quittance. Pour les 36 livres restantes, fut présent Jean Matty bourgeois de Pertuis, beau-frère dudit Arnaud, qui promet de payer ce qu'il reste à ladite Gente dans les quatre mois. Ledit Aujoin décharge la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Barthélémy Icard sa trésorier de la séquestration faite. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Richard et Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Matty, Pierre Arnaud, Aujoin]

Arrentement pour Brémond Chenard contre Laurent Solliers – f°663

Le 06/10/1607 a comparu Brémond Chenard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Laurent Solliers de ce lieu, présent, une vigne et verger en ce lieu quartier de Puliboux d'environ

deux carterades avec un coin de terre limitrophe qui était à Henry Barthélémy et ce pour trois ans et trois prises de fruits, dès ce jour sauf pour les oliviers. La rente est de 18 livres par an payable en deux paies égales, la première à la Saint-Michel et l'autre à Noël. Ledit Solliers mettra une charge de fumier par an aux oliviers et paiera la taille en déduction de la rente. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Rougier et Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Chenar]

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Rambaud – f°665

Le 06/10/1607 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, cinq charges de blé annone et sept charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemençer aux présentes semences à La Motte-d'Aigues (84), et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Gobin et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel]

Obligation pour Jacques Onde contre Jean Roman fils de Marc – f°665

Le 06/10/1607 a comparu Jean Roman fils de Marc de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jacques Onde marchand de Pertuis (84), absent, trois charges et demi de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à Pâques. Fut présent Pierre Roman, baile dudit lieu, lequel s'est porté pleige. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Bonin tisseur de La Motte-d'Aigues (84) et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : J Roman]

Le 06/09/1608 acte barré suivant une quittance reçue par Me Guillaume Olivier notaire de Pertuis (84) la veille.

Quittance pour la communauté de La Motte-d'Aigues contre Antoine Vassal, séquestre – f°667

Le 08/10/1607 a comparu Me Antoine Vassal cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel suivant le commandement qui lui a été fait par autorité du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) à la requête des consuls de La Motte-d'Aigues (84) a relaxé auxdits consuls, Me Pascal Estienne trésorier de la communauté présent, la quantité de soixante-six bêtes porcines prises en gagerie aux particuliers dudit lieu à la requête de Balthazar Billard procureur pour Jean et Laurent Gaudemar, comprenant six bêtes porcines expédiées à Pierre Beymond, cinq à Pierre Felissian, deux à Jean Jourdan, une à Daniel Bouchard, quatre à Anne Brunet. Ledit Vassal a reçu de la communauté et des mains dudit Etienne la somme de 20 livres 14 sols en plus d'une livre et demi qu'il avait reçu des mains de la femme dudit Jean Jourdan et Pierre Long, soit 22 livres 4 sols pour les dépenses dudit bétail durant 34 jours suivant estimation par le lieutenant de juge de ce lieu et Georges Vian bourgeois. D'où quittance mutuelle et décharge envers ledit Vassal. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal, Pascal Estienne, Jehan Louis Le Long, L Jourdan]

Procuration pour Paul Agnel – f°668

Le 08/10/1607 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Jean Villamus du lieu de Mirabeau (84), présent, pour aller à Noyers (04) et recouvrer des communautés et trésoriers dudit lieu et autres particuliers débiteurs la somme de 49 livres 17 sols que la communauté doit pour reste de la paie échue à la Saint-Michel dernière de la somme de 63 écus 20 sols due à Jean Bicais de Vitrolles-en-Luberon (84) et lesdites 49 livres 17 sols en déduction et à bon compte de 190 livres que ledit Bicais a cédé audit Agnel suivant acte reçu chez Me Hupais notaire de ce lieu le 10/09/1603, sans préjudice audit Agnel du reste de la somme, des dépens, dommages et intérêts. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, Gavaudan]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Roman fils de Marc – f°670

Le 08/10/1607 a comparu Jean Roman fils de Marc de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de blé annone et deux charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Honoré Thurin, de ce lieu. [Signé : J Roman, Gavaudan, L Jourdan, H Thurin]

Le 02/09/1608 acte barré suivant un acte dudit jour reçu par ce notaire.

Obligation pour Paul Agnel contre Toussaint et Joseph Sauvecane – f°670

Le 08/10/1607 ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, cinq charges de blé annone, huit charges de conségal, deux charges de mescle et une grosse charge d'avoine, le tout reçu pour ensemençer aux présentes semences à l'affar de leurs terres quartier de Vaumalle en ce lieu d'où quittance, comprenant six panaulx de conségal suivant un indicat devant les officiers de ce lieu. Ils promettent de rendre le tout à Pâques avec hypothèque de leurs semés. Lesdits Sauvecane confesse devoir audit Agnel la somme de 75 livres pour arrérages de cosses suivant acte d'obligation reçu par feu Me Jean Sauvecane notaire le 30/08/1600 qu'ils promettent de payer, moitié à la récolte prochaine, moitié un an après. Pour la première paie, ledit Agnel pourra prendre son paiement sur les semences. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, P Agnel, Darbon, L Jourdan]

Compte-final pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Pierre Roman – f°672

Le 09/10/1607 ont comparu Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont fait leur compte-final de toutes leurs affaires jusqu'à ce jour tant pour actes d'obligation qu'autre. Ledit Roman doit audit Gueidan huit charges de conségal qu'il promet de lui payer aux fêtes de mai, sans préjudice audit Gueidan de ses hypothèques venant dudit Roman et de Paul Agnel son pleige et ce malgré la réception par lui faite de huit grosses charges d'avoine reçues dudit Roman et des amins dudit Paul Agnel. Ledit Gueidan consent à barrer les actes sous réserve du paiement des huit charges de conségal et relaxe ledit Roman de la gagerie qui lui a été prise. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Ferrat et Jean Rey. [Signé : Gueidan]

Le 25/11/1608 acte barré en présence dudit Gueidan qui a fait quittance audit Roman sans préjudice de ses dépens suite au procès litératoire et de l'obligation passée par ledit Roman et Jean Roman. Fait en ce lieu en présence de Me Claude Darbon et Henry Darbon. [Signé : Gueidan]

Quittance portant cession pour Mathieu Olivier contre Me Louis Ricard et Benoît Roland – f°674

Le 09/10/1607 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues comme procureur de Me Louis Ricard notaire et de Benoît Roland, de Grambois (84), suivant procuration reçue chez Me Bernard notaire de Pertuis (84), a confessé avoir reçu de Mathieu Olivier de Peypin-d'Aigues (84), présent, 14 livres 11 sols tant pour le prix d'une demie charge de blé que Pierre Anthoard et Jacques Gruot dudit Peypin-d'Aigues doivent auxdits Ricard et Roland suivant acte reçu chez Me Asse notaire de Grambois le 10/10/1605 que pour les dépenses faite contre eux, ledit Olivier étant séquestre député aux fruits desdits débiteurs. D'où quittance et cession d'action contre les débiteurs, dont ledit Olivier a reçu les procédures. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de [acte inachevé]

Obligation pour Catherine Ginies contre Mathieu Olivier – f°675

Le 09/10/1607 a comparu Mathieu Olivier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Catherine Ginies veuve de Jean Meyran de ce lieu de La Tour-d'Aigues, une charge six panaulx de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à [acte inachevé]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Marcou – f°676

Le 10/10/1607 a comparu Jean Marcou de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues et sa vallée, présent, trois charges de blé annone, deux charges six panaulx et demi de conségal et huit panaulx d'avoine, en prêt amiable, pour ensemençer aux présentes semences, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, devant la fontaine, en présence de Jacques Morel et Pierre Grange dudit lieu. [Signé : P Agnel]

Le 28/09/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Marcou. Fait à Cabrières-d'Aigues, en présence de David Bret et Jean Sambuc. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Jourdan – f°676

Le 10/10/1607 a comparu Pierre Jourdan fils de feu François, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, deux charges et demi de blé annone et quatre panaulx d'avoine en prêt amiable, le tout reçu pour ensemençer aux présentes semences en ce lieu, d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, devant la fontaine, en présence de Jacques Morel et Pierre Grange dudit lieu. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Antoine Laurent – f°677

Le 10/10/1607 a comparu Antoine Laurens boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire, présent, trois charges de blé annone en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre à Noël. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Eyriès et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Gueidan]

Le 30/05/1608 acte barré, ledit Gueidan confessant avoir été payé par ledit Laurens, présent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Sandin Vert et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : Gueidan, A Garcin]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Arnoulx – f°678

Le 10/10/1607 a comparu Pierre Arnoulx dit Calhier de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, quatre charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemençer aux présentes semences audit lieu, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, devant la fontaine, en présence de Pierre Jourdan et Pierre Grange dudit lieu. [Signé : P Agnel]

Le 28/09/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Arnoulx. Fait à La Tour-d'Aigues. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Roman – f°679

Le 10/10/1607 a comparu Jacques Roman habitant de Cabrières-d'Aigues (84) lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, quatre charges de blé annone et trois charges de conségal, en prêt amiable, le tout reçu pour semer audit lieu aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez ledit Roman en présence de Louis Ripert et Louis Jourdan. [Signé : P Agnel, L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Bret – f°680

Le 10/10/1607 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, présent, deux saumées et demi de blé annone et une saumée de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemençer à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Anne Brunet en présence de Louis Jourdan et Me Claude Darbon de La Tour-d'Aigues. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Auman – f°681

Le 10/10/1607 a comparu Antoine Auman de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemençer aux présentes semences audit lieu d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Anne Brunet en présence de Louis Jourdan et Me Claude Darbon de La Tour-d'Aigues. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Armant – f°682

Le 10/10/1607 a comparu Jean Armant de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges deux panaulx et demi de blé annone et cinq panaulx de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemençer aux présentes semences, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, en présence d'Antoine Auman et Michel Bret. [Signé : P Agnel]

Le 18/09/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Armant. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Cavallier – f°682

Le 10/10/1607 a comparu Jacques Cavallier de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel fermier seigneurial dudit lieu, présent, trois charges de conségal et deux saumées de blé annone, en prêt amiable, pour ensemençer aux présentes semences audit lieu, le tout reçu d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, en présence d'Antoine Auman et Michel Bret. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Raveau – f°683

Le 10/10/1607 a comparu Claude Raveau habitant de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, la quantité de trois charges de blé annone et trois charges de conségal, une grosse charge d'avoine et cinq panaulx d'épeautre, en prêt amiable, pour ensemençer aux présentes semences audit lieu, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, en présence d'Antoine Auman et Michel Bret. [Signé : P Agnel]

Insolutondation pour Michel Bret contre les hoirs d'Antoine Roux – f°684

Le 10/10/1607 étant donné que Pierre Bret [sic, Michel Bret] ménager de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) a, le 20/12/1604, vendu à feu Antoine Roux de La Motte-d'Aigues (84) une maison pour 54 livres suivant acte devant Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84), dont ledit feu Roux en a payé 24 livres sans quittance, restant 30 livres pour lesquels ledit Bret a fait une réclamation auprès des hoirs dudit feu Roux. Etienne Roux oncle et tuteur desdits hoirs a requis ledit Bret de se payer sur les biens de ceux-ci après estimation pour 30 livres de principal et pour les intérêts et dépens ainsi que le droit de lods et trézain, soit au total 45 livres.

A comparu ledit Etienne Roux tuteur des hoirs dudit Antoine Roux, lequel en ladite qualité a cédé par insolutondation audit Michel Bret, présent, une terre, vigne et verger, le tout limitrophe, à La Motte-d'Aigues quartier de La Justice, de six émines quatre cosses au dextre contenant 35 oliviers et la vigne de deux hommes trente-cinq souches confrontant terre et vigne dudit Etienne Roux, vigne de Marie Roux, terre de Barthélémy et Jean Gouirand et le chemin public. Cette propriété a

été estimée par Antoine Arnoulx et Etienne Gouirand estimateurs modernes de La Motte-d'Aigues, présents, à la somme de 45 livres. Ledit Bret devra payer le lods et trézain et les dépenses de l'estimation. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Guillaume Nicolas en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan, Darbon]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Dominique Delamp – f°687

Le 12/10/1607 a comparu Dominique Delamp de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan de ce lieu, présent, trois panaulx de blé annone et deux panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu pour ensemercer aux présentes semences en deux coins de terre qu'il a à Raphineau et au Bigagnaud, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Peiron et Jean Honnorat de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Gavaudan]

Arrentement pour Jacques Gueidan contre Antoine Peiron – f°688

Le 12/10/1607 a comparu Me Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel a arrenté à Antoine Peiron dudit lieu, présent, un chenevier dotal qu'il a en ce lieu quartier du Collombier d'environ trois éminades pour 6 ans et 6 récoltes à partir de Noël prochain et se finissant à la même date pour une rente annuelle de 4 livres et demi à payer à chaque 15 août. Ledit Peiron devra porter au chenevier tous les ans 25 charges de bon fumier que ledit Gueidan devra fournir. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Louis Le Long et Jean Honorat. [Signé : Jaques Gaydan, Jehan Louis Le Long]

Obligation pour Me Pons May contre Henry Darbon – f°689

Le 13/10/1607 a comparu Henry Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, quatre charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Olivier et Jean Bret. [Signé : H Darbon, P May]

Le 11/09/1608 acte barré suivant une quittance reçue chez Me Bernard ce jour.

Sous-arrentement pour Claude Ricard contre Antoine Aubion – f°690

Le 13/10/1607 a comparu Antoine Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à Claude Ricard de Grambois (84) habitant en ce lieu, présent, sept hommes de vigne tant à Hourgouze qu'à Cailloux et deux panaulx de terre quartier des Aires appartenant à Esprit et Delphine Ricard, pupilles, enfants et hoirs de feu Pierre de Grambois, dont ledit Claude en est le tuteur. Ces terres ont été arrentées audit Aubion dimanche dernier à l'encan public en ce lieu par le lieutenant de juge au prix de 26 florins et demi, étant le plus offrant, pour trois ans et trois prises de fruits à partir de Noël en deux paies égales l'une à la Saint [pas de précision] et l'autre au Noël qui suit et ainsi de suite. Ledit Ricard promet de payer la rente pour ledit Aubion. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Blanc dit Besson de ce lieu et Jean Mallan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

Quittance pour Pierre Jourdan contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°691

Le 15/10/1607 a comparu Me Pascal Sicard consul moderne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Jourdan de ce lieu, présent, 9 livres 15 sols pour la première paie de l'achat de pièces de la communauté suivant acte chez ce notaire le 30/12/1606, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Vincent May de ce lieu. [Signé : Sicard]

Quittance pour Isnard Daumas contre la communauté de La Tour-d'Aigues – f°692

Le 15/10/1607 a comparu Me Pascal Sicard consul moderne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Isnard Daumas de ce lieu, présent, 5 livres 5 sols pour la première paie de

l'achat d'une terre acquise de la communauté suivant acte chez ce notaire le 30/12/1606, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Vincent May de ce lieu. [Signé : Sicard]

Quittance et reconnaissance de dot pour Me Elzias Philip et Jeanne Purpan contre Jean Reymond – f°692

Le 15/10/1607 a comparu Jean Reymond berger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Jeanne Purpan de ce lieu, a confessé avoir reçu de Me Elzias Philip fontainier de ce lieu, absent, Magdeleine Martin sa femme présente pour lui, une demie charge de conségal que ledit Philip « a donné amiablement » à ladite Purpan, estimée entre les parties à la somme de 4 livres 16 sols. De même ledit Reymond confesse avoir reçu 5 livres pour le prix d'un lit et mastre de ladite Martin, d'où quittance et reconnaissance du total de 9 livres 16 sols. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Balthazar Billard, de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Billard]

Accord et appointement pour Phelipe Fillole femme de François Panet contre Benoît Abel – f°693

Le 15/10/1607 qu'il soit notoire qu'au contrat de mariage entre Antoine Abel maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues et de Catherine Pardigon, reçu par feu Me Georges Vian notaire de ce lieu le 17/01/1574, entre autres choses ledit Abel s'était chargé de payer à Phelipe, Pasquette et Andriève Fillol, filles de ladite Pardigon et de feu Jean Fillol son premier mari la somme de 100 florins chacune, soit au total 300 florins et pour payer ces sommes, l'épouse a cédé à son nouveau mari, ledit Abel, une maison et outils de maréchal audit mariage. Lesdites Pasquette et Andriève Fillols sont mortes ab intestat auxquelles ladite Phelipe aurait succédé entièrement et ainsi ladite somme de 300 florins se trouve lui appartenir, en ayant reçu dudit Abel, en déduction, 160 florins tant par son acte de mariage avec feu François Barrabel que par des reconnaissances reçues par feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu, et pour les 140 florins restant, ladite Phelipe Fillol souhaite les recouvrer dudit Abel comme cela était inscrit dans son contrat avec ladite feu Pardigon. Ledit Abel, lui, prétend en avoir payé 108 florins 8 sols à Guillaume Benoît et Jacques Figuière curateurs et hypothécaires de ladite maison suivant actes reçus par feu Me Vian et Me Marc Juge notaires de ce lieu et de Cucuron le 20/05/1573 et 18/08/1578 et qu'ainsi il ne resterait dû à ladite Fillol que 31 florins 14 sols soit 18 livres 16 sols.

Ont comparu Phelipe Fillole, assistée de François Panet son mari présent, et Benoît Abel maître maréchal, fils dudit Antoine, lesquels se sont accordés ainsi : ledit Benoît Abel audit nom devra payer à ladite Phelipe sa sœur la somme de 18 livres 16 sols pour le 15 août prochain que ledit Panet devra reconnaître sur la dot. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Mathieu Rochel de Grambois (84) et Brémond Chenard de ce lieu. [Signé : M Rochel, Chenar]

Département de querelle pour Cyprien Troughaud contre Jeanne Filhade – f°697

Le 16/10/1607 a comparu Jeanne Fillade veuve de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle déclare à Cyprien Troughaud de ce lieu, absent, que pour certaine querelle formée par elle devant les officiers de ce lieu contre ledit Troughaud, elle se départ de toute poursuite « pour certaine consideration » et renonce au procès. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Solliers et Mathieu Hupais de ce lieu. [Signé : Mathieu Hupais]

Obligation pour Me Pons May contre Jean Louis Roy – f°699

Le 17/10/1607 a comparu Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, quatre charges de conségal et deux charges deb lé annone, mesure courante, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés dans sa métairie quartier de Piedbernard. Fait et publié en ce lieu, dans

l'auditoire du greffe, en présence d'Henry Darbon et François Velixandre de ce lieu. [Signé : P May, JL Roy, H Darbon]

Quittance pour Jean Louis Roy contre Jean Miollan – f°700

Le 17/10/1607 a comparu Jean Miollan marchand de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 34 livres 4 sols en déduction de plus d'argent que ledit Roy lui doit suivant obligation reçue chez ce notaire en 1606, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Henry Darbon et Salomon Jourdan. [Signé : Jehan Miollan, H Darbon]

Obligation pour François Velixandre contre Henry Meyran – f°701

Le 18/10/1607 a comparu Henry Meyran de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, marchand de ce lieu, présent, une charge de blé annone, deux charges de conségal et une grosse charge d'avoine, en prêt amiable, pour ensemercer aux présentes semences en ce lieu, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Henry Darbon et Barthélémy Eyriès de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Le 13/09/1608 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Meyran. Fait en ce lieu en présence de Nicolas Olivier et Sandin Verd.

Obligation pour Jean Gaudemar contre Magdeleine et Suzanne Pellegrin – f°702

Le 18/10/1607 ont comparu Magdeleine et Suzanne Pellegrin, sœurs, de La Motte-d'Aigues (84), lesquelles ont confessé devoir à Jean Gaudemar marchand de Manosque (04) absent, Balthazar Billard présent, ladite Magdeleine neuf panaulx de blé annone et trois panaulx de conségal et ladite Suzanne cinq panaulx de blé annone, en prêt amiable, pour ensemercer aux présentes semences audit lieu, qu'elles promettent de rendre à Pâques avec hypothèque de leurs semés. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Anne Brunet, en présence de Louis Jourdan et Claude Honnorat. [Signé : Billard, L Jourdan]

Obligation pour Jean Gaudemar contre Pierre Long – f°703

Le 18/10/1607 a comparu Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar marchand de Manosque (04), absent, Balthazar Billard son procureur présent, trois charges et demi de blé annone et une charge et demi de conségal, mesure courante, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés à La Motte-d'Aigues et de deux ânes et une ânesse. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Anne Brunet, en présence de Louis Jourdan et Claude Honnorat. [Signé : Billard, L Jourdan]

Obligation pour Jean Gaudemar contre Vincent Mouton – f°703

Le 18/10/1607 a comparu Vinson Moutton de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar, de Manosque (04), absent, Balthazar Billard son procureur présent, huit charges de blé annone et huit charges de conségal, une charge d'orge prin et une grosse charge d'avoine, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemercer aux présentes semences audit lieu, et il promet de rendre le tout à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Anne Brunet, en présence de Louis Jourdan et Claude Honnorat. [Signé : Billard, L Jourdan]

Obligation pour Me Pons May contre Jean Canard – f°704

Le 19/10/1607 a comparu Jean Canard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, une charge de blé annone, deux charges de conségal et une grosse charge d'avoine, mesure courante, le tout reçu pour ensemercer aux présentes semences en ce lieu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.

Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Raulet Mille écuyer de Saignon (84) et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : P May, R Mille]

Le 16/01/1610 acte barré en présence dudit May qui fait quittance audit Canard. Fait en ce lieu en présence de François Velixandre et Jean Reynaud. [Signé : P May]

Obligation pour Me Pons May contre Nicolas et Pierre Barthélémy père et fils – f°705

Le 19/10/1607 ont comparu Nicolas et Pierre Barthélémy, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, une charge et demi de conségal, pour ensemençer aux présentes semences dans leurs terres, qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de leurs semés. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Raulet Mille écuyer de Saignon (84) et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : P May, L Jourdan] [Note : il est noté « en présence que dessus, soit les témoins de l'acte précédent, mais Raulet Millet ne signe pas et Louis Jourdan signe]

Le 14/12/1610 acte barré suivant un acte reçu chez Me Bernard notaire ce même jour.

Quittance pour Jacques Silvestre contre Alayette Bernard femme d'Antoine Criquet – f°706

Le 19/10/1607 a comparu Alayette Bernard femme d'Antoine Criquet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Jacques Silvestre, baile de Peypin-d'Aigues (84), absent, Antoinette Peyron sa femme présente, la somme de 18 livres pour la pension de la somme de 50 écus de principal que ledit Silvestre doit à ladite Bernard comme cessionnaire du capitaine Antoine Asse, vivant de Grambois (84), suivant acte reçu par Me Rochel notaire dudit lieu le 21/04/1593, paie échue à la Saint-Michel dernière, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Eyriès et Honoré Thurin fils de Georges de ce lieu.

Obligation pour François Velixandre contre François Muret – f°707

Le 20/10/1607 a comparu François Moret de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges de blé annone et trois charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemençer aux terres qu'il tient à rente de ce notaire en ce lieu, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Le notaire consent que le créancier soit le premier payé pour cette dette devant lui pour sa rente. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Augier]

Le 24/09/1608 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Moret. Fait en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Jean Sicard. [Signé : Coussin]

Achat de vin pour Jean Pierre Coussin marchand contre Jean Rey – f°708

Le 20/10/1607 a comparu Jean Rey couturier habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), présent, huit coupes et demi de vin qu'il a dans un tonneau en arrentement de Raymond Plantard tenant 21 coupes. Pour les 12 coupes et demi restantes, ledit Coussin les achète de Jacques Gras et paiera le prix tant au trésorier qu'au Rey, séquestre. La vente dudit Rey se fait au prix de 20 sols la coupe dont il a reçu l'argent, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Claude Honorat. [Signé : JP Cossin, L Jourdan]

Quittance de lods pour Hugues Combe contre les fermiers seigneuriaux – f°709

Le 20/10/1607 a comparu Paul Agnel, l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Hugues Combe de La Bastidonne (84), présent, la somme de 10 livres et demi pour deux droits de lods et trézain de deux actes d'acquisitions reçus chez ce notaire le 06/11 et 14/12/1606 de Douceline Queyrel et Jeanne Mallet, grâce faite du surplus, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Rolet Mille écuyer de Saignon (84) et Me Raphaël Bounaud de Pertuis (84). [Signé : P Agnel]

Quittance portant cession pour Barthélémy Jourdan contre Me Louis Ricard et Benoît Roland – f°710

Le 20/10/1607 étant donné que Me Louis Ricard notaire royal de Grambois (84) et Benoît Roland dudit lieu suivant leur clame ont fait gager Jaumet Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) pour le prix de cinq charges quatre panaulx de conségal, deux charges de blé annone et une grosse charge et un panau d'avoine, que ledit Barthélémy lui doit suivant acte d'obligation reçu par Me Asse notaire de Grambois le 19/11/1606. Ils ont fait prendre tous les fruits et semés dudit Barthélémy et ont fait députer séquestre Barthélémy Jourdan contre lequel ils ont continué leurs exécutions jusqu'à la prise de corps et qu'il soit fait prisonnier aux prisons royales de Pertuis (84), « n'ayant icelluy Jourdan peu expedier les grains reculhis par ledit Jaumet Barthelemy d'autant que les fermiers modernes dudit Saint Martin se seroient saisi d'iceulx ».

Ont comparu lesdits Me Ricard et Roland, d'une part et ledit Jourdan séquestre, lesquels se sont accordés comme suit : ledit Jourdan devra payer auxdits Ricard et Roland la somme de 76 livres 12 sols en déduction du prix des grains, 11 livres 13 sols pour les dépens faits contre ledit Jaumet Barthélémy et pour l'emprisonnement dudit séquestre, soit au total 88 livres 5 sols, somme reçue d'où quittance et décharge. En échange, ils lui cèdent toute action contre ledit Barthélémy avec remise des papiers et procédures faites sans préjudice auxdits créanciers des sommes restantes dues par ledit Jaumet Barthélémy. Les créanciers consentent à l'élargissement dudit séquestre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Ricard, Roulland, Billard]

Obligation pour Me Louis Ricard et Benoît Roland contre Barthélémy Jourdan – f°712

Le 20/10/1607 a comparu Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Ricard et Benoît Roland, de Grambois (84), présents, la somme de 88 livres 5 sols suivant l'acte reçu ce jour chez ce notaire, qu'il promet de rendre moitié dans quinze jours, moitié au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Ricard, Roulland, Billard]

Le 11/03/1608 lesdits Ricard et Roland confessent avoir reçu dudit Jourdan 45 livres en déduction de plus de somme et des mains de Paul Agnel payant pour ledit Jourdan, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Le Long et Claude Honnorat. [Signé : Ricard, Roulland]

Obligation pour Jean Gaudemar contre Barthélémy Jourdan – f°713

Le 20/10/1607 a comparu Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand de Manosque (04), absent, Balthazar Billard son procureur présent, six charges de blé annone et quatre charges de conségal, mesure courante, le tout reçu pour ensemercer aux présentes semences à La Motte-d'Aigues (84) et audit Saint-Martin-de-la-Brasque, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan de ce lieu et Me Louis Ricard notaire de Grambois (84). [Signé : Billard, L Jourdan, Ricard]

Quittance pour Jean Auquier contre Vincent Mille – f°714

Le 20/10/1607 a comparu Vincent Mille boulanger de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Auquier de Pertuis, présent, la somme de 66 livres qu'il doit audit Mille suivant acte reçu par Me Bernard notaire de La Tour-d'Aigues, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Billard et Pons Verne de ce lieu. [Signé : Vincens Mille, P Verne]

Obligation pour Jean Gaudemar contre Barthélemie Leotier – f°715

Le 20/10/1607 a comparu Barthélemie Leotier veuve, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), laquelle a confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand de Manosque (04), absent, Balthazar Billard son procureur présent, deux charges de blé annone et deux charges de conségal, mesure courante, le tout reçu pour semer aux présentes semences à La Motte-d'Aigues (84) et à Saint-Martin-de-la-Brasque, qu'elle promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pons Verne et Jean Thorame de ce lieu. [Signé : Billard, P Verne]

Le 18/09/1610 fut présent Laurent Gaudemar héritier dudit feu Jean, qui a confessé que ledit feu Jean a été payé de son vivant par ladite Leotier et lui fait quittance officielle. Fait en ce lieu. [Signé : Gaudemar]

Achat pour Guidon Mombrien contre Jean Brigas – f°716

Le 22/10/1607 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Guidon Mombrien, cardeur à laine de ce lieu, présent, une vigne en ce lieu quartier de Raphineau de deux carterades confrontant vigne dudit Mombrien de deux côtés, terre et vigne de Claude Ginies, vigne de Me Pons May, vigne de Georges Constans. La vente est faite pour le prix de 42 livres, que ledit Mombrien paiera en deux paies égales, l'une à Noël et l'autre au même jour un an après. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Jaume Pardigon de ce lieu. [Signé : J Brigas, V May]

Le 10/12/1608 ledit Brigas a confessé avoir reçu dudit Mombrien la somme de 42 livres, bien que le terme ne soit pas échu, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Me Claude Darbon de ce lieu. [Signé : J Brigas, Darbon]

Achat de guéret pour Me Pascal Sicard contre Jaume Pardigon – f°718

Le 22/10/1607 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Me Pascal Sicard de ce lieu, présent, trois saumées de guéret en ce lieu quartier des Mollières confrontant terres de Jean Darbon, terre de Me Guillaume Sauvecane, le chemin ; et achetés par ledit Sicard à l'encan de Vincent May exacteur pour dette dudit Pardigon, lesdits guérets étant à deux endroits. La vente est faite pour le prix de 21 livres 12 sols, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Claude Honorat. [Signé : Sicard, H Turin]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Limaye – f°719

Le 22/10/1607 a comparu Antoine Limaye de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, présent, une saumée de blé annone, mesure courante, reçue ce jour pour ensemençer aux présentes semences à Cabrières-d'Aigues (84), d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : V May, Garcin]

Le 08/10/1608 acte barré, ledit Agnel confessant avoir été payé par ledit Limaye, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Pierre Coussin et Sandin Verd clerc. [Signé : P Agnel]

Quittance pour Toussaint Meit contre Catherine Lanchier – f°720

Le 22/10/1607 a comparu Catherine Lanchier aïeule et administratrice de Roman David de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Toussaint Meit de ce lieu, présent, la rente d'une crotte que ledit Meit tient dudit David de tout le passé jusqu'à ce jour à raison de 3 livres par an d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : V May, A Garcin]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Armand – f°720

Le 22/10/1607 a comparu Jean Armand de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de blé annone et une demie charge d'ordias [orge d'hiver], le tout reçu ce jour pour le semer à La Motte-d'Aigues (84), qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Garcin de ce lieu et Claude Honorat de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : Garcin]

Achat pour Me Antoine Queyrel contre Pierre Callier – f°721

Le 23/10/1607 a comparu Pierre Callier du lieu de La Bastidonne (84) lequel a vendu à Me Antoine Queyrel baile dudit lieu, présent, les propriétés suivantes au dit lieu : une crotte dotale de François Arnaud en ce lieu confrontant maison d'Hugues Combe, maison d'Antoine Pourret et la rue publique, avec le relarguier au-devant, bâtie de terre y ayant 22 canes 2 pans de murailles laquelle a été estimée par André Bernard et Helion Jausseran estimateurs modernes de La Bastidonne avec François Bertet, maçon pris pour expert, tous trois présents, à la somme de 63 livres ; une instance de maison à côté de la crotte du côté du levant bâtie de chaux et sable de la grandeur de 7 cannes 4 pans de « plaiissage » y ayant 28 cannes 2 pans de murailles et 9 cannes de « couvert » [toit] confrontant maison d'André Bernard, maison de Gabrielle Queyrel et la rue ; et deux petites crottes avec une thine de pierre dedans en ce lieu, confrontant les instances ci-dessus, maison d'Antoine Pourret et la rue, les trois instances et la thine ont été estimées à la somme de 147 livres par lesdits estimateurs et l'expert. La vente a été faite pour le prix de 210 livres, soit au prix de l'estimation, de laquelle ledit acheteur a compensé audit Callier la somme de 54 livres 2 sols 9 deniers que ledit Callier lui doit ainsi qu'à Claude Queyrel son frère suivant acte reçu par Me Hupais notaire de La Tour-d'Aigues le 17/03/1607 et ce en déduction du prix de la crotte dotale que ledit Callier doit employer pour le rachat d'autres propriétés acquises des hoirs de Catherine Ricard veuve de Louis Arnaud. Ledit Antoine Queyrel promet audit Callier de le tenir quitte envers Claude Queyrel pour la moitié de la somme. Et pour les 155 livres 17 sols 3 deniers restantes, ledit Me Antoine Queyrel promet de les payer en quatre paies égales, la première à la Saint-Michel puis les autres à la même date les années suivantes. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et de Jean Thorame dudit lieu. [Signé : Darbon, Queyrel, Jauceran]
[à la fin est noté :] Il y a quittance le 03/01/1609 chez ce notaire

Quittance réciproque pour Guillaume Jaume contre Jean Thorame – f°725

Le 23/10/1607 ont comparu Guillaume Jaume de La Bastidonne (84) et Jean Thorame cardeur à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels se font quittance réciproque pour la métairie que ledit Jaume tient à ferme dudit Thorame suivant acte reçu par Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84) le 17/01/1604, bien que le terme ne soit pas échu. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Icard et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : B Icard]

Quittance pour Elzias Lardeiret de Manosque contre Paul Agnel – f°726

Le 23/10/1607 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Elzias Lardeiret de Manosque (04), présent, la somme de 105 livres qu'il lui doit suivant acte d'achat d'une vigne reçu chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Sauvat maçon et Antoine Garcin. [Signé : Elsas Lardeirt, P Agnel]

Obligation pour Me Pons May contre Isnard Daumas – f°727

Le 23/10/1607 a comparu Isnard Daulmas travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May, chirurgien de ce lieu, absent, six panaulx de conségal en prêt amiable, le tout reçu pour les semer aux présentes semences en ses terres d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Vian fils de feu Nicolas et Claude Honorat de La Bastide-des-Jourdans (84). [Signé : L Vianny]

Obligation pour François Velixandre contre Laurent Plantard – f°728

Le 23/10/1607 a comparu Laurent Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, une charge de blé annone et une charge et demi de conségal, mesure courante, reçues pour les semer durant ces semences dans ses terres, d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques, hypothéquant sa récolte. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Lourd bourgeois de Pertuis (84) et Guillaume Gouirand de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Lourd]

Le 30/08/1607 acte barré à la demande et en présence dudit Velixandre confessant avoir été payé par ledit Plantard, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Sandin [?] Vert et Antoine Vespier.

Obligation pour François Velixandre contre Jean Archimbaud – f°729

Le 23/10/1607 a comparu Jean Archimbaud maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu, présent, une charge et demi de blé annone, en prêt amiable, pour ensemer en ses terres le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Lourd bourgeois de Pertuis (84) et Guillaume Gouirand de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Lourd]

Le 01/12/1608 acte barré en présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Archimbaud, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Pierre Ripert. [Signé : Coussin]

Echange pour Pierre Roman et Guillaume Andrieu – f°729

Le 23/10/1607 ont comparu Pierre Roman baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Guillaume Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait l'échange des propriétés suivantes : ledit Roman a baillé audit Andrieu une terre en ce lieu quartier de Restantier de deux saumées au dextre sur une plus grande, à prendre de long en long du fossé du Rif confrontant en tête terre de David Mure, terre de Jean Roman fils de Mary, ledit fossé, terre restante du côté du levant. En échange ledit Andrieu a baillé audit Roman un cazal à Saint-Martin-de-la-Brasque acquis de Pierre Thome par acte reçu chez ce notaire confrontant cazal et court dudit Pierre Roman, maison de Catherine Roman, la rue. Les biens ont été chacun estimé à 15 livres et chacun paiera son droit de lods et trézain, ledit Roman se réservant le semé de la terre et paiera les cense et taille de l'année à venir. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Pierre Mairetet de ce lieu. [Signé : Mairetet, L Jourdan]

Quittance pour la communauté de Cabrières-d'Aigues contre Paul et Pierre Bertrand et Andrivette Rambert leur mère – f°732

Le 24/10/1607 ont comparu Andrivette Rambert, Paul et Pierre Bertrand, mère et fils de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé avoir reçu de la communauté dudit lieu, présent Me Mathieu Durand consul en qualité de séquestre député à « l'arrestaement de l'argent deub » aux hoirs de feu Me Jean Monestier notaire de Lourmarin (84), savoir la somme de 16 écus 16 sols à 3 livres pièce pour leur part suivant sentence arbitrale à La Tour-d'Aigues en date du 26/02/1607, d'où quittance. Concernant 5 écus et demi pour la part de Daniel Bertrand, ledit Durand promet de les lui garder et expédier quand on le lui demandera. Fait et publié audit Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Jean Garcin et du capitaine Jean Antoine Plunier. [Signé : M Durand, J Plunier]

Note en marge : Il y a quittance le 07/11/1607 chez ce notaire

Obligation pour Louis Ripert contre Jean Marcou en principal et Jean Bouchard en pleige – f°733

Le 24/10/1607 a comparu Jean Marcou de Cabrières-d'Aigues (84) lequel a confessé devoir à Louis Ripert dudit lieu, présent, la somme de 30 livres en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre au 15 août. Fut présent Jean Bouchard dudit lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, en présence de Jacques Arnoulx et Jean Orcière dudit lieu. [Signé : Lois Ripert]
Le 11/03/1614 Jean Ripert tant pour lui que pour Mathieu, son frère, héritiers dudit Louis, a confessé avoir été payé de ladite somme de 33 livres, 24 livres des mains dudit Bouchard pleige comme chargé par acte reçu par Me Charles Augier notaire et les 6 livres restantes de David Marcou tuteur des hoirs dudit feu Jean. Fait en présence de Jean Roux dit Gay et Jean Daulmas.

Quittance pour Pierre Arnoulx contre Louis Ripert – f°734

Le 24/10/1607 a comparu Louis Ripert trésorier de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Arnoulx séquestre des fruits de Jacques Roman, la somme de 14 livres 18 sols due audit Ripert pour les tailles de la présente année tant en principal que dépens, d'où quittance. Fait et publié au dit lieu, en présence de Louis Jourdan et Jean Marcou. [Signé : Lois Ripert]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Bertrand – f°735

Le 24/10/1607 a comparu Pierre Bertrand de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, Jean Garcin son neveu présent, une charge et demi de blé annone, huit panaulx d'épeautre, en prêt amiable pour ensemercer aux prochaines semences, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des grains. Fait et publié au dit lieu en présence de Louis Jourdan et Jean Marcou. [Signé : L Jourdan]
Le 18/09/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Bertrand. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Esteve – f°736

Le 24/10/1607 a comparu Jean Esteve maçon de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, rentier seigneurial dudit lieu, présent, la quantité de deux saumées de blé annone et une grosse charge d'avoine, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemercer ses terres à La Motte-d'Aigues (84), et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des grains. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Vinson Michellan en présence d'Antoine Vespier et Louis Jourdan. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Vespier – f°736

Le 24/10/1607 a comparu Antoine Vespier de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, deux charges de blé annone, trois charges de conségal, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance pour ensemercer aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des grains. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Vinson Michellan, en présence de Jean Jourdan et Louis Jourdan dudit lieu. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Jourdan – f°737

Le 24/10/1607 a comparu Daniel Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, cinq charges de conségal, charges de blé annone, une grosse charge d'avoine, une charge et demi d'orge et douze paunaulx d'épeautre, en prêt amiable, pour ensemercer aux présentes semences, le tout reçu, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèques des grains et d'un bœuf et une vache poil rouge et blanc. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Vinson Michellan, en présence de Jean Jourdan et Louis Jourdan dudit lieu. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Croux – f°738

Le 24/10/1607 a comparu Pierre Croux de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, quatre charges et demi de blé annone, mesure

courante, pour ensemençer aux présentes semences, le tout reçu, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses grains. Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Vinson Michellon, en présence de Barthélémy Gouirand et Louis Jourdan. [Signé : P Agnel]

Le 18/09/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Croux. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Etienne Gouirand – f°739

Le 24/10/1607 a comparu Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand dudit lieu, présent, quatre charges de blé annone, trois charges de conségal, une charge d'orge et huit panaulx d'avoine, mesure courante, en prête amiable, le tout reçu pour ensemençer présentement audit lieu d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses grains. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Vinson Michellan, en présence de Louis Jourdan et Jean Esteve de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Beymond – f°740

Le 24/10/1607 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, dix charges de blé annone, dix charges de conségal et deux grosses charges d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemençer aux présentes semences audit lieu, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des grains. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Vinson Michellan, en présence de Louis Jourdan et Jean Esteve de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : P Agnel]

Le 09/10/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Beymond. Fait « au lieu que dessus » en présence de Nicolas Oliver et Jean Jourdan. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Gouirand – f°741

Le 24/10/1607 a comparu Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, quatre charges de blé annone, trois charges de conségal, une charge d'orge, une charge d'avoine et cinq panaulx d'épeautre, le tout reçu pour ensemençer aux présentes semences, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des grains. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Vinson Michellon, en présence de Pierre Crous et Antoine Auman dudit lieu. [Signé : B Gouirand, P Agnel]

Obligation pour Me Pons May contre Gaspard Reboul – f°742

Le 24/10/1607 a comparu Me Gaspard Reboul tailleur du lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien dudit lieu, présent, huit panaulx de conségal en prêt amiable, le tout reçu et semé d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et François Velixandre. [Signé : Gaspard Reboul]

Le 03/10/1609 acte barré en présence dudit May qui fait quittance audit Reboul. [Signé : P May]

Obligation pour Paul Agnel contre François Darbon fils d'Etienne – f°743

Le 27/10/1607 a comparu François Darbon fils d'Etienne, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, présent, deux charges de blé annone, deux charges de conségal, une grosse charge d'avoine et une charge d'orge, en prêt amiable, pour ensemençer aux présentes semences en ses terres et celles qu'il tient à ferme d'Isnard Lantelme d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses grains. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Constans et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : P May, G Constans]

Le 12/09/1608 acte barré, ledit Agnel confessant avoir été par ledit Darbon, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Bertrand Coussin et Valentin Clemens. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Bret – f°744

Le 27/10/1607 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, la somme de 81 livres pour l'achat de trois bimats [jeunes chèvres] poil bureau et blanc, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août pour moitié, et pour l'autre moitié à la même date l'année suivante avec hypothèque desdites bimats. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Me Pons May chirurgien. [Signé : P Agnel, P May]

Quittance pour Pierre Ferrat contre Pascal Estienne – f°745

Le 27/10/1607 a comparu Pascal Estienne du lieu d'Ansouis (84), lequel a confessé avoir reçu précédemment de Pierre Ferrat de La Bastidonne (84), présent, la somme de 21 livres que ledit Ferrat lui doit suivant acte d'obligation reçu par Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84), d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Pascal Estienne, L Vian]

Département de querelle pour Claude Ginies et Baptiste Filhat contre Esprit Majastre – f°745

Le 27/10/1607 a comparu Esprit Majastre gardien habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues a déclaré à Claude Ginies et Baptiste Filhat « ses serviteurs », absents, que « pour raisons de la procédure criminelle par luy contre eux intantée pardevant les officiers dudit lieu querellant en excès, il n'entend en fere aucune poursuite en fasson et manière que se soit et a renoncé audit proces ». Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et Georges Constans de ce lieu. [Signé : G Constans, P May]

Mègerie pour Jean et Antoine Gassin, frères contre Hugues et Mathieu Freissinier père et fils – f°746

Le 29/10/1607 ont comparu Jean et Antoine Gassin [Garcin], frères, habitants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont baillé en mègerie à Hugues et Mathieu Freissinier, père et fils, laboureurs de Grambois (84), présents, une métairie avec son affar de terres, vignes et prés que lesdits Garcin ont audit lieu quartier du Plan, se réservant une vigne qu'ils ont quartier de Piollier. Et ce, pour six années et cinq prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine pour les terres.

Lesdits mégères devront habiter la métairie avec leur bétail et y consommer toutes les pâtures qui s'y trouveront et faire porter et charrier aux propriétés de la mègerie le fumier qui s'y trouve pour les mettre aux endroits indiqués par lesdits Garcin. Les parties devront fournir du bétail en nombre suffisant pour le labourage des terres, chaque partie par moitié, suivant estimation et liquidation qui en sera faite par des ménagers. Si du bétail meurt, la chair et la peau se partageront sauf si les mégères sont responsables. Il sera acheté du bétail pour remplacer celui qui est mort aux dépens communs. Chacun fournira la moitié des semences, sauf la première année où lesdits Garcin la fourniront entièrement et la récupéreront à la récolte avec un panau pour chaque saumée de grains fournie. Les mégères feront les factures à leurs propres coûts et lesdits Garcin ne leur paieront que 15 sols par saumée chaque année, moitié au sarclage, moitié à la moisson. Lesdits mégères ne pourront labourer sur d'autres terres que celles-ci. Lesdits Garcin ont déjà semé auxdites terres une charge d'orge gras, donc lesdits mégères participeront pour moitié à la récolte prochaine après que lesdits Garcin auront pris leurs semences et la dernière année, les mégères devront laisser une charge d'orge semée de la même qualité qui appartiendra auxdits Garcin. Les amandes et noix se partageront, à charge pour lesdits Garcin d'y tenir un homme ou une femme durant la cueillette, nourri par les mégères, payé par lesdits Garcins. Ces derniers ne pourront pas couper d'arbre, mais pourront prendre du bois mort « et fere poulher le bois tallif par tiers et saison ».

Le vin de la vigne appartiendra entièrement auxdits mégères. Le jardin et chenevier aussi. La récolte de blé sera partagée chaque année et lesdits Garcin pourront y tenir un homme pour travailler, nourri par les mégères, payé par lesdits Garcin. Les mégères devront garder pour lesdits Garcin vingt gélines et chaque année devront leur donner 600 œufs et à la fin du terme, lesdits Garcin

reprendront leurs vingt gélines. S'il manque des pâtures pour l'entretien du bétail de labourage, les parties devront les fournir chacun par moitié et à la fin du bail laisseront les pâtures qui s'y trouveront. Lesdits Garcin pourront tenir dans la métairie leur jument que les mégers nourriront à l'égal du reste du bétail. Lesdits Garcin entretiendront la vaisselle de cave en bon état et s'il n'y en a pas assez pour loger le vin de la vigne, lesdits Garcin devront leur fournir de quoi l'y mettre.

La dernière année, les mégers devront le tiers du labourage vide et les parties se partageront « les gros crappiers ». Les mégers pourront tenir deux pourceaux dans la métairie. Lesdits Garcin devront fournir trois trentaines de bêtes à laine pour les garder en mègerie. Pour chaque bête à lait, les mégers fourniront chaque année une livre et demi de fromage, moitié à la Saint-Jean, moitié au 15 août, « les trois abourtes pour deux ». En cas de mortalité, chacun aura la moitié de la chair et de la peau. Au moment de la tonte, lesdits Garcins paieront les tondeurs et lesdits mégers les nourriront. La laine se partagera également. A la fin, tout ce bétail à laine se partagera entre les parties, les mégers feront les parts, et lesdits Garcin choisiront la leur. Lesdits Garcin devront se porter pleige pour les méger pendant le temps de la mègerie jusqu'à 10 charges de grain. En cas de différend, ils s'en remettront à deux ménagers pour trancher. Chaque année les mégers devront payer le droit de « fornaige » au seigneur dudit lieu ou ses fermiers. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Honoré Ginies et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : J Garcin, A Garcin, L Jourdan, Honnort Ginies]

Obligation pour François Velixandre contre Henry Darbon – f°752

Le 30/10/1607 a comparu Henry Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu, présent, cinq charges de blé annone, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemer dans ses terres et celles qu'il tient à rente d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses grains. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : H Darbon, L Jourdan, A Garcin]
Le 28/01/1608 acte barré suivant acte reçu chez ce notaire ce jour.

Obligation pour François Velixandre contre Georges Bernard – f°753

Le 30/10/1607 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, absent, la quantité de cinq charges de conségal et quatre charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, pour les semer cette année et saison dans ses terres quartier du Real tenue à mègerie par Magdeleine Cortin femme de Pierre Ferrat et ses enfants, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Me Claude Darbon de ce lieu, son beau-frère, qui s'est porté pleige. Ledit Bernard hypothèque ses grains. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean François Bouzon et David Mure de ce lieu. [Signé : Bernard, Darbon]

Obligation pour François Velixandre contre Jean François Bouzon – f°754

Le 30/10/1607 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu, présent, deux charges de blé annone et deux charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, pour les semer aux présentes semences dans ses terres, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses grains. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pascal Sicard et Jean Gueidan de ce lieu. [Signé : Sicard]

Le 06/10/1609, acte barré en présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Bouzon, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Barthélémy Icard et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : B Icard]

Testament pour Lucrèce Onde femme d'Henry Darbon – f°755

Le 01/11/1607 testament d'honnête femme Lucrece Onde du lieu de Cadenet (84), fille de Jacques et de Jeanne Bergier, dudit Cadenet, femme d'Henry Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « gissante dans son lit » avec l'autorisation et en présence de son dit mari.

Elle souhaite être inhumée dans la tombe des prédécesseurs de son mari « le plus catollicquement et religieusement que fere se pourra » avec novaines de messes et chanter [cantar] à l'accoutumée. Ladite testatrice « pour la depprecation de sadite ame et pour la redemption de ses peichés fonde en l'esglise parrochiale de ce lieu de La Tour annuellement et perpetuellement estre cellebre par les prebtres y deservantz ung chante que sera dict a chascun jour et feste de la saint francois ausquelz prebtres sera bailhé douze soubz entre tous et a chesque année ».

Elle nomme pour héritier universel Antoine Darbon son fils légitime et dudit Henry, pupille en bas âge. S'il meurt enfant ou sans enfants légitimes, elle lui substitue Jacques Onde son père ou ses hoirs pour la somme de 300 livres et pour le reste, elle nomme Henry Darbon son mari. Elle nomme pour gadiateur Me Pons May chirurgien de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Henry Darbon, en présence de Me Isaac Bourdin docteur en médecine de Manosque (04), Jean Louis Le Long cordonnier, Jean Menard menuisier, François Velixandre, Melchion Vallete, Valentin Clement et Me Pons May de ce lieu. [Signé : Bourdin, Darbon, Jehan Menard, P May, Jehan Louis Le Long]

Mègerie pour Etienne Darbon contre Pierre Roland – f°759

Le 02/11/1607 ont comparu Etienne Darbon et Pierre Roland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont passé un accord de mègerie ensemble. Ledit Darbon, cette année, a baillé en mègerie audit Roland une terre de deux saumées et demi à Saint-Christophe, que ledit Roland a guarachée [mise à guéret] présentement et pour la semer cette année. Chacun fournira la moitié des semences, paiera la moitié des factures et le blé et la paille se partageront à la fin. Les amandes de ladite terre appartiendront audit Darbon. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairetet et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : Mairetet]

Achat de guéret pour Antoine Isnard contre Pierre Roland – f°760

Le 02/11/1607 a comparu Pierre Roland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Antoine Isnard, habitant de ce lieu, présent, la moitié du guéret qu'il a fait cette année dans deux saumée et demi avec Etienne Darbon, par acte passé ce jour chez ce notaire, pour jouir de ladite moitié contre le prix de 10 livres 16 sols, somme reçue d'où quittance. De plus, ledit Roland lui a vendu le guéret de deux saumées en une terre qu'il tient d'Etienne Silvestre quartier de La Rastidoire pour cette année, franche de toute rente pour ledit Isnard, contre le prix de 15 livres, somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairetet et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : Mairetet]

Obligation pour Paul Agnel contre Etienne Gouirand – f°761

Le 02/11/1607 a comparu Etienne Gouirand ménager de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, la somme de 75 livres pour l'achat de deux vaches et un veau poil blanc, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer en deux paies égales, la première au 15 août et l'autre au même jour l'année suivante, avec hypothèque dudit bétail. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence dellies natif de la paroisse de Saint-Hilaire près Bourg [?] et Vincent May de ce lieu. [Signé : V May, ...llier]

Procuracion pour Me Georges Constans – f°762

Le 02/11/1607 a comparu Me Georges Constans audiencier en la cour des comptes, lequel a nommé pour procureur Pierre Mairetet de ce lieu, présent, pour arreter tous ses biens en ce lieu et recouvrer leur rente. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Valentin Clemens y habitant et Cellien ? Cellier ? natif de Saint-Hilaire près Bourg ?. [Signé : Constans, Sellier ?]

Accord et transaction entre la communauté de Peypin-d'Aigues et Me Pierre Roux avocat et noble Jean Meolhon – f°763

Le 02/11/1607 étant donné que la communauté de Peypin-d'Aigues (84) se trouve débitrice d'une part envers messieurs de Thomassin, cessionnaire de Me Jacques Vian ancien visiteur, de 900 livres de principal suivant acte reçu par Me Gaspard Hupais notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et d'autre part de la somme de 1044 livres pour reste de principal, intérêts et dépens due aux hoirs de feu Honoré Michaellis, bourgeois d'Aix-en-Provence (13), dont la communauté a été condamnée par arrêt du 06/10/1606 par la cour de parlement de ce pays suivant le compte fait par Jacques Nicolas commis par la communauté. Soit au total 1944 livres, ce qui venu à la notice de Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence et Me Pierre Roux avocat à cour, pour éviter les frais à la communauté pour le paiement de ladite somme, ont requis la communauté de vouloir payer leur quotepart de l'imposition suivant les biens qu'ils ont audit Peypin-d'Aigues, soit 486 livres suivant le cadastre de la communauté et ils ont offert de payer pour les dommages et intérêts des « effantz et impuissantz » de la communauté la somme de 162 livres soit un total de 648 livres. La communauté a estimé cela comme « just et equitable » dans son conseil du 26/08/1607 et a donné pouvoir à Jacques Nicolas et Elzias Silvestre, consuls, Claude Mouret et Pierre Bret dudit lieu de passer les actes requis avec lesdits Meolhon et Roux.

Ont comparu Me Pierre Roux tant pour lui que pour ledit Meolhon et demoiselle Catherine Allezard sa mère, qui devront ratifier cet acte dans huit jours, et lesdits Jacques Nicolas, Elzias Silvestre consuls, Claude Mouret et Pierre Bret commis et députés par ladite communauté au nom du conseil qui devra homologuer l'acte dans huit jours, lesquels se sont accordés. Ledit Me Pierre Roux, audit nom, paiera 648 livres à la communauté le 6 de ce mois dans la ville d'Aix-en-Provence aux hoirs de Michaellis en déduction de leur dette. En échange, lesdits Meolhon et Me Roux seront quittes et déchargés envers la communauté pour la somme de 1944 livres et la communauté ne pourra rien leur réclamer pour payer cette somme. Si lesdits Michaellis poursuivent la communauté de Peypin-d'Aigues pour la part de celle de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), dans ce cas lesdits Meolhon et Roux devront payer leur quotepart pour les biens qu'ils ont avec cession d'actions pour poursuivre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque. Une fois que la communauté aura remboursé tout ce qu'elle devait comme pleige de feu le sieur de Cental, la communauté devra rembourser auxdits Meolhon et Roux leur cote. Si la communauté ne peut imposer et procéder à la clôture des comptes des trésoriers et administrateurs de Peypin-d'Aigues sans la présence desdits Meolhon et Roux, la communauté devra les avertir sous huit jours. Pour toute autre dette de la communauté, lesdits Meolhon et Roux y entreront pour leur quotepart « les conservant ensamble de toutes autres impositions que se feront », sauf pour ladite somme de 1944 livres. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de messire Laurent Vian et Pierre Mairtet de ce lieu. [Signé : Roux, L Vian, J Nicolas, Elzias Silvestre, Mairtet, Claude Mouret]

Obligation pour Benoît Figuière contre Charles Germain – f°768

Le 02/11/1607 a comparu Charles Germain de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Benoît Figuière marchand de Manosque (04), absent, la somme de 28 livres pour un achat de blé, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer dans un mois. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Jaume Monier et Sandin Vert de ce lieu.

Accord pour Jacques Gassin contre Barthélémy Jourdan – f°769

Le 03/11/1607 suivant sentence rendue par le juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Jacques Gassin habitant de ce lieu, querellant en voie de fait, et Barthélémy Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), querellé et prisonnier aux prisons seigneuriales de ce lieu, au mois d'octobre suivant laquelle ledit Jourdan a été condamné à 15 livres d'amende envers ledit Gassin et aux dépens. Ledit Jourdan veut faire appel.

Ont comparu lesdits Gassin et Jourdan, lesquels pour mettre fin au procès ont décidé que contre 20 livres 4 sols que ledit Jourdan devra payer audit Gassin pour l'amende et les dépens, dans les sept jours prochains, le procès sera arrêté. De même ledit Jourdan quitte ledit Gassin « pour les dommaiges et interestz faictz par le bestail gardé par icelluy Gassin a ung sien vergier » se réservant le droit de poursuivre Pierre Fellissian de La Motte-d'Aigues « pour sa part des denontiations du bestail a luy appartenant garde par ledit Gassin suivant les ordonnances de Saint Martin de la Brasque ». Fut présent Jean Jourdan frère dudit Barthélémy, lequel s'est porté pleige pour son frère. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairetet et Gilles Bassier maître apothicaire de Pertuis (84). [Signé : Bassier, Mairetet]

Accord pour François Pourchier contre Me Claude Darbon procureur au siège d'Aix – f°771

Le 03/11/1607 étant donné que feu Jean Darbon vivant bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues était débiteur envers feu Pierre Mellian habitant en ce lieu de la somme de 40 écus et que ledit feu Darbon « se treuve obligé à la discussion » de feu Louis Roux de 70 écus pour l'achat d'une terre « que ledit feu Darbon avoit retenue a lui quant public l'hors que le curateur faisoit vendre des biens de la curatelle » quartier de Piedbernard de la contenance de dix charges, de laquelle somme de 70 écus feu Delphine Roux veuve dudit feu Mellian avait depuis faite saisir pour les droits qu'elle avait de prendre sur les biens dudit feu Louis Roux son père, somme cédée depuis à François Pourchier marchand de ce lieu par les hoirs desdits feus Mellian et Roux, à prendre sur ledit feu Darbon. Ledit Pourchier a fait réclamation devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), décision pendante et durant ce temps, ledit Darbon est mort et Me Claude Darbon, procureur au siège, fils et héritier par inventaire, a fait ajourner ledit Pourchier « pour le fere joindre audit benefice d'invente où il s'esperoit mouvoir grandz proces entre les parties ».

Ainsi ont comparu lesdits Me Claude Darbon procureur et François Pourchier, lesquels ont décidé de trouver un accord pour éviter d'autres poursuites. Ledit Darbon a promis de payer audit Pourchier 300 livres en quatre paies égales de 75 livres, la première paie faite à l'instant d'où quittance, et les autres paies à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine dont la dernière paie sera en 1610. Ledit Pourchier abandonne les saisies sur les fruits dudit Darbon et l'argent dû audit Darbon par divers particuliers de ce lieu, le tout séquestré entre les mains de Michel Rodde, Claude Ferrier et autres. Les parties renoncent à tout procès. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Icard et Vincent May, de ce lieu. [Signé : Darbon, B Icard, V May]

Quittance pour Georges Farlan contre Laurent Plantard – f°774

Le 03/11/1607 a comparu Laurent Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu en diverses fois de Georges Farlan de ce lieu, absent, la somme de 15 livres en déduction du prix d'une vigne acquise par ladite Farlan dudit Plantard suivant acte reçu chez ce notaire en 1605, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Jacques Cavallier de La Motte-d'Aigues (84) et Jaume Monier.

Mègerie pour Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence contre Honoré Roux – f°774

Le 05/11/1607 a comparu le capitaine Jean Antoine Plunier, au nom de Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), lequel a baillé à Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 39 brebis de port, deux moutons et neuf agneaux que ledit Roux a en son pouvoir à entretenir jusqu'au 10 mai prochain et dont le croît se partagera à parts égales ainsi que la laine. Ledit Roux fera les parts et ledit Meolhon choisira la sienne. Le tondeur sera nourri par ledit Roux et payé par ledit Meolhon. Au terme, ledit Meolhon reprendra les 50 bêtes et en cas de mortalité, la chair lui appartiendra et la peau se partagera et ledit Roux devra l'avertir immédiatement ; si ledit Roux est responsable de la mortalité, il devra en répondre en son nom propre. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gras et Jacques David de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Plunier Honorat Roux]

Le 18/08/1614 acte barré, les parties se faisant quittance mutuelle. [Signé : Meoilhon, H Rous]

Quittance pour Jean Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Me Louis Ricard et Benoît Roland – f°776

Le 05/11/1607 a comparu Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, procureur de Me Louis Ricard et Benoît Roland du lieu de Grambois (84), suivant procureur chez Me Mathieu Bernard notaire de Pertuis (84) cette année, lequel a confessé avoir reçu de Jean Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, deux charges trois panaulx et demi de blé annone, un panau de conségal et un panau d'avoine, qu'il doit auxdits Ricard et Roland suivant acte reçu par Me Asse notaire de Grambois du 08/11/1606, d'où quittance et décharge des gageries prises audit Estienne. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gras et Jacques David de Peypin-d'Aigues. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Louis Jourdan contre Jean Estienne – f°777

Le 05/11/1607 a comparu Jean Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) lequel a confessé devoir à Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, al somme de 5 livres en prêt amiable, somme reçue pour payer Me Louis Ricard et Benoît Roland, qu'il promet de rendre à Noël. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gras et Jacques David de Peypin-d'Aigues. [Signé : L Jourdan]

Le 30/05/1608 acte barré en présence dudit Jourdan qui fait quittance audit Estienne. Fait en ce lieu en présence de Sandin Vert et Melchion Valette. [Signé : L Jourdan]

Accord et transaction pour les hoirs de feu Jean Barrau de Sivergues contre Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues – f°778

Le 06/11/1607 étant donné que le 18/02/1598 Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84) pour la somme de 100 écus qu'il devait à Jean Barrau de Sivergues (84) suivant deux actes reçus par Me Jean Monestier notaire de Lourmarin (84), réduite à la somme de 33 écus y comprenant le prix d'une charge de blé, en paiement de laquelle ledit Gouirand a baillé audit Barrau certaines propriétés désignées audit acte, à la suite de quoi Jeanne Baumasse mère et tutrice de ses enfants, hoirs dudit feu Jean Barrau a fait arrenté à l'encan public lesdits biens par-devant les officier de La Motte-d'Aigues et ladite tutrice voulant jouir desdits biens et rente est allée devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) et a obtenu des lettres royaux sur ladite insolutondation fondée sur la « lezion » de la moitié du juste prix [Note : les terres devaient valoir bien plus que l'argent dû] et les parties sont toujours en procès sans jugement.

Ont comparu Jeanne Baumasse tutrice et ledit Etienne Gouirand lesquels ont transigé. Ledit Gouirand devra payer à ladite tutrice la somme de 55 écus à 3 livres pièces tant du prix desdites propriétés et fruits, droit de lods par elle payé à Esprit Berneaud l'un des fermiers seigneuriaux dudit lieu d'autrefois suivant quittance chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis du 26/09/1603. Il devra payer la somme dans cinq ans à partir de ce jour et durant ce temps il devra payer annuellement des intérêts au denier seize, soit 10 livres 6 sols 9 deniers par an, première paie au 15 août prochain. En échange, ladite tutrice lui laisse lesdites terres. Si au bout des cinq ans, ledit Gouirand n'a pas totalement payé la susdite somme, ladite tutrice pourra se faire colloquer sur les propriétés après estimation par les estimateurs moderne de La Motte-d'Aigues. Ledit Gouirand hypothèque lesdites propriétés. La tutrice décharge Vinson Moutton, fermier desdites propriétés, de tout arrérages de la rente ainsi que ledit Gouirand et d'un acte de prêt de six panaulx de blé reçu par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84). Les parties renoncent au procès. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan de ce lieu et Rolet Mille écuyer de Saignon (84). [Signé : Gavaudan, R Mille]

En marge : Il y a un autre accord le 30/06/1612

Quittance pour Mathieu Durand contre Daniel Bertrand – f°782

Le 07/11/1607 a comparu Daniel Bertrand de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Me Mathieu Durand, consul dudit lieu, absent, 16 livres et demi que ledit Durand était chargé de lui payer suivant acte reçu chez ce notaire le 24/10/1607 comme séquestre déposé à la gagerie prise aux hoirs de feu Me Jean Monestier notaire de Lourmarin (84), d'où quittance. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Nicolas Olivier et Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues.

Obligation pour Jean Reynaud contre François Martin – f°783

Le 08/11/1607 a comparu François Martin tisseur à toile de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Reynaud de ce lieu, présent, cinq panaulx de conségal et deux panaulx de blé annone, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Icard et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : B Iccard, M Rodde]

Le 25/04/1611 acte barré en présence dudit Reynaud qui fait quittance audit Martin. Fait en ce lieu en présence de Jean Sauvan et Guidon[incertain] Roux.

Quittance pour Me Claude Darbon procureur contre Barthélémy Icard – f°784

Le 08/11/1607 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Claude Darbon procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), absent, Michel Rodde présent pour lui, la somme de 9 livres pour reste et entier paiement de la taille de 10 écus par livre tant dudit Me Darbon que de feu Jean Darbon et de Marguerite Bandolle, ses père et mère, pour l'année 1603, tant en principal qu'en dépens, d'où quittance et décharge envers ledit Rodde séquestre. Fait et publié en ce lieu, en présence de François Martin et de Jean Reynaud. [Signé : B Iccard, M Rodde]

Transaction avec insolutondation pour Me Antoine Courenc contre Me Guillaume Escoffier – f°785

Le 08/11/1607 étant donné qu'un procès a été intenté devant le lieutenant général aux submissions du siège d'Aix-en-Provence (13) entre Me Antoine Courenc de ce lieu de La Tour-d'Aigues en qualité de père et administrateur de ses enfants qu'il a eu de feu Françoise Escoffier, réclamant la somme de 54 écus à 3 livres pièces en principal sur la somme de 80 écus suivant son contrat de mariage passé avec ladite feu Escoffier reçu chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu le 10/05/1588, d'une part et Me Guillaume Escoffier chirurgien de ce lieu. Les parties ont décidé de passer un compromis avec l'arbitrage de Me Georges Thurin et de Jacques Monier de ce lieu suivant acte passé chez ledit Me Bernard notaire cette année.

Ont donc comparu lesdits Courenc et Escoffier en présence desdits Thurin et Monier arbitres, qui ont, ces derniers, déclaré qu'il est dû audit Courenc suivant ladite qualité la somme de 94 écus tant pour reste et entier paiement de la dot que pour les intérêts. En paiement de cette somme, ledit Escoffier a remis à titre d'insolutondation les propriétés suivantes : un pré quartier de Bedarrides de deux éminades deux cosses au dextre entouré de piboulles confrontant pré des hoirs de feu Françoise Darbon en trois endroits et terre de Jean Sauvecane ; un cazal au Château-Vieux « avec la faculté des cartz sive ch...em[ent] » que ledit Escoffier y a confrontant maison de Jean Louis Le Long, maison de Jean Sauvat dit Grand, maison de François Vieilh, maison dudit Escoffier et la rue publique ; plus une terre de douze émines six cosses quartier de Bédarrides confrontant le chemin allant à La Bastidonne, vigne de François Pazier, des hoirs de feu Pierre Sarret, Mathieu Hupais et draye entre deux ; un petit verger d'oliviers d'un homme au dit quartier confrontant à deux parts vigne des hoirs de Benoît Meit, vigne dudit Hupais et vigne de Raymond Berard et ses frères ; et six hommes deux cent souches d'une vigne sur plus grande que ledit Escoffier a audit quartier à prendre de long en long du côté du couchant confrontant ledit chemin, vigne de Me Georges Bernard notaire, terre de François Martin et de Jean Cassan vigne de Delphine Pourret et vigne restante dudit Escoffier, laquelle a été plantée de bornes pour la séparation. L'ensemble est

estimé à ladite somme de 94 écus. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Auman de La Motte-d'Aigues (84) et Gaspard Blanc potier de ce lieu. [Signé : Guillemme Escouffier, Courenc, Thurin, J Monier, Gaspard Blanc]

Le 02/12/1613 rapport a été fait par Michel Rodde et Balthazar Billard, estimateurs choisis comme experts par Me Vincent May commis par autorité judiciaire pour prendre suivant estimation la terre désignée dans cet acte quartier de La Garrigue où ils sont allés, en présence dudit Me Courenc « desfault » et Escoffier vendeur, terre dûment visitée « y ayant huit petitz noyers extimés a la quallité qu'est de presant » à 23 livres et demi la saumée au dextre. [Signé : M Rodde, Billard, V May]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Barthélémy Icard contre noble Jean Meolhon – f°789

Le 08/11/1607 a comparu noble Jean Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé avoir reçu de Barthélémy Icard trésorier moderne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 54 livres suivant son état de trésorier de l'année en cours et ce en déduction de la part concernant ledit Meolhon de la somme de 300 livres que la communauté lui doit suivant acte reçu chez ce notaire, d'où quittance, ainsi que de 2 livres pour les dépenses de la clame avec décharge de Michel Rodde, séquestre, sans préjudice audit Icard de pouvoir récupérer les dépenses sur la communauté. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Claude Honorat. [Signé : B Iccard, Meoilhon, N Olivier]

Quittance et reconnaissance pour Me Georges et Clémence Bernard contre Clément Onde – f°790

Le 09/11/1607 a comparu Clément Onde menuisier du lieu de Cadenet (84), lequel comme mari de Clémence Bernard a confessé avoir reçu de Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, son beau-frère, la somme de 37 livres sur la dot de ladite Clémence qu'il avait donné à sa sœur à son contrat de mariage. La somme a été reçue au prix de deux charges et demi de conségal et une charge de blé annone, le tout estimé à ladite somme, pour la paie échue à la Saint-Michel dernière suivant acte d'accord reçu chez ce notaire le 13/10/1604, d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et de Rolet Mille écuyer de Saignon (84). [Signé : Bernard, Plunier, Mille]

Procuration pour Jean Sauvecane – f°791

Le 12/11/1607 a comparu Jean Sauvecane fils de feu François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé comme procureur Me Charles Chanut procureur en la cour « et tous les autres », absents, pour s'y présenter comme défendeur et faisant appel d'une sentence donnée par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) comme monsieur le président de Bras. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Michel Rodde. [Signé : Sauvecane, M Rodde]

Déclaration pour Me Balthazar Gueidan notaire contre Georges Vian écuyer – f°792

Le 13/11/1607 a comparu Georges Vian écuyer habitant Pertuis (84), lequel a déclaré à Me Balthazar Gueidan, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, que bien que « Pierre Roman de Peiron de Saint-Martin-de-la-Brasque soit obligé envers ledit Vian d'une part de quatre saumées bled dix saumées consegail par acte reçu par moidit notere le vingt uniesme octobre six cens quatre et autres actes faitz par ledit Roman en faveur du despuis autre acte d'oblige de Claude Ferrier de douze panaulx consegail par autre acte receu par moidit notere ledit jour vingtiesme octobre, autre acte d'une charge consegail due par Jehan Gueidan par autre acte receu par mestre Hupais notere le huitiesme octobre audit an et autre acte receu par mestre Olivier notere de Pertuis de cinq charges bled avec six [?] consegail par Laurens Vian de Jacqe, ce neanlmoings ledit Vian

declaire qu'il n'a fait que prester le nom audit mestre Gueidan auquel en tant que de besoing luy a ceddé et remis toutes ses actions ». Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Martin et François Magnan. [Signé : Gueidan]

Obligation pour François Velixandre contre Jean Louis Le Long – f°793

Le 13/11/1607 a comparu Jean Louis Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, une charge de blé annone, reçue pour ensemercer une terre de Jeanne Mellian sa femme à Badarrau, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des grains. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Allemand et Claude Honnorat. [Signé : Jehan Louis Le Long]

Le 20/09/1608 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Le Long. Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Melchion Valette.

Lodz et investiture pour Benoît Abel contre le monastère de Saint-Ruf – f°793

Le 14/11/1607 étant donné que Benoît Abel maréchal à forge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Bertrand Jourdan dudit lieu, a acquis par collocation des hoirs de Louis Barrabel une instance basse de maison à Carrière Neuve confrontant maison d'Antoine Reynaud et cave d'Antoine Abel pour le prix de 40 livres suivant collocation du 13/11/1607, soumise à la majeure directe et seigneurie du monastère de Saint-Ruf-lès-Valence de ce lieu.

A comparu Jacques Gondon fermier dudit prieuré, informé de ladite acquisition, lequel a approuvé l'acquisition suivant le pouvoir qu'il a doné par ledit prieuré et monastère suivant acte reçu chez Me La Boisse notaire royal et delphinal de Valence (26) cette année, et confesse avoir été payé du droit de lodz sur ladite collocation d'où quittance et rappel de la cense annuelle d'un denier à chaque Noël. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Constans et François Martin de ce lieu. [Signé : J Gondon, G Constans]

Immission de possession de la vicairie Saint-Blaise pour messire Antoine Vial, prêtre – f°795

Le 14/11/1607 a comparu messire Jean Bremond prêtre et vicaire de Saint-Chamas (13), procureur de messire Antoine Vial prêtre de Sillans (83) suivant procuration reçue par Me Jean Salamand notaire de Saint-Chamas le 10/11/1607, lequel a montré que ledit Vial a obtenu provision et brevet de Sa Sainteté de la vicairie de Saint-Blaise à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) en date du 10/05/1607. Le notaire est allé à Saint-Martin-de-la-Brasque et à l'église Saint-Blaise où il a mis en possession réelle, actuelle et corporelle ledit procureur audit nom, « le prenant par sa main droite, le faisant entrer dans icelle et au devant le hautel s'estant remis a deux genoux fait sa priere et oraison et tous autres actes de vray prieur et possesseur, entourné ladite esglise et semetiere d'icelle, le maintenant et gardant dans icelle ses circonstances et appartenances audit nom dudit messire Vial par toutes autres voies ». Acte fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, devant ladite église Saint-Blaise, en présence de Me Louis Ange praticien et Bermond Chenard de La Tour-d'Aigues. [Signé : J Bremond, Chenar, Ange]

Arrentement pour messire Antoine Vial vicaire de Saint-Blaise contre Me Louis Ange – f°796

Le 14/11/1607 a comparu honorable homme messire Jean Bremond, prêtre et vicaire de Saint-Chamas (13), procureur de messire Antoine Vial prêtre et vicaire de Saint-Blaise au terroir de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) suivant procuration reçue par Me Joseph Callamand notaire de Saint-Chamas le 10/11/1607, lequel a arrenté à Me Louis Ange praticien, habitant Aix-en-Provence (13), présent, les rentes et revenus, droits, actions et raisons du prieuré Saint-Blaise ainsi que les terres dépendantes et ce pour trois ans et trois prises de fruits à partir de ce jour, et pour le labourage, dîme, à la récolte prochaine. La rente annuelle est de 90 livres à payer à chaque Noël à partir de Noël en un an, soit 1608 et ainsi de suite. La somme devra être portée chaque année à Saint-

Chamas. Ledit Ange devra faire faire le service divin dans l'église. Pour ce que le prieur doit annuellement pour la chapelle et prieuré, ledit prieur devra payer et non ledit Ange. Ledit Ange devra donner une caution suffisante à Aix-en-Provence (13) d'ici un mois. Chaque année ledit Ange devra, en plus, donner 25 livres de chenevé. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans le logis de Barthélemie François, en présence de Barthélémy Icard et Brémond Chenard de ce lieu. [Signé : J Bremond, Ange, B Iccard, Chenar]

Quittance pour Barthélémy Icard et la communauté de La Tour-d'Aigues contre Paul Agnel – f°799

Le 14/11/1607 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel confesse avoir reçu de la communauté de ce lieu, présent Barthélémy Icard trésorier de celle-ci, la somme de 180 livres compensée sur la taille dudit Agnel d'où quittance privée, et ils se font quittance réciproque de l'ensemble, d'autant que ledit Agnel confesse avoir reçu dudit Icard 150 livres de la communauté et des mains et propre argent dudit Icard sur 300 livres de la part le concernant suivant un acte d'accord reçu chez ce notaire en 1606 d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon et Sandin Vert. [Signé : P Agnel, J Gondon, B Iccard]

Quittance pour Barthélémy Icard et la communauté de La Tour-d'Aigues contre Jacques Gondon – f°800

Le 14/11/1607 a comparu Jacques Gondon l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté dudit lieu, présent Barthélémy Icard son trésorier et de son propre argent, la somme de 75 livres pour la part le concernant de la somme de 300 livres que la communauté doit audit Gondon et à ses compagnons suivant acte reçu chez ce notaire en 1606, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Paul Agnel et Sandin Vert. [Signé : B Iccard, J Gondon, P Agnel]

Cession pour Me Pons May contre Me Elzias Olivier – f°801

Le 15/11/1607 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 293 livres 8 sols pour reste et entier paiement de la somme de 644 livres 8 sols qu'il doit à Me Elzias Olivier chirurgien de ce lieu, absent, pour l'achat de propriétés suivant acte passé devant feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 16/04/1602, il a cédé audit Olivier semblable somme de 293 livres à prendre sur la communauté d'Alleins (13) due audit May comme cessionnaire d'Elzias Devoulx maître apothicaire de Cucuron (84) suivant acte de cession reçu par Me Jean Magnan notaire de Cucuron le 12/11/1607, la somme étant échue à la Saint-Michel dernière avec les intérêts depuis ladite cession. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Rollet Mille écuyer de Saignon (84) et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : P May, Coussin, R Mille]

Obligation pour François Velixandre contre Claude Rougon – f°802

Le 15/11/1607 a comparu Claude Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, présent, deux charges de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, pour les semer dans les terres qu'il tient à rente de la Lumière Corpus Domini et une autre terre qu'il tien à rente d'Antoine Ange, et il promet de rendre le tout aux fêtes de mai, hypothéquant ses récoltes. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Valentin Clemens et Melchion Valette cordonnier.

Le 03/09/1608 acte barré à la demande et présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Rougon d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Me Pascal Sicard et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Sicard]

Déclaration pour François Martin et Antoine Astoin contre Jean Pourret fils d'Isnard – f°803

Le 15/11/1607 a comparu Jean Pourret fils de feu Isnard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Antoine Astoin et François Martin de ce lieu, présents, que « feu Jean Claude Mombriion vivant cardeur à layne dudit lieu ung peu au paradvant le deces d'icelluy presta amiablement audit Porret trois eymines consegail lhors mesure courant sans aulcung escript et advenu en l'année nonante deux Honnorade Rodde vefve dudit feu Mombriion actionna ledit Porret pardevant les officiers d'illec et par santance d'iceulx du unziesme avril audit an feut comdaner ledit Porret et apres receut paiement au pris de quelque vin qu'il avoit reppozé dans ung thonneau et cave de Michel Rodde et comme chose veritable l'a ainsy declairé ». D'où acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Claude Honorat et Sandin Vert de ce lieu. [Signé : Verd]

Quittance réciproque pour Barthélémy Icard et la communauté de La Tour-d'Aigues contre le capitaine Ferdinand Bon – f°804

Le 17/11/1607 a comparu le capitaine Ferdinand Bon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Barthélémy Icard, trésorier de ce lieu, présent, la somme de 200 livres 9 sols sur ce que la communauté lui doit tant pour intérêt qu'en déduction de principal, laquelle somme a été payée en compensation de semblable somme pour la cote de la taille courante de cette année que ledit Bon doit, d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Jourdan et Jean Menard. [Signé : B Icard, F Bon]

Mègerie pour Me Daniel Lamy contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°805

Le 17/11/1607 ont comparu Me Daniel Lamy praticien d'Aix-en-Provence (13) et Jean Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont passé une convention de mègerie, savoir que ledit Lamy fournira présentement audit Darbon deux saumées de blé annone pour semer, présentement, en une terre qu'il tient à ferme de Michel et Honoré Thurin, à La Billadoire. Ledit Darbon fera les factures à ses dépens moyennant 32 sols que ledit Lamy lui fournira aux moissons et après la récolte se partagera, la part dudit Lamy sera franche de toute rente. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guilhen Andrieu et Claude Honorat. [Signé : Lamy]

Quittance pour Claude Bouzon contre Jean François Bouzon – f°806

Le 19/11/1607 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Bouzon, son frère, de ce lieu, présent, la somme de 17 livres 4 sols pour la première paie suivant sentence arbitrale, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Michel Rodde de ce lieu. [Signé : M Rodde, V May]

Mègerie pour Joseph Emin bourgeois contre Jean Vian – f°806

Le 19/11/1607 a comparu Joseph Emin bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean Vian natif de Banon (04) habitant en ce lieu, présent, une métairie en ce lieu quartier du Revest avec son affar de terres, prés et jardin ainsi que toutes les terres qu'il a quartiers de Rourabeau, Restantier, Le Mollin Vieux et La Theolière, et ce pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint dernière.

Ledit Vian devra habiter avec sa famille et bétail dans la métairie et y faire consommer les pâtures qui s'y trouveront et le fumier sera employé sur la métairie où ledit Emin lui dira. La mègerie inclut un pré quartier de Restantier sur lequel ledit Emin se réserve deux émines de terre pour faire un jardin où bon lui semblera ainsi que les terres déjà arrentées à Pierre Vian et autre pour la durée de leur arrentement avec réserve du fumier pour les deux émines.

Ledit Emin devra fournir deux bêtes bovines et deux ânesses dès maintenant pour le labourage, lequel estimé par des experts dont la moitié de la valeur devra être payée par ledit Vian durant la

mègerie par quart chaque année et à la fin du bail tout le bétail et son croît se partagera à parts égales, ledit Vian faisant les parts et ledit Emin choisissant la sienne.

Ledit Emin pourra fournir au labourage du bétail et ledit Vian devra en payer la moitié à la première récolte et à la fin de la mègerie ce bétail sera aussi partagé.

Ledit Vian ne pourra pas avoir de bétail à lui sur la mègerie. Ledit Emin pourra lui bailler en mègerie du bétail à laine et porcin, et à chaque portée de porcs, ledit Emin devra fournir douze cosses d'orge.

Pour les terres ledit Vian devra faire quatre raies par saumée de terre chaque saison et ne pourra travailler ailleurs. Durant les deux premières années, ledit Emin devra fournir tous les grains nécessaires et il le reprendra à la récolte suivante et le reste se partagera à parts égales. Les deux dernières années, les parties fourniront les grains chacun par moitié. Chaque année ledit Emin devra fournir 14 sols par saumée de guéret à payer moitié au sarclage, moitié aux moissons. Ledit Vian devra faire toutes les factures et dépenses. Ledit Emin fournira toutes les pâtures qui sont dans la fenière de la bastide ainsi qu'un palhier qui se trouve ailleurs et toutes les pailles que ledit Emin recueillera la prochaine récolte auxdites terres, sauf un quart, ledit Emin se les réserve et les deux dernières années, toutes les pailles lui appartiendront.

Ledit Emin pourra tenir un homme pour les semences, moissons et aire, nourri par ledit Vian et payé par ledit Emin. Ledit Emin se réserve pour cette année de pouvoir semer ce qu'il voudra. Il devra fournir toute l'avoine, l'orge et les légumes qu'il voudra semer cette année à droits de mège et récupèrera la semence. Le chenevier sera en mègerie et chacun fournira la moitié de la graine. Le bois tallif sera coupé par tiers et il appartiendra audit Vian.

Ledit Emin devra bailler audit Vian douze gélines et un coq et ledit Vian devra lui fournir annuellement 250 œufs avec cinq paires de poulets. Ledit Vian lui gardera cinq chapons et à la fin du bail, lui rendra les douze gélines et le coq.

Ledit Emin fournira une carterade de vigne avec un tonneau d'une capacité de trente coupes, franche de toute rente, ou lui fournira 6 livres par an pour la vigne. Ledit Emin devra prêter ou faire prêter audit Vian cette année quatre charges de conségal et l'année prochaine six charges. Si ledit Emin achète d'autres propriétés ou en échange de la mègerie, ledit Vian devra les accepter. Si du bétail meurt pendant la mègerie, chacun paiera la moitié en avertissant ledit Emin, sauf si ledit Vian est responsable et dans ce cas il en subira seul la perte. A la fin du bail, ledit Vian laissera le tier du labourage vide.

Ledit Emin baille en mègerie cinq souches de mouches à miel [des ruches] avec partage à la fin du bail du croît une fois que ledit Emin aura récupéré cinq ruches sauf en cas de mortalité. Chacun fournira la moitié des ruches [pour l'accroissement]. Ledit Vian hypothèque sa part. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens de ce lieu et Sandin Vert de Saint-Paul-lès-Durance (13). [Signé : Emin, Verd]

Il y a quittance et confession chez ce notaire le 07/01/1609

Le 24/02/1611 acte barré suivant quittance générale de ce jour reçue chez ce notaire.

Obligation pour Georges Vian écuyer contre Me Balthazar Gueidan notaire – f°812

Le 19/11/1607 a comparu Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Vian écuyer de Pertuis (84), présent, la quantité de trente charges de blé annone et cinq grosses charges d'avoine, le tout reçu précédemment pour ensemençer l'affair des terres de demoiselle Jeanne Pascal, sa femme, à Rians (83), d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque des semés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de François Darbon et Sandin Vert. [Signé : Gueidan, Viany, Verd]

Le 02/07/1614 en présence dudit Vian, acte barré, déclarant n'avoir pas fait l'expédition mentionnée audit acte d'où quittance. [Signé : Viany]

Quittance pour le capitaine François Luque contre Me Balthazar Gueidan notaire – f°813

Le 19/11/1607 a comparu Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu du capitaine François Luque du lieu de Rians (83), présent, la somme de 26 écus à trois livres pièce pour la rente d'une vigne, paie échue à la Saint-Luc dernière suivant acte reçu par Me Fabry notaire de Rians, somme reçue en plusieurs paiements y compris 10 écus reçus par Jacques Gueidan père dudit Me Balthazar des mains de Guidon Mombrion payant pour ledit Luque suivant acte chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Vassal et Sandin Vert. [Signé : Gueidan, Anthoine Vassal]

Quittance pour Guidon Mombrion contre François Luque – f°813

Le 19/11/1607 a comparu le capitaine François Luque de Rians (83), lequel a confessé avoir reçu de Guidon Mombrion, cardeur à laine de ce lieu, présent, la somme de 26 écus à 3 livres pièce en déduction de plus de somme pour le prix d'une vigne que ledit Mombrion a acquise dudit Luque par acte reçu chez feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, somme payée à Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu suivant quittance de ce jour chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Vassal et Sandin Vert. [Signé : Anthoine Vassal]

Quittance pour Paul Agnel contre Françoise Augard – f°814

Le 20/11/1607 a comparu Françoise Augard veuve de Marquet Martin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Paul Agnel bourgeois de ce lieu, présent, la somme de 150 livres en déduction de 300 livres que ledit Agnel lui doit suivant acte d'achat reçu par Me Hupais notaire de ce lieu le 14/10/1595, comprenant 83 livres 15 sols 8 deniers cédées par ladite Augard à Jean Jehan travailleur de Pertuis (84) suivant acte de cession chez Me Bernard notaire de ce lieu le 19/01/1606 ainsi que 30 livres pour les dépenses de garantie que ladite Augard a été condamnée à payer audit Agnel par sentence rendue par le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) le 09/12/1605, et le reste reçu en espèces. D'où quittance de la somme, intérêts et arrérages jusqu'à la Saint-Michel dernière suivant acte chez Me Hupais. Pour les 150 livres restantes, ledit Agnel promet de les payer avec les intérêts au denier seize suivant leur contrat chez ledit Me Hupais sans préjudice à ladite Augard de ses poursuites contre les tiers possesseurs des biens dudit feu Marquet Martin postérieurs à son hypothèque pour recouvrer ladite somme de 83 livres 15 sols 8 deniers par elle payée audit Jean Jehan et les 30 livres de dépens payées audit Agnel. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : P Agnel, Gavaudan, L Jourdan]

Quittance pour Sauvaire Mouret contre Georges Roux – f°816

Le 20/11/1607 a comparu Georges Roux de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir été payé avant ces présentes par Sauvaire Mouret dudit lieu, présent, de tout ce qu'il peut lui être dû par acte reçu par Me Gueidan notaire, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et François Roman de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Insolutondation pour Noël Meynier de Peypin-d'Aigues contre Pierre Perin dudit lieu – f°817

Le 20/11/1607 a comparu Pierre Perin du lieu de Peypin-d'Aigues (84), lequel pour payer la somme de 18 livres 15 sols qu'il doit pour reste et entier paiement de 26 livres 5 sols à Noël Meynier dudit lieu, présent, pour l'acte reçu par Me Jean Gilly notaire de Pertuis (84) le 06/10/1606, il a baillé en insolutondation audit Meynier un coin de vigne audit lieu quartier de La Théolière d'environ deux hommes confrontant vigne dudit Meynier, vigne dotale de Sauvaire Moret, le fossé de La Théolière et la draie, d'où quittance et décharge de Pierre Polluot, séquestre d'un pourceau pris audit Perin. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Roman fils de Marc et de Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : J Roman]

Accord et transaction entre Marguerite Girard veuve de Thomas Perin de Peypin-d'Aigues contre Pierre Perin dudit lieu – f°819

Le 20/11/1607 étant donné qu'un procès se profile entre Marguerite Girard veuve de Thomas Perin natif de Sivergues (84) habitant de Peypin-d'Aigues et Pierre Perin, fils et hoir dudit feu Perin pour les propriétés que ledit Pierre a baillé à ladite Girard en paiement des legs et sommes dus à cette dernière pour en jouir sa vie durant et, néanmoins, lui payer la pension mentionnée dans l'acte de transaction reçu par Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues le 27/08/1605. Ladite Girard a été évincée de ces propriétés pour des dettes et créances et ledit Pierre Perin n'a pas voulu lui donner les autres biens dudit Perin pour le paiement des sommes ci-dessus, avec intérêts et dépens. Elle a formé une instance devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée et étant donné les frais que cela causerait et que ledit Perin ne pourra pas éviter d'indemniser sa mère, ils ont trouvé un accord.

Ont comparu lesdits Pierre Perin et Marguerite Girard, mère et fils, lesquels ont liquidé les sommes dues à ladite Girard, ainsi que les dépens et intérêts à la somme de 43 écus soit 129 livres en paiement de laquelle somme, ledit Perin a baillé les propriétés suivantes : une instance de maison de plain-pied de rue quartier de Font Jallouze audit lieu, bâtie de terre, confrontant maison de Jean Richard, maison de deux côtés de Pierre Bret et la rue publique, de trois canes et demi de long, deux canes et demi de large et trois canes d'hauteur, estimée par Pierre Bret estimateur dudit lieu avec Claude Moret et Elzias Silvestre experts, présents, à la somme de 45 livres ; un chenevier de onze cosses et demi au dextre audit quartier confrontant chenevier dotal de Sauvaire Moret, pré de Jean Richard, pré de Jean Goirand, estimé à douze livres ; un coin de jardin audit quartier de deux cosses confrontant jardin dudit Bret, jardin de Marguerite Panie, jardin des hoirs de Jaumet Bret et le chemin, estimé à 3 livres ; et finalement deux saumées de terre sur une plus grande, quartier de Mirail, à prendre du côté du chemin confrontant terre restante du côté du couchant et le fossé de Mirail, où il fut planté deux bornes pour la délimitation, estimée à 69 livres. Le total se monte à 129 livres soit la somme due. D'où quittance et annulation de l'acte du 27/08/1605. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Elzias Silvestre, L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Bouchard – f°823

Le 21/11/1607 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, la quantité de cinq charges de blé annone, deux charges de conségal, dix panaulx d'avoine et six panaulx d'orge, le tout reçu d'où quittance, pour les semer aux semences dernières audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues (84), lequel se porte pleige. Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Guillaume Nicolas, en présence de Louis Jourdan et Jean Mallan. [Signé : P Agnel]

Le 14/11/1609 acte barré moyennant un acte reçu ce jour chez ce notaire.

Cession pour Paul Agnel contre Me Louis Ricard notaire – f°824

Le 21/11/1607 a comparu Me Louis Ricard notaire de Grambois (84) tant pour lui que comme rétrocessionnaire d'Antoine de Rochel a rétrocédé à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 360 livres à prendre de la communauté de Noyers (04) comme cessionnaire de Jean Bicais de Vitrolles-du-Luberon (84) suivant deux actes reçus par Me Sauvaire Bertet notaire de Grambois et Jacques Brunet notaire de La Bastide-des-Jourdans (84) le 18/12/1603 et 14/11/1607. Le recouvrement se fera ainsi : 48 livres à la Saint-Michel prochaine, puis au même jour l'année suivante 189 livres 6 sols soit en 1609 et les 122 livres 14 sols restantes à la Saint-Michel 1610. La cession a été faite contre semblable somme de 360 livres, savoir 300 livres en déduction et à bon compte que ledit Me Ricard lui doit par acte d'accord reçu tant chez ce notaire que chez Me André Jehan notaire de Pertuis (84) et les 60 livres restantes pour le parfait paiement de ladite somme, ledit Me Ricard les a reçues en espèces, d'où quittance. Fait et publié à

La Motte-d'Aigues, chez Guillaume Nicolas en présence de Mathieu Durand et Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : P Agnel, Ricard]

Achat de fruits pour Pierre Fabry de Cabrières-d'Aigues contre Jean Anthoard et Sarre Royere mariés – f°826

Le 21/11/1607 ont comparu Jean Anthoard et Sarre Royère, mariés, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont vendu à Pierre Fabry, tisserand dudit lieu, présent, les fruits et usufruits de neuf émines de terre au dextre quartier des Mollières confrontant terre des hoirs de feu Me Jean Monestier, terre de Jean Sambuc, et ce pour 9 années à partir de ce jour pour le prix de 11 livres 14 sols, dont furent données à Grégoire Meilheuret et Jean Roux fils d'Etienne 5 livres 16 sols tant pour principal que dépenses comme créanciers desdits Anthoard et Royère suivant indicat rendu par le baile dudit Cabrières-d'Aigues le 13/09/1606 lesquels, présents, ont fait quittance. Le reste avait été prêté amiablement aux mariés « pour les secourir » suivant une cédule écrite par Flechon le 26/10/1606 qui est ainsi annulée. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Louis Jourdan et dudit Reymond. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour François Velixandre contre Henry Darbon – f°827

Le 22/11/1607 a comparu Henry Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu, présent, cinq charges de blé annone et huit panaulx d'avoine, en prêt amiable, le tout reçu pour les semer en ses terres et en celles qu'il tient à ferme d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses grains. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guilhen Andrieu et Etienne Olivier. [Signé : H Darbon]

Le 28/06/1608 acte barré suivant un acte reçu ce jour chez ce notaire.

Achat pour Antoine Berard travailleur de La Tour-d'Aigues contre Me Pascal Sicard – f°828

Le 23/11/1607 a comparu Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Antoine Berard, de ce lieu, présent, une terre et vigne en ce lieu quartier du Plan Plus Loin de cinq émines huit cosses au dextre, confrontant vigne de Jean Sauvecane fils de feu François, de Jacques Blanc et terre anciennement vigne de Honoré Thurin. La vente a été faite pour le prix de 54 livres que ledit Berard paiera en trois paies égales, la première à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine et les deux autres au même jour les années suivantes. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Sicard, Gavaudan, L Jourdan]

Le 17/10/1610 ledit Me Sicard a confessé avoir reçu dudit Berard les 54 livres d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de François Velixandre et Claude Roman. [Signé : Sicard]

Note en marge : il y a investiture le 17/04/1608 chez ce notaire

Sommation pour Mathieu Rambaud contre Suzanne et Louise Rambaud – f°830

Le 21/11/1607

Etant donné que le 27/11/1580 feu Mathieu Rambaud, vivant de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) a fait son testament en temps de peste reçu par main privée et que depuis, autorisé par autorité judiciaire, ledit Rambaud a légué à Suzanne Rambaud sa fille pour tout droit de légitime la somme de 400 florins ; qu'il a légué à Louise Rambaud sa petite-fille la somme de 200 florins et a institué le posthume de Françoise Rouet femme d'Isnard Rambaud, fils dudit Mathieu dont en est issu Mathieu Rambaud qui se trouve ce jour en état de pupillarité. Ladite Suzanne Rambaud, sa tante, à présent femme de Jean Mallan et ladite Louise Rambaud sa sœur, femme de Jaumet Barthélémy « se seroient amparés de la plus grand part et beau de l'heritaige dudit heretier ce montant a plus du quadruple que ne leur est deub, jouy d'icellui comme font encores au grand prejudice, dommaige et interestz dudit heretier ».

Pour cela, ledit Mathieu somme lesdites Suzanne et Louise Rambaud de lui désemparer lesdits biens avec restitution des fruits de « l'indue occupation » selon la liquidation qui sera faite par des experts en prenant en compte les legs faits. Fait le 21/11/1607 à la requête dudit Mathieu Rambaud. Cette sommation a été intimée auxdites Suzanne et Louise Rambaud ainsi qu'à Jean Mallan et Jaumet Barthélémy, leurs maris, présents, lesquels ont requis une copie pour répondre. D'où acte fait et publié au quartier de Belle Estoille à Saint-Martin-de-la-Brasque, en présence de Me Claude Gavaudan de La Tour-d'Aigues et Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Gavaudan]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Isnard Brun – f°831

Le 24/11/1607 a comparu Isnard Brun de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu, présent, une charge de blé tuzelle, reçue et ensemencée aux semences dernières d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et Claude Honorat. [Signé : N Olivier, Ange]

Le 27/08/1608 acte barré en présence dudit Olivier qui a été payé, d'où quittance. Fait en présence de messire Laurent Vian prêtre. [Signé : N Olivier]

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Serre – f°832

Le 24/11/1607 a comparu Jacques Serre de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge et demi d'épeautre, mesure du blé, en prêt amiable, le tout reçu pour semer aux présentes semences d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Louis Jourdan et Claude Honnorat. [Signé : L Jourdan]

Le 06/10/1608 acte barré en présence dudit Agnel confessant avoir été payé par ledit Serre d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Vassal et Sandin Verd cleric de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Louis Jourdan contre Georges et Marquet Roux – f°833

Le 24/11/1607 ont comparu Georges et Marquet Roux, père et fils, ménagers de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), ledit fils émancipé, lesquels ont confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, d'une part la somme de 31 livres 18 sols et cinq panaulx de conségal mesure courante, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine et en échange ledit Jourdan accepter de faire barrer un acte d'obligation d'une charge de conségal que ledit Roux lui doit par acte reçu par Me Mathieu Bernard notaire de Pertuis (84). De plus, ledit Jourdan comme procureur de Me Louis Ricard notaire et de Benoît Roland, tous deux de Grambois (84) par acte reçu par ledit Me Bernard le 08/05/1607 a confessé avoir été payé par lesdits Roux des restes des grains qu'ils doivent auxdits Ricard et Roland suivant deux actes d'obligation reçus par ledit Me Bernard le 30/10/1605 et 28/09/1605. De plus, il décharge Jean Arnoux et Jacques Gras, séquestres députés aux fruits pris en gagerie audit Georges Roux. D'où quittance ainsi que des dépens. Ledit Georges Roux hypothèque un verger qu'il a quartier des Rousses à Peypin-d'Aigues (84) confrontant le fossé du moulin, terre de François Roux et terre dudit Georges Roux. Les cinq panaulx de conségal ont été pris par ledit Marquet, fils. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Rougon de ce lieu et Jean Roman fils de François de Saint-Martin-de-la-Brasque. [Signé : L Jourdan, J Roman]

Le 06/11/1613 il y a quittance chez ce notaire.

Obligation pour François Velixandre contre Charles Germain en principal et Me Pons May et Jean Menard en pleiges – f°835

Le 26/11/1607 a comparu Charles Germain de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu, présent, trois charges de conségal mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Furent

présents Me Pons May chirurgien et Jean Menard maître menuisier, de ce lieu, lesquels se sont portés pleiges. Ledit Germain hypothèque un semé qu'il a quartier de Badareau confrontant terre de Charles Germain et Jacques Gueidan. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Long et Jean Ibert de ce lieu. [Signé : P May, Jehan Menard]

Le 09/10/1609 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Germain. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Martini et Jean Daulmas. [Signé : A Martini]

Obligation pour François Velixandre contre Michel Long – f°836

Le 26/11/1607 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu, présent, cinq panaulx de blé annone et cinq panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu pour les semer en une terre qu'il a quartier du Pré Neuf d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque du semé. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Pons May et Jean Garcin. [Signé : P May, J Garcin]

Le 24/10/1608 acte barré en présence dudit Velixandre qui confesse avoir été payé par ledit Michel Long, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et de Sandin Verd de Saint-Paul-lès-Durance (13). [Signé : Verd]

Obligation pour Pierre Mairetet contre Bastien Trouchaud – f°837

Le 26/11/1607 a comparu Bastien Trouchaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, présent, deux charges de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Balthazar Gueidan notaire et Melchion Valette cordonnier de ce lieu. [Signé : Mairetet]

Le 12/11/1608 acte barré en présence dudit Mairetet qui a confessé avoir été payé par ledit Trouchaud, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Guillaume Darbon et Valentin Clément. [Signé : Mairetet]

Obligation pour Louis Jourdan contre Antoine Rambert – f°838

Le 26/11/1607 a comparu Antoine Rambert fils de feu Antoine de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 8 livres 8 sols que ledit Jourdan a payé pour lui à Me Louis Ricard et Benoît Roland, de Grambois (84) avec plus d'argent que ledit feu Antoine Rambert son père lui devait suivant acte reçu par Me Asse notaire de Grambois le 06/11/1606, qu'il promet de rembourser en son nom et en celui de Michel son frère, d'ici le 15 avril avec hypothèque de cinq chèvres qu'il a en mègerie avec Pons Verne pour la part le concernant. En échange ledit Jourdan comme procureur desdits Ricard et Roland suivant procuration reçue par Me Bernard notaire de Pertuis (84) le 18/05/1607 a consenti à barrer l'obligation chez Me Asse. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et François Velixandre ce lieu. [Signé : L Jourdan, P May]

Le 26/04/1608 acte barré en présence dudit Jourdan qui a confessé avoir été payé par ledit Rambert, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Jaume Monier et Georges Roux.

Obligation pour François Velixandre contre Jean Vian en principal et Me Joseph Emin en pleige – f°839

Le 26/11/1607 a comparu Jean Vian, travailleur, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, quatre charges de conségal mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaine. Fut présent Me Joseph Emin de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et Jean Bouchet de ce lieu. [Signé : Emin, P May]

Le 30/09/1608 acte barré en présence dudit Velixandre qui a fait quittance audit Vian. Fait et publié en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Sandin Verd. [Signé : Coussin]

Quittance pour Charles Jourdan et Jean Bouchet contre Barthélémy Volonne – f°840

Le 26/11/1607 a comparu Barthélémy Volonne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Honoré Thurin de ce lieu, suivant acte reçu chez ce notaire cette année, lequel a confessé avoir reçu de Charles Jourdan fils et hoirs de feu Bertrand et de Jean Bouchet, dudit lieu, tant en son nom que comme curateur dudit Charles, la somme de 35 livres 3 sols, incluant 7 livres et demi que ledit feu Jourdan avait payé audit Volonne, suivant deux compulsoires de dépenses du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 05/11/1607 et l'autre du juge de ce lieu le 07/04/1607 avec dépenses exécutoires, d'où quittance et décharge de Jacques Silve, tisseur, séquestre député à la gagerie prise audit Jourdan. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Barthélémy Eyriès et Jean Ibert de ce lieu. [Signé : J Bouchet, Eyrieys]

Quittance pour Benoît Abel contre Charles Jourdan – f°841

Le 26/11/1607 a comparu Jean Bouchet curateur de Charles Jourdan son beau-frère de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Benoît Abel maréchal, présent, la somme de 9 livres en déduction d'une plus grande somme suivant un acte d'accord reçu chez ce notaire le 16/06/1607, sur laquelle somme ledit Abel dit en avoir payé 7 livres et demi à Barthélémy Volonne et le reste audit Bouchet qui lui fait quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pascal Sicard et Louis Allard. [Signé : J Bouchet]

Obligation pour François Velixandre contre Michel et Jean Falician frères – f°842

Le 26/11/1607 a comparu Michel Falician laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que pour son frère Jean qui devra ratifier l'acte dans huit jours, a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, deux charges de blé annone, une charge de conségal et deux charges d'orge prin ainsi qu'une grosse charge d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu et semé aux dernières semences, qu'il promet de rendre à Pâques. Il hypothèque leur récolte. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : N Olivier, J Brigas]

Le 24/09/1608 acte barré en présence dudit Velixandre qui a confessé avoir été payé par lesdits Falician d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Jean Sicard. [Signé : Coussin]

Obligation pour Me Claude Darbon contre Jaume Roman – f°843

Le 27/11/1607 a comparu Jaume Roman berger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon praticien de ce lieu, présent, six panaulx de blé touzelle, pour prêt amiable, qu'il a reçu pour semer dans une terre au Revest d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des grains. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et Claude Honnorat. [Signé : Darbon, Ange]

Le 29/11/1613 acte barré en présence dudit Darbon qui fait quittance audit Roman. [Signé : Darbon]

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Darbon fils d'Etienne – f°844

Le 27/11/1607 a comparu Jean Darbon fils d'Etienne laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, deux charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemer aux présentes semences aux terres qu'il tien à ferme de Marguerite Sindre, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des grains. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et Honoré Ginies. [Signé : Ange]

Le 12/11/1609 acte barré en présence dudit Jourdan qui a confessé avoir été payé par ledit Darbon, d'où quittance. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Claude Gavaudan contre Honoré Ginies – f°845

Le 27/11/1607 a comparu Me Honoré Ginies de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan, praticien de ce lieu, absent, quatre charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines, avec hypothèque d'une mule et d'une jument poil gris. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Honnort Ginies, Darbon]

Ratification pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Me Pierre Roux avocat en la cour – f°846

Le 28/11/1607 dans la maison de Jacques Franchesquin de Peypin-d'Aigues (84) a été convoqué de le conseil de la communauté dudit lieu, par-devant Me Jacques Silvestre baile dudit lieu et à la requête et en présence d'Elzias Silvestre et Jacques Nicolas, consuls dudit lieu où furent présents Claude Mouret, François Mouret, Jacques Gras, Daniel Furet, Jacques Olivier, Philippe Mouret, Sauvaire Mouret, Jean Richard, Pierre Bret, Noël Meynier, Abraham Gruot, Guilhen Gouirand, Jean Meynier fils de François, Bertrand Suerle, Roman Ricard, Mathieu Olivier, Etienne Olivier, Pierre Gruot, Antoine Rambert, Jean Furet, Philippe Gouirand, Jacques Gruot, Jean Meynier fils de Hugues, tous habitants dudit lieu, lesquels ont entendu l'acte d'accord et transaction passé entre la communauté et Me Pierre Roux avocat en la cour, reçu chez ce notaire le 02/11/1607 et qu'ils ont ratifié. Fait et publié à Peypin-d'Aigues, au lieu ci-dessus, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues. [Signé : Elzias Silvestre, Jacqu Silvestre, J Richard, Claude Mouret, L Jourdan]

Ratification pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre demoiselle Catherine Allezard et Me Claude Darbon – f°848

Le 28/11/1607 à Peypin-d'Aigues, dans la maison de Jacques Franchesquin, par-devant Me Jacques Silvestre baile dudit lieu, à la requête et présence d'Elzias Silvestre et Jacques Nicolas, consuls modernes dudit lieu, furent présents Daniel Furet, Claude Mouret, Philippe Mouret, Jacques Gras, Pierre Bret, Jean Richard, Abraham Gruot, Guilhen Gouirand, Philippe Gouirand, Pierre Gruot, Jean Furet, Noël Meynier, Bertrand Suerle, Mathieu Olivier, Etienne Olivier, Jacques Olivier, Antoine Rambert, Jean Meynier fils de Hugues, tous de ce lieu, représentant de le conseil, lesquels après avoir entendu l'acte d'accord et transaction passé entre les procureurs de cette communauté et demoiselle Catherine Allezarde veuve de Charles Meolhon écuyer d'Aix-en-Provence (13) héritière testamentaire de ce dernier et Me Claude Darbon cessionnaire de Me Pierre Roux avocat en la cour, ils ont approuvé et ratifié ledit acte qui avait été reçu chez ce notaire. Fait et publié à Peypin-d'Aigues, au lieu ci-dessus, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues. [Signé : Elzias Silvestre, Jacqu Silvestre, J Richard, Claude Mouret, L Jourdan]

Convention pour Jacques Olivier contre Me Louis Jourdan – f°849

Le 28/11/1607 a comparu Jacques Olivier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a cédé à Me Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues, présent, l'exaction de la somme de 60 livres que la communauté de Peypin-d'Aigues a ce jour baillé audit Olivier en plein conseil aux gages et salaire d'un sol pour florin exigible sur les particuliers nommés dans le cazarnet qui lui sera expédié et ledit Jourdan sera tenu de faire la recette de ladite somme dans un mois à la place dudit Olivier. Ledit Olivier devra lui payer la somme de 9 livres incluant le sol accordé par la communauté. Fait et publié à Peypin-d'Aigues, devant la maison de Claude Mouret en présence de Me Claude Darbon et Me Claude Gavaudan praticiens de La Tour-d'Aigues. [Signé : L Jourdan, Darbon]

Le 16/02/1609 acte barré, ledit Jourdan fait quittance audit Olivier. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Brigas et Isnard Daumas de ce lieu. [Signé : L Jourdan, J Brigas]

Cession pour Jean Martin fils de Pierre contre Balthazar Lantelme – f°851

Le 29/11/1607 a comparu Balthazar Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Jean Martin fils de Pierre, ménager de ce lieu, « en quallité de donnatere » des biens de Magdeleine Lantelme héritière testamentaire de feu François Lantelme, son frère, présent, la somme de 80 livres 6 sols à prendre sur les biens de Pascal Lantelme frère dudit Balthazar, suivant rapport par Honoré Thurin et Me Pascal Sicard de ce lieu. Cette cession est faite en paiement de semblable somme de 80 livres 6 sols sur plus de somme que ledit Balthazar Lantelme a été condamné à payer audit feu François Lantelme dont ledit Martin « par moien » de ladite Magdelene est héritier par sentence rendue par les officiers de ce lieu. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et François Velixandre de ce lieu. [Signé : J Martin, L Jourdan]

Obligation pour François Velixandre contre Balthazar Lantelme en principal et Jean Martin en pleige – f°852

Le 29/11/1607 a comparu Balthazar Lantelme fils de feu Antoine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, cinq panaulx de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Fut présent Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, en présence de Louis Jourdan et François Darbon fils d'Etienne. [Signé : J Martin, L Jourdan]

Le 16/08/1608 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Lantelme. Fait en présence de Sandin Verd et Henry Meyran.

Procuration pour David Latou contre Grégoire Meilleuret – f°853

Le 01/12/1607 a comparu David Latou, tant pour lui qu'au nom d'Anne Meilheuret, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a nommé comme procureur Grégoire Meilheuret dudit lieu, présent, pour poursuivre le procès criminel lancé par eux devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée comme querellant en « excès et voie de fait » contre Isnard et Jean Jourdan, frères, et Paul Bertrand dudit Cabrières-d'Aigues, querellés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Antoine Estienne. [Signé : L Jourdan]

Convention entre Louis Jourdan et David Latou – f°854

Le 01/12/1607 a comparu Louis Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à David Latou du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), présent, 300 gélines environ que ledit Jourdan devra donner en la vallée d'Aigues d'ici le Carême prochain pour le prix de 9 sols pièce payable moitié au 20 janvier et le reste au premier jour du Carême. Fut présent Grégoire Meilheuret dudit Cabrières-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Me Claude Darbon, de ce lieu. [Signé : L Jourdan, L Vian, Darbon]

Le 03/05/1608 acte barré avec quittance réciproque bien que ledit Latou n'ait reçu que 275 gélines. Fait et publié en ce lieu en présence de Balthazar Billard et Sandin Vert. [Signé : L Jourdan]

Sous-arrentement de terres pour Me Louis Ange contre Mathieu Roman – f°855

Le 01/12/1607 a comparu Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme ayant charge de Louis son frère qui devra ratifier l'acte dans un mois, a audit nom sous-arrenté à Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, toutes les terres du prieuré Saint-Blaise audit Saint-Martin-de-la-Brasque avec les oliviers et arbres qui y sont en plusieurs endroits et ce pour quatre années et trois prises de fruits à partir de ce jour sauf pour les oliviers qui seront inclus à partir de l'année prochaine. La rente annuelle est de cinq charges moitié blé moitié conségal à payer à chaque Sainte-Marie-Magdeleine, la première se faisant de ladite fête en un an. Ledit Ange se réserve la dîme des grains auxdites terres et des habitants dudit Saint-Martin-de-la-Brasque. La dernière année ledit Roman laissera le tiers des terre vide. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bertrand Coussin et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : Ange, H Darbon, Coussin]

Le 18/10/1611 acte barré en présence desdits [Louis] Ange et Roman qui se font quittance mutuelle. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Etienne Pascal et Esprit Cheilan. [Signé : Ange]

Quittance pour Barthélémy Jourdan contre Jacques Garcin – f°857

Le 04/12/1607 a comparu Jacques Garcin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Barthélémy Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 20 livres 15 sols que ledit Jourdan lui doit suivant obligation chez ce notaire cette année, d'où quittance ainsi que des dépens faits avec décharge de Jean Rouet et André Menard, séquestres. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Bouchard et Jean Jourdan. [Signé : Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Isnard Moulinet – f°857

Le 06/12/1607 a comparu Isnard Molinet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel bourgeois de ce lieu, absent, une charge et demi de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçue précédemment d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Ibert et de Barthélémy Eyriès de ce lieu. [Signé : Eyrieys]

Le 31/10/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Molinet. Fait et publié en ce lieu en présence de Sadin Verd. [Signé : P Agnel]

Quittance et reconnaissance de dot pour Marthe Silvestre contre Jean Thorame – f°858

Le 06/12/1607 a comparu Jean Thorame tisseur à toile du lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marthe Silvestre du lieu de Grambois (84), a confessé avoir reçu de sa femme, absente, la somme de 150 livres de sa dot suivant leur contrat de mariage reçu par Me Louis Ricard notaire royal de Grambois en 1605. Cette somme a été reçue tant au prix de quelques meubles et ustensiles de maison, qu'en grain et espèces, suivant estimation par des amis communs. D'où quittance et reconnaissance. Il hypothèque une maison qu'il a aux faubourgs de ce lieu d'haut en bas, confrontant maison d'Antoine Vespier, maison de Martin Thorame et la rue publique de deux côtés, ainsi que deux métiers de tisserand qui sont dans ladite maison, deux couvertures de laine, deux caisses de bois blanc, un lit de bois blanc garni, une mastre avec son couvercle de bois blanc, deux houles de fer, un peyrol d'airain, une sartin, huit linceuls de toile de maison et une vigne en ce lieu quartier de Pelibous de trois hommes confrontant vigne de Jacques Grillard et la draye. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et de Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Darbon, L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Jourdan – f°860

Le 06/12/1607 a comparu Pierre Jourdan dit Rouge de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, deux charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de tous les semés qu'il a audit Cabrières-d'Aigues. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Pierre Mairetet de ce lieu. [Signé : Mairetet]

Mègerie pour Paul Agnel contre Elzias Bouquet – f°861

Le 07/12/1607 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Elzias Bouquet, marchand de Bonnieux (84), présent, 20 chèvres à lait et 10 chevreaux, reçus, bétail acquis par ledit Agnel dudit Bouquet ces jours passés, et ce, pour cinq ans à partir de ce jour. Le bétail devra être gardé et pour chaque bête à lait ledit Bouquet devra donner chaque année audit Agnel trois livres de fromage, moitié à la Saint-Jean, moitié à la Saint-Michel, « les trois abouttes pour deux ». Chacun subira par moitié la mortalité et ils se partageront la chair et la peau, mais ledit Agnel devra être averti et on devra lui apporter les enseignes. A la fin du terme, tout le

bétail se partagera à parts égales, ledit Bouquet fera les parts et ledit Agnel choisira la sienne. Ledit Bouquet hypothèque sa part. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : Elzias Bouquet, H Turin]

Quittance et reconnaissance de dot pour Guillaume et Louise Mallet contre Pierre Vian – f°863

Le 06/12/1607 a comparu Pierre Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en tant que mari de Louise Mallet dudit lieu, lequel a confessé avoir reçu de Guillaume Mallet, son beau-frère, enfant et hoir de feu Balthazar, de ce lieu, la somme de 36 livres en déduction de la dot constituée par ledit feu Balthazar dans leur contrat de mariage reçu chez Me Jean Sauvecane le 16/03/1603 pour quatre paies échues et la moitié d'une robe et aubergeon ainsi qu'une caisse de sapt. D'où quittance et reconnaissance. Le mari hypothèque une vigne acquise de François Brun, marchand de ce lieu, quartier de Puilibous d'environ une carterade confrontant vignes de Catherine Meyran et de Georges Besson. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Henry Darbon de ce lieu et Antoine Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé : Pierre Vian, Darbon, Queyrel]

Accord et département de querelle réciproque pour Jean Mestre et Jean Silvy – f°864

Le 10/12/1607 étant donné qu'un procès criminel fut intenté devant les officiers de Pertuis (84) entre Jean Mestre maître géolier des prisons royales de ladite ville querellant en excès et « esgarement du livre de la geolle joint a luy le procureur du Roy » contre Jean Silvy sergent royal de ladite ville, querellé et « prethandant fere declairer son innocence et avoir reparation d'injure » et encore querellant devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues en voies de fait et injures contre ledit Mestre querellé.

Pour cela, ont comparu lesdits Jean Mestre et Jean Silve, lesquels pour couper court au procès ont trouvé l'accord suivant : tout deux se rétractent de leurs querelles. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Brémond Chenard de ce lieu et Me François Velixandre de ce lieu. [Signé : J Mestre, J Silve, Chenar]

Cession pour Me Elzias Olivier contre Michel Long – f°866

Le 10/12/1607 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Elzias Olivier maître chirurgien habitant Pertuis (84), absent, la somme de 165 livres 12 sols à prendre de la communauté du lieu d'Alleins (13) comme cessionnaire d'Ambroise de Tamarlet sieur dudit lieu habitant à Lambesc (13) suivant acte de cession chez Me Marc Abel notaire royal dudit lieu du 15/11/1606 notifiée par Allibert sergent royal le 27/11/1606. Il met ledit Olivier en son lui et place conformément aux clauses du contrat passé entre eux devant feu Me Jean Sauvecane notaire de ce lieu le 16/04/1602. Ledit Long se réserve les arrérages de la somme cédée jusqu'à la Saint-Michel dernière, d'autant qu'il a payé les intérêts de cette année audit Olivier. Cette cession est faite pour le paiement de semblable somme de 165 livres 12 sols que ledit Long doit audit Olivier d'après le susdit acte du 16/04/1602. Ledit Olivier ne peut récupérer l'argent de la cession que s'il peut le mettre dans un lieu solvable ou qu'il donne une caution suffisante pour l'assurance dudit Long. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Jean Louis Le Long cordonnier de ce lieu. [Signé : H Turin, Jehan Louis Le Long]

Ratification pour demoiselle Marguerite Bandolle veuve contre les hoirs de feu le capitaine Jean Sarrazin – f°868

Le 10/12/1607 a comparu demoiselle Marguerite Bandolle veuve de feu le capitaine Jean Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle informée de l'acte d'accord et cession passé par Me Claude Darbon procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), son fils, et son procureur suivant procuration chez ce notaire du 20/09/1607 avec demoiselle Jeanne de Lanfrin veuve de feu le capitaine Jean Sarrazin ingénieur pour le Roi en ce pays en qualité de tutrice de ses enfants et hoirs dudit feu capitaine Sarrazin reçu par Me François Reynoard notaire de Valensole (04) le 02/10/1607, elle

approuve et ratifie ledit accord portant cession de 600 livres à prendre sur la communauté de ce lieu qui a été notifié à Me Pascal Sicard, un des consuls, présent, lequel l'a acceptée et déclare que Me Joseph Emin adjudicateur de la taille de ce lieu est chargé de payer cette année, lequel Emin présent a offert de s'en charger. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de ladite Bandolle, en présence de Michel Long et Antoine Ange, de ce lieu. [Signé : Emin, Sicard]

Obligation pour Me Pons May contre François Icard – f°869

Le 10/12/1607 a comparu François Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, une charge de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemençer ses terres d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, en présence de messire Etienne Court prêtre et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Icard]

Le 17/10/1608 acte barré suivant une quittance reçue ce jour par Me Bernard notaire.

Cession pour Paul Agnel bourgeois contre Barthélémy Gueidan – f°870

Le 10/12/1607 a comparu Barthélémy Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues lequel pour payer la somme de 78 livres qu'il doit à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, pour le prix de grains reçus précédemment, il lui cède semblable somme de 78 livres à prendre d'Elzias Reynaud et Michel Fabry de Pertuis (84) suivant obligation reçue par Me Raymond Olivier notaire de Pertuis en novembre 1607. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jaume Meyssonier et Antoine Voulaire de ce lieu. [Signé : Barthomy Gedan, P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Meyssonier – f°871

Le 10/12/1607 a comparu Jaume Meyssonier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, une charge de conségal mesure courante, en prêt amiable, reçue, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, en présence de Barthélémy Gueidan et Michel Long. [Signé : P Agnel]

Le 11/04/1609 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Meyssonier, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Barthélémy Berard. [Signé : P Agnel]

Cession et prorogation pour Jean Maurisan contre Pierre Perin – f°872

Le 10/12/1607 ont comparu Jean Morisan et Pierre Perin, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final pour la somme de 36 livres 2 sols que ledit Perin doit au dit Morisan suivant les lettres exécutoires de sentence rendues par le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) du 05/12/1607 dont ledit Morisan confesse avoir reçu 15 livres tant au prix de chenevé que de huit panaulx d'avoine, le tout payé pour ledit Perin à Benoît Roland et Me Louis Ricard, de Grambois (84), restant encore 21 livres 2 sols ainsi que 15 sols pour les dépens exécutoires. En paiement de 18 livres sur ce total, ledit Perin a cédé audit Morisan 18 livres à prendre de Jean Marcou de Cabrières-d'Aigues (84) pour rente de trois années à venir à chaque Saint-André à partir de la prochaine suivant acte reçu par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues. Pour les 3 livres 17 sols restantes, ledit Morisan prorogé le paiement audit Perin jusqu'à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues et Jean Brigas de ce lieu. [Signé : Morel, J Brigas]

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Barthélémy – f°874

Le 10/12/1607 a comparu Pierre Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 19 livres 1 sol pour compte-final de la mègerie de pourceaux et blé qu'ils avaient ensemble dont les actes ont été barrés de ce jour, et que ledit Barthélémy promet de payer à la Sainte-Marie-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Michel Long de ce lieu. [Signé : J Brigas]

Le 06/11/1608 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Barthélémy. Fait et publié en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Charles Jourdan. [Signé : Coussin]

Quittance pour Claude Fournier contre les fermiers seigneuriaux – f°874

Le 11/12/1607 ont comparu Jean Meollon écuyer, Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Claude Fournier de ce lieu, présent, 3 livres 14 sols pou un lodz d'une instance par lui acquise de Jacques Isnard par acte reçu chez ce notaire le 18/11/1606, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Brémond Chenard et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Meoillon, J Gondon, P Agnel]

Obligation pour François Velixandre contre Michel Long et Guillaume Garnaud – f°875

Le 11/12/1607 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, trois charges d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Guillaume Garnaud, de Pertuis (84), lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bertrand Coussin et Etienne Darbon de ce lieu. [Signé : Garnaud, Coussin]

Le 06/11/1608 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Long. Fait en ce lieu en présence de Jean Martin fils de Pierre et Claude Jourdan. [Signé : J Martin]

Quittance portant cession d'actions pour Paul Agnel contre Jacques Onde – f°876

Le 11/12/1607 a comparu Jacques Onde marchand de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Garcin, habitant de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 119 livres 4 sols pour achat et prix de neuf charges et demi de blé annone mesure courante prises en gagerie à Paul Agnel, bourgeois dudit lieu, comme pleige de François et Jean Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) suivant acte reçu chez ce notaire le 14/11/1604, charges délivrées ce jour à l'encan public audit Garcin suivant exploit, d'où quittance ainsi qu'audit Agnel, présent, pour reste de tout le contenu dudit acte du 14/11/1604 lui cédant toute action contre les débiteurs principaux, lui remettant les procédures faites. Ledit Onde décharge Valentin Clement, séquestre de la gagerie. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas de ce lieu et Philippe Gouirand de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : J Onde, P Agnel, J Brigas]

Mègerie pour le capitaine Jean Antoine Plunier contre David Bret – f°878

Le 12/12/1607 a comparu le capitaine Jean Antoine Plunier, de Saint-Martin-de-Castillon (84), lequel a baillé en mègerie à David Bret de Cabrières-d'Aigues (84), présent, 23 bêtes à laine nouvelles, reçues, pour quatre ans à partir de la Saint-Michel passée. Ledit Bret devra entretenir le bétail et son croît et, pour chaque bête à lait, ledit Bret devra donner chaque année audit Plunier une livre de fromage « les trois abortes pour deux ». Au moment de la tonde, ledit Plunier paiera le tondeur et ledit Bret le nourrira et la laine se partagera à parts égales. Quand du bétail sera ôté du troupeau, il se partagera aussi sauf si les parties souhaitent acheter encore du bétail à la place. En cas de mortalité, chacun paiera par moitié et ledit Bret devra apporter les enseignes audit Plunier ; si ledit Bret est responsable, il en répondra seul. A la fin du bail, tout se partagera à parts égales, parts faites par ledit Bret et ledit Plunier choisira la sienne. En cas de différend, ils s'en remettront à des ménagers. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond en présence de ce dernier et de Me Pons May chirurgien de La Tour-d'Aigues. [Signé : Plunier, P May]

Le 10/09/1611 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait et publié audit lieu, en présence de Jean Reynaud et Melchion Valet. [Signé : Plunier]

Rétention lignagère pour Jean et David Roux frères contre la communauté de Cabrières-d'Aigues – f°879

Le 12/12/1607 étant donné que la communauté de Cabrières-d'Aigues (84) a acquis par collocation des hoirs de Jaume Pascal dudit lieu, pour arrérages de tailles, une terre quartier de La Maire confrontant terre des hoirs de Marie Bret et le fossé de deux parts, de quatre saumées quatre émines quatre cosses de terre au dextre pour le prix de 12 livres 6 sols suivant collocation du 10/12/1607, laquelle ayant été apprise par Jean et David Roux, frères, enfants émancipés de Mary, dudit Cabrières-d'Aigues, petit-fils dudit feu Pascal par Magdeleine Pascal leur mère, fille dudit feu Jaume Pascal, ils ont requis Me Mathieu Durand et Jean Orcel, consuls modernes dudit lieu, de retenir la terre par titre lignager comme le droit le leur permet.

Ont comparu lesdits consuls au nom de la communauté, lesquels ont désemparé auxdits frères Roux, présents, ladite terre et en échange, ces derniers promettent de payer à la communauté la somme de 13 livres et demi pour le juste prix et les loyaux coûts, et ce d'ici le 15 août. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues. [Signé : M Durand, J Orcel, Plunier]

Le 02/09/1609 il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire.

Obligation pour Paul Agnel et consorts contre Antoine Arlaud fils de Pierre – f°882

Le 13/12/1607 a comparu Antoine Arlaud fils de Pierre du lieu de Mirabeau (84), lequel tant pour lui que pour Antoine, son fils, qui devra ratifier cet acte dans quinze jours, a confessé devoir à Jean Meolhon, écuyer d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux dudit lieu, absents, la somme de 42 livres pour l'achat de 24 bêtes à laine, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer à la fin du mois d'août avec hypothèque dudit bétail. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pons Verne et Vincent Mourard. [Signé : Arlaud, P Verne]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Honoré Roux – f°883

Le 14/12/1607 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier, présent, deux charges de blé annone, une charge d'orge et douze panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochain. Il hypothèque ses récoltes en ce lieu quartier des Moullières. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence du capitaine Ferdinand Bon et de Pons Verne, de ce lieu. [Signé : Honorat Rous, N Olivier, P Verne, F Bon]

Le 22/09/1609 ledit Olivier fait quittance audit Roux. [Signé : N Olivier]

Mègerie pour le capitaine Bernard Roy contre Mathurin Gelus de Grambois – f°884

Le 14/12/1607 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie une bastide avec son affar de terre, vigne, vergers, prés et jardin en ce lieu quartier de Font Bonne, Piedbernard et les terres au Plan et à Saint-Médier à Mathurin Gellus du lieu de Grambois (84), présent, ledit Roy se réservant le pré plus bas qui est au-dessous du pré de Jean Louis Roy. Le tout pour cinq ans et quatre récoltes à partir : les terres à la Toussaint dernière, les prés à Notre-Dame de février prochain de même pour les vignes et verger et autres propriétés.

Ledit Gelus devra habiter avec sa famille et son bétail dans la métairie et y consommer les pâtures ; le fumier qui y sera ne sera utilisé que pour ces propriétés et à d'autres que ledit Roy pourra lui indiquer. Chaque partie fournira la moitié du bétail pour le labourage et à la fin du terme tout se partagera à parts égales, à savoir chacun trois bons bœufs, une vache, l'ensemble étant aussi en mègerie. Si du bétail meurt, chacun aura la moitié de la chair et peau et remplaceront le bétail à frais égaux. Ledit Gelus devra labourer les terres tous les ans jusqu'à cinq rayes comprenant la semence. Il n'aura pas le droit de labourer ailleurs. Lors de la semence chacun fournira par moitié les grains. Le capitaine Roy pourra engager un homme pour travailler aux semences, moissons et aires ainsi qu'à la cueillette des olives, qui sera nourri par ledit Gelus et payé par ledit Roy. Ledit Gelus s'occupera de toutes les factures à ses propres dépens, ledit Roy ne payant que 15 sols par saumée de semence, par paies annuelles le tiers au sarclage et les autres aux moissons. Les grains se

partageront ensuite à parts égales. « Les gros crappiers appartiendront audit Gellus », les olives, amandes et noix et autres fruits des arbres seront partagés entre les parties en mègerie, de même que les légumes qu'ils sèmeront dont chacun fournira la moitié. Ledit Gelus entretiendra les arbres « tant fructiers que ramiers » ainsi que le jardin. Ledit Roy devra fournir 40 quintaux de foin et 100 quintaux de paille et ledit Gelus devra les rendre à la fin du bail, de même ledit Gelus laissera l'équivalent de paille par rapport à ce qui s'y trouve actuellement. Le vin de la dite vigne ainsi que d'une autre qui est au quartier du Plan d'environ sept hommes, appartiendra audit Gellus et ledit Roy devra le loger dans deux tonneaux et thine qu'il possède dans ladite bastide sans rien payer. Ledit Gellus cultivera les vigne et le verger et fera « deux journées de cabris [ou cabus] pour cartheirade annuellement, le bois taillif que se coupera par tiers appartiendra entièrement audit Gellus, lequel sera tenu annuellement planter vingt cinq planchons ausdits preds ».

Chaque partie devra acheter deux truies qui seront incluses dans la mègerie avec leur croît pour ledit temps et à chaque portée de porcs ledit Roy fournira un panau deux cosses d'orge et le croît se partagera à parts égales. S'il n'y a pas suffisamment de glands dans l'affar chacun paiera la moitié du coût pour envoyer les porcs à l'aglandage et à la fin le bétail se partagera à parts égales faites par ledit Gellus et choisies par ledit Roy. Ledit Roy aura le droit de mettre en plus dans la mègerie, à ce titre, deux trentaines de bêtes à laine d'ici Pâques et s'il ne le fait pas, ledit Gellus aura le droit d'installer du bétail en plus. Ledit Roy baillera 10 gélines pour les mettre dans sa bastide qui devront lui être rendues à la fin du bail et tous les ans, ledit Gellus devra lui donner 150 œufs ainsi que quatre bons chapons tous les ans. A la récolte prochaine, ledit Roy devra laisser audit Gellus « les gros crappiers passés et reppassés et à la dernière recolte les laissera audit Roy en la mesme quallité ». Ledit Gellus pourra chaque année faire des pasquiers jusqu'à une demie charge de semence pour l'entretien du bétail à laine dans lequel il pourra faire paître ledit bétail jusque fin février. Ledit Gellus aura aussi le droit de cuire dans le fou de la métairie sans payer aucun droit. Ledit Roy devra faire « rabilher » la métairie tant pour le « couvert » [toit] que les portes et faire une muraille au milieu de l'instance de l'habitation pour y faire une chambre et la dernière année, ledit Gellus laissera le tiers du labourage vide, d'autant qu'à présent il y a « quatre saumées garaches [à guéret] d'une raye » ledit Gellus devra en laisser autant à la fin du bail. En cas de différend entre les parties, ils feront appel à l'arbitrage de ménagers « non suspectz ». Fait et publié en ce lieu, chez ledit capitaine Roy, en présence de Honoré Thurin et Denis Brun cordonnier, de ce lieu. [Signé : B Roy, H Turin, Danis Brun]

Mègerie entre Paul Agnel et Guillaume Nalin – f°889

Le 15/12/1607 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Guilhen Nalin de Vitrolles-en-Luberon (84), présent, quatre truies pleines avec cinq pourceaux tant mâles que femelles âgés d'environ un an chacun, bétail reçu, et ce pour trois ans à partir de ce jour. L'un des pourceaux a été vendu par ledit Nalin audit Agnel. Ledit Nalin devra entretenir le bétail et à chaque portée ledit Agnel devra fournir deux panaulx d'orge. Quand du bétail sera ôté il se partagera à parts égales. En cas de mortalité, chaque partie la subira par moitié et ledit Agnel devra être averti dans les trois jours, ledit Nalin devra lui apporter les enseignes. Ledit Nalin hypothèque sa part. A la fin de la mègerie, le tout se partagera à parts égales, les parts seront faites par ledit Nalin et ledit Agnel choisira la sienne. S'il n'y a pas d'aglandage à Vitrolles-en-Luberon de manière suffisante, chacun paiera la moitié pour l'aglandage. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Monier et Philippe Esteve de ce lieu. [Signé : P Agnel, J Monier]

Le 24/09/1608 acte barré en présence des parties bien que le terme ne soit pas échu, d'où quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian prêtre et Sandin Verd. [Signé : P Agnel, L Vian]

Confession avec ratification pour Antoine et Bertrand Arlaud, frères, contre Paul Agnel et consorts – f°891

Le 15/12/1607 a comparu Antoine Arlaud du lieu de Mirabeau (84) tant pour lui que pour Bertrand son frère, enfants émancipés d'Antoine, lequel audit nom a ratifié l'acte de vente de bétail désigné dans l'acte reçu chez ce notaire le 13/12/1607 pour le prix contenu, confessant ledit Antoine fils avoir reçu avec son frère ledit bétail et promet de payer à Paul Agnel et consorts, le prix désigné dans ledit acte au terme prévu. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Monier et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : Anthoni Arlaud, H Thurin]

Quittance pour Jacques Gondon contre les recteurs de l'hôpital – f°892

Le 15/12/1607 ont comparu Jean Louis Roy, Me Claude Gavaudan et Me Pons May, jadis recteurs de l'hôpital de ce lieu de La Tour-d'Aigues pour l'année 1606, lesquels ont confessé avoir fait distribuer aux pauvres de ce lieu en ladite année la quantité de huit charges deb lé annone mesure vieille que le prieuré dudit lieu est tenu de fournir chaque année et que Jacques Gondon, fermier dudit prieuré, a expédié suivant les mandements qui lui ont été faits, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'André Bernard et Pons Verne de ce lieu. [Signé : J Gondon, P May, Gavaudan]

Obligation pour Paul Agnel contre Louise Rambaud – f°892

Le 15/12/1607 a comparu Louise Rambaud femme de Jaumet Barthélémy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), autorisée par sentence du juge, laquelle a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, trois charges de blé annone et une charge d'épeautre ainsi que huit panaulx d'avoine, mesure courante, le tout reçu pour les semer à ses terres à Belle Estoille, qu'elle promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Daniel Furet et Arnoulx Garcin dudit lieu. [Signé : P Agnel, D Furet]

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Bonin – f°893

Le 15/12/1607 a comparu Michel Bonin de Grambois (48), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, six charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Daniel Furet et Arnoulx Garcin dudit lieu. [Signé : P Agnel, D Furet]

Le 22/10/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Bonin, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu, en présence de Jean Mallan et Jean Jourdan. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Paul Agnel contre Sauvaire Mouret – f°894

Le 15/12/1607 a comparu Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul fermier seigneurial de ce lieu, présent, une charge d'avoine en prêt amiable, reçue pour l'ensemencer d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec quittance du semé. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Daniel Furet et Arnoulx Garcin dudit lieu. [Signé : P Agnel, D Furet]

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Rambaud – f°895

Le 15/12/1607 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, la somme de 15 livres pour l'achat d'un bumat poil rouge, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la sainte Marie- Magdeleine avec hypothèque dudit bumat. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Daniel Furet et Pierre Bret. [Signé : P Agnel, D Furet]

Le 11/09/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Rambaud, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de Balthazar Billard et Antoine Pourchier. [Signé : P Agnel]

Quittance pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Me Louis Ricard et Roland – f°896

Le 15/12/1607 a comparu Me Louis Jourdan d ce lieu de La Tour-d'Aigues, procureur de Me Louis Ricard notaire et Benoît Roland de Grambois (84) suivant acte passé devant Me Bernard notaire de Pertuis (84) en mai 1607, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de Peypin-d'Aigues (84) et des mains de Daniel Furet, trésorier moderne dudit lieu, présent, 12 livres 2 sols pour droits de lods suivant un mandat fait audit Jourdan par les consuls dudit lieu le 28/11/1607, d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Roman fils de Marc et de Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : L Jourdan, D Furet, J Roman]

Obligation pour Nicolas Olivier contre Salomon Jourdan – f°897

Le 15/12/1607 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier de ce lieu, absent, cinq panaulx de blé annone en prêt amiable, reçus d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Blanc et Claude Honorat. [Signé : Gaspard Blanc]

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Bœuf – f°897

Le 15/12/1607 a comparu Honoré Bœuf de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 27 livres 18 sols pour l'achat de 2 quintaulx 58 livres de chenevé, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la fin du mois de janvier. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Claude Honorat. [Signé : Honorat Beuf, P Agnel]

Le 13/12/1608 acte barré en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Bœuf. Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Jacques Gondon et Louis Jourdan. [Signé : P Agnel]

Quittance pour messire Laurent Vian prêtre contre Catherine Germain veuve – f°898

Le 17/12/1607 a comparu Catherine Germain, veuve de Noël Baret en secondes noces, de la ville d'Aix-en-Provence (13), laquelle a confessé avoir reçu de messire Laurent Vian, prêtre, fils et hoir de feu Balthazar de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 6 livres pour un legs fait à ladite Germaine par ledit feu Balthazar dans son testament reçu par Me Gasquet notaire d'Ansouis (84) en 1587, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : L Vian, H Darbon, L Jourdan]

Sous-arrentement pour Paul Agnel et consorts contre Mathieu Nel et Jean Voulaire – f°899

Le 17/12/1607 ont comparu Paul Agnel fermier principal tant pour lui que pour ses compagnons [Jacques Gondon et Jean Meolhon], et Me Claude Gavaudan sous-fermier des moulins seigneuriaux tant pour lui que pour ses compagnons [Anne Sauveane et Antoine Estienne] de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ont sous-arrenté à Mathieu Nel et Jean Voulaire de ce lieu tant pour eux que pour Melchion Voulaire et Guilhen Guion dit Rougas de ce lieu, qui devront ratifier l'acte dans quinze jours, le moulin à huile seigneurial de ce lieu pour deux ans à partir de ce jour pour le prix de neuf quintaux d'huile provenant dudit moulin. Cette année ils paieront deux quintaux au 15 janvier et les 7 autres au 15 janvier de l'année suivante. Les sous-fermiers devront moudre audit moulin les olives des principaux fermiers et sous-fermiers sans aucun salaire, seulement leur nourriture, et les noyaux « sive mournellons des ollives, apres avoir este reppozés appartiendront ausdits fermiers et les esportins que sera besoin audit molin seront forniz par moitié entre lesdits principaulx fermiers, ledit Gavaudan et ses consorts, sans contredict ». Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Henry Darbon et Claude Bouzon fils, de ce lieu. [Signé : Gavaudan, P Agnel, H Darbon]

Quittance pour Claude Bouzon fils contre Claude Bouzon père – f°901

Le 17/12/1607 a comparu Claude Bouzon, père, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Bouzon fils, présent, toute la pension de la présente année que ledit Claude doit à son père suivant sentence arbitrale, d'où quittance ainsi que du vin de l'année dernière qu'il lui devait ainsi que la rente de la terre du Revest et de Rourabeau. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Bremond Chenard de ce lieu. [Signé : V May]

Accord avec compte-final pour Paul Agnel contre Elzias Javet et Elzias Bouquet – f°902

Le 17/12/1607 étant donné que Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que comme cessionnaire de Jean Dorgon sieur de Puimichel de la ville de Pertuis (84) a réclamé à Elzias Javet et Elzias Bouquet marchands de Bonnieux (84) et leur a fait saisir une quantité de bétail et voulant faire procéder à la vente de ce bétail, lesdits Javet et Bouquet l'ont requis de faire leur compte et de leur proroger une partie de leur dette.

Ont comparu ledit Agnel et lesdits Bouquet et Javet, lesquels ont fait leur compte-final pour deux actes de cessions faites par ledit Dorgon audit Agnel contre lesdits Bouquet et Javet ainsi que pour toutes les affaires que les parties ont entre elles jusqu'à ce jour tant par acte d'obligation que cédulas privées et autres. Il se trouve que lesdits Javet et Bouquet doivent audit Agnel la somme de 323 livres 9 sols qu'ils promettent de lui payer, 60 livres au prix de deux charges d'huile d'ici la fin du mois de janvier, 12 livres en argent dans quinze jours et les 251 livres 9 sols d'ici le 15 août. L'huile devra être portée en ce lieu chez ledit Agnel aux dépens des débiteurs. Ledit Agnel consent à faire barrer les autres actes sauf un acte de mègerie passé entre ledit Bouquet et ledit Agnel reçu chez ce notaire ces jours passés. D'où restitution du bétail et décharge du séquestre. Les débiteurs hypothèquent deux mulets poil noir avec leurs bâts qu'ils avaient reçu précédemment dudit Agnel ainsi que deux autres mulets poil gris et noir aussi saisis audit Bouquet, 39 bêtes cabrines [chèvres], trois trentaines et six [96] bêtes à laine et 34 bêtes porcines. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : Elzias Javet, Elzias Bouquet, P Agnel, L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Jouvent – f°905

Le 17/12/1607 a comparu Daniel Jouvent de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel fermier [seigneurial] de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois charges et demi de blé annone, une charge et demi de conségal, une charge deux panaulx d'orgias [orge d'hiver] et huit panaulx d'avoine, le tout reçu et semé aux présentes semences d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque des semés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : P Agnel, L Jourdan]

Quittance pour Antoine Estienne contre Paul Agnel – f°906

Le 17/12/1607 a comparu Paul Agnel bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme cessionnaire de Jean Reynaud de Peypin-d'Aigues (84) suivant acte reçu par Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84) le 31/03/1606, a confessé avoir reçu d'Antoine Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 52 livres, d'où quittance, somme reçue en plusieurs fois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Laurent Trouchet. [Signé : P Agnel, L Jourdan]

Quittance de lods pour Jean Roux fils d'Antoine contre les fermiers seigneuriaux – f°907

Le 17/12/1607 a comparu Me Louis Jourdan procureur des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant acte reçu par ce notaire, lequel a confessé avoir reçu de Jean Roux fils de feu Antoine, de ce lieu, présent, la somme de 9 livres pour un droit de lods et trézain suivant un acte d'échange reçu chez ce notaire le 29/06/1605, d'où quittance ainsi que des dépens et décharge

Jaumet Germain séquestre. Fait et publié en ce lieu, en présence de Guillaume Morel et Jean Blanchard de ce lieu. [Signé : L Jourdan]

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Brigas – f°907

Le 20/12/1607 a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel de ce lieu, absent, une charge moitié blé moitié conségal, mesure courante, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Blanc de ce lieu et Sandin Vert. [Signé : J Brigas, Gaspard Blanc, Verd]

Le 31/08/1610 acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Brigas, d'où quittance. [Signé : P Agnel]

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Guidon Mombrion – f°908

Le 20/12/1607 a comparu Guidon Mombrion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan, de ce lieu, présent, la somme de 99 livres pour l'achat de 66 coupes de vin pur se trouvant dans deux tonneaux dans la cave dudit Me Gavaudan à raison de 30 sols la coupe, lequel vin lui a été remis ce jour. Les tonneaux se trouvent être le second et le dernier en entrant dans ladite cave. Ledit Mombrion promet de payer au 15 août. Si les tonneaux ne contiennent pas 66 coupes, le prix sera ajusté soit à la hausse soit à la baisse. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons Verne et Claude Honnorat. [Signé : Gavaudan, P Verne]

Le 05/09/1608 acte barré, ledit Gavaudan confessant avoir été payé par ledit Mombrion, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Henry Darbon. [Signé : Gavaudan]

Obligation pour Me Claude Darbon contre Salomon Jourdan – f°909

Le 22/12/1607 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon praticien de ce lieu, présent, cinq panaulx de blé annone mesure courante en prêt amiable, reçus d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Claude Honorat. [Signé : Darbon, N Olivier]

Cession pour Guillaume Goubin serrurier de La Tour-d'Aigues contre Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues – f°910

Le 24/12/1607 a comparu Me Charles Augier notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a cédé à Me Guillaume Goubin maître serrurier de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 11 livres 8 sols que la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) lui doit suivant condamnation, et ce en paiement d'une « ...nebast a rouet » [très incertain]. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pascal Estienne de La Motte-d'Aigues (84) et Claude Honorat de ce lieu. [Signé : Augier, Pascal Estienne]

Le 24/12/1607 la cession a été intimée à Mathieu Roman consul de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, lequel a dit qu'il avertira le conseil pour faire payer ledit Gobin. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pascal Estienne de La Motte-d'Aigues (84) et Claude Honorat de ce lieu. [Signé : Augier, Pascal Estienne]

Association pour Grégoire Meilleuret contre David La Tou – f°911

Le 24/12/1607 étant donné qu'un procès criminel est en cours devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée entre Grégoire Meilleuret et David Latou de Cabrières-d'Aigues (84), querellant en voie de fait de « de certain bruslemant de maisons et fenieres » le procureur juridictionnel s'étant joint à eux, d'une part, contre Isnard et Jean Jourdan, frères, et Paul Bertrand, de Cabrières-d'Aigues querellés et prisonniers détenus aux prisons de ce lieu de La Tour-d'Aigues.

Ayant ledit Meilleuret, depuis le jour du délit, payé les frais et vacations du procès, ainsi que les épices avec promesse de la part dudit Latou de rembourser sa part.

Ont comparu lesdits Meilleuret et Latou lesquels se sont associés pour tout ce qui sera jugé, se partageront les amendes et pour ce qui a été payé des dépenses par ledit Meilleuret, ce dernier récupèrera d'abord de quoi rembourser sa part. Le reste se partagera à parts égales. Ledit Latou donne toute procuration pour le procès audit Meilleuret comme il l'avait déjà fait il y a quelques jours chez ce notaire. Ledit Latou ne pourra passer aucun acte de déclaration ou quittance aux querellés sans l'accord dudit Meilleuret. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Menard et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : Jehan Menard]

Insolutondation pour Constance Allard contre Jean Merisan son mari – f°913

Le 27/12/1607 étant donné que Constance Allard, femme de Jean Merisan du lieu de Peypin-d'Aigues (84), suivant sentence obtenue du juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée du 22/08/1600 par laquelle il lui est permis de se faire colloquer sur les biens de son mari pour les sommes y mentionnées et qu'elle s'est faite colloquer sur quelques pièces désignées dans la collocation du 04/09/1600, entre autre sur une terre de trois émines quartier de Peire Mouret qui lui a été évincée par Jean Richard procureur de Michel Fayet par acte reçu par Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84) ainsi qu'une émine d'une autre terre à l'Estagnol, évincée par ledit Richard, toutes deux estimées à 24 livres 14 sols.

Pour tout ceci, a comparu ledit Merisan, lequel souhaitant remplacer le prix desdites terres à sa femme lui a cédé un coin de vigne d'un homme et une émine de terre limitrophe jadis acquise par ledit Merisan à Jean Reynaud pour le prix de 15 livres suivant acte reçu par Jean Gilly notaire de Pertuis en 1605, à Font Jallouze, confrontant Noël Meynier du levant, vigne de Jean Roman fils de Marc, le grand chemin, et dont le lods a déjà été payé lors de l'acquisition à Me Louis Ricard et Benoît Roland, sous-fermiers de Peypin-d'Aigues le 19/11/1605. Ladite insolutondation est faite en paiement de semblable somme de 15 livres en déduction des 24 livres 14 sols. Il reste encore 9 livres 14 sols à payer qu'il faut ajouter aux 46 livres 9 sols dues à ladite Allard par ladite collocation, soit 56 livres 3 sols que son mari lui doit toujours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Henry Darbon et Melchion Candellier de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Arrentement pour Georges Bernard notaire contre Magdeleine Cortin et Jean Ferrat – f°916

Le 27/12/1607 a comparu Me Georges Bernard notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Magdeleine Cortine femme de Pierre Ferrat, et à Jean Ferrat son fils émancipé dudit lieu, présents, ladite Cortine autorisée par son mari, à savoir une bastide avec son affar de terres, vignes, prés et jardins en ce lieu quartier du Real pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint dernière, contre une rente annuelle de 10 charges de blé annone et 8 charges de conségal, mesure courante, à payer à chaque Sainte-Marie-Magdeleine à partir dudit jour en un an. En plus ils devront payer cinq panaulx tant d'amandes que de noix par an. L'arrentement ne comprend pas le chenevier que ledit Me Bernard se réserve. Les fermiers devront habiter la bastide avec leur bétail, y faire consommer les pâtures et devront charrier le fumier aux endroits les plus nécessaires et indiqués par ledit Me Bernard et ce jusqu'à 175 charges de fumier par an. Ils passeront deux journées par an par carterade à l'entretien des vignes. Aux deux dernières récoltes, ils laisseront les pailles pour compenser ce qu'il y a actuellement ; la dernière année ils devront laisser un tiers des labourages vide. Ils devront entretenir pour ledit Bernard six chapons durant ledit temps, qu'ils ont déjà reçus. Il y a un tonneau qu'ils entretiendront en bon état et étant donné que ledit Me Bernard leur a baillé en mègerie cette métairie par acte du 30/11/1606 chez ce notaire, la mègerie se poursuivra jusqu'à la récolte prochaine, mais après la mègerie sera terminée. Chaque année, les fermiers devront planter aux lieux indiqués par ledit Bernard « deux douzaines de plançons et une douzaine d'arbres fruitiers ». En cas de différend, il sera confié à deux ménagers pour éviter un procès. Les fermiers pourront couper du bois tallif tous les trois ans. Acte fait et publié en ce lieu,

dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Henry Darbon et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Bernard, H Darbon, Coussin]

Sommation pour Antoine et Laurens Villamus frères contre Louis Castellas – f°919

Etant donné qu'Antoine et Laurent Villamus, frères, du lieu de Montfuron (04) doivent à Louis de Castellas de La Bastide-des-Jourdans (84) une quantité de grains et d'argent suivant cédula que lesdits Villamus présupposent avoir payé sans avoir eu de quittance, ils demandent à faire le compte-final de tout ce qu'ils doivent audit Castellas et somment ce dernier de venir faire ce compte offrant de lui payer juste après tout ce qui resterait dû.

Le 28/12/1607, cette sommation a été intimée par le notaire audit Castellas « treuvé cazuellement » en ce lieu de La Tour-d'Aigues qui a dit « qu'il ne veut fere aucung compte ». Lesdits Villamus « ont offert le paier compte prealablement faict ». Fait et publié en ce lieu, au-devant de la rue du Tripot, en présence d'Henry Darbon et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : H Darbon]

Echange passé entre François Velixandre et Jean Brigas – f°921

Le 28/12/1607 ont comparu François Velixandre et Jean Brigas, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait un échange de propriétés.

Ledit Brigas cède audit Velixandre une maison avec sa cave dessous, de haut en bas, en ce lieu quartier de L'Amourier confrontant maison de Honoré Ginies, maison de Guillaume Menard, maison de Laurent Solliers, de messire Laurent Vian prêtre et la rue publique.

Ledit Velixandre cède un dessous de maison en ce lieu quartier de La Placette confrontant maison de feu Jean Coussin, maison au-dessus de Catherine Velixandre et à côté maison de François Gabriel et la rue publique. La maison dudit Brigas a été estimée à 50 écus et celle dudit Velixandre à 20 écus, le tout à 3 livres pièces. Chacun devra payer le lods qui le concerne. Comme la maison dudit Brigas vaut 90 livres de plus que celle dudit Velixandre, ledit Velixandre l'a payé à l'instant d'où quittance pour payer Pierre Micheau de Pertuis (84) en qualité de pleige de feu Gaspard Chabert son beau-père. Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire en présence de Me Jean Silve sergent royal de Pertuis (84) et Jean Blancard de ce lieu. [Signé : J Brigas, J Silve]

Obligation pour François Velixandre contre Jean Silve – f°923

Le 28/12/1607 a comparu Me Jean Silve sergent royal de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux charges de blé annone, en prêt amiable, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. En paiement de ces charges de blé, ledit Silve a cédé 20 livres 15 sols à prendre de Melchion Voulaire qu'il lui doit pour rente, paie échue à Pâques suivant acte d'arrentement chez ce notaire. Ledit Silve paiera ledit jour le surplus du prix du blé. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Brigas et Jean Blanchard de ce lieu. [Signé : J Silve, J Brigas]

Le 13/01/1609 acte barré en présence dudit Velixandre qui fait quittance audit Silve, présent. Fait en ce lieu en présence de Georges Bon et Charles Jourdan.

Accord portant achat pour Jean Jourdan de Mane contre Jean Laugier – f°924

Le 28/12/1607 étant donné que Jean Jourdan tisseur à toile de Mane (04), a ces années passées acquis de la communauté dudit lieu une vigne d'environ trois hommes quartier dit de La Planne confrontant vigne et terre de Georges Giraudon, vigne de Guillaume Aymar, vigne et terre d'André Besson, suivant acte reçu par Me Nivière notaire royal de Forcalquier (04), et que depuis Jean Laugier, dudit lieu, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, auquel ladite vigne appartenait prétend ne pas devoir à la communauté les sommes désignées à la vente pour les tailles supposées dues et conteste la collocation sur sa vigne.

Ont comparu lesdits Laugier et Jourdan, lesquels pour couper court à tout procès se sont accordés. Ledit Jourdan devra payer audit Laugier la somme de 43 livres et demi dont ledit Laugier confesse en avoir reçu précédemment 24 livres, d'où quittance, et pour les 19 livres et demi restante, ledit

Jourdan promet de les payer à la Saint-Michel. En échange, ledit Laugier cède audit Jourdan toutes ses actions et raisons sur ladite vigne qu'il cède. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Mathieu Rochel et Barthélémy Eyriès de ce lieu. [Signé : M Rochel, Eyrieys]

Obligation pour Jacques Gueidan contre Antoine Laurens – f°926

Le 28/12/1607 a comparu Antoine Laurens boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, présent, 129 livres pour l'achat de 86 coupes de vin à raison de 30 sols la coupe, le vin se trouvant dans deux tonneaux dudit Gueidan, d'où quittance, et il promet de payer 39 livres durant le mois de février et le reste à la Sainte-Marie-Magdeleine. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Ginies et Pierre Beymond. [Signé : Jaques Gaydan, Honnort Ginies]

Le 03/11/1608 acte barré à la demande dudit Gueidan qui fait quittance audit Laurens. Fait en ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Obligation pour Georges Gueidan contre Pierre Roman et Jean Roman fils de François – f°927

Le 28/12/1607 ont comparu Pierre Roman et Jean Roman fils de François, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Georges Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, Me Balthazar Gueidan notaire son frère, présent, ledit Pierre une charge huit panaulx de conségal et ledit Jean huit panaulx de conségal, mesure courante, en prêt amiable, qu'ils promettent de rendre au mois de juin. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jaume Monier et Salomon Jourdan, de ce lieu. [Signé : Gueidan, J Roman]

Mègerie de juments pour Paul Agnel contre Antoine et Bertrand Arlaud frères – f°928

Le 29/12/1607 a comparu Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à Antoine et Bertrand Arlaud, frères, du lieu de Mirabeau (84), présents, 25 « bestes de jeuments tant masles que femeaulx » en mègerie, le tout reçu. Lesdits Arlaud confessent avoir reçu « une robbe sive chappe du gardien toute neufve » et promettent de lui en rendre une autre de même qualité à la fin du bail. La mègerie durera sept ans à partir de ce jour.

Lesdits Arlaud devront entretenir le bétail en payant tous les coûts avec un bon gardien et un chien « durant l'hivernage et durant le temps de caucadures iceulx Arlaudz y mettront un toucadour suffisant et capable pour la conduite dudit bestail et s'il est besoing tenir ung homme pour culhir les caucadures, ledit Agnel choisira ledit homme icelluy sallariera et sera norry par leditz Arlaudz, sera permis audit Agnel fere foller lesdits jeumentz aux lieuux ou il advisera et au cas que durant ledit temps ne se treuvast d'herbaiges durant le printemps tant sullement audit Mirabeau et Beaumond et qu'il en fasse achepter en ce cas tel herbaige sera par moitié annullemant et le droit de follures seront partaigés esgallement an par an ». En cas de mortalité et d'accroissement, chacun participera à moitié sauf si la mortalité est due aux mégères qui devront alors en répondre. A la fin du bail, tout se partagera à parts égales, parts faites par lesdits Arlaud et ledit Agnel choisira la sienne. En cas de guerre ou autre « legitime empeichement » il sera fait division dudit bétail suivant le temps écoulé et l'arbitrage d'amis communs. Lesdits Arlaud hypothèquent leur part. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon et Louis Jourdan, de ce lieu. [Signé : Agnel, Anthoine Arlaud, B Arlaud, J Gondon, L Jourdan]

Sous-arrentement pour Jacques Gondon contre Louis Jourdan – f°931

Le 29/12/1607 a comparu Jacques Gondon fermier du prieuré de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, toutes les censes et services dus audit prieuré par les manants et propriétaires de ce lieu sous leur directe pour huit ans à partir de mai 1605 et se terminant en mai 1612. Ledit Gondon lui a remis la transaction et reconnaissances dudit prieuré qui devront être rendues à la fin du terme. Le prix du sous-arrentement est de 24 livres

pour les huit années, dont la moitié, soit 12 livres, a été payée à l'instant et l'autre moitié sera à payer de ce jour en deux ans. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairetet et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : J Gondon, L Jourdan, Mairetet, Coussin]

Quittance pour Louis Roux contre Pierre Long – f°932

Le 29/12/1607 a comparu Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84) lequel a confessé avoir reçu de Louis Roux, présent, ce dernier comme mari de Jeanne Michellan du lieu de Cabrières-d'Aigues (84) fille et héritière de feu Vinson Michellan, d'une part une charge de blé annone que ladite Michellan, par sentence rendue par le baile de Cabrières-d'Aigues ces jours passées a été condamnée à lui payer, d'où quittance ainsi que des habits et souliers donnés par ledit feu Vinson audit Long d'où quittance ainsi que de toutes les affaires passées et de l'augment de dot donné par feu Huguette Constantin mère dudit Long audit feu Michellan dans son contrat de mariage reçu par « main publique ». Ledit Long fait quittance audit Roux et à sa femme de tout le contenu du contrat de mariage dudit Long « nonobstant que telles promesses ne soient estés parfaites pour le paiement des tailhes ». Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Thurin de ce lieu et de Mathieu Durand de Cabrières-d'Aigues. [Signé : G Thurin, M Durand]

Sous-arrentement pour Catherine [Magdeleine] Cortin contre Honoré Turcan, Esprit et Blaise Roux – f°934

Le 31/12/1607 a comparu Magdeleine Cortin, femme de Pierre Ferrat, de La Bastidonne (84), laquelle a arrenté à Honoré Turcan, Esprit et Blaise Roux de La Bastidonne (84), toutes les terres que ladite Cortin tient à ferme de Me Georges Bernard notaire, au quartier du Real et au-dessus du chemin allant vers Mirabeau, d'environ vingt-cinq saumées de terres, confrontant par-dessous le chemin de long en long, terres de Jean Gaudy, terres de Me Jacques Vian et autres, ainsi qu'un pré confrontant terre d'Antoine Pardigon, et ce pour cinq ans et quatre prises de fruits à partir de la Toussaint dernière pour une rente annuelle de huit charges moitié blé moitié conségal, mesure courante, dont la première paie aura lieu à la sainte Marie-Magdeleine prochaine en un an et ainsi de suite. Les fermiers ne pourront prendre les amandes à la prochaine récolte. La dernière année, ils pourront jouir amandes. Ils pourront prendre le bois mort et laisseront, la dernière année, le tiers des terres vides. Les pailles leur appartiendront. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Blanc potier et Barthélémy Eyriès, de ce lieu. [Signé : Esprit Roux, Gaspard Blanc]

Le 06/10/1612 en présence des parties, acte barré avec quittance mutuelle. Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Berneaud et François Roman.

Cession pour François Rey contre Jean Gouirand – f°936

Le 31/12/1607 a comparu Jean Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel pour payer la somme de 16 livres 10 sols qu'il doit à François Rey de Lourmarin (84), suivant acte reçu par Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), il cède audit Rey, semblable somme de 16 livres 10 sols à prendre sur le bien de feu Jean Fabry de La Motte-d'Aigues (84) sur une plus grande somme qu'il lui doit pour la part le concernant d'un acte d'obligation reçu par feu Me Jean Sauvecane notaire de La Tour-d'Aigues le 30/10/1585. D'où barrement de l'acte d'obligation chez Me Augier, et « jusques alhors » [probablement au paiement], Barthélémy Gouirand, frère dudit Gouirand, restera pleige. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et Antoine Garcin de ce lieu. [Signé : Billard, A Garcin]

[fin du registre]